This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Bachaumont
~~1008~~
NKB

Bachaumont

~~f00~~

NK

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE,

DEPUIS MDCCLXII JUSQU'A NOS JOURS;

OU

JOURNAL D'UN OBSERVATEUR,

CONTENANT *les Analyses des Pieces de Théâtre qui ont paru durant cet intervalle; les Relations des Assemblées littéraires; les Notices des Livres nouveaux, clandestins, prohibés; les Pieces fugitives, rares ou manuscrites, en prose ou en vers; les Vaudevilles sur la Cour; les Anecdotes & Bons Mots; les Eloges des Savans, des Artistes, des Hommes de Lettres morts, &c. &c. &c.*

TOME VINGT-SIXIEME.

Bachaumont

. . . . *hùc propiùs me,*
. . . . *vos ordine adite.*
HOR. L. II. Sat. 3.

ASTOR LIBRARY NEW-YORK

A LONDRES,
CHEZ JOHN ADAMSON.
MDCCLXXXVI.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

MÉMOIRES SECRETS

POUR SERVIR À L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN FRANCE, DEPUIS MDCCLXII, JUSQU'À NOS JOURS.

ANNÉE MDCCLXXXIV.

18 *Mai* 1784. Par des Lettres patentes en forme d'Edit, données à Verſailles au mois d'Août 1783, & enregiſtrées au Parlement de Toulouſe le 10 Janvier dernier, les portions congrues des curés & vicaires du dioceſe de Toulouſe ſont augmentées & pour cet effet l'Archevêque eſt autoriſé à ſupprimer certains Prieurés & autres Bénéfices y déſignés.

Le Parlement, dans ſon enrégiſtrement dit „ que ſera ledit Seigneur Roi très-humblement ſupplié de prendre tous les moyens „ que ſa ſageſſe lui inſpirera, pour accélérer „ l'amélioration du ſort des curés congruiſtes & des vicaires dans tous les autres „ dioceſes du reſſort de la Cour."

19 *Mai* 1784. Extrait d'une Lettre de Rouen, du 15 Mai...... „ M. *Blanchard* n'ayant pu obtenir à Paris la permiſſion de répéter ſon expérience du 2 Mars, s'eſt rendu dans cette ville, où il annonce qu'elle aura lieu le 23 de ce mois. Il promet de monter & de deſcendre à volonté, au moyen

d'aîles & de machines qu'il a inventées; de planer longtemps; de faire diverses évolutions dans un espace circonscrit. Il ne promet pas de diriger à volonté, mais il l'espere. "

19 *Mai* 1784. M. le Comte de *Choiseul-Gouffier* ayant été demander au Roi son agrément pour la nomination que l'Académie Françoise a faite de M. de *Montesquiou*, S. M. approuva le choix de l'Académie, & daigna s'informer en même tems de l'état de M. *le Franc de Pompignan*, qu'on désespere de voir pleinement se rétablir, depuis la derniere attaque d'apoplexie dont il a été frappé.

20 *Mai* 1784. Les arts regrettent beaucoup M. *Mairet*, qui n'étoit point encore de l'Académie, mais y auroit figuré incessamment avec avantage. Ses deux Estampes les plus précieuses, & qui doivent le devenir davantage depuis sa mort, sont deux pendans d'après M. *Moreau: l'arrivée de Voltaire*, & *l'arrivée de Jean-Jacques Rousseau aux Champs Elysées*. Ce graveur avoit une connoissance profonde du dessin, une touche moëlleuse, suave & spirituelle. Il est mort le 24 Décembre dernier, n'ayant pas trente ans.

20 *Mai* 1784. M. *Salieri* fait assaut de modestie avec le Chevalier *Gluck*, son maître; dans une Lettre adressée aux Journalistes de Paris en date du 16 Mai, en con-

venant que les idées musicales des *Danaïdes* sont de lui, il déclare que l'emploi qu'il en a fait, leur application aux paroles & leur marche dramatique, lui ont été entierement suggérés par l'auteur d'*Iphigénie*.

21 *Mai* 1784. On n'a pas manqué de plaisanter M. le Marquis de *Montesquiou* sur sa nomination à la place vacante à l'Académie Françoise. C'est une épigramme vive, courte & plus piquante que si elle étoit bien longue, en ce qu'elle frappe également & sur sa nullité littéraire & sur sa morgue:

> Montesquiou-Fezensac est de l'Académie:
> Quel ouvrage a-t-il fait? ..... Sa Généalogie.

Ce qui rend l'épigramme encore plus juste & plus mordante, c'est qu'on assure que ce Seigneur a effectivement composé & livré à l'impression sur cette matiere un petit livre qui ne se vend point, mais qu'il donne à ses amis, à ses créatures, à ses valets.

21 *Mai* 1784. Dans ce tems où les charlatans pullulent de toutes parts & sur toutes sortes d'objets, un poëte aimable & ingénieux a cru devoir leur imprimer le ridicule qu'ils méritent, par une petite piece de vers très-jolie: tournure, la meilleure pour guérir, s'il est possible, l'imagination de leurs crédules enthousiastes. Elle a pour titre: *Portrait du Charlatanisme, fait par lui-même dans un moment de franchise.* On attribue cette production manuscrite à un Ex-

Jésuite, nommé *Carutti*. Comme elle frappe un peu sur le Ministere, nos Journalistes n'ont osé s'en emparer.

22 *Mai* 1784. M. *Roettiers*, graveur, qui avoit la qualité de Chevalier - Membre de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, vient de mourir. Ce n'est point une perte pour les arts, en ce que depuis plusieurs sallons il n'y avoit rien exposé.

22 *Mai* 1784. Un abbé *Rousseau*, jeune homme de 22 à 23 ans, qui débutoit dans la Littérature, membre du Musée de la rue Dauphine, y lisant quelquefois de la prose & des vers; mardi dernier est allé dîner au palais-royal, chez un restaurateur. Après avoir copieusement bu & mangé, il s'est retiré dans un petit cabinet sous prétexte d'écrire; il a demandé du papier & de l'encre. Peu après on a entendu le bruit d'un coup de pistolet; on l'a trouvé mort. On a lu sur la table, dit-on, ces vers-ci, où il explique les motifs de sa funeste résolution & qui peuvent lui servir d'épitaphe:

Né de parens obscurs, rebut de la fortune,
Et follement épris pour d'innocens appas,
Dont, sans quelque forfait, je ne jouirois pas,
Je n'ai pu triompher d'une flamme importune,
Et j'ai préféré le trépas.

On veut qu'il fût devenu amoureux de la sœur d'un jeune homme dont il étoit l'instituteur; que la Demoiselle ne fût pas éloi-

gnée de se laisser séduire; mais qu'effrayé de ce crime & des suites, dans la crainte de succomber à sa passion, il a pris ce parti violent, tel qu'il l'annonce dans son testament de mort.

22 *Mai* 1784. L'école du chant établie par Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 3 Janvier 1784, a fait son ouverture le 1 Avril dernier.

M. *Gossec* a été nommé Directeur de cette école, & c'est à lui que l'on s'adresse pour y être admis; Mrs. *Piccini*, *l'Anglès* & *Guichard*, maîtres pour la perfection & le goût du chant; Mrs. *Rigel*, *Saint-Amand* & *Méon*, pour le solfege; Mrs. *Gobert* & *Rodolphe*, pour le clavessin & la composition; Mrs. *Molé* & *Pillot*, pour la déclamation & le jeu du théâtre; Mrs. *Guénin* & *Rochez*, pour le violon & la basse; Mr. *Rosset*, pour la langue françoise & l'histoire; Mr. *Donadieu*, maître-d'armes, & Mr. *Deshays*, maître à danser.

23 *Mai* 1784. Me. *Monnot*, le Député des Avocats du Parlement de *Besançon*, est un membre très-ardent, qui avant de venir ici a eu une prise violente avec Mr. *Droz*, le Conseiller de Grand' chambre le plus instruit, le plus zélé, le plus ardent & le plus despotique.

Me. *Monnot*, arrivé à Paris n'a eu rien de plus pressé que de voir ses confreres du Parlement de Paris, les anciens Bâtonniers surtout, qui ont regardé la querelle de Besan-

çon comme la leur propre; & en conséquence ont convoqué une assemblée générale de l'Ordre. La conduite des Avocats de Besançon y a été approuvée & l'on a nommé sur le champ deux Députés pour aller voir Mr. le Garde des sceaux, lui représenter que tout ce qu'avoit fait l'Ordre des Avocats de Besançon étoit conforme au Réglement de 1707, qu'il seroit supplié de vouloir bien remettre en vigueur, ainsi que d'éteindre la procédure monstrueuse du Parlement de Besançon, de maniere qu'il n'en reste pas vestige.

23 *Mai* 1784. Le Sr. de *Beaumarchais* vient de finir un opéra, dont il a fait lecture à un comité d'élite. On en a été enchanté. Il ne s'agit plus que de trouver un musicien digne de le mettre en musique. Il en fait bien lui-même, & de fort agréable; mais il n'ose entreprendre une si grande tâche.

24 *Mai* 1784. Le Parlement ne perd point de vue l'affaire des *Quinze-Vingts.* Le Premier Président a dû porter encore hier au Roi de nouvelles Remontrances & surtout l'exposé des faits venus à la connoissance de la cour, extra-judiciairement, il est vrai & par des témoins non fermentés, mais si graves, si circonstanciés, si multipliés & si appuyés sur la notoriété publique, qu'elle n'a pu s'empêcher d'en mettre le tableau effrayant sous les yeux de S. M.

Ces faits sont de trois natures différentes. Les uns concernent le despotisme du Grand-

Grand-aumônier, porté au point qu'il maintient en place un officier nommé par lui seul au préjudice d'un autre nommé par le Roi, revêtu de Lettres patentes enrégistrées; les autres roulent sur l'infidélité de sa gestion; ensorte qu'il paroîtroit s'être approprié près d'un million au moins: enfin les derniers prouvent à quel excès de débordement est venue cette maison religieuse, où l'on ne trouve partout, au contraire, que des scenes d'impudicité & de scandale, jusques dans l'église & au pied des autels.

Le Parlement n'abandonne pas non plus l'affaire des Bénédictins, & il doit y avoir aujourd'hui assemblée de Commissaires, pour rédiger vraisemblablement de troisiémes Remontrances. La Commission des Réguliers étant devenue un accessoire plus important que le fond, n'y fera sans doute pas oubliée.

Quant aux Lettres de cachet, surtout celle de Mr. de *Miow*, comme le sort de celui-ci paroît s'aggraver à mesure que le Parlement remontre en sa faveur, il a cru par humanité pour cet exilé devoir rester dans le silence en ce moment, & éprouver si la situation de Mr. de *Miow* en deviendroit meilleure.

Du reste, le Roi n'ayant encore fait aucune réponse au Mémoire concernant les abus de la justice, cet objet reste *in statu quo*.

24 *Mai* 1784. Le Clergé de France vient de gémir d'un nouveau scandale. Il

s'agit d'un abbé *Arnoux*, ci-devant Avocat, aujourd'hui Grand-vicaire de Mr. l'Archevêque de Rheims, qui avoit toute sa confiance, toute celle de la maison de *Talleyrand*; qui, par contrecoup avoit acquis un grand crédit auprès de beaucoup de Prélats; dont la maison étoit le séminaire des jeunes Abbés de qualité, aspirant aux gros Bénéfices & à l'Episcopat; revêtu en outre de Bénéfices pour vingt-cinq mille livres de rente, sans compter ce que lui valoit sa gestion de l'Archevêché de Rheims: ce personnage vient de renoncer à tout cela pour une grisette qu'il a enlevée & avec laquelle il est en fuite. On prétend qu'il fait en outre une banqueroute considérable.

25 *Mai* 1784. Le Docteur *Mesmer* a enfin fait imprimer un volume d'environ 80 pages, qu'il distribue à ses adeptes, où l'on s'attend à trouver sa doctrine déduite, & où l'on ne trouve qu'un grand étalage des cures qu'il a faites à Vienne, en Suisse & en France; des persécutions qu'il y a essuyées: ensorte que ces cures, telles que celle de Mlle. *Paradis*, qu'il avoit guérie de la cécité, & que nous avons revue aveugle ici, sont presque toujours restées imparfaites, ou même anéanties tout-à-fait. Il finit par établir quelques propositions qui, bien loin de contredire les lettres de M. de *Montjoie*, publiées dans le *Journal de Paris*, dont on a parlé, y sont absolument conformes. C'est un

vrai galimathias, semblable à celui des livres cabalistiques, hermétiques, aux ouvrages des alchymistes, des médecins Arabes & autres, de *Nicolas Flamel*, de *Nostradamus*, en un mot, de tous les partisans de l'astrologie judiciaire, ou de la philosophie trismégiste.

25 *Mai* 1784. On ne peut mieux placer la piece du *Charlatanisme*, qu'à la suite de l'article concernant le grand charlatan dont on vient de parler:

J'ai créé la race innombrable
Qui, par le merveilleux, séduit le genre humain:
J'ai le ton emphatique, avec un air capable;
J'excelle aux tours d'esprit, j'excelle aux tours de main;
Je m'enveloppe du mystere,
Et je m'environne du bruit:
Le bruit en impose au vulgaire,
Et le silence à l'homme instruit.
On me voyoit jadis sur la place d'Athene,
Du haut de la tribune inspirer les rhéteurs;
Près du tonneau de *Diogene*
Je rassemblois les spectateurs;
J'ai fait valoir plus d'un grand homme,
Changeant selon le siecle & selon le pays;
Je m'en vais débitant des reliques à Rome,
Et des nouveautés à Paris.
Autrefois Moliniste,
Ensuite Janséniste,
Puis Encyclopédiste,
Et puis Economiste,
A présent Mesmeriste;
C'est moi qui traduisis par d'heureux changemens

L'esprit Evangélique,
L'étude politique,
La science physique
En style de romans.
Dans le siecle passé je redoutois Moliere,
A son nom encor je frémis.
Dans le siecle présent je redoutois Voltaire;
Rousseau, sans le vouloir étoit de mes amis;
Dans le sénat Anglois je joue un très-grand rôle,
Mon zele aux deux partis se vend le même jour.
Puissant d'intrigue & de parole,
Je suis *Catilina*, *Cicéron* tour à-tour.
A l'Amérique Angloise, encore un peu sauvage,
Je n'ai pu jusqu'ici faire accepter mes dons,
Mais j'en espere davantage,
Depuis que ses héros inventent des cordons.
Des Papes quelquefois je colorai les bulles;
J'ai souvent embelli les récits des héros;
De nos contrôleurs généraux
Je tourne aussi les préambules.
Je dicte à nos prélats de pieux mandemens,
Des discours aux académies:
Sans être ému j'ai de grands mouvemens;
Pompeusement j'orne des minuties.
Professeur émérite en l'université,
Je suis vieux docteur en Sorbonne;
Mais ma premiere place est dans la Faculté,
Et ma seconde auprès du Trône.
En peu de mots voici les traits
Auxquels on peut me reconnoître;
J'aime à parler, j'aime à paroître;
J'aime à prôner ce que je fais;
J'aime à grossir ce que je fais;
J'aime à juger, j'aime à promettre;

J'annonce les plus beaux secrets;
Je n'en ai qu'un; celui de mettre
Tous les sots dans mes intérêts.
Venez voir dans Paris tout l'or que j'accumule;
Venez voir près de moi les badauds attroupés:
Depuis la sainte ampoule ils y sont attrapés:
Ce François si malin est encor plus crédule.

26 *Mai* 1784. Depuis longtems on parle d'une contestation qui se doit engager entre Me. *Linguet* & le Sr. le *Quesne*, au sujet des friponneries dont le premier taxe ce dernier. On annonçoit même que Me. *Tronçon du Coudrai*, Avocat, son compatriote, plaideroit pour lui: on sait aujourd'hui que Me. *Linguet* demande à venir plaider lui-même, & ne veut absolument qu'aucun autre confrere soit chargé de sa cause. C'est dans cette idée sans doute qu'il doit envoyer, avec son Journal, à tous ses souscripteurs un Mémoire judiciaire de 80 pages, où traitant l'affaire *ex professo*, il revient sur la même matiere dont il les a déjà entretenus très-amplement comme Journaliste. Ce Mémoire est signé de *Quequet*, Procureur au Châtelet; ce qui annonce que le procès est en premiere instance à ce tribunal. Il est fort rare, & quoique beaucoup de gens en parlent, peu l'ont vu.

26 *Mai* 1784. M. *Bertholet*, Docteur en médecine, de la Faculté de *Paris*, Adjoint de l'Académie Royale des Sciences pour la Classe de Chymie, avoit donné ses cent Louis au Sr. *Mesmer*, & en conséquence avoit été

déjà admis à quelques séances, lorsque confondu de toutes les niaiseries qu'il voyoit, il a exhalé son indignation & a fait une sortie violente contre cet étranger, en le traitant de la façon la plus méprisante, lui & sa doctrine. Il a apostrophé ensuite les enthousiastes crédules du charlatan, leur a dit qu'ils étoient des dupes, ainsi que lui; qu'il leur conseilloit de l'imiter, de laisser Mr. *Mesmer* débiter tout seul son galimathias qui n'avoit pas le sens commun, & qui n'étoit que les vieilles rêveries de l'astrologie judiciaire rajeunies; que pour lui il n'auroit pas la sottise de revenir, & que pour empêcher les autres de donner dans de semblables folies, il alloit publier sur les toits que le prétendu secret du Sr. *Mesmer* ne consistoit que dans des simagrées vaines, dans des puérilités misérables, dans des folies indécentes & dangereuses. On a voulu lui objecter le serment par lequel il avoit juré en entrant de ne rien révéler de ce qu'il avoit vu. Il a répondu qu'il ne se croyoit pas obligé par un serment qui portoit lui-même à faux & n'étoit qu'une singerie de plus. Il est sorti furieux alors & récite cette scene à qui veut l'écouter.

26 *Mai* 1784. M. le Baron de *Breteuil* continue à s'occuper sans relâche de tous les moyens d'améliorer encore les hôpitaux & maisons de force. Le 24 de ce mois, il a visité dans le plus grand détail, en présence des Administrateurs, les maisons de *Bicêtre* & de la *Salpêtriere*.

27 *Mai* 1784. M. de *Montgolfier* a été reçu Chevalier de l'Ordre de *Saint-Michel*, dans le Chapitre de l'Ordre tenu le 8 de ce mois aux Cordeliers. C'eſt M. le Vicomte de la *Rochefoucault* qui y a préſidé au nom du Roi; & M. *Pouſſin de Grandchamp*, Secrétaire du Roi, l'un des Chevaliers, nommé auſſi par S. M. pour ſuppléer M. *Collet*, Chevalier & Secrétaire de l'Ordre, y a prononcé le diſcours d'uſage.

27 *Mai* 1784. On parle toujours de nouveaux aëroſtats, & chaque province à l'envi veut jouir de ce ſpectacle. M. *Figene*, Ingénieur des ponts & chauſſées à *Narbonne*, y en a lancé un le 28 Avril, ſuivant la méthode de M. de *Montgolfier*, qui en moins de quatre heures a fait 32 lieues. Il n'y avoit point de voyageur; il étoit en toile & papier, de 30 pieds de diametre.

Le Sr. *Adorn*, opticien & phyſicien Italien, établi à *Strasbourg*, en ayant conſtruit un auſſi ſuivant le même procédé, s'eſt élevé avec lui le 15 de ce mois; il avoit un compagnon de voyage; ils ne ſont reſtés que quatre minutes en l'air: il eſt retombé ſur un magaſin de paliſſades, y a mis le feu & auroit cauſé le plus grand dommage ſi le feu n'avoit été promptement éteint. Les deux voyageurs n'ont pas péri, mais ſont en mauvais état.

28 *Mai* 1784. Outre le livre dont on a parlé, le Docteur *Meſmer* a fait imprimer

un petit livret, contenant la liste des cent premiers membres, fondateurs de la Société de l'Harmonie, depuis le 1 Octobre 1783 jusques au 5 Avril 1784. Ainsi voilà le Mesmérisme érigé en Société ou Ordre, dont il est le Grand-maître. On lit ensuite les noms des cent Chevaliers, parmi lesquels les plus illustres personnages de la Cour, des Académiciens, des Médecins, des Savans, des Chefs d'Ordre, &c. C'est un délire incroyable. Depuis ces cent apédeutes, il en a enrôlé près de cent autres: il s'établit des baquets partout. On nomme ainsi la cuve commune, *Réservoir* du *Magnétisme animal*, auquel tous les malades pompent ensemble ce précieux fluide.

28 *Mai* 1784. Il paroît que c'est un Mémoire que le S^r. *le Quesne* a pris enfin le parti de faire composer & de communiquer pour sa défense aux Juges du Châtelet, où le procès est réellement engagé avec M^e. *Linguet*, qui a été envoyé à celui-ci à *Londres*. Sa bile s'en est enflammée, & il a de nouveau enfanté sur cette matiere un Mémoire très-volumineux, qu'il a fait passer en réponse aux Magistrats & qu'il compte donner à ses souscripteurs dans une suite de Numéros. Il est vrai que ce sera un cadeau qu'il leur fera, dit-on, gratuitement.

29 *Mai* 1784. L'*Heliopt* occupe toujours les savans, astronomes & navigateurs. C'est ainsi qu'on nomme l'instrument inventé par

M. de *Sornay*, pour trouver la longitude. On a déjà parlé de cette découverte faite à l'*Isle de France*, & dont les premieres expériences ont eu lieu dans les mers des Indes. Elles ont été contestées ici, & M. de la *Lande* entr'autres a paru se moquer de la crédulité de ceux qui racontoient ces faits. Il a même essuyé des réponses dures. Mrs. de *Beaulieu*, de *Looz* & de la *Ronsiere*, trois Capitaines de vaisseau d'un mérite distingué, qui avoient fait séparément depuis quatre ans dans des voyages de long cours beaucoup d'observations avec cet instrument, se trouvant réunis à Paris, s'assemblerent le 22 de ce mois à l'Observatoire. Ils y déterminerent, conjointement, en présence de plusieurs personnes, la longitude de Paris, à l'aide de deux *Heliopts*, qui la donnerent également avec la plus grande précision.

Cette expérience passe pour si authentique qu'on ne doute pas qu'elle ne force enfin l'Académie des Sciences à s'expliquer & à donner son suffrage à l'*Heliopt*.

29 *Mai* 1784. M. *Radix de Sainte-Foy*, par arrangement avec le Parlement est revenu à Paris le mercredi au soir. Il s'est constitué le lendemain jeudi prisonnier à la Conciergerie, & puis en est sorti pour se rendre à l'audience & présenter à genoux ses lettres d'abolition & d'extinction.

Après avoir répondu aux diverses questions d'usage, ces lettres, sur les conclu-

sions du Ministere public, ont été admises pour qu'il eût à se pourvoir à la Tournelle & les y faire entériner. Un monde immense assistoit à ce spectacle.

29 *Mai* 1784. M. de *Fontanier*, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint-Louis, ancien Intendant & Contrôleur-général des meubles de la Couronne, Commissaire-général honoraire du bureau des dépenses de la maison du Roi au département du garde-meuble, de l'Académie de *Stockholm* & des Académies Royales des Sciences & d'Architecture de Paris, vient de mourir.

30 *Mai* 1784. Encore un nouveau Journal qui s'annonce pour le 1^er^. Septembre prochain. Il aura pour titre: *Journal du Roulage & du Commerce de l'Europe*. Cet ouvrage périodique paroîtra une fois par semaine.

Son plan est de renfermer régulièrement dans une feuille de quatre pages, tous les renseignemens qui peuvent faciliter les opérations du commerce dans l'intérieur du Royaume & dans toute l'*Europe*. On voit qu'il est spécialement destiné à tous les Négocians, Banquiers, Commerçans, Manufacturiers, Fabriquans, Consommateurs & Rouliers de l'*Europe*.

Ce plan est déjà ancien, car les auteurs du *Prospectus* se glorifient que l'Empereur l'ayant vu à son dernier passage dans cette capitale, fut tellement frappé de son utilité pour le progrès du Commerce de l'*Europe*,

que non-seulement il leur permit de faire circuler librement leur Journal dans tous les Etats héréditaires, mais leur offrit d'en faire distribuer le *Prospectus*.

30 *Mai* 1784. Quoique le Jugement du Conseil de guerre de l'*Orient*, mis sous les yeux du Roi, ne soit pas encore public, comme on sait à peu près ce qui en doit résulter, on a fait déjà un calembour dessus. On dit que toute l'armée navale est innocentée; M. de *Grasse* déclaré spécialement innocent; le Roi, comme accusateur, mis hors de cour, & l'Etat condamné aux dépens.

30 *Mai* 1784. L'affaire du *de Nassau* de Châtelleraut n'aura pas lieu; il paroît que l'autorité s'en mêle, qu'on a intimidé ce malheureux maître-d'école, ainsi que les Avocats chargés de prendre sa défense; que M. l'Avocat-général Seguier, qui devoit porter la parole dans cette affaire, s'est même ouvert à eux & leur a paru si prévenu qu'ils ont cru devoir y renoncer. On veut même qu'il y ait eu Arrêt, auquel il a consenti, qui lui fait défenses de se dire *Nassau*.

31 *Mai* 1784. On parle d'une chanson en plusieurs couplets sur la piece du S^r. de *Beaumarchais*, qu'on annonce comme bien supérieure à l'épigramme, comme non moins méchante, non moins juste, mais plus fine & plus gaie. Elle est rare encore, & l'on

ne croit pas que le héros soit tenté d'y donner de la publicité, comme il l'a fait à l'égard de l'épigramme.

31 *Mai* 1784. Il existe depuis près d'un demi-siecle en cette capitale une *Société des Enfans d'Apollon*, où sont admis tous ceux qui dans les arts libres ont une certaine supériorité & qui en outre ont des mœurs & de la considération. Jusques ici les membres satisfaits du bonheur qu'ils goûtoient entre eux, ne s'étoient pas piqués de donner aucun éclat à leurs assemblées. Enfin ils ont voulu aussi faire parler d'eux & n'en seront sans doute pas plus heureux.

Cette Société a arrêté de donner une fois par an, dans le cours du mois de Mai, un concert public, dans lequel on ne joueroit que des morceaux nouveaux, composés & exécutés par des freres.

Le premier a eu lieu le jeudi 27 de ce mois dans la salle du Musée de la rue Dauphine, & son exécution a été parfaite.

Un *Hymne à Apollon*, dont les vers, très-lyriques, prêtent surtout à la variété & à la richesse musicale, a frappé le plus les auditeurs. La musique est de l'Abbé *Rose*; l'auteur des paroles est anonyme.

31 *Mai* 1784. Extrait d'une Lettre de Rouen, du 26 Mai...... » Le 23 de ce mois à sept heures du soir, M. *Blanchard* s'est élevé seul, avec le même aërostat dont il s'étoit servi le 2 Mars à Paris & que M. *Vallet* étoit

venu remplir ici, car M. *Blanchard*, habile méchanicien, n'eſt point du tout phyſicien. Il eſt deſcendu à quatre lieues de Rouen. Ses aîles étoient en bon état & il n'a éprouvé aucun obſtacle. Mais on n'a pas remarqué qu'il ait fait les évolutions qu'il avoit annoncées, ni qu'il ſe ſoit ſervi d'autre direction que de celle du vent.

1er. *Juin* 1784. La chanſon dont on a parlé contre la piece du Sieur de *Beaumarchais* eſt en quatre couplets, ſur le même air que ceux chantés à la fin, par les divers perſonnages:

Jadis on a vu Thalie
Jeune & d'aſſez belle humeur
Se permettre la ſaillie,
Sans allarmer la pudeur;
En mauvaiſe compagnie
On voit bien à ſes diſcours
Qu'elle vit ſur ſes vieux jours. *bis.*

Meſdames, plus de grimace,
Plus d'éventails, plus d'hélas!
On pourra vous dire en face
Ce qu'on vous contoit tous bas;
Ce n'eſt que changer de place,
L'amour y perd; mais enfin
C'eſt abréger le chemin. *bis.*

Près de cet amas groteſque
De fripons & de catins,

Parlant en ſtyle burleſque,
De leurs projets libertins;
Pourquoi d'un ton pédanteſque
S'écrier, ah! quelle horreur!
C'eſt l'hiſtoire de l'auteur. *bis.*

*

Oui, Meſſieurs, la comédie
Que tout Paris applaudit,
Des erreurs vous peint la vie
Du grand homme qui la fit;
De l'impudence impunie
On admire le héros
Sous les traits de Figaro. *bis.*

1er. *Juin* 1784. Mr. *de Montgolfier* qui, nommé l'année derniere Correſpondant de l'Académie royale des Sciences, vient d'en être élu Aſſocié, ſpécialement chargé par le Roi & par l'Académie des travaux propres à tirer parti de ſa découverte des *Aëroſtats*. En conſéquence, obligé de retourner à Annonay pour ſes affaires, il y a emporté le globe de ſoixante-dix pieds, avec lequel il a fait des expériences depuis un mois. Il les continuera dans ſon pays, ſoit relativement au combuſtible, ſoit par rapport aux forces néceſſaires pour diriger ce globe.

2 *Juin* 1784. Une grande affaire exiſtante au Châtelet, entre Mr. *Bertin*, Miniſtre d'Etat, accuſateur, & pluſieurs de ſes Commis accuſés, eſt précieuſe comme hiſtorique à raiſon des différentes connoiſſances

qu'on puisse dans les Requêtes & Mémoires imprimés qui y ont paru.

On y voit d'abord constaté d'une façon juridique en quelque sorte, que le feu Roi avoit un pécule particulier.

Que ce pécule consistoit principalement : 1°. dans les revenus de la province de Dombes. 2°. Dans la propriété de 150,000 livres de contrats, reste de la place de fermier général réservée, lors du bail de 1762. 3°. Dans le bail de 1768.

Ces différens objets qui donnoient à peu près 350,000 livres de revenus, étoient précisément les fonds du Département de Mr. *Bertin*; il en avoit la direction, & il en étoit constamment l'ordonnateur, l'administateur.

Il résulte encore de ces Mémoires que les Bureaux de Mr. *Bertin* n'étoient pour la plupart qu'un repaire de coquins, de brigands, de banqueroutiers & que ce Ministre, sans être dérangé dans ses mœurs, par sa paresse & son insouciance, causoit & fomentoit le dérangement de ses subalternes.

Outre les différens Commis de ce Ministre qui ont déjà paru sur la scene sous ce point de vue, deux nouveaux figurent ici ; savoir, les Sieurs *le Seurre* & *Belon*, accusés d'abus de confiance & de divertissement de deniers. Le procès est toujours pendant au Châtelet depuis 1777.

On y voit encore que la dotation de l'Or-

dre du Saint Esprit dont M. *Bertin* étoit Grand-Trésorier, est de 581,000 livres.

2 *Juin* 1784. Un *Sr. Michel*, machiniste de Strasbourg, est arrivé ici & fait voir un spectacle fort curieux; il consiste dans une machine imitant parfaitement le tonnerre dans les plus grands orages & dans les effets les plus terribles.

On trouve en outre chez lui des modeles de machines singulieres, telles que celles dont on s'est servi pour transporter le rocher, piedestal de la statue équestre de *Pierre le grand* à Petersbourg. Ce rocher pesoit deux millions cinq cens mille livres.

2 *Juin* 1784. Il a paru en 1781 un *Recueil de pièces intéressantes & peu connues pour servir à l'histoire*, en un volume. On vient d'y en joindre pour cette année un second, *pour servir à l'histoire & à la littérature*. On a grande raison de soupçonner que l'éditeur est M. de *la Place*.

Ce qu'il y a de plus intéressant dans le premier, c'est un *Extrait* ou *Mémorial du Recueil d'anecdotes de M. Duclos, Secrétaire perpétuel de l'Académie françoise & Historiographe de France*, par lequel on voit qu'il n'étoit pas encore fort avancé dans cet ouvrage.

Dans le second volume, où la disette des matériaux sans doute a obligé l'éditeur de ramasser plusieurs morceaux d'un genre différent, l'*anecdote persanne* est la plus remar-

quable.

quable, comme touchant de plus près à nos jours. Suivant cette anecdote Mr. le Comte d'*Affry*, notre Ambassadeur en Hollande, auroit intercepté & retiré à deux ou trois exemplaires près, toute l'édition d'un libelle en deux volumes contre Madame de *Pompadour* & *Louis* XV, en anglois. Le Marquis de *Marigny* seroit venu prier Mr. de la *Place* alors très malade, de le traduire; ce qu'il auroit fait avec les plus grandes précautions, & la plus grande ingratitude de la part du Marquis; lequel avoit même laissé ignorer à sa sœur ce service de M. de *la Place*, ensorte que celui-ci n'en a jamais été récompensé.

L'éditeur promet un troisieme volume & l'on ne peut que lui savoir gré d'avoir ramassé ces matériaux, dont la plupart se lisent avec plaisir.

3 *Juin* 1784. Des Mémoires qui ont paru dans le procès de Mr. *Bertin* contre ses Commis accusés d'abus de confiance, il résulte un Etat détaillé de son pécunaire, bon à conserver.

En 1763, lorsque Mr. *Bertin* fut élevé de la place de Contrôleur général à celle de Secrétaire d'Etat, il n'avoit d'autre traitement

	livres
1°. Que les gages du Conseil comme Secrétaire d'Etat, qui sont	28,000
2°. La gratification annuelle attachée au titre de Ministre	20,000
3°. Les appointemens en qualité de Conseiller au Conseil Royal	10,000

4°. Ceux de Commissaire au Bureau du Commerce	livres 4,000
5°. Un acquit de	3,000
	Total 65,000
Dont il falloit déduire	
1°. Pour dixieme 6,500 ; 2°. Pour Capitation. 2,400	8,900
Ainsi il restoit net	56,100
Mr. *Bertin* avoit de plus une pension en finance de . . . . 6,000 qui au moyen de la retenue de . 1,800 pour trois dixiemes, se trouvoit réduite à	4,200
Or cet ensemble de la somme de	60,300
se trouvant insuffisant, le feu Roi y joignit	
1°. La direction des haras, avec un traitement particulier de	12,000
2°. Une gratification de	30,000
sur les revenus de la Province de Dombes, ou le produit de la place de fermier général, réservée en 1768.	
Ainsi, à cette époque, c'est-à-dire au 1. Janvier 1764, le traitement de Mr. *Bertin* étoit un objet de	102,300

Mr. *Bertin* eut la modération de s'en contenter pendant environ cinq années, quoique le traitement des Secrétaires d'État fût au moins de 200,000 livres; mais en 1768 le Ministre de la finance fit accorder à Mr. *Bertin* une gratification annuelle de 100,000 livres.

Cette gratification réduite ensuite à 70,000 livres, fut payée par ordre du feu Roi sur son pécule, pendant les premieres années de l'administration de Mr. l'Abbé *Terray*.

Enfin le 27 Mars 1774, le traitement de

Mr. *Bertin* ayant été porté, comme celui du Ministre de la Marine, à une somme de 200,000 livres, la gratification annuelle de 70,000 livres & les 12,000 livres sur les haras cesserent d'avoir lieu.

3 *Juin* 1784. On assure que le vrai testament de mort de l'abbé Rousseau étoit en prose & conçu en ces termes:

„ Le contraste inconcevable qui se trouve entre la noblesse de mes sentimens & la bassesse de ma naissance, un amour aussi violent qu'insurmontable pour une fille adorable, la crainte de causer son deshonneur, la nécessité de choisir entre le crime & la mort, tout m'a déterminé à abandonner la vie. J'étois né pour la vertu, j'allois être criminel, j'ai préféré de mourir. "

4 *Juin* 1784. Mr. le Comte de *Mirabeau* est de retour; il a rapporté avec lui son nouveau *Factum*, qui a pour titre *Mémoire du Comte de Mirabeau, supprimé au moment même de sa publication par ordre particulier de M. le Garde des Sceaux:*

Et réimprimé par respect pour le Roi & la Justice, avec une Conversation de M. le Garde des Sceaux & du Comte de Mirabeau.

Reste à savoir comment, si le premier Mémoire a été arrêté, celui-ci plus redoutable pourra percer.

4 *Juin* 1784. Madame *Dugazon* s'est mieux tirée qu'on ne l'espéroit du grave accident que lui avoit procuré son excès d'in-

continence; elle a reparu hier dans *le Droit du Seigneur*: un de ses admirateurs lui avoit adressé la veille à cette occasion le madrigal suivant:

Au gré de nos désirs, te voilà rétablie:
Momus va rentrer dans ses droits;
Et jeudi, trois du présent mois,
On donnera *le retour de Thalie.*

4 *Juin* 1784. On se plaint depuis long-tems des échoppes qui embarrassent dans les rues & sur les ponts; qui gâtent dans les places leur symmétrie & sur les quais ôtent le coup d'œil de la riviere: cette invention de la cupidité de quelques particuliers & même de quelques corps, vient enfin d'être proscrite par des Lettres-patentes données à Versailles au mois de Mai dernier & régistrées en Parlement le 27 dudit.

Par ces Lettres-patentes on ne conserve que les échoppes aliénées au profit des Domaines du Roi; il ne pourra à l'avenir, sous quelque prétexte que ce soit, être établi que des échoppes purement mobiles, placées le matin & enlevées le soir.

5 *Juin* 1784. Il paroît constant que Mr. *Court de Gebelin*, qui l'an passé avoit publié une Lettre très volumineuse dont on a rapporté la substance, en faveur de *Mesmer* & son systême, qui célébroit la cure merveilleuse que ce charlatan avoit faite en

sa personne, non seulement n'étoit pas guéri, mais avoit été obligé de continuer à supporter le traitement du magnétisme animal; que pour en mieux jouir, il s'étoit logé chez le grand-maître de l'ordre de l'harmonie & qu'il y est mort la nuit du 13 au 14 Mai dernier, à deux pas du baquet mystérieux, sur lequel on s'empressoit, mais trop tard, de le porter.

5 *Juin* 1784. Depuis longtems les Italiens n'avoient donné aucune piece aussi constamment & aussi généralement applaudie que la pauvreté d'hier. Sur le titre seul, fadasse & trivial, le public en avoit eu peu d'idée & il n'étoit accouru presque personne. C'est *le Temple de l'Hymen*, piece épisodique en trois actes & en vers. Mr. *Desforges* qui en est l'auteur, y a introduit *Momus* qui s'égaye & y jette du piquant. Ce folâtre Dieu est envoyé par *Jupiter* à l'Hymen pour le consoler & l'empêcher de fermer son temple, ainsi qu'il en a le projet, las d'entendre les plaintes des mortels contre lui. Aidé par l'Amour qui vient se réconcilier avec son frere, *Momus* obtient de l'Hymen qu'il restera dans son temple, mais se rendra plus difficile & ne s'ouvrira qu'aux vrais amans. L'Amour vole en chercher pour lui; il se charge d'éconduire les adorateurs qui ne seroient pas guidés dans leur culte par un zele pur. Ce qui donne lieu à plusieurs scenes critiques & allégoriques, où divers

originaux passés en revue peignent en action les mariages de nos jours & démasqués par le Dieu de la raillerie en sont bafoués. Enfin l'Amour, après avoir longtems couru, amene deux vrais amans, les seuls qu'il ait rencontrés. Ce couple éprouvé par différentes persécutions, en triomphe à force de constance & est couronné dans le temple. Un mêlange de scenes gaies, vives, intéressantes, résulte de ce plan & forme un contraste charmant; elles sont remplies d'ailleurs de détails agréables & de vers heureux: par une gradation bien ménagée, la curiosité croît d'acte en acte & le dernier a fait le plus grand plaisir.

6 *Juin* 1784. Dans son nouveau Mémoire M. le Comte de *Mirabeau* s'adresse d'abord à *ses Concitoyens* & leur rend compte des motifs qui l'ont déterminé à faire cette nouvelle édition & à l'enrichir de l'anecdote qui y a donné lieu.

Son premier Mémoire venoit de paroître; il n'en avoit distribué des exemplaires qu'à une petite partie de ses Juges, lorsqu'un ordre de M. *Laurent* de *Villedeuil*, le chef actuel de la librairie, en arrêta la publication.

Le lundi 19 Avril on demanda au Sieur *Cuchet*, son libraire, quel nombre d'exemplaires il avoit fourni, quel nombre il en avoit en magasin? & il reçut l'injonction la plus sévere de n'en pas délivrer un seul à l'auteur même.

Le Comte de *Mirabeau* s'en plaignit au Directeur de la librairie, qui, par un concours de circonstances fort singulier, se trouvoit être le Rapporteur de son procès. Ce Magistrat lui répondit pour toute solution: *je suis le bras de Monsieur le Garde des Sceaux*, & s'est déporté depuis du rapport.

Après différentes tentatives inutiles, soit à Paris, soit à Versailles, pour parvenir auprès de Mr. le Garde des Sceaux, & après avoir prévenu Mr. le Baron de *Breteuil*, que le Comte de *Mirabeau* regarde comme le protecteur de la liberté des citoyens dans une place où l'on y a trop souvent attenté, résolu à faire un éclat il se rendit à l'audience publique de Mr. de *Miromesnil* le vendredi 24 Avril.

Suit la conversation assez longue de Mr. le Comte de *Mirabeau* avec Mr. le Garde des Sceaux, où celui-ci seroit l'écolier & l'autre le maître, si elle étoit rapportée aussi exactement qu'il le prétend & même mot à mot, à ce qu'il assure.

Par cette conversation il paroîtroit que Mr. le Garde des sceaux seroit indisposé de longue main contre Mr. le Comte de *Mirabeau*, au sujet de *l'Espion dévalisé*, dont il s'obstineroit à le croire auteur, quoique Mr. de *Mirabeau* l'ait toujours nié, & qu'il ne puisse lui être attribué par quelqu'un qui connoîtra son style & sa maniere, bien différens de ce qu'on trouve dans cette compi-

lation indigeſte, autant qu'indécente & de mauvais goût.

Mr. de *Mirabeau* ne pouvant rien gagner du Chef de la juſtice, le prévint *qu'il frapperoit du pied la terre & qu'il en feroit ſortir dix mille exemplaires d'un Mémoire dont on ſauroit l'hiſtoire & l'occaſion*: modération de Mr. le Garde des ſceaux qui promet, par conſidération pour l'auteur, de vouloir bien l'ignorer.

Il va trouver le Prince de *Poix*, Capitaine des gardes de ſervice, & lui remet une Lettre au Roi, datée de Verſailles du 23 Avril 1784, où il ſe plaint à Sa Majeſté d'une maniere auſſi noble que ferme & reſpectueuſe du déni de juſtice de Mr. le Garde des ſceaux.

Mr. le Prince de *Poix*, avant de remettre la Lettre au Roi, a une entrevue avec Mr. le Garde des ſceaux & n'en obtient aucune ſatisfaction. Mr. de *Mirabeau* écrit encore à Mr. de *Miromeſnil* le 25 Avril, ſur ſon ſilence. La Lettre eſt remiſe à Sa Majeſté & renvoyée, ſuivant l'uſage, à Mr. le Garde des ſceaux.

Après ces préliminaires ſe trouve réimprimé le Mémoire, élagué de tous les détails de juriſprudence, dont étoit rempli celui deſtiné aux Juges; il eſt également terminé par la Conſultation du 20 Février 1784, des Juriſconſultes dont on a parlé, & enrichi de Notes, dont quelques-unes fort piquantes,

ſur-

furtout celles relatives au Comte de *Graffe*, acteur incident au procès & qui n'y brille pas plus qu'au combat du 12 Avril 1782.

Tous ces détails font très curieux, très intéreffans & font infiniment d'honneur à la plume, aux fentimens & au courage héroïque de Mr. de *Mirabeau*; il faudroit qu'il fût un hypocrite bien déteftable & bien confommé, s'il ne fentoit pas tout ce qu'il exprime avec tant d'onction & d'énergie.

6 Juin 1784. La *Gazette de santé*, rédigée depuis Juillet 1776 par les mêmes coopérateurs dont on a parlé dans le tems, va changer de rédacteurs. Les nouveaux, fuivant l'ufage, promettent des merveilles dans un *Profpectus* brillant & très bien fait. Elle doit prendre une forme différente & meilleure entre les mains de la fociété en queftion, compofée de Médecins, de Phyficiens, de Chymiftes. Voici comme ils définiffent très bien le *Magnétifme animal:* Découverte fi préconifée, & fi problématique encore, qui féduit ceux-ci, qui étonne ceux-là, qui fait de quelques-uns des partifans enthoufiaftes, de quelques autres des frondeurs ou des fceptiques, que les uns tâchent de deviner, mais dont les autres nient même les effets, tandis qu'en les fuppofant réels, il eft d'autres perfonnes qui les attribuent à l'imagination exaltée, à la fenfibilité, à l'irritabilité, ou même à un manege concerté.'

7 Juin 1784. M. le Comte de *Mirabeau*

n'a point fait de difficulté de s'avouer l'auteur de son Mémoire nouveau & d'en être le distributeur : il en a adressé un exemplaire au Roi & à toute la cour.

7 *Juin* 1784. On parle d'une nouvelle tragédie de Mr. *le Mierre*, ayant pour titre *Semiris*, dont les comédiens françois se réservent de donner la premiere représentation devant le Roi de Suede.

8 *Juin* 1784. Extrait d'une Lettre de Besançon du 30 Mai..... Me. *Marguet*, qui est un homme lourd, mais intriguant & chicaneur, ayant eu les moyens d'avoir les griefs sur lesquels le college des Avocats avoit assis sa radiation, a imaginé de se constituer accusé & de présenter Requête au Parlement pour se justifier : la Requête répondue, l'Instruction a été faite & après toutes les formalités nécessaires il a été déchargé de l'accusation. Cette tournure ne raccommode pas les affaires & la scission est plus forte que jamais.....

Nous voilà débarrassés de notre Intendant, qui auroit eu envie de rester encore deux ans pour nous pressurer : on n'a pas jugé à propos de lui accorder ce répit. Dieu veuille que son successeur n'aie pas des Secrétaires aussi rapaces !

Le Sieur *Ethis*, le Secrétaire de l'Intendance pendant plusieurs années, avoit commis des exactions si criantes que Mr. de *la Corée* fut obligé de le sacrifier ; mais ce

subalterne qui tenoit un état pareil à celui de son maître, n'en a pas moins emporté un million à la Province.

A cet *Ethis* avoit succédé un nommé *Blanchard*, qui n'avoit rien & auquel on connoît aujourd'hui au soleil 600,000 livres de biens.

Enfin le nommé *Grivois*, fripponneau qui commençoit à s'arrondir, avoit déjà gagné pour sa part 200,000 livres : ainsi voilà de bon compte 1,800,000 livres que ces trois suppôts du Commissaire départi coûtent à la Franche-Comté, une des provinces les plus pauvres du royaume.

8 *Juin*. 1784. On assure que le Roi de Suede est arrivé hier ici, où il résidera sous le nom de Comte de *Haga* : il loge chez son Ambassadeur.

8 *Juin* 1784. Le Sieur de *Beaumarchais* a écrit à tous les auteurs dramatiques une lettre circulaire, où il les engage à se trouver chez lui aujourd'hui, afin d'y conférer de choses importantes qu'il a à leur communiquer concernant leurs intérêts.

9 *Juin* 1784. C'est par un Arrêt du Conseil du 5 *Juillet* 1781, qu'on supposoit une usurpation de la part des propriétaires riverains d'une partie de la Guyenne dans l'espace de vingt-deux lieues de tous les atterrissemens, alluvions & relais appartenans au Roi ; qu'il étoit d'une nécessité absolue, pour les intérêts de Sa Majesté, de constat

tre, d'une maniere irrévocable, la consistance de ces objets; en conséquence le Grand-Maître des eaux & forêts étoit chargé de faire cette vérification & avoit nommé un Ingénieur arpenteur pour y procéder.

Dès que cet Arrêt fut connu, la consternation devint générale, chacun trembla pour sa propriété; le Procureur général a cru devoir déférer cet Arrêt au Parlement de Bordeaux par un Requisitoire, où il prouva par les principes du Droit Romain & du Droit François, que tout ce qui est atterrissement, alluvion & accroissement, appartient au propriétaire riverain; que d'ailleurs l'administration du domaine n'avoit aucun caractère pour faire la recherche des droits ignorés & inconnus, pour attaquer les propriétés, &c. qu'en un mot toute cette opération étoit illégale, tortionnaire, vexatoire, irréguliere & dans le fond & dans la forme.

En conséquence le 3 Mai 1782, le Parlement, les Chambres assemblées, rendit Arrêt, ordonnant qu'il seroit fait au Roi de très humbles & très respectueuses Remontrances conformément au Requisitoire, & que néanmoins *sous le bon plaisir de Sa Majesté* il seroit sursis à l'exécution de l'Arrêt du Conseil du 5 Juillet 1781, jusques à ce qu'il eût plû au Roi d'exprimer clairement ses intentions, quand sa religion auroit été instruite, &c.

Les Remontrances furent envoyées au

Roi; une jouissance tranquille de plus de vingt-deux mois suivit cet acte de zele & de devoir des Magistrats, lorsqu'intervint l'Arrêt du Conseil du 31 Octobre 1783, qui cassoit celui de cette Cour du 3 Mai 1782, & fut signifié à son Greffe.

Cet Arrêt ne contenoit aucune réponse au Parlement: acte d'autorité absolue, il n'indiquoit aucun principe, il ne résolvoit aucune difficulté; on n'y trouvoit aucun raisonnement dans le droit, aucun éclaircissement sur le fait; en un mot il portoit tous les caracteres de la surprise. C'étoit une entreprise, une voie de fait, suite d'un plan concerté, dont les fiscaux attendoient le succès pour completter dans tout le royaume le plan d'usurpation qu'ils avoient formé.

C'est ce que fit valoir le Procureur général dans un second Requisitoire, encore plus vigoureux que le premier, où il pesa sur l'attribution faite au Conseil de toutes les contestations à naître dans cette grande querelle, dont la connoissance ne pouvoit & ne devoit être portée que devant le Bureau des finances, comme Juge du Domaine du Roi, & par appel en sa Cour, qui est par essence la Cour féodale du Roi.

D'après cet exposé la Cour délibéra qu'il seroit fait au Roi d'itératives Remontrances, & ordonna, toujours *sous le bon plaisir du Roi*, l'exécution de son Arrêt du 3 Mai 1782.

Cet Arrêt est du 21 Avril.

9 *Juin* 1784. Une Demoiselle de la Croix, par testament du 1 Février 1781, fait un legs à Me. de *la Croix*, *Avocat au Parlement, mon parent paternel* : ce sont ses termes. Il se trouve au Palais deux Avocats de ce nom, mais qui ne se croient pas parens de la défunte & cependant chacun d'eux s'est présenté pour recueillir le legs.

Le premier est Me. de *la Croix*, auteur de différens ouvrages ; il assure que c'est à sa renommée littéraire qu'il doit le bienfait de la testatrice qu'il ne connoissoit pas, & que d'ailleurs son adversaire portant le surnom de *Frainville* ne peut prétendre à une identité dont l'écarte ce surnom.

Celui-ci regarde ces deux raisonnemens comme plus spécieux que solides, & fait valoir en sa faveur la reconnoissance que les héritiers ont semblé en faire comme parent par la délivrance du legs.

Différens Mémoires ont paru pour & contre dans cette Cause, qui égaye le Barreau par le ridicule que chaque adversaire verse réciproquement sur son rival.

Le premier *la Croix*, ou *la Croix l'auteur*, comme s'il ne se sentoit pas assez fort pour répondre lui-même, a appellé à son secours Me. *Target*, qui n'a pas dédaigné de prendre la plume dans cette cause puérile, si l'avidité des prétendans ne lui imprimoit de plus un caractère odieux dans des Avocats

dont le désintereſſement devroit être la premiere vertu.

9 *Juin* 1784. M. le Comte de *Haga*, dès aujourd'hui eſt allé à la comédie françoiſe, où l'on jouoit la dix-huitieme repréſentation du *Mariage de Figaro.* La piece étoit à la moitié du premier acte lors de ſon arrivée. Le public lui a fait l'honneur de demander à grands cris qu'on recommençât; il a même exigé que la toile fût baiſſée & que l'orcheſtre jouât une ſeconde fois l'ouverture: ce qui a été exécuté.

9 *Juin* 1784. La chanſon à.... eſt la *Chanſon des cinq doigts*; elle eſt extrêmement poliſſonne; mais aujourd'hui tout paſſe: les femmes ne rougiſſent point de l'entendre, elle ſe chante devant elles dans les grands ſoupers, elle eſt gravée & ſe vend publiquement.

10 *Juin* 1784. Outre les ſpectacles habituels de cette capitale, il s'en préſente de tems en tems d'autres, d'autant plus curieux qu'ils ſont uniques ou ſe renouvellent rarement. Tel eſt celui qui a eu lieu dans le Marais le dimanche 6 *Juin.*

Un nommé *Tricot*, Sergent du Régiment du Roi, recruteur, ſpadaſſin renommé, grand ſouteneur de mauvais lieux, héros des filles, des crocs & de tous les tapageurs de Paris, eſt mort & il a fallu l'enterrer. Tous les recruteurs ſes camarades ſe ſont fait un honneur d'eſcorter ſon convoi, au-

quel ils donnoient un air de pompe militaire : quand le corps est parti, ils ont vu avec peine qu'on ne prenoit point le chemin de Saint Nicolas des Champs, paroisse du défunt, mais celui du cimetiere où l'on le portoit en droiture : ils s'en sont plaints & malgré la déclaration des prêtres qu'on n'avoit payé que pour cette marche, ils ont forcé le sabre à la main les porteurs du corps de le conduire à l'église ; mais quand le convoi est arrivé, le Suisse prévenu a fait fermer les portes. Grand effroi dedans, grand tumulte au dehors ; les recruteurs menaçoient d'enfoncer les portes : on a recours au curé qui, intimidé par toute cette cohorte, ordonne que le cadavre entrera par une porte, mais sans reposer sortira par l'autre : tout le cortege applaudit à la décision du sage Pasteur, on crie *bravo*, on entre en triomphe, on bat des mains, on repete *bis* ; en un mot, on tourne en parade cette fête funéraire.

10 *Juin* 1784. M. le Comte de *Haga* ne perd pas un instant durant son séjour dans cette capitale ; il cherche à s'instruire, à tout voir avec le plus grand soin ; il a déjà visité plusieurs artistes qu'il a entretenus de leur art longtems & en déployant beaucoup d'intelligence & de goût.

11 *Juin* 1784. La plupart des auteurs dramatiques, même les académiciens, se sont rendus à l'invitation du Sieur de *Beau-*

marchais. Il leur a fait part de son projet, qui est de demander par l'intervention des gentilshommes de la chambre un réglement, homologué au Parlement, suivant lequel il sera défendu à toutes les troupes de comédiens de province de jouer aucune piece nouvelle sans l'agrément de l'auteur & sans le faire bénéficier du septieme des représentations, à l'*instar de Paris*. Tout le monde a applaudi à ce projet; l'on a remercié le Sieur de *Beaumarchais* de son zele pour l'intérêt de ses confreres & il a été chargé d'agir en conséquence & de faire toutes les démarches nécessaires.

11 *Juin* 1784. Par Edit du mois de Février 1776, le Roi avoit changé le régime des corvées; par la Déclaration du mois d'Août suivant tout est rentré dans son ancien état; il y est expressément ordonné *que les travaux pour les réparations & entretien des grandes routes continueront d'être faits dans les diverses Provinces du Royaume comme auparavant*.

Le Commissaire départi en Guyenne s'est arrogé le droit de créer un nouveau systême, d'établir une imposition, de l'augmenter à son gré, de détruire des privileges que Sa Majesté avoit rétablis.

C'est sur cet attentat envers les Loix, qu'est intervenu l'Arrêt du Parlement de Bordeaux du 27 Mars dernier, portant qu'il sera fait une enquête pour être mise sous les yeux du Roi.

Par un Arrêt du Conseil du 17 Avril 1784, cet Arrêt du Parlement a été cassé & ledit Arrêt a été signifié du très exprès commandement du Roi au Greffier en chef du Parlement, le 24 Avril.

C'est alors que par un autre Arrêt du 28 Avril fondé sur onze Considérations des plus graves, le Parlement, les chambres assemblées, a arrêté que le Roi seroit très humblement supplié de retirer ledit Arrêt, comme évidemment surpris à sa religion; ordonne que *sous le bon plaisir de Sa Majesté*, son Arrêt du 27 Mars sortira son plein & entier effet; ordonne que les enquêtes & toutes les pieces justificatives à leur appui seront mises sous les yeux du Roi, & qu'il lui sera détaillé le monstrueux assemblage des vexations commises par le Commissaire départi d'après son systême d'établir dans toute la Généralité une imposition pour les corvées.

La Cour a arrêté en outre que le Roi seroit très humblement supplié de faire cesser tous ces desordres; de vouloir faire une loi, qui prévienne l'arbitraire & qu'il lui seroit représenté qu'il n'est point de province dans le royaume qui ait plus de droits que celle de Guyenne à la sollicitude paternelle de Sa Majesté; qu'il n'en est point qui ait autant éprouvé les maux qui sont la suite naturelle de la guerre; que la nature des denrées de ladite province & les secousses qu'a éprouvé le commerce, l'ont empêché de

jouir encore des avantages de la paix : que cependant obligée de payer des impôts énormes, n'ayant que des revenus casuels & dont le débouché est absolument obstrué, il seroit impossible qu'elle pût fournir à un nouvel impôt.

11 *Juin* 1784. Ces jours derniers un marchand d'ariettes étant monté à la portiere de deux Dames qui se promenoient sur le boulevard, leur propose d'acheter des ariettes, entr'autres du *Mariage de Figaro.* Deux officiers qui étoient sur le devant rejettent avec dédain ces ariettes, disant qu'ils ont vu la piece une fois & que cela leur suffit : un *quidam* passoit, il s'arrête, les apostrophe & les injurie à l'occasion de leur mauvais goût de mépriser ce qui cause l'engouement de tout Paris ; les officiers furieux descendent pour donner des coups de canne à l'insolent, qui persiste à leur reprocher leur ignorance : grand tumulte, la garde arrive ; le *quidam* est traduit devant le Commissaire, est obligé de décliner son nom ; il se trouve que c'est le portier du Sieur de *Beaumarchais*. On alloit le conduire en prison, lorsque les plaignans intercedent pour lui. Le Commissaire, dont le devoir auroit été de faire toujours constituer prisonnier le délinquant, le relâche & se contente de le faire conduire sous bonne escorte chez son maître, auquel il fait enjoindre de veiller avec plus d'attention sur

ſes valets & d'empêcher qu'ils n'inſultent les honnêtes gens.

11 *Juin* 1784. Autant qu'on a pu tirer au clair l'anecdote du Mémoire de Me. *Linguet*, voici ce qu'il y a de plus conſtaté.

Le Sieur *le Queſne*, après s'être bien conſulté ſur la diffamation qui réſultoit dans le public contre lui du No. 72. de Me. *Linguet*, a été conſeillé de rendre plainte & de faire aſſigner ſon adverſaire, ou à déſavouer les faits, les accuſations & calomnies inſérées dans les Annales audit No., ou de ſe voir condamné à lui en faire une réparation authentique.

En conſéquence l'aſſignation a été donnée chez le Sieur de *Montbines*, le nouveau correſpondant du journaliſte, où il eſt cenſé avoir élu ſon domicile.

Le Sieur de *Montbines* n'a pas manqué d'envoyer cette aſſignation à Me. *Linguet*, & c'eſt en réponſe à cet acte juridique du Sieur *le Queſne* qu'il a fait paſſer ſon Mémoire in 4o. de 107. pages, pour être remis à ſes Juges.

Me. *Linguet* avoit en même tems propoſé à ſon commettant de faire réimprimer ce Mémoire à Paris pour l'envoyer à tous ſes ſouſcripteurs; mais celui-ci lui a repréſenté que cette réimpreſſion pourroit ſouffrir beaucoup d'inconvéniens, & qu'il croyoit plus expédient qu'il le fît imprimer à Londres & le lui renvoyât tout prêt à être diſtribué.

11 *Juin* 1784. L'affaire de Mr. le Vicomte de *Noë* n'est point finie; mais indépendamment de ce qui peut avoir été fait à Bordeaux, après avoir présenté Requête à la Connétablie pour se rendre opposant à l'éxecution du jugement du tribunal des Maréchaux de France, qui avoient ordonné qu'il seroit enlevé de sa terre & conduit à Paris pour y satisfaire aux ordres du tribunal, la Connétablie ayant mis néant à cette Requête, il s'est pourvu au Parlement de Paris par appel & cette Cour a rendu arrêt de défenses qui le prend sous sa protection. Les Vacances ont empêché jusques à présent les suites de cette affaire, dont il doit résulter une grande contestation entre ce tribunal & le Parlement.

12 *Juin* 1784. D'après l'Arrêt du Conseil qui augmente & fixe les appointemens des premiers sujets de l'opéra, le régime en est encore changé. Ils ne sont plus chargés de la recette, ni de la dépense; ce sont les Menus. On ne doute pas que cette nouvelle administration ne retombe dans les inconvéniens de la précédente & que les frais qui augmenteront ne rendent ce spectacle plus onéreux que jamais au Roi. Déjà les sujets n'ayant aucun intérêt à la chose se négligent & ne veillent à aucune des déprédations qui se commettent journellement dans ses détails économiques.

12 *Juin* 1784. Non-seulement l'affaire

de Bordeaux concernant les corvées ne s'arrange point, mais elle devient plus grave que jamais. Mr de *Fumel* y a dû tenir avant la Pentecôte une séance, pour casser tout ce qui avoit été fait & même pour enlever les minutes, de façon qu'il n'en reste aucune trace. Le Maréchal de *Mouchy* vient ensuite de partir avec ordre de contenir le Parlement à la rentrée.

12 *Juin* 1784. On peut se rappeller le différend élevé entre le Docteur *Mesmer* & le Docteur *Deslon*, dont l'objet principal est une somme de 150,000 livres que le premier repete contre l'autre. Cette affaire a mûri depuis longtems, & l'on assure qu'elle est enfin au moment d'éclater, qu'elle va se plaider *in magnis*; que c'est Me. *Gerbier* qui parlera pour le Sieur *Mesmer*, & Me. de *Bonnieres* pour le Sieur *Deslon*.

12 *Juin* 1784. Il doit y avoir demain par extraordinaire bal à l'opéra. Mr. le Duc de *Chartres*, qui cherche à tirer parti de tout pour accréditer son jardin, a fait afficher une annonce, par laquelle il restera ouvert & illuminé toute la nuit, & les masques auront toute permission d'y entrer. Les marchands des galeries sont invités de seconder la munificence de Monseigneur & de laisser leurs boutiques ouvertes.

13 *Juin* 1784. L'émeute religieuse & comique arrivée à la paroisse de Saint Nicolas des champs mérite encore quelques dé-

tails. On n'avoit payé pour le convoi du Sieur *Tricot* que 15 livres, & il en faut 45 livres pour que le cadavre ait le droit d'entrer dans le lieu saint. Les prêtres s'étoient obstinés à se rendre au cimetiere & le cadavre étoit arrivé sans eux à l'église.

Les Recruteurs se battoient contre les Suisses pour faire entrer le cadavre, lorsque le Curé instruit du tapage rendit la décision dont on a parlé, mais qui ne finit pas la querelle. Les Recruteurs voulurent que le cadavre reposât un moment. Ils le firent placer sur des chaises arrangées en forme de piedestal; la loueuse de chaises s'y opposant & ayant donné un soufflet à l'un d'eux, fut foulée aux pieds: enfin n'y ayant aucun prêtre pour dire quelques prieres, les recruteurs y suppléerent en tournant trois fois autour du cadavre aux acclamations de l'assemblée & conduisirent ensuite leur héros au cimetiere en chantant la chanson des funérailles de Marlborough. On ajoute que le Curé s'est plaint à la Police de tant d'irrévérences & que les recruteurs sont en prison, mais sourdement, pour ne point aggraver le scandale par trop de publicité.

13 *Juin* 1784. Depuis que le jugement du Conseil de guerre est rendu & connu, les Mémoires percent moins difficilement. On voit dans le public:

1o. Mémoire du Comte de *Grasse* sur le combat du 12 Avril 1782, avec huit plans

des positions principales des armées respectives.

2°. Observations du Marquis de *Vaudreuil*, adressées au Conseil de guerre à l'Orient.

3°. Réponse de Mr. de *Grasse* aux Observations de Mr. de *Vaudreuil*.

4°. Mémoire de Mr. de *Bougainville*, commandant la troisieme escadre au combat du 12 Avril 1782.

5°. Mémoire justificatif pour *Jean François* Baron d'*Arros-d'Argelos*, Chevalier de l'ordre royal & militaire de Saint Louis, Capitaine des Vaisseaux du Roi, Brigadier de ses Armées, commandant le Vaisseau le *Languedoc* dans l'armée sous les ordres du Comte de *Grasse*.

6°. Lettre de Mr. d'*Albert de Rioms*, Commandant le *Pluton*, à Mr. le Marquis de *Vaudreuil*, datée de l'Orient ce 12 Janvier 1784.

7°. Notes de M. le Marquis de *Vaudreuil* en réponse à cette Lettre.

8°. M. d'*Albert de Rioms* à Messieurs du Conseil de guerre assemblés à l'Orient.

13 *Juin* 1784. *Les Cinq Doigts*, sur le Vaudeville du Mariage de Figaro.

Bouflers peignit avec grace
Le lieu, dont chacun est fol;
Barthe & d'*Arnaud* sur sa trace
Ont chanté le cul, le col;
Sans m'élever à leur place,
D'une plus timide voix
Je vais chanter les cinq doigts.

Un

Un vieux que chacun repousse,
S'il a de l'or bien compté
Fait la cadence du pouce,
Soudain il est supporté.
Vénus va pour lui plus douce
A son lit l'associer:
Honneur au doigt financier!

*

Du second l'emploi me touche,
Du mystère signe heureux;
Près d'une mere farouche
Il exprime & parle aux yeux,
En le plaçant sur la bouche
L'amour fidele & discret
Nous dit: garde mon secret.

*

Celui du milieu réclame,
Mesdames, le pas sur tous:
Quand l'amour perd de sa flamme
Ce doigt le réveille en vous,
Lorsqu'aussi près d'une Dame
Le Dieu cueille un beau laurier,
Ce doigt est son brigadier.

*

Au suivant l'amour fidele
Met l'anneau de son bonheur,
Qui le reçoit d'une belle,
En retour promet son cœur:
Ce doigt d'amour éternelle
Offre le gage enchanteur,
Je le crois un peu menteur.

Le petit dans l'art magique
Passe pour être en crédit;
Une femme despotique
De ce renom s'enhardit,
Et par ce mot sans replique
L'amant foible est interdit:
Mon petit doigt me l'a dit.

*

De tous ces doigts, ce me semble,
L'éloge est poussé trop loin,
De l'écrire encore je tremble,
Et le dire est un besoin.
J'ai vû ces lâches ensemble
S'unir d'un effort commun
Et se mettre cinq contre un.

14 *Juin* 1784. La chanson ci-dessus avoit été précédée ou a été suivie de la piece de vers ci-jointe, intitulée: *les Doigts*. On prétend qu'elle a été adressée à la fille du Marquis de *Paulmy*, la Princesse de Luxembourg.

Honneur à cet artiste sage
Qui pour le bonheur des humains
Des doigt qu'il joignit à leurs mains,
Daigna multiplier l'usage:
C'est du ciel le don le plus doux,
Car des doigts l'adresse infinie
Fait tout le plaisir de la vie;
Et sans les doigts que serions-nous?
Lise est savante, pour son âge,
Car à douze ans Lise conçoit
Tous les plaisirs du mariage

Que lui montre son petit doigt.
De jolis doigts ont de l'absence
Souvent adouci les rigueurs.
Que les doigts ont d'intelligence
Pour soulager deux tendres cœurs,
Que tourmente la vigilance
Et des mamans & des tuteurs.
Les doigts à l'amante captive
Font oublier la liberté ;
Les doigts pour l'amante craintive
Dans un tableau bien imité
D'une jouissance illusive
En font une réalité.
Souvent dans l'amoureuse ivresse
Les doigts font le charme des cœurs,
Tout s'embellit par leur adresse
Et partout les doigts sont vainqueurs.
Si la beauté que je préfere
Daignoit permettre qu'aujourd'hui
De ses doigts la touche légere
Portât remede à mon ennui,
Je bénirois sa bienfaisance :
Si mes vœux n'étoient superflus,
En peignant ma reconnoissance
J'aurois pour elle un doigt de plus.

14 *Juin* 1784. Mr. le Marquis de *Montesquiou*, dans l'espoir que le Roi de Suede voudroit bien honorer de sa présence sa réception à l'Académie françoise, avoit fait différer la cérémonie. Dès que Mr. le Comte de *Haga* a été arrivé, la compagnie a député vers lui pour l'instruire de son désir : M. le Comte de *Haga*, flatté de l'honneur

qu'on lui faisoit, en a témoigné toute sa reconnoissance, mais a déclaré qu'il n'avoit de libre que le mardi quinze. Ce n'est point jour d'Académie françoise & c'est au contraire jour d'Académie des belles-Lettres, dont la salle tient précisément à l'autre & sert même de passage les jours de séance publique. Grande négociation à ce sujet entre les deux Sécrétaires. Mr. d'*Acier* a déclaré ne pouvoir suspendre de son autorité les travaux de sa Compagnie; il a fallu que Mr. le Baron de *Breteuil*, comme Ministre de Paris, écrivît une Lettre au nom du Roi pour décider la contestation & demain la séance a lieu extraordinairement *par Ordre*. On a rassemblé en diligence tous les membres dispersés, qui avoient pris une courte vacance.

14 *Juin* 1784. La fête que Mr. le Duc de *Chartres* avoit imaginée n'a pas eu lieu hier, du moins quant aux masques; il est venu un ordre du Roi qui a empêché de les laisser entrer durant la nuit dans le jardin du palais royal. C'est une mortification donnée à Son Altesse, qui auroit dû prévoir le désordre que pouvoit occasionner une semblable saturnale.

15 *Juin* 1784. Suivant le Mémoire du Comte de *Grasse*, l'équité du Roi n'a pas permis que sa conduite au combat du 12 Avril 1782 restât exposée au blâme public, sans avoir été juridiquement examinée. Il

avoit lieu d'attendre ce bienfait de Sa Majesté après quarante-huit ans de service, trente campagnes, douze combats & ses succès précédens durant la guerre qui vient de finir.

L'objet de son Mémoire est de prouver:
1°. Que le Vaisseau Amiral après onze heures & demie de combat, privé de tout moyen de défense ultérieure, hors d'état de se sauver, lorsqu'il l'a rendu, ne laisse aucun sujet de blâme contre Mr. de *Grasse* comme Capitaine.

2°. Qu'ayant fait depuis le commencement jusques à la fin du combat, les signaux propres à chacune des circonstances & aux variations des vents, il doit être absous avec honneur comme Général.

Ce Mémoire n'est point mal fait, surtout quant à la partie qui tend à disculper le Comte de *Grasse* comme Général: en supposant l'exposé des circonstances exact, il a raisonné très judicieusement tous les mouvemens & tous les ordres; mais les manœuvres les plus importantes n'ont pas été exécutées: neuf de ses signaux dans les positions les plus critiques ont été absolument négligés. Il n'en falloit pas tant pour perdre la bataille. Mr. de *Bougainville* est gravement inculpé; le Marquis de *Vaudreuil* légérement & le plus souvent applaudi.

Quant à la reddition du vaisseau amiral, malgré l'étalage où il entre de son mauvais état, il laisse encore beaucoup de choses à

défirer pour fa juftification, & celle ci, à beaucoup près, n'eft pas auffi claire que la premiere.

15 *Juin* 1784. Lundi fept de ce mois, lorfque le Comte de *Haga* eft arrivé, le Roi ne comptoit point fur lui & Sa Majefté étoit allée à la chaffe à Rambouillet, où Elle devoit donner à fouper à 25 Seigneurs. La Reine lui dépêcha un courier; il n'avoit point fes voitures, il fe fit ramener par un palfrenier & prévint *Monfieur* qui étoit du voyage de n'avertir de fon départ qu'au moment du fouper, dont il feroit les honneurs à fa place. Au moyen de quoi fa garde-robe refta à Rambouillet: le Roi rentré dans fon appartement n'avoit point de clefs, n'avoit point de valets-de-chambre; il fallut un ferrurier, & l'on appella les premiers-venus pour habiller Sa Majefté. Ceux-ci peu au fait s'en tirerent comme ils purent & d'une façon fort ridicule; en forte que, quand le Roi vint chez la Reine pour trouver le Comte de *Haga*, chacun eut peine à s'empêcher de rire; la Reine lui demanda s'il donnoit bal ce foir-là, & s'il avoit déjà commencé la mafcarade, ou s'il vouloit montrer au Comte de *Haga* une idée de l'élégance françoife? Il avoit un foulier à talon rouge, un autre à talon noir, une boucle d'or, une autre d'argent & ainfi du refte. Il fallut cependant qu'il demeurât de la forte dans la crainte d'être pire.

Le soir à son coucher Sa Majesté plaisanta beaucoup de l'accoûtrement bizarre où l'on l'avoit mis: Elle dit en riant „ je connois „ celui qui m'a ridiculisé de la sorte & je „ l'arrangerai bien à mon tour." Ces petits traits décelent la bonté de l'ame du Roi, combien il est facile dans son service & aimable dans son intérieur.

15 *Juin* 1784. Relation de la Séance publique, tenue extraordinairement aujourd'hui mardi pour la réception de M. le Marquis de *Montesquiou*.

L'affluence depuis plusieurs années toujours très grande à ces sortes d'assemblée, ne pouvant croître, puisque le local n'étoit pas plus étendu, a été du moins remarquable par l'espece & le zele des spectateurs. Dès midi & demi plus de deux cens femmes de la plus haute qualité avoient pris poste, & entraînant à leur suite une foule d'hommes du même rang, la salle n'a été remplie, à proprement parler, que de gens de cour, & le peu d'hommes de lettres qui s'y sont trouvés, n'y sont entrés que furtivement en quelque sorte & en contrebande.

Au reste, si la personne du Récipiendaire attiroit la foule, son discours le méritoit peu. En vrai courtisan, Mr. de *Montesquiou* voulant plaire à tout le monde, a rétabli l'ancienne formule d'éloges usités pour les fondateurs & protecteurs de l'Académie; il

a passé ensuite à son prédécesseur, qu'il faut se rappeller avoir été Mr. l'ancien Evêque de Limoges, le précepteur des enfans de France; il a prétendu que son plus bel ouvrage étoit l'éducation de ces augustes éleves, ce qui lui a fourni l'occasion d'esquisser le portrait de chacun avec les couleurs les plus flatteuses: il a peint dans *Louis* XVI le Monarque humain, juste & simple, ami de la franchise, des mœurs & de l'économie. *Monsieur*, auquel il a l'honneur d'être attaché, lui a fourni des détails plus particuliers; il est entré dans ceux de sa vie intérieure; il nous a vanté son amour de l'étude, & nous a appris que ce Prince, en s'efforçant d'acquérir les connoissances nécessaires à son rang, y joignoit le goût des lettres & les cultivoit avec succès. Enfin les qualités héroïques de Mr. le Comte d'*Artois* n'ont point échappé au pinceau du nouvel académicien: il a principalement appuyé sur son voyage de Gibraltar. Episode mémorable & glorieux de la vie de ce Prince. La Reine a reçu aussi le tribut de louange dû à ses traits, à ses graces & à ses vertus.

Mr. le Marquis de *Montesquiou* n'avoit garde d'oublier le Comte de *Haga*, pour qui la séance avoit été reculée & fixée à ce jour extraordinaire. Sans lever exactement le voile qui l'enveloppoit, il a fait l'éloge de Monarques Philosophes, qui voyagent pour s'instruire & qui en se répandant davantage,

ne

ne font qu'étendre leur renommée & se rendent non moins chers aux étrangers qu'à leurs sujets.

C'est Mr. *Suard* qui, en qualité de Directeur, a répondu à Mr. de *Montesquiou*. Il a révélé d'abord les titres littéraires de celui-ci à l'Académie Françoise que peu de gens connoissoient: il nous a appris que ce courtisan ingénieux faisoit des pieces de vers très agréables, des contes, des chansons, des épigrammes, des romans, des comédies, mais tous ouvrages de société que la modestie de l'auteur n'a point laissé sortir du cercle de ses amis. En parlant des comédies de M. de *Montesquiou*, le Directeur a pris occasion de-là pour s'élever adroitement contre celle du Sieur de *Beaumarchais*, si courue en ce moment. Sa critique, quoiqu'indirecte, a été si juste que personne ne s'y est mépris. Elle a reçu des applaudissemens incroyables & unanimes. C'étoit un enthousiasme, une ivresse plus grande encore que celle des admirateurs du *Mariage de Figaro*.

Un autre endroit du discours de Mr. *Suard* qui, sans faire autant de plaisir, a paru piquant & bien adapté aux circonstances, c'est la digression qu'il a faite sur l'usage de l'Académie d'entremêler ses membres littéraires de gens de la cour comme les plus capables de fixer parmi elle le beau langage & ce qu'on appelle *le bon ton*. Quoique cette

idée paroiſſe prêter aſſez au ridicule, il lui a donné une tournure qu'il a fait paſſer & qui lui a même mérité des applaudiſſemens.

Le Directeur pouvoit moins encore que le Récipiendaire ſe diſpenſer de parler du Comte de *Haga*. Il a ſeulement cherché à ne pas ſe répéter avec lui & heureuſement le ſujet très fécond lui a permis de varier & le fond & la forme de l'éloge.

Après ces deux diſcours, M. de *la Harpe* a lu un chant d'un poëme en l'honneur des femmes, qui doit être diviſé en quatre. Quoique la fiction en ſoit très poétique & très ingénieuſe; quoiqu'il y ait des deſcriptions charmantes, riches & pleines de goût; quoique la verſification en ſoit brillante & harmonieuſe, cet ouvrage a reçu peu d'applaudiſſements, & cependant l'auteur ne pouvoit mieux choiſir ſon auditoire, puiſqu'il étoit compoſé en grande partie de femmes ayant toutes des prétentions, ſoit aux graces, ſoit à l'eſprit. Mr. l'Abbé *Arnaud* prétend que c'eſt la faute du rithme de ce poëme qui eſt en vers *hexametres*, c'eſt-à-dire, en grands vers qui ne réuſſiſſent jamais dans notre langue, à moins qu'ils ne ſoient joints à une action. On croit, malgré cette aſſertion, qu'il faut plutôt en chercher la cauſe dans la perſonne du poëte, en général peu aimé du public. Ses partiſans eſperent qu'il ſera vengé de ce dédain dans le ſilence du cabinet.

Au reste, on lui reproche plusieurs gaucheries dans les détails du morceau qu'il a lu; comme d'avoir trop déprimé les Turcs; d'avoir fait des vœux pour la destruction de leur empire dans un moment où la France cherche à les soutenir & à s'unir plus étroitement avec eux; & devant qui? en présence de M le Marquis de *Choiseul-Gouffier*, envoyé Ambassadeur auprès de la Cour *Ottomanne!*

On devoit s'attendre sans doute que M. de *la Harpe*, correspondant du Grand-Duc de Russie, dans un ouvrage à la louange des femmes feroit un éloge pompeux de l'Impératrice mere de ce Prince; mais on eût voulu qu'en présence du Comte de *Haga* il n'eût pas affecté d'exalter cette Souveraine aux dépens des autres Puissances du Nord, qui ne peuvent lui être assimilées.

Une chose très remarquable dans ce poëme, c'est que l'auteur, en faisant l'énumération de quelques femmes célebres de France, mortes ou vivantes, a nommé avec la plus grande distinction Madame la Comtesse de *Genlis*, avec laquelle il est brouillé, & qui tout récemment, dans son dernier ouvrage intitulé les *veillées du château*, a fait un portrait affreux de Mr. de *la Harpe*. Quelqu'un lui en ayant témoigné sa surprise, il a répondu qu'il rendoit le bien pour le mal

Mr. le Duc de *Nivernois* a terminé la séance par la lecture de six fables; savoir,

le jugement du Lion; *le Lion*, *le Bœuf & le Renard*; *les Prieres*; *les deux Sceptres*; *le Musulman, sa femme & la Pie*; & *la Pyramide*. Ces petits ouvrages lus sans prétention, avec le même naturel & la même facilité dont ils semblent avoir été composés, contenant une moralité exquise, ont été reçus avec un enthousiasme universel.

Après la séance Mr. le Comte de *Haga*, s'est rendu dans la salle particuliere d'assemblée des Académiciens, où Mr. le Maréchal Duc de *Duras* lui a présenté les divers confreres qui s'y sont rencontrés. L'illustre étranger a paru les connoître tous, au moins par leurs ouvrages. Il n'est pas jusques à Mr. *Beauzée*, très ignoré dans sa propre patrie, auquel il n'ait fait compliment de sa grammaire & autres écrits sur la langue. Il a félicité Mr. *Suard* sur la hardiesse avec laquelle il avoit osé attaquer la comédie du Sieur de *Beaumarchais* & frondé le mauvais goût des spectateurs. Il a demandé à plusieurs reprises où étoit le Doyen de la Compagnie, le Maréchal Duc de *Richelieu*? Il a témoigné son regret de ne pas voir Mr. de *Malesherbes*; enfin il a questionné Mr. de *la Harpe*, s'il n'avoit pas composé une tragédie de *Gustave*? Il lui a dit qu'il en avoit fait toutes sortes de recherches sans avoir pu la trouver. Ce qui a obligé Mr. de *la Harpe* de lui avouer que cette piece n'ayant pas réussi, il l'avoit gardée dans son porte-

feuille; mais ayant ajouté qu'il comptoit la travailler, la faire jouer une seconde fois & imprimer ensuite, le Comte de *Haga* lui en a témoigné sa satisfaction, d'autant que ce sujet l'intéressoit infiniment. Le dernier mot qu'on ait recueilli de Mr. le Comte de *Haga*, c'est son exclamation en voyant cette salle dont les murs sont couverts de tout les portraits des Académiciens morts & vivans: *Cette tapisserie vaut mieux que la plus belle tenture des Gobelins.* Dans ces différens propos Mr. le Comte de *Haga* s'est exprimé avec beaucoup d'élégance, de naturel, de facilité & d'esprit. Il paroît connoître parfaitement notre langue & son génie, & sous ce point de vue ne seroit pas indigne de figurer dans l'assemblée qu'il a honoré de sa présence.

16 *Juin* 1784. *Les Observations du Marquis de Vaudreuil* sont foibles. Elles tendent en général à disculper toute l'armée. Ce n'est qu'après les plus grands efforts & la résistance la plus opiniâtre que les François ont été forcés de céder la victoire. Sa retraite ne peut être que glorieuse à la nation. Au lieu de fuir à toutes voiles, il a rassemblé dix-sept vaisseaux de l'armée navale à la vue des ennemis & il a croisé plusieurs jours pour attendre les cinq qui lui manquoient.

16 *Juin* 1784. Mr. de *Grasse*, dans sa *Réponse aux Observations du Marquis de Vaudreuil*, commence par lui reprocher d'avoir

abusé de la confiance avec laquelle il lui avoit fait part de son Mémoire pour répandre avec affectation ses *Observations*, tandis que Mr. de *Grasse* avoit reçu défenses de publier son Mémoire imprimé depuis le mois d'Octobre 1782, & dont il n'a eu la liberté d'envoyer des exemplaires au Président du Conseil de guerre que le 14 Novembre 1783.

L'objet de cette réponse au surplus est de démontrer que les Observations du Marquis de *Vaudreuil* sont en contradiction; les unes avec le triplicat de ses dépêches au Ministre du 26 Avril 1782; les autres avec sa Lettre du 18 Juin suivant que le Comte de *Grasse* a reçue à son arrivée en France; celle-ci avec la Lettre de Mr. *Mithon* au même en date du 19 Juin 1782, & celle-là avec l'Ordonnance de la Marine du 25 Mars 1765, titre du combat & avec les faits de la cause.

Cette replique semble fort bonne & refuter avec autant de justesse que de force la foible apologie de toute l'armée navale, entreprise par le Marquis de *Vaudreuil* & l'inculper lui-même.

16 *Juin* 1784. On assure que Mr. de *Calonne* a trouvé le moyen de fournir aux besoins de Mr. le Duc de *Chartres* par une tournure fort ingénieuse. Le palais royal est un appanage qui doit revenir à la couronne à défaut d'hoirs mâles. Dans le tems où se fera cette réunion, il faudra bien tenir

aux héritiers de la branche d'Orléans compte des améliorations faites au palais royal & les en rembourser. En conséquence on fournit d'avance au Duc de *Chartres* quatre millions, à déduire sur ce qu'il pourra leur être dû à cette époque.

Sans cette ressource les bâtimens iroient fort mal, ils languissent beaucoup depuis cet hiver.

17 *Juin* 1784. Le Mémoire de Mr. de *Bougainville* est peu de chose & sa principale défense est de dire qu'il n'a pas vû les signaux, ou que les ayant vus imparfaitement il n'a pas cru prudent de les exécuter avant d'en être plus sûr.

Du reste, on attribue la perte de la bataille: 1o. à ce que les ennemis étoient plus forts en nombre de près d'un quart & que dans ce quart il y avoit trois vaisseaux à trois ponts.

– 2o. A ce que tous les vaisseaux Anglois étoient doublés en cuivre, tandis que la moitié au plus des François l'étoient ainsi & que les autres n'avoient que des carenes très anciennes; avantage bien supérieur à l'avantage numérique, qui rendoit leurs mouvemens simultanés & rapides, ensemble d'efforts, qui fait la force d'une armée.

3o. Le bord que les ennemis couroient, tendoit à leur faire trouver le vent, tandis que le nôtre nous conduisoit dans des parages soumis à un calme habituel & à un changement de vent favorable à nos rivaux.

4°. Enfin les ennemis qui nous combattoient avec cette excessive supériorité de moyens & de circonstances, étoient les Anglois, ce peuple qu'il suffit de nommer pour prononcer l'éloge de ses talens à la mer.

D'ailleurs cette victoire n'a eu aucune suite favorable pour eux; ils étoient si maltraités qu'ils n'ont pû gagner Antigues & qu'ils ont été obligés, comme nous, de faire vent arriere.

Une anecdote à conserver de ce Mémoire est celle de Mr. de *Marigny*, Commandant le *César*; après l'avoir défendu jusques à la derniere extrêmité, étendu sur son lit, mortellement blessé, on vient lui dire que le vaisseau qui est en feu va sauter: *tant mieux*, répondit-il, *les Anglois ne l'auront pas. Fermez ma porte, mes amis, & tâchez de vous sauver.*

17 Juin 1784. Le Mémoire de Mr. d'*Arros* est fort clair & fort développé; il se justifie très bien, il prouve par les faits qu'il n'a point quitté son poste de Matelot de l'avant, que lorsqu'il s'est trouvé désemparé au point de ne pouvoir plus manœuvrer; s'étant réparé il a vu le *signal de vitesse*, par equel il n'y a plus d'ordre de division, chacun se place comme il peut; Mr. d'*Arros* l'a fait & il n'y avoit alors qu'un vaisseau entre la *Ville de Paris* & lui, & puis deux: il sert depuis 37 ans & n'a encore éprouvé

aucun reproche; il a reçu 1777 coups de canon. Il avoit encore 1200 gargousses de tout calibre, ayant eu la précaution d'en faire faire 800 durant le combat...

Suivant ce que dit Mr d'*Arros*, Mr. de *Grasse* paroissoit encore en bon état, lorsqu'il s'est rendu; il a amené dans le moment qui lui étoit le plus favorable, où l'ennemi commençoit à tenir le vent & à déséspérer de prendre l'Amiral.

17 *Juin* 1784. On parle d'une nouvelle place d'Administrateur général de la Loterie royale de France, créée en faveur du Sieur *Morel*, à la charge de pensions pour les Sieurs *Garat* & *Aswedo*. On connoît le premier: le second est un Juif qui chante avec beaucoup de goût; fort insolent & renommé pour un soufflet qu'il reçut au caffé du caveau en présence de beaucoup de spectateurs; ce qui le corrigea & le ramena à faire des excuses à l'offensé.

17 *Juin* 1784. La Lettre de Mr. *Albert de Rioms* est courte & tend uniquement à le disculper de n'avoir pas exécuté un certain signal. Il prouve à Mr. le Marquis de *Vaudreuil*, Chef de l'Escadre blanche & bleue, que c'étoit d'autant moins à lui à faire ce reproche à un Capitaine de Vaisseau de sa Division, qu'il n'avoit pas répété le signal de façon à déterminer d'y obéir. Les argumens de Mr. de *Rioms* semblent pressans & victorieux.

18 *Juin* 1784. Les *Notes de Mr. le Marquis de Vaudreuil* en marge de la Lettre de Mr. *Albert de Rioms* sont foibles & même des especes d'excuse à cet officier. Il lui reproche seulement d'exposer ses griefs d'une maniere peu décente & répréhensible.

18 *Juin* 1784. La Requête ou Discours de Mr. *Albert de Rioms* à M. M. du Conseil de guerre assemblés, tend à se plaindre, tandis que la plupart des autres accusés n'ont été décrétés que d'assigné pour être oui, de l'être d'ajournement personnel, lui sixieme; il y répond directement à l'accusation du Comte de *Grasse* de n'avoir pas obéi à son premier signal.

Il entre à cette occasion dans la discussion de l'objet de ce signal & prétend qu'il ne pouvoit remplir les intentions de Mr. de *Grasse*; qu'eût-il été exécuté, on n'en auroit pas plus obtenu la victoire & l'on ne s'en seroit pas mieux tiré. Il fait un parallele de l'état des choses à la journée du 9, dont le général se prévaut si fort, & démontre qu'il ne ressembloit pas à celui de la journée du 12; conséquemment qu'en faisant la même manœuvre, on ne pouvoit se flatter d'un succès pareil.

Les causes de notre désastre, en ne comptant que du commencement de l'action, sont: 1°. la supériorité connue de l'ennemi: 2°. le désordre où nous nous sommes vus dans les premiers instans; désordre bientôt

augmenté par le changement de vent, enfin rendu extrême par les circonstances qui ont permis à l'ennemi de couper notre ligne en deux endroits : 3°. le calme qui a mis le plus grand obstacle au rétablissement de l'ordre, en ce que tandis qu'il retenoit la seconde Escadre dans une inaction absolue & forcée, la brise donnoit à nos ennemis les moyens de se réunir pour porter leurs efforts sur un seul point.

18 *Juin* 1784. L'affaire de l'abbé de *Mably* se civilise, du moins quant au Censeur Mr. de *Sancy*. Il a reçu une lettre en date du vingt-deux Mai de Mr. *Laurent de Villedeuil*, Directeur aujourd'hui de la Librairie, qui lui apprend que Mr. le Garde des Sceaux l'a rétabli. On assure que c'est à la recommandation de l'Archevêque même qui a écrit à Mr. de *Miromesnil* qu'il croyoit le Censeur suffisamment puni de son inattention, qu'il se désistoit de toute poursuite à son égard & le prioit instamment de lui rendre ses fonctions.

18 *Juin* 1784. Extrait d'une Lettre de Lyon du 6 Juin.... Avant-hier on a régalé le Comte de *Haga* du spectacle d'une *Montgolfiere*, (c'est ainsi qu'on a baptisé les machines aërostatiques fabriquées suivant la méthode de M. M. de *Montgolfier*.) Elle avoit 70 pieds de diametre vertical, sur 189 pieds de circonférence. Les coopérateurs qui faisoient le service de ce ballon,

s'étoient noué autour du bras un mouchoir blanc; allégorie dont l'application n'échappa point à l'auguste étranger. Il apperçut aussi à leur boutonniere une petite médaille, portant d'un côté les armes de Suede & de l'autre celles de France: *Oui*, dit-il, *fort bien! ces armes-là sont unies depuis longtems.* Je n'entrerai pas dans le détail de cette expérience, qui n'est plus ou plutôt qui n'est encore qu'un jeu d'enfant, mais cependant pensa être funeste aux voyageurs par les soubresaults de la machine, lorsqu'elle s'abattit. Mr. le Comte de *Laurencin* dirigeoit l'expérience; mais le spectacle nouveau qu'elle offrit, fut celui d'une femme, dont le nom sera désormais illustre par son intrépidité; c'est Madame *Tible*, Lyonnoise: elle reçut des complimens universels & surtout du Comte de *Haga*, & fut couronnée à la comédie au bruit des acclamations publiques.

Mr. le Comte de *Haga* soupa à l'archevêché, où Mr. de *Montazet* avoit fait construire un sallon sur une terrasse illuminée dans le meilleur ordre & terminée par une décoration, sur laquelle on voyoit des inscriptions & des emblêmes rappellant les événemens les plus remarquables du Regne de GUSTAVE III: galanterie dont le Comte de *Haga* témoigna sa vive satisfaction au Prélat.

19 *Juin* 1784. Mr. le Marquis *de Tibouville* est mort ces jours derniers. Il étoit connu dans la république des lettres pour

avoir donné au théâtre une tragédie de *Thélamire* en 1759, & pour différens ouvrages de société; mais sa grande réputation lui venoit pour avoir mis la Pédérastie à la mode en quelque sorte, pour en avoir fait trophée avec d'autres Seigneurs de la cour, tels que le Duc de *Villars*, le Marquis de *Salins*, &c. Aussi *Voltaire* l'a-t-il honorablement placé dans sa Pucelle.

19 *Juin* 1784. Le bal paré donné hier en l'honneur de Mr. le Comte de *Haga*, a offert, suivant l'usage, le coup d'œil le plus riche & le plus imposant, le plus agréable en même tems par la réunion des femmes les plus élégantes & les plus jolies de la cour. Il a été sans étiquette & l'on n'a point dansé de menuet, parce qu'il auroit dû s'ouvrir dans le grand cérémonial par la Reine & l'auguste étranger, & que celui-ci ne danse point.

20 *Juin* 1784. Il paroît constaté que Mr. d'*Entrecasteaux*, Conseiller au Parlement d'Aix, âgé de vingt six ans, après avoir tenté à plusieurs reprises d'empoisonner sa femme, l'a égorgée dans son lit de la façon la plus atroce. On raconte que l'ayant surprise endormie, de concert avec son valet-de-chambre, scélérat dévoué à ses ordres, ils lui avoient tous deux tamponné la bouche avec du cotton, puis scié le col avec un rasoir; que pendant cette horrible opération, le mari tenoit un vase pour recueillir

le ſang; qu'ayant pris toutes les précautions pour arranger une hiſtoire, il avoit crié au voleur; mais que par tout ce qui avoit ſuivi, on avoit eu lieu de ſe convaincre qu'ils étoient les auteurs du crime & que ce qui ne permettoit plus d'en douter, c'eſt que Mr. d'*Entrecaſteaux* s'étoit retiré en Sardaigne.

Le pere du mari étoit ici. Il eſt Préſident à mortier de ce Parlement, mais peu aimé dans ſa compagnie, comme attaché dans le tems au parti Maupeou & comme pourſuivant actuellement un de ces procès qu'il eſt même honteux de gagner.

Le Parlement a écrit à Mr. le Chancelier pour le prier de ſupplier le Roi de faire recommander le coupable dans toutes les cours.

Madame d'*Entrecaſteaux* la bru, étoit *Castellanne* en ſon nom, fort jolie & âgée de 24 ans ſeulement. Elle avoit eu peu de biens en mariage; le jeune homme étoit fort avare & déſiroit épouſer une riche veuve: c'eſt ainſi qu'on motive ſon crime épouvantable.

20 *Juin* 1784. Extrait d'une lettre de Rennes du 14 Juin.... Vous me demandez ce que c'eſt que la *Société patriotique Bretonne*. C'eſt une de ces aſſociations ſi à la mode aujourd'hui, qui ſe forment ſans trop ſavoir pourquoi & qui croient avoir beaucoup d'illuſtration en imaginant un titre qui an-

nonce de grands devoirs, qu'elles sont les plus souvent dans l'impuissance de remplir.

Celle ci doit son origine & son institution à Mr. le Comte de *Serent*, Gouverneur de la presqu'isle de Ruis, Commissaire général des Etats de Bretagne au Bureau de l'administration, membre de plusieurs Académies. C'est dans la grande salle de son château de Kerallier que se tiennent les assemblées. On y voit une tribune portant cette inscription : *ici on sert son Dieu sans hypocrisie, son Roi sans intérêt, & sa patrie sans ambition.* On a donné au lieu des assemblées le nom fastueux de *Temple de la Patrie*. Les Patriotes Bretons pour augmenter l'éclat de leurs solemnités se sont associé plusieurs femmes célebres, telles que Madame la Comtesse de *Nantais*, Madame la Comtesse de *Genlis*, Madame la Baronne de *Bourdic* & Madame la Comtesse de *Beauharnois*, qui vient tout récemment d'être proclamée *Citoyenne*; c'est le terme *mystique*.

20 *Juin* 1784. Il court dans le monde la copie d'une Lettre de Mr. le Maréchal de *Castries*, Ministre de la Marine, à Mr. le Comte de *Grasse*, au sujet du Conseil de guerre de l'Orient, qui ne laisse plus lieu de douter du mécontentement du Roi à l'égard de ce Général, qu'on traite bien doucement.

21 *Juin* 1784. Mr. le Baron de *Breteuil* a donné samedi dans sa délicieuse maison de

faint-Clou une fête à Mr. le Comte de *Haga*, où tous les Miniſtres, la famille Royale & la Reine ont aſſiſté. Ce qui la rend ſpécialement remarquable, c'eſt l'honneur qu'a ce Miniſtre de recevoir l'illuſtre étranger, tandis qu'on n'annonce pas qu'il eût reçu de fête d'aucun Prince du Sang, ou de la famille Royale.

21 *Juin* 1784. Mr. *Boutin* le Conſeiller d'Etat, a été envoyé en Guyenne par le Roi pour vérifier les faits avancés par le Parlement contre l'Intendant de Bordeaux Mr. *Dupré de Saint Maur* & ſes ſuppôts.

Mr. *Boutin* eſt accompagné de Mr. de *Boisgibault*, Maître des Requètes & d'un Ingénieur des ponts & chauſſées.

Pendant les travaux de cette eſpèce de commiſſion du Conſeil, Mr. *Dupré de ſaint Maur* reſte comme ſuſpendu de ſes fonctions & c'eſt Mr. *Boutin* qui les exerce.

On croit que cette affaire ſe civiliſera, ainſi que celle des alluvions & que la Cour n'oſera ſoutenir des vexations dont le Parlement a fait un tableau ſi révoltant.

21 *Juin* 1784. Copie de la Lettre du Maréchal de *Caſtries* à Mr. le Comte de *Graſſe*.

„ Le Roi a lu, Monſieur, la Lettre par laquelle vous recuſez d'avance les membres du Conſeil de guerre, & vous ſuppliez Sa Majeſté de vous juger Elle - même. Sa Majeſté n'a point approuvé les motifs de

la

la réclamation anticipée que vous formiez contre le jugement définitif qui devoit être rendu par le Conſeil de guerre aſſemblé à l'Orient, & Elle n'a pas pu les approuver davantage depuis que le jugement eſt connu.

„ Sa Majeſté á fait examiner & a examiné Elle-même avec la plus grande attention tous les chefs d'accuſation qui ſe trouvent confondus dans les Lettres & Mémoires que vous avez répandus en Europe & que vous avez portés contre l'armée navale dont vous aviez le commandement. Elle a vu que toutes les inculpations de déſobeiſſance aux ſignaux & d'abandon du Pavillon amiral dans la journée du 12 Avril, étoient détruites par le Conſeil de guerre & qu'on ne pouvoit attribuer aux fautes particulieres qui ont été commiſes la perte de la bataille. Il réſulte de ce jugement que vous vous êtes permis de compromettre par des inculpations mal fondées, la réputation de pluſieurs officiers, pour vous juſtifier dans l'opinion publique d'un événement malheureux dont vous euſſiez peut-être trouvé l'excuſe dans l'infériorité de vos forces, dans l'incertitude du ſort des armes & dans des circonſtances qu'il vous étoit impoſſible de maîtriſer.

„ Sa Majeſté veut bien ſuppoſer que vous avez fait ce qui étoit en votre pouvoir pour prévenir les malheurs de la journée; mais Elle ne peut avoir la même indulgence ſur

les torts que vous imputez injustement à ceux des officiers de la Marine qui se trouvent déchargés d'accusation.

„ Sa Majesté mécontente de votre conduite à cet égard, vous défend de vous présenter devant Elle. C'est avec peine que je vous transmets ses intentions & que j'y ajoute le conseil d'aller dans la circonstance actuelle dans votre province."

22 *Juin* 1784. Nous avons parlé il y a deux ans environ de l'auteur de l'ouvrage fameux : *qu'est-ce que le Pape?* attribué à un Mr. *Eybel*, dont nous avons en même tems annoncé la mort funeste par le poison, mort qu'on attribuoit alors aux fureurs du clergé. Nous sommes bien surpris aujourd'hui de voir revivre ce Mr. *Eybel*, Conseiller, chef de l'une des Commissions nommées par l'Empereur pour la visite des églises & des couvens, & s'exposant de nouveau aux vengeances des prêtres: car on assure que c'est le même auteur de la brochure ci-dessus indiquée. Y-a-t-il erreur de nom? seroit-ce le fils ou le frere du défunt? ou celui-ci n'est-il pas mort, est-il revenu de son empoisonnement? Il faudroit être sur les lieux pour vérifier une pareille contradiction.

La premiere nouvelle de l'empoisonnement étoit d'autant plus croyable, qu'elle étoit accompagnée de toutes les dates & autres circonstances propres à rendre un récit imposant.

22 *Juin* 1784. Depuis que nous avions annoncé à la fin de 1782 la brochure intitulée *le singe de 40 ans*, nous n'en avions plus entendu parler & nous commencions à douter de son existence. Les colporteurs la confirment de nouveau aujourd'hui & proposent aux amateurs cette nouveauté. Ils prétendent que dirigée en effet contre l'Empereur, ce Prince en auroit acheté toute l'Edition. Que cependant, suivant l'usage, il s'en est trouvé quelque exemplaire échappé, sur lequel on a fait une seconde édition qui court le monde en ce moment.

22 *Juin* 1784. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 15 Juin 1784...... Mr. *Boutin* qui nous étoit annoncé depuis quelque tems, est arrivé il y a trois jours. Il a fait ses visites au Parlement avec Mr. de *Boisgibault*, son collegue. On assure que nos Magistrats ont délibéré de ne point les voir. Voilà le cas qu'ils font des Commissaires du Roi.

Les *Remontrances au sujet des corvées* paroissent imprimées & sont très adroites par l'insertion qu'on y a faite de toute l'enquête contre l'Intendant, où l'on cite une foule d'horreurs. On commence à croire qu'il ne reviendra pas: on dit qu'il est mal vû en cour; le bruit de cette ville même est qu'il est exilé à sa terre.

22 *Juin* 1784. Extrait d'une Lettre de Cherbourg du 10 Juin..... Enfin le premier Cône pour la formation de ce bassin

en rade bien sûre & bien fortifiée dont je vous ai parlé l'année derniere, a été lancé le 5 de ce mois dans l'endroit convenu & a parfaitement réussi; on doit en placer un autre le 21. On ne regarde plus cela que comme un jeu: avec de l'argent & du tems on en viendra à bout... Quelques Anglois présens à l'opération & qui en rioient d'abord, ont eu la mine fort allongée quand ils ont vu le succès. On jette des pierres à force actuellement pour remplir ce cône à claire voie.

Mr. le Duc d'*Harcourt*, notre Gouverneur, est dans l'enchantement. Il a écrit à Mr. *Peronnet* pour lui témoigner toute sa satisfaction de ce grand ouvrage entrepris sous ses auspices. Le Ministre de la Marine encourage la besogne; il n'est pas moins glorieux de voir les Anglois à la veille d'être resserrés & bloqués dans la Manche sous son administration; il écrit que l'argent ne manquera point.

23 *Juin* 1784. L'infatigable Mr. *Mercier* n'a pas tardé à donner *Mon bonnet de nuit*, cet ouvrage qu'il avoit annoncé à la fin de son *Tableau de Paris*. On le voit dans ce pays-ci. On dit qu'il consiste en deux gros volumes in 8°. & que c'est le plus grand galimathias que l'on puisse lire. Il se vend cependant à cause de sa singularité; mais on est étonné qu'un homme qui a du talent & du mérite, ait pu faire imprimer des sottises pareilles.

23 *Juin* 1784. On a parlé de l'Arrêt du Parlement du 23 Mars dernier, qui condamne *Pillot*, ce Me. Clerc du Notaire *Perron*, pour abus de confiance de plusieurs clients & suspecté d'être faussaire, à être fouetté, marqué, envoyé aux galeres à perpétuité & préalablement mis au carcan.

Les parens de ce malheureux avoient obtenu un sursis depuis ce tems; mais enfin n'ayant pu désintéresser les parties civiles, il a fallu qu'il subît son supplice & il a commencé hier par être mis au carcan.

Dès que le bruit s'en est répandu, tous les Notaires y ont envoyé leurs Clercs comme à une école d'instruction, dans l'espoir que l'exemple contiendra ceux qui seroient tentés d'imiter leur ancien camarade.

Me. *Foacier*, Notaire, impliqué au procès, par l'Arrêt est déchargé de l'accusation, après avoir été interrogé *sur la sellette*, à ce que l'on présume, parce que l'Arrêt ne s'explique pas à cet égard pour le ménager, & qu'on n'auroit fait difficulté de mettre *à la barre de la Cour*, s'il ne l'avoit été que de cette façon, qui n'est point infamante.

25 *Juin* 1784. Extrait d'une Lettre de Grenoble du 12 Juin.... Notre Parlement est de nouveau dans la crise, il bataille avec le Conseil qui a déjà cassé quatre ou cinq de ses Arrêts dans la même affaire. Il s'agit d'une pauvre communauté opprimée par une chartreuse: le Parlement a pris la défense

de la premiere ; de-là cette longue querellé, qui a provoqué enfin les Remontrances vigoureuses arrêtées, toutes les chambres assemblées, le 29 Avril dernier. Outre les cassations multipliées dont se plaint la Cour, elle réclame un de ses Membres, Mr. de *Meyrieu*, Conseiller Rapporteur de l'affaire, mandé par lettre de cachet à la suite de la cour ; & l'abolition d'une amende de 500 livres, prononcée par le Conseil contre le Procureur de la Communauté.

24 *Juin* 1784. Les colporteurs sont fort allarmés de la vigilance avec laquelle on a intercepté jusques en Flandre & sur d'autres routes des ballots de livres qu'ils attendoient. Ils attribuent ce redoublement de zele & d'activité aux plaintes que le Roi de Prusse a fait porter à l'occasion des *Mémoires de Voltaire :* sans doute le désir de soustraire le Mémoire nouveau du Comte de *Mirabeau*, précédé de sa conversation avec Mr. le Garde des sceaux, n'a pas peu contribué à ces recherches.

Du reste, on dit que plusieurs colporteurs sont à Bicêtre pour le premier ouvrage.

24 *Juin* 1784. Un cadeau à faire au Comte de *Haga*, c'étoit sans doute de lui donner le spectacle d'un aërostat. Il a eu lieu hier à Versailles dans la cour des Ministres. C'étoit une *Montgolfiere*, c'est-à-dire, s'élevant par l'agent de Mr. de *Montgolfier*, par le feu. Elle a 86 pieds de haut sur 230

pieds six pouces de circonférence & porte le nom de *Marie-Antoinette.* Elle est du reste enrichie de tous les ornemens possibles : on y voit surtout le chiffre du Roi avec celui du Roi de Suede & un bras garni d'une écharpe blanche, dont la main vient de recevoir une couronne avec des lauriers. Elle peut porter vingt-cinq quintaux. Comme il regnoit un grand vent, il a fallu attendre un moment plus favorable & elle n'est partie qu'à cinq heures moins un quart avec toute la solemnité possible.

24 *Juin* 1784. Extrait d'une lettre de Grenoble du 15 Juin.... Ce n'est que depuis ma derniere Lettre que j'ai eu connoissance d'une autre tracasserie de notre Parlement avec le Conseil, à l'occasion du despotisme d'un inspecteur des manufactures du Dauphiné contre des fabricans qu'il vexoit, & mis sous la protection des Loix. De-là un nouveau combat d'Arrêts & de Remontrances arrêtées aux chambres assemblées, le 30 Avril dernier. Elles sont imprimées, ainsi que les premieres, & vous parviendront sans doute bientôt.

25 *Juin* 1784. Messieurs *Pilatre* de *Rosier* & *Prouts*, qui montoient la montgolfiere *Marie-Antoinette*, sont descendus hier entre Champlatreux & Chantilly à cinq heures & demie, à douze lieues de distance du point de leur départ, après avoir consommé tou-

tes leurs provisions: ainsi ils ont fait leur route en trois quarts-d'heure.

Le Prince de Condé leur a envoyé sur le champ des voitures & a nommé la prairie où ils ont pris terre: *Pilatre de Rosier.*

25 *Juin* 1784. Le Sr. *Gretry* ayant, comme de raison, grand regret d'avoir perdu sa musique employée à la piece de *Théodore & Paulin*, dont on a rendu compte il y a quelques mois, a déterminé l'auteur des paroles, le Sieur *Desforges*, à conserver de son sujet ce qui avoit trouvé grace devant le public & mérité même des applaudissemens, c'est-à-dire, un épisode resserré en deux actes sous le titre de l'*Epreuve Villageoise.* Cette niaiserie, où il y a quelques traits d'esprit & de gaieté, a eu hier le plus grand succès relativement à la musique pittoresque, naïve & riche, sans aucun luxe déplacé & étranger au genre.

25 *Juin* 1784. Les *Remontrances du Parlement de Dauphiné concernant l'affaire entre la communauté de Bouvante & les Chartreux du Val Sainte-Marie*, ont percé ici.

On y voit avec peine qu'un Ordre religieux qui a renoncé non-seulement aux délices de la vie, mais par une mort anticipée presque à la vie de ce monde, vouloir ravir à ses vassaux des biens qu'ils possédoient depuis plusieurs siecles sur la foi des traités; s'autoriser dans ses projets ambitieux par des Arrêts surpris au Conseil

du

du Roi ; Arrêts contraires aux loix du Royaume & introduisant des formes nouvelles ; le Parlement forcé d'en suspendre l'exécution pour empêcher la ruine d'un village considérable.

Telle est l'esquisse de ces Remontrances écrites à la fois avec noblesse & simplicité.

26 *Juin* 1784. Mr. *Mignonot* a donné une Suite à ses *Considérations Politiques.* Elle paroît depuis peu. Il y traite de deux objets très importans, relatifs aux circonstances du moment.

Le premier est le Traité que les Turcs viennent de conclure & avec la Russie & avec l'Empereur. L'auteur observe avec raison que c'est la suite de leur foiblesse ; que pour peu qu'elle dure, les deux Puissances alliées sauront bientôt s'en prévaloir pour former de nouvelles prétentions ; que le seul remede est d'engager le Grand-seigneur à faire apprendre à ses troupes la tactique moderne : il en indique les moyens.

Le second objet est la presséance que prétend aujourd'hui l'Impératrice des Russies en affectant le pas sur la France à la cour de Vienne. Mr. Mignonot fait voir l'absurdité de cette prétention avec autant de force que de raison.

Ces deux points, quoique discutés avec beaucoup de méthode, ne portent pas moins d'intérêt par la maniere dont l'écrivain les présente, par les anecdotes historiques dont

il mêle ses raisonnemens & par un style noble & plein de dignité, comme son sujet.

Il est à souhaiter que les autres Considérations politiques dont il s'occupe, ne tardent pas à paroître; elles ne peuvent que lui faire honneur & contribueront peut-être à éclairer le Ministere & même les étrangers sur quantité de choses ou négligées, ou mal vues.

26 *Juin* 1784. Le Chambellan du Roi de Suede a été tué hier en duel par Mr. le Comte de *la Mark*. C'est une suite d'une rixe élevée entre eux au bal de l'opéra; mais le principe en est ancien. On prétend que ce Chambellan avoit servi en France dans le Régiment de *la Mark*; que lorsqu'il fut question durant la derniere guerre de passer les mers, cet officier refusa; ce qui le fit taxer de lâcheté par son Colonel: il a profité du premier moment de lui en demander raison.

On dit Mr. de *la Mark* dangereusement blessé.

Cette catastrophe s'est passée dans toutes les regles & en présence de témoins. On croit que le Comte de *Haga* en a été instruit dès le matin au palais, où il étoit pour entendre plaider Mr. *Séguier*. Il est sorti un moment & l'on présume qu'on venoit lui apprendre la funeste nouvelle.

26 *Juin* 1784. Mr. *Pilatre de Rosier* ne s'est point vanté dans sa relation des suites

funestes de son voyage. Suivant celle du Prince de Condé même, la machine en s'abattant a brûlé un arbre & s'est brûlée ensuite. Son Altesse ajoute que si elle eût tombée dans la forêt, elle auroit pu l'incendier toute entiere. Cette *Montgolfiere* étoit si desséchée, qu'en y touchant on y faisoit des trous.

27 *Juin* 1784. Le Chambellan du Roi de Suede tué étoit d'origine françoise & lyonnoise, il se nommoit *Duperron*. Il paroît que le Comte de *la Mark* avoit tenu des propos qui lui ont été rapportés, dont il n'a pu s'empêcher de lui demander satisfaction. Il a prévenu son maître & lui a demandé sa permission. Le Comte de *Haga* lui a répondu, que s'il étoit en France comme Roi de Suede, il traiteroit l'affaire vis-à-vis du Roi même & savoit ce qu'il auroit à faire; mais que n'étant ici que comme Comte de *Haga*, il n'avoit rien à dire & qu'il ignoroit cela. Il en résulte qu'il n'a pas moins été sensible au procédé de Mr. de *la Mark*, qui par égard pour le Souverain auroit dû s'abstenir des propos qui ont provoqué le combat.

27 *Juin* 1784. En conséquence de la délibération prise avec les auteurs dramatiques, le Sieur de *Beaumarchais* a déjà écrit à tous les Directeurs de troupes de province pour traiter la chose à l'amiable avec eux avant d'avoir recours à l'autorité, ou même

pour les effrayer d'avance & en tirer meilleur parti.

28 *Juin* 1784. Les autres Remontrances du Parlement de Grenoble, *au sujet des Arrêts du Conseil rendus contre les frères Romieu, fabricants de petites étoffes à Romans*, sont aussi arrivées ici.

Leur objet est de se plaindre des atteintes données à l'ordre des jurisdictions, à la sûreté du commerce, aux regles de la subordination, & à la liberté dont le Magistrat doit jouir dans l'administration de la justice.

Il est encore question ici de Mr. de *Meyrieu*, Conseiller mandé à la suite de la cour, comme ayant rendu des ordonnances dans l'affaire, & d'un huissier interdit de ses fonctions pour avoir exécuté les Arrêts du Parlement.

28 *Juin* 1784. Mr. de *Fontanelle* ayant essayé ses talens politiques à rédiger depuis huit ans cette partie du Mercure de France, a été jugé digne de passer à la Gazette de France. C'est un Mr. *Mallet Dupan* qui le remplace. Celui-ci est connu pour avoir rédigé pendant deux ans à Geneve, sa patrie, les *Mémoires historiques, politiques & littéraires sur l'état présent de l'Europe.* C'est aussi lui qui s'étoit emparé de la continuation des Annales de Me. *Linguet*, durant la détention de ce journaliste.

28 *Juin* 1784. Pour savoir décidément

à quoi s'en tenir sur l'Heliopt, Mr. le Maréchal de *Castries* vient de nommer trois Commissaires de l'Académie des Sciences, qui doivent lui rendre un compte bien circonstancié de l'expérience qu'ils feront de l'instrument & des résultats qu'ils auront obtenus.

29 *Juin* 1784. Entre les spectacles donnés à Mr. le Comte de *Haga*, l'*Armide* du Chevalier *Gluck*, exécuté à la cour le 14 de ce mois sur le grand théâtre, a singuliérement frappé l'illustre étranger par la magnificence des décorations: celle du boçage, où *Renaud* se repose; celle de l'embrasement du palais de la magicienne, ont surtout été remarquées.

On a observé aussi que Mlle. *le Vasseur* qui, quoique retirée, a repris le rôle d'*Armide* en cette occasion, n'a point brillé & a très mal chanté.

29 *Juin* 1784. Extrait d'une Lettre de Dijon du 15 juin..... Mr. de *Morveau* qui s'occupe plus aujourd'hui de ballons que des affaires de jurisprudence, a fait le 12 de ce mois conjointement avec Mr. de *Virely*, Président de notre chambre des comptes, une expérience, par laquelle il prétend avoir dirigé sa machine horisontalement contre le vent. Les incrédules en doutent encore & font une petite objection. Pourquoi ces voyageurs ne sont-ils pas revenus descendre dans cette capitale, au lieu d'aller s'arrêter

dans un méchant village? Les bonnes gens s'imaginent les avoir vus planer sur Dijon & les environs. Mais Mr. *Blanchard* planoit aussi.....

29 *Juin* 1784. *Le Dormeur éveillé*, comédie en quatre actes & en vers, mêlée d'ariettes, déjà jouée l'année derniere durant le voyage de Fontainebleau & tout récemment au petit Trianon chez la Reine, avoit déjà reçu deux fois les suffrages de la cour; il a été donné hier à Paris sur le théâtre des Italiens.

Le sujet est tiré des *Mille & une nuits*; il prête par sa nature à une grande pompe de spectacle & aux plus brillantes illusions de la scene.

Au premier Acte le Dormeur éveillé n'est qu'un bourgeois: au second il est calife; il rentre dans son premier état au troisieme, & au quatrieme remis de nouveau sur le trône il lui préfere une esclave qu'il adore. Telles sont les diverses situations par où passe ce personnage principal.

Le musicien a travaillé sur un sujet si riche qu'il n'a eu qu'à déployer la variété de son talent. En général, cet ouvrage a plu beaucoup; cependant il n'est pas neuf, il est trop allongé & il laisse quantité de choses à désirer encore, même du côté de la musique.

Les paroles sont de Mr. de *Marmontel*, & la musique est de Mr. *Piccini*.

30 *Juin* 1784. Le vendredi 25, Mr. le

Comte de *Haga* assistoit pour la seconde fois au *Mariage de Figaro*. Le Sieur *Dugazon* qui fait le rôle d'un juge fort bête, nommé *Bride-oison*, a voulu régaler l'Illustre étranger d'un couplet de sa façon, que les journaux, on ne sait pourquoi, n'ont pas jugé à propos de conserver. Comme il fait anecdote, quelque médiocre qu'il soit, le voici :

L'astre bienfaisant du monde
D'un nuage enveloppé
Déjà disparoît dans l'onde
Pour le vulgaire trompé.
Par ma science profonde
Sous un air simple, en ce lieu,
Ainsi vois-je un demi-Dieu.

30 *Juin* 1784. On a parlé d'un Mémoire de Me. *Linguet*, qu'on ne connoissoit que par le désaveu de son Procureur nommé *Quequet*. Par une fatalité singuliere, tous ceux qui prennent les intérêts de ce turbulent personnage, sont destinés à devenir bientôt ses ennemis. C'est ce qu'on voit dans une Lettre de Me. *Linguet*, datée de Londres le 15 Juin, où il fait des reproches très vifs à ce Procureur de sa conduite & déclare qu'il va le révoquer. Il avoue du reste & le Mémoire & le Procès au Châtelet.

30 *Juin* 1784. Les colporteurs annoncent une nouvelle brochure très rare, puisqu'ils prétendent qu'il n'en est passé ici que

cinquante exemplaires; elle a pour titre *le diable dans un bénitier.* Peut-être n'a-t-elle que cela de facétieux. On la dit imprimée à Londres, où la police a fait ce qu'elle a pu pour l'empêcher de se répandre en retirant l'édition.

1er *Juillet* 1784. Mr. le Cardinal de *la Rochefoucault*, Archevêque de Rouen, étoit désigné pour Président de l'assemblée décimale du Clergé, qui doit se tenir en 1785; mais comme cette Eminence n'est pas propre à entrer dans les vues de réforme politique dont s'occupent les Prélats administrateurs, on lui a substitué Mr. l'Archevêque de *Narbonne*, qui s'est déjà distingué au Chapitre de Saint-Denys.

1er *Juillet* 1784. A la suite du Comte de *Haga*, est ici un Chevalier de *Mouratsa* qui, quoique sujet du Roi de Suede, est né à Constantinople, y a passé la plus grande partie de sa vie & a trouvé le vêtement Turc si commode qu'il ne peut se résoudre à le quitter & a toujours l'air d'un Musulman. Il est très instruit, il a beaucoup d'esprit & il est homme de lettres: il sait parfaitement le françois; il prétend que ce qu'on a écrit jusques-là sur l'empire Ottoman, à commencer par les Lettres de Milady *Montaigu*, n'est qu'un roman. En conséquence il a composé une histoire de cet Empire & surtout de ses loix, qu'il va terminer & faire imprimer en France.

1er *Juillet* 1784. Il court depuis les représentations du *Mariage de Figaro* l'Epigramme suivante, très singuliere.

Le vœu du Dramomane, ou la Semaine couleur de rose.

Que le Parisien agit en étourdi!
A fêtoyer le drame il s'étoit enhardi,
Et par un *Figaro* follement applaudi,
Le voilà sous mes yeux encor ragaillardi:
Pour moi que la gaîté n'aura point affadi,
Je tiens de ma semaine un plan bien arrondi;
Un joli *Requiem* pour dimanche à midi,
Item, chez *Curtius*, les grands voleurs lundi;
Item, chez Arlequin, *Jenneval* pour mardi;
Item, chez Poquelin, *Beverley* mercredi;
Le combat du Taureau, près de Pantin, jeudi;
Le Spectacle infernal, où l'on sait, vendredi:
Ah! si pour la clôture, on pendoit samedi.

2 *Juillet* 1784. La Dlle. de *Montensier*, Directrice de la troupe des Comédiens de Versailles & de quelques autres, ayant donné l'exemple aux Directeurs ses confreres de répondre négativement au Sieur de *Beaumarchais* & de lui observer même que sa demande étoit impossible dans l'exécution; il a pris le parti de remettre un Mémoire au Ministre de Paris, formé d'après la Délibération unanime des auteurs dramatiques, pour obtenir un Arrêt du Conseil revêtu de Lettres-Patentes.

Il paroît constant en effet que les mem-

bres du bureau de légiſlation dramatique ſe ſont tous rendus à l'invitation du Sieur de *Beaumarchais*, & que les abſens même ont envoyé leur adhéſion, ſauf Mr. *Rochon de Chabannes*, qui a répondu au billet du Sr. de *Beaumarchais* par le billet ſuivant, en date du 7 Juin, qui court le monde & bon à conſerver.

„ Les auteurs dramatiques doivent ſans
„ doute, Monſieur, être bien reconnoiſſans
„ du zele généreux avec lequel, même au
„ milieu de vos triomphes, vous ne ceſſez
„ de veiller à leurs intérêts; vous entrez
„ dans des détails mercantilles, propres à
„ accroître leur fortune. Je vous en ai,
„ en mon particulier, une obligation infi-
„ nie; mais je crois inutile de me rendre
„ à l'aſſembleé que vous jugez à propos
„ d'indiquer chez vous. Je ſais quel doit
„ être le ſujet de la délibération, il m'eſt
„ indifférent aujourd'hui. Heureuſement,
„ par les circonſtances je me trouve au deſ-
„ ſus du beſoin; je ne travaille point pour
„ de l'argent. Loin des intrigues & des
„ cabales, je ne cherche qu'à ſoutenir la
„ foible réputation que, graces aux bontés
„ du public, mes ouvrages m'ont faite:
„ j'ambitionne ſurtout cette conſidération
„ perſonnelle qu'il ne peut refuſer à la bon-
„ ne conduite, aux ſentimens honnêtes, &
„ que ne ſauroient jamais compenſer les
„ ſuccès, la renommée & la gloire la plus
„ brillante."

3 *Juillet* 1784. *Les très humbles, très-respectueuses & itératives Remontrances du Parlement au Roi sur l'état actuel des Quinze-vingts*, présentées le 23 Mai 1784, sont imprimées.

Un Chapitre créé par la Loi dès l'origine & confirmé dans ses pouvoirs par les Statuts, ainsi que par l'Edit de 1746, étoit le premier juge de toutes les affaires touchant le gouvernement des Quinze-vingts, sauf l'appel en la Cour; il se tenoit réguliérement tous les mois. Une administration de Magistrats gouvernoit l'hôpital; en son absence elle étoit représentée par le Maître; celui-ci présidoit à la police intérieure. La vigilance du Maître actuel faisoit de l'enclos des quinze-vingts, avant sa translation, le séjour de la décence & de la paix. L'esprit d'ordre gouvernoit les finances; les comptes étoient en regle; les freres dans l'aisance; d'honorables économies grossissoient le trésor. Mais depuis la translation, le Chapitre ne se tient plus, l'administration n'est plus qu'une ombre; tout le pouvoir est dans les mains du Grand-aumônier: deux hommes nommés par lui gouvernent sous son nom & par ses ordres. Tel est le précis du tableau, que le Parlement offre au Roi: tableau soutenu de dépositions & de piéces juridiques, qui rendent beaucoup plus graves les inculpations.

3 *Juillet* 1784. Quelques Magistrats du

Châtelet ont communiqué le *Factum* de Me. *Linguet*; il est in 4o; il est enveloppé d'une espece d'avertissement ayant pour titre d'une part: *Annales Politiques, Civiles & Littéraires, par Me. Linguet*, No. 82, gratuit; de l'autre est un Avertissement sur le *Prospectus* de l'Edition corrigée des œuvres de Mr. de *Voltaire*, qu'il a entreprise: enfin au milieu se lit: *Défenses pour Me. Linguet sur la demande en réparation d'honneur, & en dommages intérêts, formée contre lui au Châtelet de Paris par le Sieur Pierre le Quesne, marchand d'étoffes de soie.* Il est en effet signé *Linguet* & plus bas *Quequet* Procureur. Toutes ces singularités sont à remarquer de la part d'un auteur aussi original & il en sera rendu compte plus en détail.

4 *Juillet* 1784. Il est question d'un grand ballon que Mr. le Duc de *Chartres* fait construire depuis longtems à Saint Clou: on l'appelle une *Charlotte* ou *Caroline*, du nom de Mr. *Charles*, dont on a adopté la méthode pour celui-ci. Mais ce n'est pas lui qui s'en mêle; ce sont les freres *Robert*. Mr. *Charles* a refusé d'y monter sous prétexte qu'il ne se flattoit pas de pouvoir diriger la nouvelle machine mieux que l'autre, & que pour recommencer la même chose c'étoit un jeu d'enfant. Quoi qu'il en soit, Mr. le Duc de *Chartres* attend avec impatience la fin de cette grande machine, qu'on dit coûter 40,000 livres: il compte monter de-

dans ; ce qui a occasionné un Calembourg de Madame de *Vergennes* : „ *apparemment*, a-t-elle dit, „ *Mr. le Duc de Chartres veut ainsi se mettre au dessus de ses affaires.*"

4 *Juillet* 1784. On va voir chez Mr. *Furet* horloger, trois pendules de sa composition très curieuses.

La premiere représente une *Négresse* en buste, dont la tête est supérieurement faite. Elle est historiée très élégamment & avec beaucoup de richesses & d'ornements. Elle a, suivant le costume, deux pendeloques d'or aux oreilles. En tirant l'une, l'heure se peint dans l'œil droit & les minutes dans l'œil gauche. En tirant l'autre pendeloque, il se forme une sonnerie en airs différens, qui se succedent.

La seconde est une cage faite pour être suspendue, & le cadran est en dessous. La cage est travaillée de la maniere la plus délicate & la plus exquise; elle est en outre d'une richesse précieuse. En dedans sont un bouvreuil & un serin sur un bâton. On tire un ressort & ces deux oiseaux s'agitent sur le bâton & chantent ensemble un concert, ou séparément chacun un air.

Enfin la troisieme est plus curieuse encore, plus savante & plus dans le genre. C'est un globe dont l'Equateur en marquant l'heure de Paris, marque en même tems l'heure qui est dans chaque pays du monde. Mr. le Duc de *Chartres* qui est connoisseur & amateur,

a passé beaucoup de tems à vérifier l'exactitude des calculs & les a trouvés justes. Il paroît qu'il auroit envie d'en faire l'acquisition.

4 *Juillet* 1784. Par jugement du tribunal des Maréchaux de France, Mr. le Vicomte de *Noë* est condamné de nouveau à faire des excuses à Mr. le Maréchal Duc de *Richelieu*, Gouverneur de Guyenne, en présence de tous les autres Maréchaux de France & en outre à un an de prison.

Le Tribunal ne donne qu'un mois pour délai au Vicomte de *Noë*; on le dit en Espagne.

Le jugement est du 22 Juin. C'est un second. On a parlé du premier, auquel Mr. de *Noë* n'avoit pas satisfait. Il paroît que sa Requête, afin de renvoi par devant les juges naturels, a provoqué ce nouveau jugement.

Mr. le Vicomte de *Noë* est Lieutenant général des armées du Roi & attaché à la maison d'*Orléans*, qui n'a pu le sauver.

4 *Juillet* 1784. On voit un *Prospectus* d'un nouvel établissement de commerce dans le pays des Druses.

4 *Juillet* 1784. Les *Druides*, tragédie de Mr. *le Blanc*, interrompue depuis Pâques 1772, ont reparu le jeudi premier de ce mois. C'étoit Mr. de *Beaumont* qui en avoit fait suspendre les représentations, & le Prélat actuel plus tolérant ne s'est pas opposé, sans doute, à la reprise. Elle a eu du

monde & beaucoup de succès, graces aux cabaleurs du parti qu'on y avoit ameutés en foule. Du reste, cet ouvrage est jugé & l'on sait à quoi s'en tenir.

5 *Juillet* 1784. Me. *Linguet*, dans l'espece d'avertissement dont il a enveloppé son Mémoire, prévient ses souscripteurs de l'envoi qu'il doit leur en faire sous ce format in 4o. équivalent à quatre numéros. Il se fait fort de réparer l'irrégularité, & du reste annonce le tout gratuit. Il paroît que c'est une petite niche qu'il prépare aux contrefacteurs pour les embarrasser. Il demande pardon au surplus de la lenteur avec laquelle arrivent ses Numéros, puisque l'on n'en est encore qu'au 84eme; c'est-à-dire, qu'en deux ans il n'en a gueres donné au public que douze ou treize: il l'attribue à ce Mémoire, qui lui a fait perdre trois mois.

Dans l'autre avertissement, piqué des contradictions qu'il éprouve relativement à son édition projettée de *Voltaire* purgé; des sarcasmes du *Courier de l'Europe* qui lui reproche de faire du philosophe de Ferney un capucin, & des imputations atroces d'une *feuille imprimée à Luxembourg*, qui le taxe d'hypocrisie; Me. *Linguet* déclare qu'il renonce à son entreprise & que les souscripteurs peuvent retirer leur argent.

5 *Juillet* 1784. Le *Prospectus* annoncé concernant une branche de commerce nouvelle, est un Mémoire très développé sur l'établisse-

ment d'une compagnie, pour faire la traite directe des productions du pays des Drufes, peuple du *Mont-Liban* & *Anti-liban*, où l'on donne le détail hiftorique de fes productions, des forces de l'Etat, de fes richeffes, du caractere du Prince & de celui de fes fujets.

Il eft divifé en différens paragraphes. 1°. Defcription du pays des Drufes. 2°. Caractere du Prince & de fes peuples, richeffes & forces de la nation. 3°. Etabliffement d'une compagnie de commerce qui fera la traite directe de Baruth en France, dans le port le plus voifin & dans toute l'Europe. 4°. Avantages pour la compagnie de la traite des marchandifes du pays des Drufes. 5°. Avantages & point de vue fur l'extenfion de ces différentes fpéculations projettées dans les pays qui avoifinent les Drufes & avec lefquels ils font alliés. 6°. Enfin, idée des marchandifes d'exportation des manufactures de France.

Ce Mémoire eft rédigé par deux fpéculateurs, dont l'un étoit encore fur les lieux en 1782. Suivant fon rapport, les Drufes habitent une contrée enfermée entre le *Mont-Liban* & l'*Anti-Liban*, vallée fertile qu'on appelle *Syrie Creufe*. Ces peuples fe prétendent iffus en partie de deux régimens françois qui, du tems des Croifades, furent incorporés avec eux après la bataille de *Meanougue* en *Syrie*. Leur Souverain qui s'intitule *Emir*, defire autant que fes fujets

que

que nous formions un Etabliſſement de commerce avec eux. Le port où il pourroit avoir lieu feroit *Baruth*; il n'y auroit des ports de France à celui-là que pour trois ou quatre femaines de trajet. Les principaux objets d'exportation feroient les foyeries, la cire, les huiles, les vins, les grains de toute qualité, les laines, les cottons, le falpêtre, les chevaux, les bœufs, les bois de toute efpece, &c.

Les articles d'importation dans ce pays-là pour les échanges feroient les draps Londrins, l'indigo, le papier, le fucre, le caffé, toutes fortes d'épiceries, les liqueurs, les confitures, les odeurs & toutes fortes de quincaillerie, &c. &c. &c.

Ce Mémoire, s'il eft exact, doit être d'autant mieux accueilli du gouvernement, qu'il nous fournit un point d'appui pour nous avoifiner des *Turcs*, dont il s'occupe beaucoup aujourd'hui & qu'il s'agit de fouftraire à l'invafion prochaine des deux cours Impériales réunies.

6 *Juillet* 1784. Mercredi dernier 30 Juin l'Académie royale des Sciences affemblée a entendu le rapport qui lui a été fait par Mr. *Fleurant* de la conftruction de la Montgolfiere de Lyon, nommée *la Guftave*, & du voyage qu'il a fait dedans. Ce qui a rendu cette féance curieufe & nouvelle, ç'a été le fpectacle de Madame *Tible*, cette Lyonnoife audacieufe qui, la premiere de fon fexe, a ofé monter dans un char aërien.

Madame *Tible*, depuis qu'elle eſt à Paris, ſollicite Meſſieurs les Abbé *Miolan* & *Janinet* de l'aſſocier au voyage qu'ils doivent entreprendre inceſſamment dans leur Montgolfiere, la plus immenſe qu'on ait encore vue & qui doit partir du Luxembourg le dimanche 11 de ce mois; mais ils n'ont point oſé faire cette injure aux femmes de Paris, dont quelques-unes briguent auſſi cet honneur. Vraiſemblablement, pour ne point faire de jalouſes, ils n'en embarqueront aucune avec eux.

6 *Juillet* 1784. Toutes les ſoumiſſions de Mr. l'abbé *Mably* n'ont pu empêcher la Faculté de Théologie de pourſuivre ſa cenſure: elle commence enfin à paroître ſous le titre de *Cenſure de la Faculté de Théologie ſur le livre des Principes de Morale.*

6 *Juillet* 1784. On ne ceſſe de parler de la fête donnée à Mr. le Comte de *Haga* par Mr. le Duc de *Coſſé*. Ce Prince a déclaré qu'après celle que la Reine lui avoit donné à Trianon, il n'en avoit point vu de plus belle. Les jardins étoient illuminés de cent mille bougies & l'on avoit pouſſé la recherche juſques à plancheyer les allées & à y répandre des tapis.

7 *Juillet* 1784. On commence à aller voir chez Mr. *Foucou*, ſculpteur de l'Académie, le buſte de Mr. de *Suffren*, que les Maire & Conſuls de la ville de *Salon*, en Provence, patrie de ce grand homme, ont

commandé à cet artiste : c'est la suite d'une délibération unanime de ses compatriotes.

Ce buste doit être élevé en ce lieu sur une colonne de marbre.

7 *Juillet* 1784. Les défenses de Me. *Linguet* toujours très verbeux ont cent onze pages. C'est en effet son No. 72. qu'il a dilayé dans ce volumineux Mémoire; il est d'abord précédé de quelques réflexions, où il déclare qu'il n'est point agresseur, qu'il ne fait que répondre à la demande en réparation d'honneur du Sieur *le Quesne*, espérant ainsi éluder la demande en réparation pécuniaire que son commettant auroit à former contre cet infidele correspondant; mais, quoique absent, il ajoute qu'il ne veut, ni ne peut, ni ne doit confier sa cause à aucun des membres du Barreau de Paris. Ce qui lui fournit occasion de revenir encore une fois sur l'Ordre des Avocats par une déclamation non moins violente que les précédentes; il enveloppe même le Parlement de Paris dans cette diatribe & renouvelle tout ce qu'il a dit à cet égard.

Me. *Linguet* divise son Mémoire en trois parties. Il rend d'abord compte de sa situation présente : il justifie ensuite la révélation qu'il a cru devoir au public des perfidies de son ancien agent ; il finit par démontrer à combien de réclamations l'autorisent ses infidélités.

La premiere partie ne consiste à propre-

ment parler, qu'en réflexions préliminaires; après quoi il entre en matiere.

Il paroît d'abord que le Sieur *le Quesne* a fondé sa demande sur cinq ouvrages de Me. *Linguet* qu'il a qualifiés de libelles; savoir, son *Avis aux Souscripteurs des Annales Politiques*; *&c.* les trois Numéros 73, 74 & 75, contenant ses *Mémoires sur la Bastille*; enfin une *Lettre adressée à une gazette étrangere*, qu'on croit être celle de Cleves & signée de Me. *Linguet*. Celui-ci demande là-dessus ce que veut le Sr. *le Quesne* & sur quoi il appuye sa réclamation? Comme tout ce qu'il dit à cet égard n'est qu'une répétition de ce qu'il a déjà dit, qu'il n'apporte ni faits nouveaux, ni anecdotes, ni preuves nouvelles, il seroit fastidieux d'entrer dans un plus long détail.

La démonstration des répétitions pécuniaires que Me. *Linguet* se prétend dans le cas d'exercer contre son correspondant, quoique très considérables, n'est pas mieux fondée en raisonnemens & en preuves.

En général, ce Mémoire n'a que la forme juridique & sous cet appareil l'auteur a saisi avec empressement l'occasion de renouveller l'histoire de ses derniers malheurs & d'en consigner authentiquement tous les détails jusques dans les mains & le sanctuaire de la Justice. Il faut attendre pour voir comment elle l'accueillira & quel usage elle en fera.

8. *Juillet* 1784. Quoique l'engouement du public pour *le Mariage de Figaro* se soutienne constamment, le Sieur de *Beaumarchais* cherche à le ranimer de tems en tems par différens moyens. C'est ainsi qu'il a fait courir, il y a plus d'un mois, une lettre prétendue écrite par lui, suivant les uns, à Mr. le Duc de *Villequier*, suivant les autres, à Mr. le Président *Dupaty*; lettre fort impertinente, quoique bien faite dans son genre. Elle passoit pour une réponse à la demande qu'on lui avoit faite d'une loge grillée pour des femmes qui n'osoient aller voir sa piéce trop publiquement. Peu de tems après on dit que sa piece qui étoit déjà à la dix-septieme représentation, alloit être arrêtée; ensuite on ajouta que l'auteur avoit été mis à la Bastille. Toutes ces rumeurs s'étant accréditées pendant quelques jours, le Sieur de *Beaumarchais* les a démenties en avouant la Lettre dans le Journal de Paris, mais en désavouant les différentes adresses qu'on y avoit mises. Comme il n'a point déclaré la véritable, qu'on a découvert qu'il avoit lu cette lettre dans un dîner longtems avant qu'elle fût publique & sans nommer davantage celui à qui elle étoit envoyée; il y a tout lieu de croire que c'est une ruse de sa part & qu'elle n'est que fictive.

8 *Juillet* 1784. Les dévots sont fort scandalisés que Mr. l'abbé *Miolan* ait choisi pour le jour de son expérience aërosta-

tique, un dimanche, & pour le tems, celui de la matinée, c'est-à-dire, l'heure de la messe. On assure que c'est sur les représentations de Mr. le Lieutenant général de Police que le choix du jour a été fait pour ne pas détourner les ouvriers. Il a calculé que durant le reste de la semaine ce seroit pour eux une perte de plus de cent mille écus. Il a eu le courage de contrarier ainsi le goût de la Reine qui desiroit voir ce spectacle & vouloit en conséquence que ce ne fût point le dimanche. Sa Majesté a sacrifié son plaisir à une aussi excellente raison.

9 *Juillet* 1784. Depuis environ dix-huit mois réside dans ce pays-ci une étrangere, qui se nomme Madame *Hasselgreen.* Elle est Suédoise & a été la maîtresse du Duc de *Sudermanie*, frere du Roi de Suede. Elle prétend avoir quitté Stockholm par un dépit de jalousie de voir son amant lui faire infidélité pour une actrice. Quoiqu'il en soit, il paroît que le Comte de *Haga* a quelques considérations pour elle. Il est allé la voir plusieurs fois, & même une ou deux *in fiocchi.* Il l'a chargée de faire plusieurs emplettes de robes, de modes & de choses de goût pour la Reine de Suede. Comme c'est la seule femme galante qu'il ait été voir dans cette capitale, les autres sont furieuses. Elles prétendent que le Comte de *Haga* n'aime point le sexe & répandent sur son compte toutes sortes de mauvais propos, plus indécens & plus odieux.

Les femmes de la cour que le Comte de *Haga* voit le plus, sont Madame la Comtesse de *Lamarc*, Madame la Duchesse de *la Valliere*, Madame la Princesse de *Croy*, Madame de *Boufiers*, &c.

9 *Juillet* 1784. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 3 Juillet 1784.... Depuis longtems il est question que notre Parlement doit prendre connoissance de l'affaire du Vicomte de *Noë*: enfin il y a eu à ce sujet un comité chez le Premier Président, où les Jurats ont été mandés. On leur a demandé les actes, ordres & lettres du Ministre, relatifs à cette affaire. Ils ont répondu qu'ils ne pouvoient s'en dessaisir. Eux retirés, on a ouvert l'avis de rendre Arrêt à ce sujet & d'ordonner qu'ils fussent tenus de remettre ces pieces. Le bureau s'est trouvé partagé. On en a référé aux chambres assemblées: autre partage, en sorte que la dénonciation est restée-là.

9 *Juillet* 1784. Il est beaucoup question de l'enterrement du Sieur *Bougault*, charpentier employé en chef par Mr. *Souflot* aux travaux de l'église de Sainte Genevieve. Il a demandé par son testament à être enterré dans cette Basilique à côté de son maître & en conséquence a légué deux mille écus pour sa place. Par le même testament il a ordonné un cortege & des funérailles proportionnés à cet honneur. Ce Testament étoit si bisarre & si frayeux en cette partie,

que les héritiers en ont contesté les dispositions & qu'il a fallu que le Lieutenant Civil ordonnât de passer outre: en conséquence l'enterrement a eu lieu ces jours-ci; le corps a d'abord été présenté à Saint Sulpice, sa paroisse, & transporté ensuite dans un corbillard à Sainte Genevieve. C'étoit un vrai spectacle par la singularité de cet artisan enterré avec tout l'appareil d'un grand seigneur.

10 *Juillet* 1784. On voit dans ce pays-ci imprimées des *Itératives & très humbles & très respectueuses Remontrances au Roi*, du Parlement de Bordeaux, en date du sept Juin 1784. Elles sont la suite de celles dont on a déjà parlé concernant les vexations de l'Intendant & de ses suppôts au sujet des corvées.

On y a joint l'Arrêté du 25 Mai précédent, où cette cour, les chambres assemblées, a délibéré sur la séance du Comte de *Fumel* & la transcription illégale faite sur ses Regiſtres des Lettres patentes du Roi du 17 Mai, & par neuf Considérations où elle en discute les diverses inculpations, est convenu de faire lesdites Remontrances. On y voit d'autres objets qui tourmentent aussi sa sollicitude & qui rendent cet Arrêté très précieux.

Quant aux Remontrances, contre l'ordinaire elles sont peu verbeuses & très fortes de choses. Elles roulent sur les nouvelles enquêtes: celles-ci établies sur des pieces

juri-

juridiques, sur des vérifications d'experts assermentés, confirme d'une maniere palpable ce qui d'abord avoit été simplement énoncé dans des dépositions, & c'est un assemblage d'excès monstrueux & les plus punissables.

Le surplus contient la justification du Parlement, qui, bien loin d'avoir mis trop d'ardeur dans ses recherches, n'a peut-être que trop de mollesse à se reprocher. Il y est question à ce sujet des attributions toujours faites au detriment de la loi & des sujets, des évocations, enfin des formes de coaction nouvelles, imaginées sous ce regne & dont celui de *Louis* XV, où le despotisme a fait tant de progrès, n'offre aucun exemple.

10 *Juillet* 1784. Point d'expérience aërostatique, depuis celle de Mr. *Charles*, qui ait plus occupé le public que celle de Messieurs l'Abbé *Miolan* & *Janinet*. Ils y travaillent depuis le mois de Mars dernier. L'observatoire étoit leur attelier. La hauteur de cette *Montgolfiere* est de plus de cent pieds, y compris la galerie; son diametre de 84 & sa circonférence de 264. Il est entré dans sa construction plus de 3700 aunes de toile.

Outre les deux auteurs il doit monter dans la machine deux autres voyageurs, le Marquis d'*Arlande* & Mr. *Bredin*, méchanicien.

C'est au Luxembourg, dans la partie va-

gue & dépouillée d'arbres que l'aſcenſion doit ſe faire. On n'y entrera que par le Luxembourg qui, lui-même, ſera fermé. Toutes les précautions ſont priſes pour qu'on ne puiſſe être admis que par billet de 3 livres. Le plus grand ordre eſt établi pour les voitures; & un emplacement deſtiné pour celles de la famille royale annonce d'auguſtes perſonnages.

Outre le grand aëroſtat, il eſt queſtion de deux plus petits, dont l'un marchera 150 pieds au-deſſus de lui & l'autre 150 au deſſous: il y a une infinité d'autres circonſtances de l'appareil qu'on ne peut rapporter: en général, il eſt très compliqué & les bons phyſiciens n'y ont pas foi.

11 *Juillet* 1784. Vendredi dernier Mr. d'*Epremeſnil* a rendu compte aux Chambres aſſemblées du jugement du tribunal des Maréchaux de France en date du vingt-deux Juin contre le Vicomte de *Noë*, malgré l'Arrêt du Parlement de Paris qui l'avoit pris ſous ſa ſauve-garde, caſſé par un Arrêt du Conſeil qui évoque le fond & renvoye pour le ſurplus, c'eſt-à-dire, pour le procédé & le manque de reſpect au Gouverneur, au tribunal juge né de ces ſortes d'affaires.

La Cour a arrêté de renvoyer la Délibération à un mois, ce qui n'annonce pas beaucoup de chaleur.

11 *Juillet* 1784. Le Comte de *Haga* eſt à la veille de partir très inceſſamment. On

dit qu'on n'en sera point fâché à la cour, où il ennuye les femmes & les hommes; ce qui fait son éloge, en ce que les unes ne le trouvent point assez frivole & ne savent que lui dire, n'osant l'entretenir de quolifichets & de galanterie, & les autres trop ignorans pour répondre aux questions qu'il leur fait, sont désolés de voir un étranger plus instruit qu'eux, mais qui voudroit en savoir encore davantage & les embarrasse par ses demandes.

Pour dénigrer le Comte de *Haga*, on a affecté de répandre quelques-uns de ses propos qui n'annoncent qu'une grande franchise, ou un défaut de cette délicatesse excessive qui évite de blesser l'amour-propre de qui que ce soit, même de la maniere la plus indirecte.

La Reine lui donnant un concert chez elle, lui demanda s'il aimoit beaucoup ce genre de musique? Il répondit qu'il n'aimoit pas la musique de chambre. La Reine ayant chanté avec Madame *la Roche-Lambert*, jeune femme qui au plus joli gosier joint un goût exquis, Sa Majesté le questionnant si son concert l'avoit amusé, il dit que Madame *la Roche-Lambert* le lui avoit fait trouver fort agréable. Enfin quelqu'un voulant savoir ce qu'il pensoit de la voix de Sa Majesté, il déclara que S. M. chantoit très-bien pour une Reine.

On ajoute encore qu'au Bal, la Reine ne

danſant point, le Comte de *Haga* lui demanda ſi elle aimoit la danſe, étant jeune? Mais cette queſtion n'eſt rien moins que gauche, elle devient même une plaiſanterie fine pour ceux qui ſavent qu'elle n'eût lieu que lorſque la Reine eut annoncé qu'elle ne danſeroit point parce qu'elle étoit trop vieille. Voilà comme les perſiffleurs, lorſqu'ils veulent imprimer du ridicule, dénaturent tout. Il ſeroit bien étonnant que ce Prince, qui dans les diverſes converſations particulieres & ſurtout à l'Académie, où cent perſonnes étoient à portée de l'entendre, a toujours montré beaucoup d'honnêteté, de politeſſe, d'aménité, de juſteſſe & de préſence d'eſprit, n'en eût manqué précíſément qu'à la cour.

Le Sieur de *Beaumarchais* a beau ſe prévaloir de ce que le Comte de *Haga* a été deux fois à ſa piece; on ſait pourquoi il y a retourné: ſuivant ce qu'il a dit à Mr. *Suard* à l'Académie, en lui parlant de ſa ſortie contre *le Mariage de Figaro*, il comptoit la voir encore, parce qu'il ne l'avoit pas bien entendue la premiere fois. C'eſt déceler aſſez tout ce qu'il en penſe: il trouve cette piece *fort réjouiſſante, mais un peu ſale.*

11 *Juillet* 1784. Le feu ayant pris à l'aëroſtat d'aujourd'hui avant l'expérience, il n'a pas été poſſible de la faire; tant de préparatifs ſe ſont trouvés vains & la populace furieuſe d'être attrapée a mis le reſte en pieces.

12 *Juillet* 1784. Le Bureau de la ville, réveillé enfin par les cris du public, après avoir mûrement minuté un long Réglement, où il a cherché à prévenir toutes les friponneries des marchands de bois, l'a présenté au Parlement, qui l'a homologué mardi 6 de ce mois. En conséquence il a fait fabriquer de nouvelles membrures qu'on va voir à l'hôtel de ville, comme des pieces curieuses. Il a nommé des officiers pour les inspecter & suivre la manutention, ensorte qu'il paroît que le nouveau Prevôt des Marchands entrera en place, sous de meilleurs auspices que n'en sort Mr. de *Caumartin*..

12 *Juillet* 1784. Le Sr. *Bleton* revient sur la scene; il a été envoyé par Mr. le Contrôleur général dans les environs de Paris, où l'on assuroit qu'il se trouvoit des veines de charbon de terre, pour y faire ses expériences sous les yeux de Mr. *Touvenel*, Docteur en Médecine & de plusieurs Inspecteurs des mines.

Il a d'abord été employé à Saint Germain en Laye, où, suivant lui, les fouilles qu'on y fait depuis longtems sont inutiles.

Il en a trouvé, au contraire, à Luzarche & dans d'autres endroits, où l'on doit fouiller suivant ses indications.

12 *Juillet* 1784. On alloit voir ces jours derniers chez le Sr. *Meniere*, orfevre-jouaillier, les présens que le Roi envoye au Grand-Seigneur par son nouvel Ambassadeur Mr.

le Comte de *Choiseul-Gouffier*; ils consistent:

1°. En un Service de vermeil composé de 24 petits plats de forme ronde avec leur couvercle.

2°. En un sabre, deux pistolets & un fusil, garnis en or & d'un travail précieux.

3°. En une grosse montre de parade enrichie de brillans (on la porte sur un coussin à côté du Sultan dans les cérémonies publiques).

4°. En deux aiguieres de vermeil & une en argent.

5°. En des cassolettes, un aspersoir qu'on remplit d'eau de senteur.

La plupart de ces piéces sont enrichies de diamans. Les pipes sont montées sur des flacons de porcelaine du Japon. On voit ensuite plusieurs pendules & une quantité prodigieuse de montres, soit en or, soit en argent, dont les heures sont marquées sur le cadran par des lettres ou chiffres turcs.

Tout cela est d'un exquis; mais Mr. le Chevalier de *Mouratsa* prétend que ce n'est pas dans le goût de cette nation, que nous ignorons encore, malgré les instructions que peuvent nous donner là-dessus nos Ambassadeurs, ce qui peut plaire aux Turcs ou leur déplaire.

13 *Juillet* 1784. La *Charlotte* ou *Caroline* de Saint Clou devoit partir hier, & quoique l'on n'eût rien annoncé à cet égard, il s'y

étoit rendu beaucoup de monde dans la nuit, parce que le bruit couroit que l'expérience auroit lieu de très bonne heure, à cause de Mr. le Duc de *Chartres*, qui persistoit à vouloir y monter. Mais tout le monde a été attrapé, on a dit qu'un accident empêchoit d'enlever ce jour-là l'aërostat; que ce seroit pour le lendemain, & la foule se dispose à y retourner.

13 *Juillet* 1784. Extrait d'une Lettre de la Haye du 9 Juillet..... Il y a depuis longtemps une guerre vive entre le rédacteur de la gazette de Cleves & nos gazetiers. Le premier, qui est un homme de mérite, de beaucoup d'esprit & de prudence, qui d'ailleurs a un censeur, ne cesse pourtant de déclamer contre notre République & prend la défense du Stadhouder en toute occasion. Il s'exprime avec une énergie que les nôtres appellent violence & fanatisme. On ne peut douter qu'il ne soit soutenu de sa cour & que ses expressions ne soient dictées. Le gazetier de Leyde & l'auteur d'une gazette Hollandoise appellée la *Poste du Bas-Rhin*, le combattent à toute outrance & ne lui épargnent pas les injures. Le Roi de Prusse a gagné de primauté & s'est plaint par son Envoyé de ces deux écrivains. La Régence de Leyde a pris la chose en considération, elle a absous son concitoyen le Sieur *Luzac*: quant à l'autre, la Régence d'Utrecht a décidé, qu'*on offense-*

roit la Liberté Civile dans une République, si l'on empêchoit le Citoyen de développer librement ses idées sur des affaires relatives à l'intérêt général.

13 *Juillet* 1784. Madame la Comtesse de *Genlis* a composé & mis en lumiere un nouvel ouvrage, intitulé *les veillées du château, ou Cours de morale à l'usage des enfants*, en trois volumes, où beaucoup de philosophes & de gens de lettres sont fort maltraités. Ce qui lui a valu l'épigramme suivante:

Comme tout renchérit, disoit un amateur,
Les Oeuvres de *Genlis* à six francs le volume;
Dans le tems que son poil valoit mieux que sa plume,
Pour douze francs j'avois l'auteur.

14 *Juillet* 1784. On a créé une septieme place d'Administrateur de la lotterie royale de France, dont est revêtu le Sieur *Morel*, & vraisemblablement afin de le récompenser de ses travaux littéraires pour l'opéra & des soins qu'il prend de son régime. M. le Comte de *Vaudreuil* qui veut du bien à Mr. *Garat*, a profité de cette occasion de lui faire faire un sort pécuniaire. Il en a parlé à la Reine. En conséquence la place est grevée de 6000 livres de pension en faveur de celui-ci. Le Sieur *Oswedo* Juif, Négociant de Bordeaux, qui chante avec beaucoup de goût, de méthode & accompagne Mr. *Garat*, a obtenu la même grace; & un autre amateur nommé *Louet*, qui a eu l'honneur de toucher du

clavecin devant la Reine, en a autant. Ces bienfaits font indirectement pris fur le public, puifqu'ils le font fur les bénéfices de la loterie, qui devroient tourner au profit du fifc; il en a réfulté en conféquence un vaudeville fur l'air: *avec les jeux dans le village*: on y maltraite fort les nouveau protégés du Contrôleur général & le Miniftre lui-même qui a eu la main forcée. On y peint par occafion la fociété de Madame *le Brun*, où préfide Mr. de *Vaudreuil*, & qui devient un bureau littéraire, ou plutôt une académie des arts, où l'on juge, apprécie & récompenfe les talens: cette chanfon affez platte eft quelquefois très méchante. Elle eft en fix couplets.

14 *Juillet* 1784. Il y a un fchifme dans l'*Ordre de l'harmonie* entre les cent premiers membres: les uns, difciples dociles & aveugles du maître, fe contentent de ce qu'il veut bien leur enfeigner & n'en exigent pas davantage: les autres commencent à fe laffer de ne point voir les promeffes du Docteur s'effectuer & le preffent de leur apprendre enfin ce grand fecret, l'objet de leurs recherches qu'il a promis de leur tranfmettre, qu'il annonce toujours & dont il ne dit rien.

14 *Juillet* 1784. Une chofe qui fait infiniment d'honneur à la manutention actuelle du théâtre lyrique, c'eft l'effort heureux qu'il a fait en faveur du Comte de *Haga*; effort dont il n'y avoit pas d'exemple. Depuis le 11 Juin, indépendamment du fervice de la

cour, on y a remis, sans compter le petit Acte de *Tibulle* & le Ballet de *la Rosiere*, dix ouvrages capitaux; savoir: *Didon*, *Iphigénie en Aulide*, *les Danaïdes*, *Chimene*, *Armide*, (à Versailles) *Athys*, *Castor*, *Iphigénie en Tauride*, *la Caravane* & *le Seigneur Bienfaisant*.

14 *Juillet* 1784. Chanson aux navigateurs aëriens partis le 23 Juin 1784; sur l'air: *vous m'entendez bien*.

C'étoit en Suede & non ailleurs,
Qu'il falloit, mes braves Messieurs,
Aller à tire d'ailes:
Eh bien!
Y porter des nouvelles.
Vous m'entendez bien.

*

Déjà vous seriez de retour
Et vous auriez fait votre cour
A ce Roi dont la gloire,
Eh bien!
Ornera notre histoire.
Vous m'entendez bien.

*

Stockholm est près de Chantilly
Pour un voyageur aguerri
Qui dirige à sa guise,
Eh bien!
Et le Sud & la Bise.
Vous m'entendez bien.

*

Mais pour bien mener un Ballon,
Comme Eole est un vieux barbon,

Tâchez par préférence,
Eh bien !
D'avoir sa survivance :
Vous m'entendez bien.

*

Sans cela vos pompeux élans
Ne seront que des cerfs volans
Et vous n'irez qu'apprendre,
Eh bien !
Comment il faut descendre.
Vous m'entendez bien.

15 *Juillet* 1784. La chanson ci-dessus peut encore mieux s'appliquer à l'aërostat de Saint Clou, lancé enfin aujourd'hui après plusieurs remises. Il s'est élevé très rapidement & est descendu encore plus vîte. Nous en parlerons plus amplement, après avoir recueilli les détails certains de cet événement brillant dans le principe & qui a pensé devenir funeste.

15 *Juillet* 1784. Le Comte de *Haga* devoit aller entendre juger une cause à la Tournelle; mais le Garde des sceaux l'en a dissuadé, sous prétexte que ce n'étoit pas l'usage, que ces affaires-là devoient se traiter à huis clos. Tout étoit arrangé pour que le criminel eût sa grace, d'autant que c'étoit un cas très graciable, puisqu'il s'agit d'un homme qui en a tué un autre avec une quille, ce qui suppose un crime du moment & même involontaire. Messieurs du Parlement sont très fâchés de l'observation de Mr. le Garde

des ſceaux, d'autant que cet exemple ne pouvoit tirer à conſéquence, puiſqu'il ne vient pas tous les jours des ſpectateurs de cet ordre. Le Comte de *Haga* devoit lui-même apporter ſa grace au coupable, qui ne l'aura pas moins, à ce que l'on eſpere, par ſon entremiſe.

15 Juillet 1784. Le Pape a envoyé depuis peu à Paris le corps d'une Sainte appellée ſainte Victoire. Le bruit avoit couru d'abord que c'étoit un cadeau que le ſaint Pere faiſoit à Madame *Louiſe*. Il paroît conſtant aujourd'hui qu'il reſte aux filles-Dieu de la rue Saint Denys, où il eſt en dépôt & où les curieux vont le viſiter. Cela fait ſpectacle, il y a des gardes, on entre par un endroit & l'on ſort par l'autre, pour éviter l'engorgement, car le peuple s'y porte en foule. Il n'eſt pas cependant encore queſtion de miracles que la Sainte ait fait.

Le corps richement paré eſt couché ſur un lit de repos & ſous une eſpece de bocal; tout cela eſt en dedans du chœur des religieuſes. La grille eſt entre deux: en outre on a formé une enceinte d'une baluſtrade de fer qui retient la multitude; il n'y a que les gens diſtingués qui puiſſent approcher de plus près & juſques à la grille du chœur. On avoit d'abord expoſé le viſage dans tout ſon deſſéchement, on a trouvé que c'étoit trop hideux, & l'on a fait à Sainte Victoire un viſage de cire. Ce ſpectacle doit durer juſques à ſamedi.

16 *Juillet* 1784. La machine aërostatique de Saint Clou a présenté hier un spectacle nouveau par sa forme: c'étoit un sphéroïde assis sur son axe le plus long. Messieurs *Robert* & le Duc de *Chartres* y sont montés: on a eu beaucoup de peine à le dégager de son appareil & il s'est enfin élevé à la vue d'un peuple immense; car il étoit venu toute la nuit à Saint Clou un nombre infini de voitures: beaucoup de gens y étoient restés depuis le mardi, & quantité d'autres s'y étoient rendus à pied, ce qui formoit le plus beau coup d'œil. Une circonstance singuliere c'est que les derniers rangs ayant prié les premiers de leur permettre de voir en se baissant, ils se sont accroupis & mis comme en adoration devant la machine & Son Altesse Séréníssime, qui est partie aux acclamations générales. L'ascension a été rapide & en moins de rien la machine s'est perdue dans un nuage; peu après on l'a vue redescendre encore plus vîte. Elle est presque tombée dans un étang. Il a fallu que le Duc de Chartres envoyât un grelin pour retirer l'aërostat. On a su que ce Prince ayant éprouvé beaucoup de froid, de neige & de frimats, avoit demandé à revenir sur terre; mais que n'ayant pu faire jouer la soupape pour gagner l'air inflammable, on avoit pris le parti d'éventer le Ballon; un second, rempli d'air atmosphérique, dont Messieurs *Robert* comptoient faire usage, & inséré dans le grand,

empêchoit au contraire le jeu du premier. Les rames, le gouvernail dont ils étoient munis, rien n'a pu servir; on regarde cet essai comme manqué absolument.

16 *Juillet* 1784. Mr. *Saussaye*, receveur des impositions, syndic de son corps, ayant refusé une gratification à un de ses commis, celui-ci pour se venger a fait un Mémoire à Consulter, où il prétend découvrir toutes les malversations de son chef. Un certain *Martin de Marivaux*, Avocat déjà très mal famé, l'a muni d'une Consultation en date du 26 Juin 1784 & l'a envoyé à toutes les portes cochéres. La Chambre des Comptes a cru devoir prendre connoissance des faits. Le Procureur Général a rendu plainte; en conséquence le scellé a été mis chez le comptable & il est décrété d'ajournement personnel. On ne doute pas que Mr. *Saussaye* qui est fort estimé, ne se justifie & l'on sait qu'il travaille à sa défense.

16 *Juillet* 1784. On a dit il y a longtems qu'il y avoit un *Mémoire pour l'armée, en réponse aux Mémoires du Comte de Grasse*, mais il étoit si rare qu'on n'en connoissoit que le titre. Il se répand, manuscrit toujours. Il est sanglant contre le général, il roule sur sept chefs.

1o. Il n'étoit pas absolument nécessaire au Comte de *Grasse* de livrer bataille pour sauver *le Zélé*.

2o. Si *le Zélé* eut pu être pris, la maniere

dont Mr. le Comte de *Grasse* livroit bataille, faisoit infailliblement prendre *le Zélé*.

3°. La bataille a été donnée par le Comte de *Grasse* de telle maniere, que l'armée françoise eût-elle eu sur l'angloise la supériorité en tout genre qu'avoit celle-ci, la bataille n'en étoit pas moins perdue sans ressource.

4°. Les signaux faits par le Comte de *Grasse* durant le combat, ou ont été exécutés, ou n'ont pu être physiquement exécutés.

5°. Plusieurs de ces signaux, ceux particuliérement sur lesquels le Comte de *Grasse* insiste le plus, sont de telle nature que leur exécution rendoit la défaite de l'armée & beaucoup plus prompte & beaucoup plus complette.

6°. Une fois la bataille perdue, une fois l'armée jettée sous le vent coupée en plusieurs points, mise dans un désordre entier & forcé par le combat, le changement de vent & le calme, le Comte de *Grasse* n'a pas fait un seul signal à l'armée, ni aucun mouvement personnel propre à remédier au désordre & à le rendre le moins funeste possible.

7°. Enfin, & ce septieme article est une conséquence nécessaire des six premiers, aucun Commandant d'escadre ni de vaisseau de cette armée, accusée toute sans exception, ne peut être taxé d'avoir causé la perte de la bataille du douze Avril 1782.

Voilà ce que démontre ce Mémoire d'une façon aſſez claire, ſi les faits articulés ſont plus vrais que ceux ſur leſquels ſe fonde le Comte de Graſſe. On lui conteſte juſques à ſes plans, dont on veut qu'il n'y ait pas une poſition exacte.

Ce Mémoire n'eſt à proprement parler que le réſumé de tous les autres qui y ſont fondus ; on en attribue la rédaction principalement à Mr. de *Bougainville* ; il a 54 pages & eſt parfaitement bien fait dans ſon genre.

17 *Juillet* 1784. On a déjà fait un vaudeville aſſez malin ſur le voyage aërien du Duc de *Chartres ;* il eſt ſur l'air : *vous m'entendez bien.*

Chartres va, dit-on, s'envoler,
Juſques à Londre il veut aller :
Mécontent de Neptune,
Eh bien !
Il cherche en l'air fortune.
Vous m'entendez bien.

*

Chartres s'envole, & les François
Certains ſur ſon brillant ſuccès,
N'ont nulle inquiétude :
Eh bien !
Il en a l'habitude.
Vous m'entendez bien.

17 *Juillet* 1784. On raconte que la cabale philoſophique qui protege & prône beaucoup

beaucoup la tragédie des *Druides*, a déterminé Mr. *le Blanc* à envoyer sa piece au Comte de *Haga*, qui l'a prié de venir le voir. Ce Prince lui a témoigné la plus grande satisfaction de son ouvrage, il lui a dit entre autres choses: „ vous avez peint la scélé„ ratesse & la fourberie des prêtres de „ main de maître; mais vous en avez fait un „ honnête homme, ce qui est contre les „ vraisemblances." Et les Philosophes de recueillir cet apophthegme, qui n'a été dit sans doute que par plaisanterie, & de le débiter très sérieusement: & les dévots de maudire le Prince hérétique & philosophe.

17 *Juillet* 1784. Les comédiens Italiens ont joué hier *le Duc de Benevent*, comédie héroïque en trois actes & en vers, de Mr. de *Rauquil-Lieutaud*. Elle est tirée d'un conte de Voltaire, intitulé *l'Education d'un Prince*, & il suffit de dire que le conte vaut infiniment mieux que ce drame misérable, décousu & très mal joué.

On a joué à la suite *les deux Jumeaux de Bergame*, qu'on n'avoit osé donner depuis la mort de *Carlin*. Le Sieur *Corali* l'a très bien remplacé dans le premier rôle, & le Sieur *Thomassin* s'est tiré du second avec beaucoup de succès. Il n'a pas paru indigne du fameux *Thomassin*, son ayeul, si renommé dans ce genre.

18 *Juillet* 1784. Le nouvel ouvrage de Mr. *Mercier*, intitulé *mon Bonnet de nuit* en

deux gros volumes in 8°, ne differe de son *Tableau de Paris* que par le titre & en cela est plus juste. C'est un réceptacle de digressions de toutes especes & sur toutes les matieres, rédigées par chapitres, au nombre de 136, à peu près.

Mr. *Mercier* laisse toujours, suivant son usage, quelque pierre d'attente; à la fin de l'ouvrage ci-dessus il annonce *l'homme sauvage*, roman en un volume, & le *Portrait de Philippe II* Roi d'Espagne, en un volume aussi.

18 *Juillet* 1784. Mr. le Comte d'*Albon*, connu par quelques ouvrages philosophiques, a voulu avoir dans ses jardins de Franconville le cadavre de Mr. *Court de Gebelin*, Protestant & conséquemment expulsé du sein des Catholiques. Il a obtenu cette faveur: le 2 de ce mois l'exhumation a été faite du cimetiere des Protestans & le corps a été transporté au lieu désigné, où le Comte d'*Albon* se propose d'élever un monument à ce savant, original & point assez connu.

18 *Juillet* 1784. Voici la Lettre du Sieur de *Beaumarchais*, bonne à conserver.

Réponse à quelqu'un qui me rend une grande loge pour en avoir une petite, en disant que c'est pour des femmes qui craignent d'être vues à ma piece.

„ Je n'ai aucune considération, Monsieur le Duc, pour des femmes qui se permettent de voir un spectacle qu'elles jugent malhon-

nête, pourvu qu'elles le voient en secret. Je ne me prête point à de pareilles fantaisies; j'ai donné ma piece au public pour l'amuser & pour l'instruire, & non pour offrir à des begueules mitigées le plaisir d'en aller penser du bien en petite loge, à condition d'en dire du mal en société. Les plaisirs du vice & les honneurs de la vertu..... telle est la pruderie du siecle. Ma piece n'est point un ouvrage équivoque, il faut l'avouer ou la fuir. Je vous salue, je garde ma loge.

(Signé) *Beaumarchais.*

19 *Juillet* 1784. Extrait d'une Lettre de Prades en Roussillon du 27 Juin. .... Mr. *Raymond de Saint Sauveur*, notre Intendant, est un grand économiste; il a d'un autre côté beaucoup de prétentions à l'esprit, il a dans sa jeunesse composé de petits écrits, entre autres l'*Agenda des auteurs*, il a depuis fait des discours pour la société libre d'émulation. Jaloux de se distinguer, ainsi que plusieurs de ses confreres, il a imaginé de faire exécuter ici une fête champêtre, dont il a trouvé l'idée dans un ouvrage nouveau intitulé *l'Éducation du Peuple.* Je n'entrerai point dans le détail de ces cérémonies puériles, mais dont l'allégorie sensible est de faire connoître qu'après les bienfaits de la Providence, le travail & la bonne conduite sont les véritables sources du bien-être; ce qu'a déclaré Mr. l'Intendant, qui a remis dans une bourse

la valeur en argent de deux charges de bled ou 600 livres pesant, comme Prix d'agriculture au laboureur indiqué par le corps de ville pour le meilleur cultivateur, le plus honnête & le plus laborieux du canton.

Ce prix a été accompagné de charités, & le couronné, les moissonneurs, les glaneuses, les pauvres & les chefs de la danse, appellés ici *cap de jougla*, ont trouvé une table couverte de mets analogues à la fête & à eux. Mr. l'Intendant a servi les pauvres, & les officiers municipaux l'ont imité. Il a porté la santé du Roi, qui a été suivi d'acclamations, de *Vive le Roi*, puis de danses &c.

19 *Juillet* 1784. Il y a aussi dans la Faculté un schisme à l'occasion du *Mesmérisme* entre les jeunes Docteurs initiés à cette doctrine, & les vieux, ennemis des nouveautés. Parmi ceux-ci se distingue le Docteur *Millin de la Courvault*, un des plus chauds ennemis de *Mesmer*. Il faut savoir qu'il a une très jolie femme & que l'on le prétend grandement cocu. Voici à cette occasion un impromptu sanglant qu'on attribue à Mr. *le Preux*, sur le compte duquel on met toutes les méchancetés qui s'enfantent au sein de la Faculté:

Du novateur *Mesmer* les partisans ardens
De l'art s'imaginant avoir franchi les bornes,
En faculté montroient les dents:
Ils ont été bien sots, ces Docteurs impudens,
Quand *Millin* enhardi leur a montré les cornes.

20 *Juillet* 1784. Mr. le Duc de *Chartres*

a fait préſent à l'Académie des Sciences du Ballon de St. Clou. Cette compagnie ne compte pas en faire aucun uſage, mais le garder parmi les machines curieuſes; il faudroit 2000 écus ſeulement pour le remplir de gaz.

20 *Juillet* 1784. Les premieres Remontrances du Parlement de Bordeaux en date du 13 Mai 1784 commencent à ſe répandre en cette ville imprimées. Après avoir applaudi aux vues bienfaiſantes du Monarque dans l'abolition de la Corvée, il rappelle ſes Remontrances du 26 Août 1779, où il porta au pied du trône les réclamations des cultivateurs contre les abus naiſſans de la nouvelle forme de cet impôt, qui eſt la plus diſpendieuſe, la plus oppreſſive, la plus oppoſée à la perfection des ouvrages & celle qui ouvre la porte à un plus grand nombre de déſordres. De-là une peinture effroyable de ceux dont il a recueilli les détails dans les enquêtes. Il en donne un *Extrait* à la ſuite des Remontrances & tout cela fait frémir; il ſe diſculpe du reſte de ces recherches néceſſitées par le cri général & qu'il n'auroit pas été dans le cas de faire, ſi le Commiſſaire départi eût rempli ſon devoir. Son vœu eſt pour qu'on rétabliſſe les choſes dans le premier état. Il finit par annoncer qu'il eſt diſpoſé à concourir lui-même à une charge pour laquelle il ne doit point y avoir de privilégié.

Ces Remontrances sont très bien écrites, pleines de morceaux éloquens & pathétiques & donnent en outre un tableau de la situation de la Province très instructif & rempli d'intérêt.

On est fort surpris de trouver dans cet ouvrage du Parlement un éloge magnifique de Mr. *Turgot*, contre lequel les Cours ont si fort déclamé, de son vivant.

L'Ingénieur en chef *Valfranbert* est le plus maltraité, & c'est sur lui que les Magistrats pour ne point effaroucher le Ministere, font porter leur indignation.

20 *Juillet* 1784. Le Sieur *Anseaume*, qui de Souffleur de la comédie italienne en étoit devenu le Secrétaire, vient de mourir: il est auteur d'environ vingt-quatre ouvrages ou pieces à lui seul ou en société, joués tant à l'opéra comique qu'à la comédie italienne, & quelques-uns sont restés au Théâtre. En outre c'étoit le *Rebouleur* de la troupe qui charpentoit, morceloit, disséquoit les pieces des autres au besoin. C'est une perte pour elle.

21 *Juillet* 1784. Vendredi seize de ce mois Mr. le Comte de *Haga* étoit à l'opéra pour la derniere fois; la Reine y assistoit aussi. Elle voulut régaler cet illustre étranger du spectacle des talens du jeune *Vestris* qu'il n'avoit point encore vu, parce que ce danseur arrivoit d'Angleterre. Elle lui fit dire de danser: il répond qu'il ne peut,

qu'il a mal au pied. Comme Sa Majesté étoit instruite que ce n'étoit qu'un prétexte, elle lui envoye un second message, par lequel elle *l'en prie*: sa priére n'a pas plus d'effet que son ordre. Indignée elle raconte l'anecdote au Roi, qui veut qu'on mette à Bicêtre cet impudent. La Reine intercede pour qu'il ne soit mis qu'à l'hôtel de la force. Le public n'a su que depuis ce qui s'étoit passé. Mardi dernier il en est résulté une grande fermentation dans le parterre. Comme on a su que le Sieur *Vestris* devoit sortir, la premiere fois, vendredi 23 pour danser, on a proposé de ne point le laisser paroître qu'il n'ait demandé pardon à genoux devant la loge de la Reine de sa désobéissance, & ensuite au public. Cet événement rendra plus mémorable encore la premiere représentation de la reprise d'*Armide*, qui n'a pas été jouée depuis le 21 Décembre 1780.

21 *Juillet* 1784. L'auteur des *Mémoires du Vicomte de Barjac* nous donne un nouveau roman de sa façon, ayant pour titre: *Olinde* 1784, & il pouvoit se dispenser d'annoncer qu'il étoit de la même main. Il eut été facile de le juger; même assemblage d'événemens bisarres & précipités, même mêlange du fabuleux & de l'historique, même connoissance du grand monde, même morale, même philosophie. Celui-ci est seulement plus noir, on y trouve des catas-

trophes affreufes & dégoûtantes. Il y a toujours auffi un peu de critique, des vues, des jugemens rapides & pas toujours d'un tact bien fûr. L'auteur nous fait l'honneur de nous citer à l'occafion d'un libellifte qu'il fuppofe venir confulter à *Londres* le *Compilateur facile des Mémoires fecrets, pour apprendre comment on fait circuler la vengeance, la calomnie & le ridicule.* Nous avons tant de fois répondu à ces odieufes imputations que nous n'y reviendrons plus. Pour prouver feulement au romancier du jour que nous ne connoiffons pas la vengeance, c'eft que nous allons faire l'éloge de fon ouvrage, en ajoutant qu'il eft plein d'intérêt, bien écrit & fe fait lire avec empreffement.

21 *Juillet* 1784. Pour remercier M. le Duc de *Chartres* de fa complaifance de fe prêter aux défirs du public en le laiffant jouir du fpectacle de fa machine, & en fe donnant lui-même en fpectacle à fes yeux, on ne lui répond que par des fatyres & des injures. Voici de nouveaux vers à ce fujet :

Chartres ne fe vouloit élever qu'un inftant :
Loin du prudent *Genlis* il efpéroit le faire ;
Mais par malheur pour lui, la grêle & le tonnerre
Retracent à fes yeux le combat d'Oueffant.
Le Prince effrayé dit : Qu'on me remette à terre ;
J'aime mieux n'être rien fur aucun élément.

22 *Juillet* 1784. L'Académie de Peinture & de

de Sculpture vient de perdre Mr. de *Beaufort*, un de ses Conseillers, ancien Professeur de l'Académie de Peinture, Sculpture & Architecture civile & navale à Marseille. Il travailloit pour l'histoire, mais il étoit médiocre.

22 *Juillet* 1784. On ne cesse de parler de l'Abbé *Miolan*, & la Police semble l'avoir abandonné à la dérision publique, en permettant qu'on le chansonnât dans les rues pour le punir de son espece d'escroquerie, parce qu'il savoit très bien que son aërostat étoit de nature à ne pouvoir s'enlever & qu'il s'étoit enfui de bonne heure sous prétexte d'aller chercher quelques ustensiles propres à son expérience & n'avoit point reparu; ce qui a fait retomber sur ses camarades toute la vengeance du peuple, auquel il a fallu les soustraire par ruse. Quoiqu'il en soit, voici l'anagramme qu'on a trouvé dans *l'Abbé Miolan*: *Ballon abimé.*

22 *Juillet* 1784. Les troubles continuent dans l'Ordre des Bénédictins. Ce sont chaque jour de nouveaux appels comme d'abus, que les opposans présentent au Parlement qui les reçoit; mais ils sont bientôt évoqués au Conseil. Matiere à des Remontrances que ne cesse de faire cette Cour, & toujours sans succès. De leur côté les opposans commencent à se lasser, & quatre viennent de se faire séculariser. Ce sont les deux *Dapre*, si renommés par le pamphlet contre l'Archevêque de Narbonne; Dom *Bourdon*, un

des grands colliers de l'Ordre & rempliſſant à merveille la meſure de ce nom bruyant; enfin Dom *Veble*.

Le Gouvernement offre toutes les facilités poſſibles à ceux qui veulent prendre ce parti, & eſpere par-là venir à ſes fins.

23 *Juillet* 1784. Depuis qu'on a diminué les membrures du bois, il eſt queſtion d'en augmenter le prix; ce qui fait double mal. Le zele du Parlement s'eſt échauffé; les Chambres ont été aſſemblées pluſieurs fois, & il en a réſulté des Repréſentations qui ſont à préſent ſous les yeux du Roi, mais dont on n'attend nul ſuccès.

23 *Juillet* 1784. Il y a environ quarante ans qu'il courut une Chanſon très-ſcandaleuſe, intitulée: *La Confeſſion.* On vient d'en compoſer tout recemment une qui ne l'eſt pas moins, ſur l'air: *Ce mouchoir, belle Rémonde.* Elle eſt en Dialogue entre un Pénitent & ſon Confeſſeur. On en va juger:

C'eſt à vos genoux, mon Pere,
Que je dépoſe aujourd'hui,
Les fautes d'un cœur ſincere,
Qui demande de l'appui.
Mais quoi! ſuis-je donc coupable,
D'avoir négligé le Ciel,
Pour un objet adorable,
Ouvrage de l'Eternel?

— Ecoutez-moi bien, mon frere,
Je ne ſuis point Capucin.

— J'en ſuis très-enchanté, mon Pere,
Car j'ai l'odorat très-fin;
Je tiens encore à la vie,
Seroit-ce un grand péché? — Non —
— J'ai vu bonne compagnie.
— Le compte en ſera plus long.

Commencez, je vous écoute.
Je ne vous ſoupçonne pas
D'avoir volé. — Non, ſans doute.
— Violé. — Dans aucun cas.
— Tué. — Non, jamais, mon Pere.
— Juré. — Beaucoup, au brelan.
— On peut ſe mettre en colere,
Quand on perd tout ſon argent.

Parlons un peu du beau ſexe,
C'eſt le point intéreſſant:
Votre ame paroît perplexe.
— Le cas eſt embarraſſant.
— Combien de filles & de femmes?
— Le nombre m'eſt inconnu:
J'ai beaucoup aimé les Dames,
J'en eus autant que j'ai pu.

— Je ſens bien que la premiere......
— Ah! c'étoit une beauté;
C'étoit la fleur printanniere;
Elle vous eut enchanté:
Pied mignon & jambe fine,
Oeil vif, regard aſſaſſin,
La taille la plus divine!....
— Allez donc juſques à la fin.

— Ce fut un beau jour de fête
Que je commis ce péché.

Mon Pere, ah! quelle conquête!
Rien ne m'en eut empêché.
Je la trouve à sa toilette,
Le sein nud, l'air languissant:
Qu'elle étoit belle, Lisette!
— C'est le plus intéressant.

— Je l'approche, je l'embrasse;
La rougeur couvre son front;
Dans mes bras je l'entrelace.
— Pour la pudeur quel affront!
— Après quelque résistance
Qui fit croître mon bonheur,
Je lui prouvai ma constance
Et lui dérobai son cœur.

Vous peindrai-je les délices
Que je goûtai dans ses bras!
— En eûtes-vous les premices?
— Mon Pere, voilà le cas:
Je me damnai dans une heure
Jusques à sept fois au moins;
Si je vous ments, que je meure.
— Vous aviez de grands besoins.

— Dans ces heureux tems, mon Pere,
J'étois un fort grand pécheur,
— Vous en rabattrez, mon frere.
— Je le vois avec douleur
— Le ciel n'est jamais injuste.
— Combien je m'en apperçois!
C'est bien mal dit que le Juste
Par jour pêche au moins sept fois!

— Pensez-vous qu'à la tendresse
Vous ayez bien renoncé?

En feriez-vous la promesse
Au ciel que vous offensez?
— Elle seroit indiscrete;
Car entre nous, je sens bien
Que si je voyois Lisette,
Je ne répondrois de rien!

24 *Juillet* 1784. Depuis la fondation des Prix de l'Université par *J. B. Coignard*, dont la distribution se fait tous les ans dans le mois d'Août avec beaucoup d'appareil sous les auspices & en présence du Parlement, on rassemble dans les divers colleges les Ecoliers de chaque classe les plus en état de concourir; on les réunit ensemble & l'on leur donne un sujet de composition. Cette fois, Mr. *Charbonnet*, le Recteur, avoit choisi pour sujet du prix de Rhéthorique l'*Eloge de Rollin.* On prétend qu'il l'avoit pris à dessein d'en faire réjaillir quelque chose sur lui par la similitude des circonstances où tous deux se sont trouvés d'augmenter les revenus de l'Université: on l'accuse même d'avoir fait passer à un Ecolier l'amplification toute faite. Quoiqu'il en soit, lorsqu'on a annoncé ce sujet, les composans se sont récriés, ont dit qu'*il ne signifioit rien*, *ne fournissoit rien: A la bonne heure! un Voltaire*, *un Rousseau*, *un Raynal*, &c. L'assemblée est devenue très tumultueuse; elle a dégénéré en révolte, & il a fallu lever la séance. Le Recteur s'est obstiné à ne point vouloir changer le sujet: l'affaire a été por-

tée au tribunal de l'Université. On croit qu'on févira contre les plus mutins; mais ce qu'il y a de plus constant, c'est que cette année on ne décernera point les prix de Rhéthorique.

24 *Juillet* 1784. Mr *Pilatre de Rosier*, Pensionnaire du Roi, Intendant des cabinets de physique, chymie, d'histoire naturelle de *Monsieur*, frere du Roi, Secrétaire du cabinet de *Madame*, Membre de plusieurs Académies nationales & étrangeres, Chef du premier Musée autorisé par le Gouvernement, sous la protection de *Monsieur* & de *Madame* &c. a obtenu la permission de faire imprimer, aux frais du Gouvernement, le Récit de sa *premiere expérience de la Montgolfiere*, construite par ordre du Roi, lancée en présence de leurs Majestés & de Monsieur le Comte de *Haga*, le 23 Juin 1784. Tel est le titre pompeux de sa narration fort verbeuse en vingt pages *in* 4o. & en forme de Réponse à M. *le Roy*, de l'Académie des Sciences, de l'Imprimerie Royale.

24 *Juillet* 1784. *Récit de la conduite des Maréchaux de France à l'égard du Vicomte de Noë, Maire de Bordeaux, fait en Parlement, les Chambres assemblées, le mardi 6 Juillet* 1784. Tel est le titre de la dénonciation imprimée de M. d'*Eprémesnil*, dont nous allons extraire tout ce qui peut servir à éclaircir ou réformer ce que nous avons dit précédemment d'aprés les relations particu-

licres de cette ſinguliere conteſtation.

„ C'eſt le 10 Février qu'un Portier ſuiſſe empêcha les Jurats *non Gentilshommes* de franchir la barriere du théâtre en préſence & malgré les ordres du Maire, M le Vicomte de *Noë*, qui lui fit ôter ſon habit de livrée du Roi & le fit conduire en priſon. Le Corps de ville, au lieu de juger le ſuiſſe, dont l'appel auroit été au Parlement, rendit compte du fait le 10 du même mois au Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Province. Dès le 17, le Comte de *Vergennes* répondit que le ſuiſſe n'étoit point en faute, puiſqu'il avoit ſuivi ſa conſigne; que l'intention du Roi étoit qu'il fût élargi ſur le champ: qu'au ſurplus, S. M. feroit examiner le droit que la ville réclamoit, & lui rendroit juſtice.

Le Maréchal de *Richelieu*, non content de cette déciſion Miniſtérielle, a fait renvoyer la conteſtation entre le Vicomte de *Noë* & lui au Jugement du Tribunal des Maréchaux de France qu'il a préſidé.

Le 8 Mars, Citation du Vicomte de *Noë*, ſignifiée le 28 dudit.

Le 7 Mai, déclaration & proteſtation du Vicomte de *Noë*, qui décline le Tribunal & demande ſon renvoi à la Connétablie.

Le 13 Mai, Requête du Vicomte de *Noë*, qui décline le même Tribunal pour trois moyens: ſur le défaut de cauſe dans la citation; ſur la conſtitution de la Conné-

*ta*blie, & ſur les qualités du Vicomte de *Noë*. Procédure en conſéquence. Enfin Arrêt du 25 Mai, par lequel le Parlement a pris le Vicomte de *Noë* ſous ſa ſauve-garde, & ſur le ſurplus a renvoyé les parties à l'audience.

Au mépris de cet Arrêt, le Tribunal a envoyé chercher le Vicomte de *Noë* chez lui pour l'amener de force.

Le 31 Mai, évocation de l'affaire, du propre mouvement du Roi.

Arrêt du 5 Juin, qui renvoye de nouveau l'affaire au Tribunal, qui déclare la procédure du Vicomte de *Noë* nulle & de nul effet; caſſe l'Arrêt de la Cour du 25 Mai; prononce l'exécution de l'Ordonnance des Maréchaux de France du 8 Mars précédent; enjoint au Vicomte de *Noë* de s'y conformer, & porte à la fin l'ordre exprès, tant de la ſignification au Sr. Vicomte de *Noë* & *Brazon* ſon Procureur, que de la notification à Mr. le Procureur général.

Jugement du 22 Juin.

Arrêté que le Récit ſera remis entre les mains des Gens du Roi pour, par eux, en être rendu Compte à la Cour, toutes les Chambres aſſemblées, le mardi 3 Août prochain.

25 *Juillet* 1784. Le Parlement, les Chambres aſſemblées le 20 de ce mois, a ſupprimé par Arrêt le récit dont on a parlé, de toute la procédure du Tribunal des Maré-

chaux de France contre M. le Vicomte de *Noë*, inféré dans la dénonciation de cette affaire, attribuée à Mr. d'*Eprémesnil*. La Cour lui donne en outre des qualifications qui ne ferviront qu'à exciter la curiofité du Public.

25 *Juillet* 1784. Outre le récit très-détaillé des opérations de Mr. *Pilatre de Rosier*, qu'on trouve dans sa Lettre & qui ne peut être intéreffant que pour les gens de l'art, on y recueille des anecdotes fort fingulieres & fort curieufes.

1o. C'eft en l'abfence de Mr. de *Montgolfier* que le Roi a confié au Sr. *Pilatre* la direction de la machine.

2o. Cinquante-quatre perfonnes furent défignées pour monter fur la *Montgolfiere*; entr'autres Mr. le Comte de *Dampierre*, Officier aux Gardes qui, déjà puni de fon zele, lors de la *Montgolfiere* de Lyon, ainfi qu'on l'a raconté, avoit, plus que tout autre, des droits à être reçu.

3o. Seize afpirans feulement furent défignés pour tirer au fort, mais deux ayant refufé de fe foumettre à cette loi & plufieurs protégés voulant interpofer l'autorité, le Sr. *Pilatre*, pour éviter toute rivalité & toute difcuffion, fupprima deux places des quatre à donner & le Sr. *Prouft*, Chymifte connu, fut feul accepté.

4o. S. M. avoit ordonné de commencer à midi, mais le Sr. *Pilatre* repréfenta à la

Reine le danger de l'afcenfion à cette heure, à caufe du grand vent & par d'autres raifons phyfiques : Elle le renvoya aux Miniftres, lefquels, à leur tour, s'en remirent à fa prudence.

5°. Embarras du S^r^. *Pilatre* qui veut s'en tirer par un Ordre du Roi, portant *qu'il avoit prévu les rifques auxquels il expofoit la Montgolfiere avant le départ & après la defcente*, *mais qu'ayant affuré qu'il n'y avoit aucun danger pour les voyageurs, S. M. avoit confenti à facrifier la machine en totalité, plutôt que de voir le Public s'en retourner mécontent.*

6°. Le Contrôleur général, après fix heures de délibération, donne, de la part du Roi, au S^r^. *Pilatre* l'autorifation qu'il demande. La Reine le raffure même & lui dit avec bonté que, quand bien même il n'obtiendroit aucun réfultat fatisfaifant, il fera feul chargé d'une nouvelle expérience, fi elle a lieu.

7°. Le Comte de *Vergennes* met le feu fous la *Montgolfiere :* on y arbore un Pavillon blanc portant les armes de la Reine, & fur le revers : *Marie-Antoinette.*

8°. Au château de *Chantilly*, le Prince de *Condé* fait préfent au S^r^. *Pilatre* de la carte de cette terre, après avoir lui-même marqué le lieu de la defcente, auquel il daigna donner le nom de *Rofier*.

9°. La Reine envoye dès le foir un courier pour favoir des nouvelles des voyageurs

& de la machine. Le Sr. Pilatre adresse à S. M. un Extrait, signé du Prince de *Condé*, de M. le Duc d'*Enguien* & de Mlle. de *Condé*.

10°. Le lendemain le Sr. *Pilatre*, qui étoit allé coucher à *Versailles*, instruit que la Reine avoit bien voulu s'informer plusieurs fois s'il étoit de retour, dès huit heures du matin se rend à l'appartement du Roi, qui l'accueille de la façon la plus flatteuse, puis la Reine & toute la famille Royale.

11°. M. le Comte de *Vergennes* & le Maréchal de *Castries* le reçoivent aussi avec admiration. Enfin, & voici le point essentiel: le Contrôleur Général lui obtient de la bienfaisance du Roi une pension de 2,000 livres. Du reste, ce Ministre reçoit le jeudi 9 Juillet l'hommage du Pavillon de la *Montgolfiere*.

Le Sr. *Pilatre* n'ajoute pas où cette espece de relique sera déposée & exposée à la vénération des amateurs.

Tel est le résumé de cette lettre verbeuse, emphatique & remplie de gasconismes.

25 *Juillet* 1784. La cabale formée vendredi dernier contre le Sr. *Vestris* n'a pu avoir lieu; on a su qu'il ne devoit pas venir & que de nouvelles insolences avoient obligé de le mettre au secret.

On dit que le jour même où il avoit refusé la Reine, il gambadoit dans les foyers pour faire voir qu'il étoit très libre des jambes.

26 *Juillet* 1784. Le châtiment du Sr. *Auguste*, c'est ainsi que l'appelle le pere

Vestris, paroît fixé décidément à six mois de prison à l'hôtel de la *force*, pendant lequel tems il ne pourra voir que sa famille. Un oncle qu'on appelle *le cuisinier*, a demandé la permission de s'enfermer avec lui & l'a obtenue.

Le Sr. *Auguste* avoit deux mille écus de pension sur le Trésor-Royal, qu'on disoit rayés; mais on veut que le payement des arrérages soit seulement suspendu. Tout cela est trop doux.

Le pere *Vestris* ayant appris l'insolence de son fils, lui témoigna son indignation: *Comment*, lui dit-il, *la Reine de France fait son devoir; elle te prie de danser & tu ne fais pas le tien! je t'ôterai mon nom.* Ce propos seroit incroyable, si l'on ne connoissoit le personnage. Il l'est d'ailleurs beaucoup moins que l'action du fils.

Depuis, ce pere tendre a fait des démarches auprès du Baron de *Breteuil*. Il a dit qu'il mourroit si l'on le privoit d'*Auguste*.

26 *Juillet* 1784. L'Ordre des Avocats s'est occupé ces jours-ci du Sr. *Martin de Marivaux*, dont le Mémoire contre Mr. *Saussaye* a été dénoncé à l'Ordre comme un libelle. Une assemblée indiquée au mardi 20 a été renvoyée au samedi 24. On n'en sait pas encore le résultat.

27 *Juillet* 1784. Extrait d'une lettre de Cherbourg du 15 Juillet...... „ Vous me demandez des éclaircissemens sur l'auteur du

projet incroyable qui s'exécute ici & sur son ouvrage.

L'auteur est Mr. de *Cessart*, Inspecteur général des Ponts & Chaussées. Il est déjà connu par la construction du Pont de *Saumur*, par le rétablissement du petit Port de *Tréport*, & par les intéressans travaux du Port de *Dieppe*.

Notre Rade a de 30 à 40 pieds de hauteur d'eau dans les hautes marées. Elle ne pouvoit être fermée sans une dépense considérable. Mr. de *Cessart* proposa de former une jettée à claire voie, avec des cones tronqués, dont l'enveloppe, construite sur la plage, seroit remplie après leur échouement, de pierres d'un pied cube d'échantillon.

C'est cette idée aussi ingénieuse qu'économique qu'on a adoptée & qu'on a commencé d'exécuter. Je n'entrerai point dans le détail de la construction de ces cônes. Le premier a été totalement achevé le 5 Juin. Le lendemain 6, il a été mis à flot par plusieurs chaloupes canonnieres sous les ordres de Mr. de *la Bretonniere*, Capitaine des Vaisseaux du Roi, qui commande ici: c'est encore un détail fastidieux & incroyable que je vous épargne. Enfin après huit heures de travaux, la machine arriva dans l'endroit où elle devoit se fixer, c'est-à-dire à 1,800 toises de son point de partance & à la distance de 4 à 500 toises de l'isle-pelée.

Au moment où la caisse toucha le fond,

partit de la galerie un cri de *vive le Roi*, qui fut répondu de tous les bâtimens qui couvroient la mer & de toute la plage, & le canon annonça à la ville que cette superbe expérience avoit reçu son exécution parfaite.

Entre les spectateurs se distinguoient Mr. le Duc de *Beuvron*, Mr. le Comte de *Harcourt*, Mr. le Marquis de *Praslin*, &c.

La seconde caisse conique a été coulée dans la nuit du 6 au 7 Juillet avec le même succès. On compte en placer encore une troisieme dans le courant de l'année, & l'on se flatte toujours qu'en 1789 ce grand ouvrage sera achevé.

27 *Juillet* 1784. On ne cesse de se dédommager, par des chansons, de l'escroquerie de l'Abbé *Miolan* & consort. On en a fait une sur l'air: *les Capucins sont des gueux*, la meilleure de cette espece, quoique sans beaucoup de sel encore. La voici:

1.

Je me souviendrai du jour,
Du Globe du Luxembourg.
Que de monde il y avoit,
Monsieur *Janinet*,
Monsieur *Janinet!*
Que de monde il y avoit
Pour voir s'il s'enleveroit.

2.

Lassé d'avoir attendu
Et de ne l'avoir point vu

Chacun s'en alloit disant,
L'Abbé *Miolan*,
L'Abbé *Miolan* !
Chacun s'en alloit disant:
Qu'on nous rende notre argent.

3.

C'est à qui veut un lambeau
De votre globe à fourneau:
J'en ai vu dans tout Paris,
Même à Saint-Denys,
Même à Saint-Denys,
J'en ai vu dans tout Paris,
Dont vous excitez les ris.

4.

Vous n'aurez jamais beau jeu
Par le systême du feu.
Le systême est plus expert,
De *Charle* & *Robert*;
De *Charle* & *Robert*
Le systême est plus expert,
Et qui veut trop gagner, perd.

28 *Juillet* 1784. Les Italiens ont joué hier *Léandre Candide*, ou *les Reconnoissances*, Comédie-parade en deux Actes & en Vaudevilles. Cette bagatelle est tirée du roman de *Candide* & a eu le succès du moment. Les airs sont très bien adaptés & il y en a de toutes les especes. Le Sr. de *Beaumarchais* a le plaisir de voir qu'on a pris même les deux de son *Mariage de Figaro*.

Les auteurs sont les Srs. *Radet* & *Rosiere*,

qui ont déjà travaillé dans le même genre en société. On connoît le dernier, bon acteur dans son genre du théâtre Italien. L'autre est Secrétaire Bibliothécaire de Madame la Duchesse de *Villeroy*.

28 *Juillet* 1784. L'Arrêt de suppression de la Dénonciation de Mr. d'*Eprémesnil* a produit l'effet desiré par le Parlement. Les expressions du Requisitoire de Mr. Seguier, par lesquelles il déclare *qu'il n'a pas dans le moment sous les yeux le Procès verbal d'où la brochure est tirée, pour juger si la copie est conforme à l'original; mais que dans tous les cas elle doit être supprimée, comme imprimée contre les Réglemens, &c.* Ces expressions, qui sont un aveu réel du pamphlet, ont irrité la curiosité du Public; mais il est fort rare. Nouveau véhicule, seul propre à le faire rechercher.

29 *Juillet* 1784. Par le Procès verbal du troisieme voyage aërien de Mr. *Blanchard* du 18 Juillet dernier, exécuté à *Rouen*, il paroît qu'il a confirmé la bonne opinion qu'avoient conçue de lui, dès son voyage de Paris, quelques gens plus impartiaux. On ne peut douter aujourd'hui que ses aîles ne lui aient servi de moyens de direction; ce qu'aucun navigateur aërien, autre que lui, n'a constaté jusqu'à présent.

29 *Juillet* 1784. Le Sr. *Pinetti*, dont on a parlé cet hiver, a fait imprimer une brochure ayant pour titre: *Amusemens physiques*

siques où, avec ses autres qualités, il a pris celle d'Agrégé à l'Académie de Bordeaux. Il a en même tems envoyé un exemplaire de cette brochure à cette Compagnie.

Aujourd'hui, Mr. de *la Montaigne*, Secrétaire perpétuel de ladite Académie, par une Lettre du 11 Juillet, adressée aux Journalistes de Paris, réclame contre l'usurpation du Sr. *Pinetti*, auquel ce titre n'a point été conféré. Il convient qu'il y a été présenté à titre de Physicien & de Chymiste; qu'il y fut vu & écouté avec plaisir; qu'on lui délivra un Certificat de la satisfaction de la Compagnie, mais qu'on s'en tint-là. Voilà une singuliere réclamation, & il faut voir la réponse du Sr. *Pinetti.*

29 *Juillet* 1784. *La Gazette noire* est une brochure très méchante, annoncée ici depuis bien long-tems, mais dont on contestoit l'existence, parce que personne n'attestoit l'avoir lue. L'auteur du nouveau roman d'*Olinde* en parle avec une confiance qui semble ne laisser aucun doute sur sa réalité. Il faut en ce cas que les précautions aient été bien prises pour en empêcher le passage en France.

29 *Juillet* 1784. On sait que l'Ordre militaire de *Cincinnatus* établi chez les Etats-unis de l'Amérique Septentrionale, n'est que l'ouvrage de la vanité de quelques particuliers & de celle des Officiers françois qui ont été employés au service de la Républi-

que. Les vrais citoyens regardent l'inſtitution comme contraire aux loix du pays & deſtructrice de l'égalité qui doit en faire la baſe. En conſéquence Mr. *Franklin*, trop ſage pour l'approuver, ayant entendu Mr. le Comte de *Mirabeau*, qui ne parle de rien qu'avec feu, s'élever avec beaucoup de force & de raiſon contre l'Ordre de *Cincinnatus*, l'a prié de vouloir bien rédiger par écrit ſes idées; & c'eſt à quoi Mr. de *Mirabeau* travaille en ce moment.

30 *Juillet* 1784. On ſait aujourd'hui que Mr. *Martin de Marivaux* a prévenu le jugement de l'Ordre & a déclaré qu'il ſe déſiſtoit d'être inſcrit ſur le tableau.

Ses griefs ſont d'avoir autoriſé par ſa Conſultation, l'impreſſion d'un Mémoire diffamant, dans lequel il ſe trouve des faits rapportés *ſolo animo nocendi*, n'ayant aucun trait à la cauſe. D'ailleurs cet Avocat étoit ennemi perſonnel de Mr. *Sauſſaye*, & ſa propre délicateſſe auroit dû le faire ſe déſiſter de conſulter contre lui en cette occaſion.

30 *Juillet* 1784. Il a percé ici à la longue un *Journal françois*, compoſé en pays étranger & commencé dès 1781. Il a pour titre: *Le Pot-pourri.* On annonce que la réſidence de l'auteur, qu'on ne nomme point, eſt à *Francfort ſur le Mein* & que c'eſt un Mr. *Vanberk* qui reçoit les avis, lettres, nouvelles &c. Quoi qu'il en ſoit, ce Journal remplit à merveille ſon titre. Il eſt bon tout au

plus pour les étrangers qui ne savent rien de ce qui se passe en France & ne voient rien de ce qu'on y publie. Du reste, des mensonges, des balourdises & des *cocs-à-l'âne* sans nombre, très propres à faire rire les gens mieux instruits.

Le Journal n'ayant pas fait fortune apparemment sous ce titre, le compilateur en a pris un second : *Journal des Gens du Monde.* Celui-là, très-séduisant, ne pouvoit être que très-mal rempli par le rédacteur obscur, ne voyant le monde que de loin & *écoutant tout au plus aux portes.* Suivant l'avertissement de celui-ci, un Mr. *Vilette* à Cassel est le second correspondant qu'il s'est ménagé. Comme les Numéro de ce second Journal que nous avons sous les yeux, ne vont que jusques au 6 compris, nous ne pouvons assurer jusques où il est poussé, car on dit qu'il a été continué Les amateurs de Paris se sont lassés vraisemblablement, & les colporteurs ont cessé de se procurer cette marchandise prohibée.

31 *Juillet* 1784. C'est à la requisition des *filles-Dieu* que le Pape a fait fouiller dans les catacombes, pour leur envoyer des reliques. Elles sont venues d'une façon peu révérente par toutes sortes de voitures publiques, & tant de mains profanes ne les ayant pas ménagées, elles sont arrivées en fort mauvais état à la douane de cette capitale le 2 Juin, & ce n'est que le 9 Juillet que la translation

en a été faite au couvent des filles-Dieu.

Les dévots se flattoient, en allant voir la nouvelle sainte, de trouver sa vie, mais on est occupé sans doute à la composer & elle n'a point paru. En attendant, on en a toujours gravé le portrait, qui ne peut être aussi qu'un ouvrage d'imagination. On lit au bas: *Sainte-Victoire, Vierge & Martyre, sous le regne de l'Empereur Dioclétien & du Pape Saint-Cyriaque.* L'artiste n'a pas manqué d'en faire une très-belle créature.

31 *Juillet* 1784. Extrait d'une lettre de Dijon du 15 Juillet 1784.... „ On s'occupe très-fort de nos Canaux à construire, & le Comte de *Haga* en a eu le spectacle dans sa route de Lyon à Paris, le 5 Juin, s'étant arrêté à Chagny, pour voir les travaux qu'exécute en cet endroit le Régiment de *Monsieur*, pour la construction d'un de ces Canaux, qui est celui de *Charolois*. L'Ingénieur en chef qui l'avoit conduit partout, a exposé ensuite à l'illustre Voyageur les trois projets dont la Province s'occupe, & le Comte n'a pu s'empêcher, après avoir vu les plans & entendu toute l'explication, de témoigner son admiration, pareille à celle de Mr. le Comte de *Falkenstein*, lorsqu'il visita le fameux Canal de Picardie de M. Laurent.

En outre, nous avons su que le 13 Juin l'Élu du Clergé des Etats de Bourgogne avoit eu l'honneur d'offrir au Comte de *Haga*, au nom de l'administration de notre

Province, une des médailles qu'elle fait frapper à l'occasion de nos trois Canaux pour la communication des deux Mers.

1er *Août* 1784. Extrait d'une lettre de Dijon du 25 Juillet.... „ Vous savez que nous avons ici une Ecole de dessin. Mr. *Desvoges*, qui en est le Professeur, a présenté aux Elus de notre Province un projet qui doit contribuer merveilleusement à perfectionner le goût de nos éleves & à l'inspirer dans cette capitale. Il consistoit à obliger les éleves de notre Ecole, pensionnaires à Rome aux frais de la Province, d'envoyer des statues & des tableaux copiés d'après les meilleurs Maîtres pour en décorer les principales pieces du palais des Etats; ce qui s'exécute. Nous avons déjà plusieurs tableaux de cette espece, & nous venons tout récemment de recevoir une belle Statue de la *Junon du Capitole*, & deux tableaux qui sont *la Bataille d'Arbelles* & *l'Enlévement des Sabines*, d'après *Pietro Bervotini*, dit *Pierre de Cortonne*. Il résultera par la suite de cette munificence des Etats une collection précieuse, que nous enviera même la Capitale.

1er *Août* 1784. Les comédiens françois viennent de se faire, après la trente-unieme Représentation du *Mariage de Figaro*, une répartition des recettes, qui se sont trouvées former un capital de 150,000 livres.

2 *Août* 1784. Nous avons parlé dans le tems, avec les éloges qu'il méritoit, de

l'excellent livre intitulé: *Constitution d'Angleterre.* On sait que l'auteur est Mr. de *Lolme*, citoyen de *Geneve*: il l'a traduit lui-même en Anglois. Ce livre est à sa troisieme édition dans cette langue & tout récemment, c'est-à-dire le 14 Juillet, Mr. de *Lolme* a eu l'honneur de présenter à S. M. Britannique un exemplaire de la derniere édition augmentée d'environ 60 pages. Les Anglois avouent que ce traité est le plus sage, le plus profond & le plus exact de tous les écrits politiques sur leur Gouvernement.

2 *Août* 1784. M. Cassini le fils, Membre de l'Académie des Sciences, a fait présenter, par la voie de l'Ambassadeur de France à Londres, au Roi d'*Angleterre*, un Mémoire dans lequel il demande que quelque Astronome de cette ville veuille bien se charger de tirer des triangles de *Greenwich* à *Douvres*, afin de pouvoir déterminer de Calais, la distance exacte entre les Observatoires de *Paris* & *Greenwich*.

Le Roi d'Angleterre a soudain accordé, dit-on, une somme d'environ 24,000 livres de France, pour effectuer l'opération confiée au Général *Roy*.

2 *Août* 1784. Me. *Prevôt de Saint-Lucien* est un ancien Avocat assez estimé de ses confreres, mais qui passe pour mauvaise tête, parce qu'il est très chaud, très-ardent; qu'il s'identifie volontiers avec son client & se passionne pour sa cause: ce que les Parties

regardent au contraire comme une qualité rare & excellente. Ce zele lui a déjà procuré plusieurs affaires & le voilà tout récemment dans le cas d'une dénonciation à son Ordre.

Dans un Mémoire qu'il a écrit, car il ne plaide point, en faveur d'un Mr. de *Villiers*, ancien Mousquetaire, gendre du Sr. *Bourdet*, Dentiste du Roi, contre sa femme, qui demande sa séparation à raison de sevices & mauvais traitemens, il n'a pas dissimulé que cette Dame étoit tribade & il s'est expliqué là-dessus sans mystere ; ce qui a donné lieu samedi aux Magistrats de Grand' Chambre, en rendant Arrêt qui admet la Dame de *Villiers* à la preuve, de supprimer le paragraphe du Mémoire, où il est question de Tribaderie, *comme contraire aux bonnes mœurs & à l'honnêteté publique.* Ces qualifications forceroient nécessairement les Avocats à rayer Me. *Prévôt de Saint-Lucien*. Il se remue beaucoup en conséquence pour obtenir des Juges que cet article du Jugement ne subsiste pas.

On seroit d'autant plus févere envers cet Avocat, que lui-même étoit un des plus acharnés contre Me. *Martin de Marivaux.*

2 *Août* 1784. Depuis longtems on avoit parlé du délabrement de la santé de Mr. *Diderot*. Il vient enfin de succomber le 31 Juillet. Il étoit né à Langres en 1714. Il n'étoit d'aucun corps littéraire en France,

mais de plusieurs étrangers, comme l'Académie des sciences de Berlin, celles de Stockholm & de saint Petersbourg. Il avoit en outre le titre de Bibliothécaire de S. M. I. *Catherine Seconde*, Impératrice de Russie. On ne dit encore aucune particularité de sa mort & de son inhumation.

3 *Août* 1784. Les Chansons ne tarissent point sur les deux derniers Ballons: en voici encore une sur celui du *Luxembourg*; elle est censée faite par un Grivois d'un cabaret de *Vaugirard*, nommé la *Croix-blanche*, & sur l'air: *J'avois toujours gardé mon cœur*.

Ma foi, j'ai bien ri vendredi,
Buvant à la croix-blanche:
Un Ballon promis pour midi,
M'a fait pleurer dimanche.

*

On se moque du vendredi,
En mangeant de l'éclanche:
Mais Dieu se venge & tout Paris
A jeûné le dimanche.

*

Vous, dont on a trompé l'espoir,
Restez dans vos demeures,
Pauvres badauds, n'allez plus voir
Midi à quatorze heures.

3 *Août* 1784. La réponse du Roi aux Représentations du Parlement, concernant l'augmentation de l'impôt sur le bois, depuis longtems attendue par cette Cour, lui

étant

étant arrivée absolument négative, elle a enrégistré hier la Déclaration, les Chambres assemblées. Il s'agit de 2 livres 10 sols sur le bois de compte & de 1 livre 10 sols sur le bois de gravier. Tout cela fait trembler pour cet hiver & craindre une disette plus grande.

1o. L'on sait qu'il n'arrive point de bois par la *Marne*; cette riviere est absolument interceptée par la chûte du Pont de la *Ferté* dont les pierres ne sont point encore déblayées & empêchent tous les trains d'en haut de passer.

2o. Les eaux de la *Seine* sont basses depuis très-longtems.

3o. Beaucoup de gens prévoyans ont doublé, triplé, quadruplé leur provision, soit par crainte d'en manquer, soit par spéculation & pour revendre.

3 *Août* 1784. Quoique Mr. *Diderot* passât généralement pour Athée; qu'il fut véhémentement soupçonné d'être l'auteur du *Systême de la Nature*; qu'il fût l'un des fondateurs de l'*Encyclopédie*, & que tous ses ouvrages philosophiques respirassent une liberté de penser opposée à ce qu'exige le Clergé; quoiqu'enfin n'appartenant à aucun Corps Littéraire en France, il fût un particulier isolé, en faveur duquel les prêtres ne craignissent pas de reclamation & le secours de l'autorité, il faut que le mourant se soit si bien conduit qu'on n'ait pas osé lui refuser

la sépulture Chrétienne. Même, plus favorisé que son collegue d'*Alembert*, le Curé de Saint Roch, sur la paroisse duquel il est mort, n'a fait aucune difficulté sur le grand convoi demandé par le gendre de *Diderot*.

On rappelle à ce sujet que Mr. *Remi*, l'Exécuteur Testamentaire de d'*Alembert*, après les premieres difficultés levées sur le refus absolu de sépulture, ne put jamais obtenir du Curé de Saint-Germain l'Auxerrois plus de vingt Prêtres. A quoi Mr. *Remi* répondit: *Eh bien, Monsieur, il y aura quarante laquais*. Et ils y furent en effet, & il leur fit donner un écu à chacun, tandis que les Prêtres n'eurent que vingt sols.

3 *Août* 1784. Bien loin que l'on ait donné des confreres à Mr. *l'Allemant* pour la conservation de la navigation intérieure de la France, la mission même de celui-ci a éprouvé de telles difficultés qu'elle n'a pas eu lieu cette année & qu'il n'a point visité la *Garonne*. On a pris pour prétexte les difficultés élevées par le Parlement de Bordeaux & l'envoi des Commissaires du Conseil, dont on veut attendre le rapport; mais la véritable cause est la jalousie des Ponts & Chaussées, qui voient avec peine un particulier leur enlever ce beau travail. Ils se sont même fait attribuer spécialement la conservation de la *Loire*, dont les crûes cet hiver ont occasionné de grands dégâts. Du reste, ils donnent tant de dégoûts à Mr. *l'Allemant*,

qu'on ne seroit pas surpris de le voir renoncer à son superbe projet, que lui seul est en état d'exécuter.

4 *Août* 1784. Pendant que Mr. le Duc de *Chartres* est absent & est allé faire un second voyage en Angleterre, ses ennemis acharnés le chansonnent encore, & voici un nouveau vaudeville enfanté par leur méchanceté, sur l'air *des Pendus* :

Chartres, de nos Princes du sang
Est le plus brave assurément:
Après avoir bravé Neptune,
Bravé l'opinion commune,
Émule de *Charle* & *Robert*,
Le voilà qui brave encore l'air.

*

Admirez comme il va volant
Au sein de cet autre élément.
Quel cœur! & surtout quelle tête!
Rien ne l'émeut, rien ne l'arrête;
Son rang, ses amis, sa moitié,
Ce héros foule tout au pié.

*

Il peut aller dorénavant
Tête levée, le nez au vent.
Il est, les preuves en sont claires,
Fort au dessus de ses affaires:
Eh oui! ce grand Prince, aujourd'hui,
Doit être bien content de lui.

*

Mais quel soudain revers, hélas!
Ne vois-je pas mon Prince en bas?

Comme il eſt fait ! comme il ſe pâme!
On diroit qu'il va rendre l'ame.
L'ame ! .... Oh ! qu'il n'eſt pas dans ce cas.
Peut-on rendre ce qu'on n'a pas?

4 *Août* 1784. Actuellement que le Palais-Royal commence à ſortir du cahos où il étoit depuis trois ans, on peut en parler pertinemment. Le jardin n'offre plus g[illegible] que l'image d'un de ces parterres de mo[illegible] entourés d'un cloître, auquel on aſſimile plus juſtement encore les bâtimens nouveaux dont il eſt ceint. Leurs murs frappés ſucceſſivement de trois côtés par le ſoleil, rendent la promenade inſupportable durant le jour & même peu agréable le ſoir, parce que l'air qui manque de courant & de circulation ne ſe rafraîchit que lentement. Du reſte, ces murs offrent une très-belle ſculpture, mais dont le coup d'œil, trop monotone, devient faſtidieux. Ils ſont d'ailleurs trop élevés & terminés par un comble mauſſade & du plus mauvais goût. Il eût fallu, à l'inſtar du Jardin de Mr. d'*Etienne*, dont on a parlé, les couronner à l'Italienne, & par de ſemblables Jardins ſupérieurs qui auroient merveilleuſement égayé ce bâtiment, lui donner un air de ſingularité & de magnificence & rappeller ceux de *Sémiramis*.

Les corridors ne répondent point à la beauté du plan; ils ſont étranglés, & les reverberes meſquins n'éclairent que foiblement. Les boutiques, qui en forment le

pourtour, donnent à tout l'ensemble un air de foire, peu digne du Palais d'un grand Prince.

Les rues de derriere sont de véritables cloaques, parceque les maisons nouvelles n'ayant ni cour, ni dégagement, ni réceptacle pour leurs immondices, y enverront tout leur débla ement; que d'ailleurs elles seront habitées en grande partie par des filles, par de jeunes gens, par des libertins, peu propres, peu soigneux de leur naturel & dont les valets le sont encore moins.

Tous ces travaux ont été commencés avec tant de précipitation, & le plan en a été si mal digéré, qu'il a fallu faire après coup des égoûts, & que n'ayant pas prévu que la rue *Vivienne* étoit d'un niveau plus élevé que celui des nouvelles rues, Mr. le Duc de *Chartres* a été obligé de prendre sur la rue parallele à la rue des *Petits-Champs*, une pente prolongée pour les carosses; ce qui ne laisse en cette partie qu'une ruelle étranglée pour les gens de pied & en enterre désagréablement les maisons.

Ces additions faites après coup, empêchent les locations pour le tems convenable & augmentent les dépenses pour le Prince, qui s'en est tellement trouvé gêné qu'il a été forcé de suspendre la quatrieme façade du Jardin, qui doit faire partie de son Palais; ensorte que de toutes manieres il doit se repentir de son entreprise aussi folle que ruineuse.

5 *Août* 1784. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 31 Juillet. . . . . . . „ Vous savez, sans doute, que les Remontrances de notre Parlement contre Mr. *Dudon*, par la malice de quelque émissaire, se sont trouvées imprimées dans la *Gazette de Leide*. On avoit choisi cette Gazette, parce que c'est là seule que lise le Roi & qu'on comptoit que S. M. auroit ainsi connoissance d'une réclamation fondée sur des motifs d'honnêteté & de justice, faits pour la frapper, si l'on les lui eût mis sous les yeux. Le Secrétaire d'Etat de la Province & le Garde des Sceaux, scandalisés de voir publiques des Remontrances, suivant eux devant rester dans le secret, en ont fait indirectement des reproches au Sr. *Luzac*, Gazetier de Leyde, qui, pour satisfaire tout le monde & prouver son impartialité, n'a pas manqué de les imprimer aussi. Il faut lire ces divers paragraphes très-singuliers, inintelligibles même pour ceux qui ne connoissent pas le dessous de cartes. Quoi qu'il en soit, notre Parlement vient de former un Arrêté contre Mr. *Dudon*, qui justifie le Gazetier & le venge des imputations qu'on lui faisoit. Je compte vous l'adresser incessamment.

A l'égard des Corvées, les Commissaires du Roi restent dans l'inaction. On rejette actuellement le tort sur le Sr. *Valfranbert*, l'Ingénieur en chef des Ponts & Chaussées,

mort à propos pour recevoir toutes les iniquités des autres.

Mr. le Gouverneur, pressé par Mr. *de Vergennes*, le Secrétaire d'Etat de la Province, qui commence à craindre l'éclat que doit faire l'histoire de Mr. le Vicomte de *Noë*, vient de retirer de notre théâtre & son suisse & sa consigne ; ce qui sans doute est fort inconséquent avec tout ce qui a été fait, & donne au fond gain de cause au corps municipal.

5 *Août* 1784. Mardi dernier, dans l'assemblée des chambres au sujet du Vicomte de *Noë*, il a été arrêté de faire des Représentations, malgré les Gens du Roi qui n'avoient pas pris la chose fort à cœur & contrarioient même le récit de Mr. d'*Eprémesnil*.

6 *Août* 1784. On présume que Mr. *Diderot* sentant approcher sa fin, avoit pris le parti de se soustraire aux persécutions du Curé de *Saint-Sulpice*, qui avoit si fort tourmenté *Voltaire* en 1778, & s'étoit refugié chez son gendre sur la Paroisse de *Saint-Roch*, dont le Pasteur est plus tolérant. En effet, il s'est escamoté adroitement à la vigilance de celui-ci, auquel on a fait accroire que le défunt avoit été surpris, qu'il étoit très repentant & disposé à désavouer ses erreurs, même par écrit. Le Curé a cru, ou fait semblant de croire tout cela, & n'a formé aucune difficulté sur l'enterrement.

On dit au surplus que c'est l'Impératrice des Russies qui, ayant appris que Mr. *Diderot* avoit besoin pour sa santé de quitter un quatrieme étage où il avoit passé sa vie, lui fit choisir un appartement plus convenable pour se loger, comme son Bibliothécaire, & pour y loger la Bibliotheque de ce Savant, qu'elle avoit achetée & dont elle lui conservoit la jouissance avec des appointemens.

6 *Août* 1784. Les nouveaux Caffés qui s'établissent au Palais-Royal, cherchent à se surpasser l'un l'autre par quelque invention singuliere. C'est aujourd'hui le *Caffé méchanique* qu'on va visiter. A chaque table est un tuyau cylindrique, par lequel on demande ce qu'on desire. A l'instant il s'éleve par le même canal, sans le ministere d'aucun agent visible. Cet enfantillage, qui doit être fort cher & surtout d'un entretien dispendieux, amuse un instant, mais au fond le service n'en est ni meilleur ni plus prompt.

6 *Août* 1784. On sait qu'en effet mardi, dans l'assemblée des Chambres, Mr. *Seguier*, l'Avocat-général, portant la parole pour les Gens du Roi, a démenti tous les faits allégués par Mr. d'*Eprémesnil* dans sa dénonciation & tous ses raisonnemens; il a conclu par ne pas conclure & par s'en rapporter à la prudence de la Cour.

Mr. d'*Eprémesnil* a repris en sous-œuvre le discours de Mr. *Seguier* & l'a si bien

renversé de fond en comble, que les Gens du Roi ont consenti que le Requisitoire ne fût pas inscrit sur le Régistre.

7 *Août* 1784. La Déclaration du Roi, portant Réglement pour le mesurage & le prix du bois déstiné à l'approvisionnement de Paris, avec diminution de droits sur le charbon de terre, se publie aujourd'hui, & est à peu près conforme à ce qu'on a dit. L'augmentation du prix de chaque voiture de bois neuf est de 2 livres 10 sols 9 deniers, & celle du prix du bois flotté & bois blanc de 1 livre 14 sols 4 deniers. Il n'y aura plus que ces trois especes de bois; le bois de compte, dit à l'anneau, sera supprimé. Cette Déclaration, du 8 Juillet, n'est point faite pour rassurer contre les craintes de la disette de bois. Au contraire, le préambule ne peut que l'augmenter par l'affectation surtout de favoriser & d'exciter l'usage du charbon de terre, par le ménagement qu'on y montre envers les marchands de bois & l'aveu indirect qu'on toléroit leurs friponneries & vexations, parce qu'on savoit qu'ils auroient perdu autrement sur la vente. Aussi depuis la nouvelle Loi, connue déjà par l'enrégistrement du 3 de ce mois, l'accuparement a redoublé.

7 *Août* 1784. La distribution des Prix de l'Université a eu lieu suivant la coutume, jeudi dernier; & en effet, il n'y a point eu d'amplification pour la Rhéthorique, ce qui

a dû être une vraie mortification pour le Recteur, puisqu'il comptoit bien faire faire son éloge avec celui de *Rollin*, & en indiquant pour un des principaux points de la composition, l'Eloge du Rectorat. Cependant il n'a pas osé févir contre les mutins, parce que d'après la procédure classique qu'il a instruite, & les interrogatoires qu'il a faits, entre les chefs de la cabale se sont rencontrés le fils de Mr. *Seguier* & celui de Mr. d'*Aligre*.

7 *Août* 1784. La Censure de la Faculté de Théologie de Paris contre un livre qui a pour titre : *Principes de Morale, par Mr. l'Abbé de Mably*, a été déterminée par une Conclusion portée le 1er. Juin dernier. Elle est en Latin originairement & traduite aujourd'hui en François.

Le livre est condamné, comme *contenant des propositions respectivement fausses, captieuses, scandaleuses, erronnées, contraires à la parole de Dieu, injurieuses à la Religion Chrétienne, dérogeant à la Religion naturelle, pernicieuses pour les mœurs & nuisibles à la Société.*

Les points sur lesquels, suivant la Faculté, l'auteur s'est écarté davantage, sont ceux où il parle de nos devoirs envers Dieu, de la Sanction & des motifs qu'il faut proposer à l'homme pour qu'il fasse le bien, de la maniere dont on doit s'y prendre pour former les mœurs publiques ou do-

meſtiques ; enfin du Célibat. De-là la Cenſure ſe diviſe en cinq articles.

A l'égard du premier, on reproche à l'Abbé de *Mably* de prétendre que les premieres leçons de notre morale n'auroient pas dû être ſur nos devoirs envers Dieu, parce que cette méthode, qui a produit en grande partie nos préjugés & nos malheurs, n'eſt point proportionnée à la nature de l'homme.

Quant au ſecond, la Faculté ne veut pas qu'il mette la raiſon au deſſus de la révélation ; qu'il regarde celle-ci comme indifférente pour la réforme des mœurs, & qu'il faſſe entendre qu'appuyer ſur un pareil fondement les leçons de morale, c'eſt en empêcher tout le fruit ; que c'eſt par le ſeul intérêt perſonnel qu'on peut guider l'homme.

La Maxime avancée par l'Abbé de *Mably*, que dans quelques circonſtances on ne doit pas craindre de diſtribuer à propos des vices à un peuple, pour le retirer de ſa ſtupeur, eſt trop contraire aux maximes de l'Evangile pour avoir été tolérée par les ſages Maîtres, qui la relevent dans le troiſieme article.

On a déjà parlé de ce que le Moraliſte a dit concernant les mœurs domeſtiques, & des étranges aſſertions qu'il avance à cet égard, comme la fréquentation des courtiſannes qu'il permet à ſon éleve. On ſent combien il prêtoit le flanc à la cenſure théologique, & l'on ne la lui épargne pas dans le quatrieme paragraphe.

Le cinquieme & dernier, sur le Célibat, que l'écrivain fronde en politique & en citoyen, & auquel il préfere infiniment l'état du mariage, devoit nécessairement déplaire encore à la Faculté qui, suivant ses principes religieux, met la continence au dessus de tout.

Cette Censure est, comme tous les ouvrages de ce genre, forte de citations & d'autorités, & très-foible de logique. Du reste, on y ménage beaucoup l'Abbé de *Mably*, dont on exalte les talens & dont on excuse les intentions.

8 *Août* 1784. Il est enfin décidé de finir l'Eglise de sainte Génevieve, dont les travaux, depuis la mort de *Souflot*, avoient été totalement suspendus. Comme il faudroit encore quarante ans pour la terminer, en n'y employant que les fonds ordinaires, il a été résolu de faire un emprunt de quatre millions, au moyen duquel la construction totale sera achevée en quinze ans, & dont les détails seront arrêtés par le Comte d'*Angiviller*.

8 *Août* 1784. La vente de la Bibliotheque de Mr. le Duc de *la Valliere* est calculée & se monte à 464,677 livres 8 sols.

8 *Août* 1784. Mrs. le Chevalier de *Seine* & *Desforges* sont deux gensdarmes qui, pour faute grave sans doute au corps, avoient été condamnés à vingt ans de prison. A la veille d'être transférés de la prison de l'abbaye de

Saint-Germain des prez au lieu de leur destination, ils ont été effrayés de la longueur de la punition & ont résolu de s'y soustraire, à quelque prix que ce fût: ils se sont procurés, on ne sait comment, des sabres, des pistolets, des balles, de la poudre &c. Dimanche dernier, 1er. de ce mois, le soir, la garde retirée, ils sont descendus & ont voulu contraindre le geolier à les laisser sortir. Celui-ci s'y étant refusé & ayant appellé du secours, ils lui ont lâché un coup de pistolet, dont heureusement il a évité le coup. Forcés de remonter dans leur chambre, ils s'y sont barricadés; ils menacent de tuer le premier qui se présentera & ils capitulent. Leur Commandant, le Commissaire des prisons & autres personnes ont en vain essayé de les prêcher; ils menacent de faire sauter la prison, si l'on ne leur accorde leur liberté. Comme on ne peut savoir ce qu'ils ont de poudre, on prend toutes sortes de précautions. L'on a fait déloger les prisonniers logés au dessus & au dessous; les pompiers sont toujours prêts à donner des secours, & l'on est fort embarrassé que répondre à leurs propositions.

9 *Août* 1784. Me. *Romain de Seize* est un Avocat du Barreau de *Bordeaux*, qui, jeune encore, s'y étant attiré beaucoup d'ennemis & dans le Parlement & dans son Ordre, pour son zele à soutenir Mr. *Dupaty*, dégoûté de ces tracasseries a pris le parti de suivre

ce Magiſtrat à Paris & d'y eſſayer ſes talens. Il a débuté mercrédi 4 au Châtelet dans une cauſe de partage, très ingrate conſéquemment, n'ayant d'intéreſſant que le nom d'*Helvetius*, dont il a défendu la fille, Madame la Comteſſe d'*Andlau*, & il l'a fait avec un éclat ſans exemple. Il a eu l'art de faire entrer dans ſon Plaidoyer des morceaux de philoſophie & de pathétique qui lui ont concilié l'attention générale. Pendant cinq quarts-d'heure qu'il a parlé, l'huiſſier n'a pas été dans le cas de crier une ſeule fois: *Paix-là!* Les Juges ne l'ont pas perdu de vue un ſeul inſtant, & il a été applaudi à la fin pendant pluſieurs minutes comme au ſpectacle. Les Magiſtrats du Châtelet conviennent n'avoir point entendu d'Orateur réuniſſant à ce dégré toutes les parties; car ſon accent gaſcon eſt devenu même une grace. Mr. *Hérault*, premier Avocat du Roi, homme de lettres en outre & bien fait pour apprécier le mérite de Me. *de Seize*, quoiqu'il ne le connût pas, eſt venu le voir & le féliciter au nom du Parquet.

Me. *de Seize*, à ſes talens naturels & acquis joint l'avantage de la naiſſance. Il eſt homme de bonne condition & pourroit figurer partout, s'il n'avoit préféré de briller par ſon mérite ſeul. En voilà plus qu'il n'en faut pour faire frémir l'envie; & ce ſont déja des cabales qui ſe forment contre lui dans l'Ordre.

Me. *Hardouin*, qui devoit répondre, confondu par ce succès n'a point plaidé au jour indiqué & a prétexté qu'il étoit enrhumé; ce qui a fait prédire plaisamment à Me. *de Seize* par Mr. *Hérault*, *qu'il en enrhumeroit bien d'autres.*

10 *Août* 1784. L'on doit se ressouvenir du Chevalier du *Rumain*, Capitaine de vaisseau, qui, de 1779 à 1780 prit les isles de *saint-Martin* & de *saint-Vincent*, monta à l'assaut de *la Grenade*, commanda les galeres & l'artillerie au siege de *Savannah*, & qui le 10 Août 1780 fut tué dans le combat de la frégate la *Nymphe*, de 32 canons, qu'il commandoit, contre une frégate angloise de 44 canons.

Le Roi voulant reconnoître les services distingués de cet Officier par un monument durable, a fait remettre à M. le Comte du Rumain son frere trois mortiers en fonte qui, en conséquence des ordres du Maréchal de *Castries*, lui ont été délivrés par le Commissaire aux Classes de *Tréguier*.

10 *Août* 1784. Tout ce qu'on sait du Comte de *Haga* depuis le 19 Juillet qu'il est parti, c'est qu'il est allé à Ermenonville visiter le tombeau de *Jean-Jacques Rousseau*.

10 *Août* 1784. Par un Arrêt du Conseil du 13 Juillet 1783, le Roi, pour encourager la taille des pierres fines & des pierres de composition, a ordonné, pendant le cours de six années, un concours. Il aura lieu le

17 du préſent mois au Bureau de la maiſon commune du corps des Marchands Orfevres de Paris. Tous les Lapidaires, même étrangers, y ſeront admis ſans diſtinction. Ils y trouveront les matieres premieres, tous les outils, moulins & uſtenſiles néceſſaires.

Les ouvrages établis pendant le concours ſeront jugés dans une aſſemblée, à laquelle préſidera M. le Lieutenant-Général de Police. Les deux Artiſtes qui ſe ſeront trouvés les plus experts, l'un dans la taille des pierres fines, l'autre dans celle des pierres de compoſition, ſeront admis à exercer leur profeſſion librement pendant le cours de trois années; à l'expiration deſquelles, s'ils ont notoirement exercé leur art, chacun dans leur genre, ils ſeront gratuïtement, *ſans frais ni faux frais*, reçus dans le corps des marchands orfevres.

On eſpere qu'un tel encouragement excitera l'émulation parmi les artiſtes de ce genre, diſtingués par la ſupériorité de leur talent, auxquels on procure ainſi l'occaſion de le faire valoir.

11 *Août* 1784. Hier les deux genſdarmes ſe ſont enfin rendus & ont mis les armes bas. Mr. de *Saint-Alban*, Conſeiller de Grand' Chambre, Commiſſaire des priſons, avec un Subſtitut du Procureur Général & un Greffier étoient occupés à dreſſer procès-verbal de cet événement incroyable.

11 *Août* 1784. Extrait d'une lettre de

Conſtan-

Constantinople du 15 Juillet...... „ Graces aux exhortations de la France & surtout à la triste expérience que les Turcs font des suites funestes de l'ignorance, l'imprimerie vient de se r'ouvrir ici; elle est en plein exercice, & l'on verra bientôt en sortir une espece de *Gazette de Cour* depuis 1723 jusques en 1750, composée sous le titre d'*Annales de l'Empire.*"

11 *Août* 1784. La riviere de Saône doit servir de tronc commun à toutes les navigations dont s'occupent les Etats de *Bourgogne*. En conséquence il est essentiel de réparer le lit & de nettoyer le cours & les bords de cette riviere, pour y procurer une navigation libre & facile. A cet effet, les Etats du Mâconnois empruntent une somme de 320,000 livres & y sont autorisés par lettres patentes.

11 *Août* 1784. Un Mr. de *Blois*, musicien de l'orchestre des Italiens, avoit composé un opéra comique sans paroles, mais cependant avec un plan & des idées dont il a fait part à Mr. *Parisau*, qui les a suivis & a écrit une piece entiere d'après cette musique, ayant pour titre: *les rendez-vous* ou *les deux rubans*, en un acte & en vers, mêlée d'ariettes. Elle a été jouée hier avec beaucoup de succès, surtout pour la musique agréable, piquante, variée & quelquefois originale, dont l'auteur mérite des encouragemens.

12 *Août* 1784. Mr. de *Boufflers* enfante toujours de tems en tems des chansons char-

mantes, remplies de sel & de gaieté, mais dont quelques-unes percent difficilement, soit à cause du vernis d'impiété, ou de la licence des images qu'on lui reproche. De ce nombre est celle intitulée: *les Cierges du paradis*; sur l'air du *Confiteor*. Elle est en onze couplets que peu de femmes osent apprendre ou même entendre chanter. On en va juger.

Dans un des coins du paradis,
Sont en ligne onze mille Vierges;
Dans l'autre coin, tout vis à vis,
Sont placés onze mille Cierges: (*bis*)
Toujours brûlans sans raccourcir,
On ne les voit jamais finir. (*bis*)

*

Autant de Saints les ont en main;
Au bout brille une flamme pure;
Et c'est pour l'office divin,
Que cette flamme toujours dure: (*bis*)
Toujours brûlans &c.

*

Comme c'est pour l'éternité,
Que ces Saints brûlent pour ces Vierges;
Pour sauver l'uniformité,
Chaque Vierge change de Cierges: (*bis*)
Toujours brûlans &c.

*

Les Saintes ont toujours quinze ans,
Et les Saints en ont toujours trente;
Leurs charmes sont toujours naissans,
Des Cierges la flamme est constante: (*bis*)
Toujours brûlans &c.

Les Vierges n'ont pour vêtement
Que le voile de l'innocence;
Les Saints le percent aiſément,
Vu le feu de leur Cierge immenſe: (*bis*)
Toujours brûlant &c.

*

Le matin, à midi, le ſoir,
Enſemble ils ſont tous l'exercice.
Ah! c'eſt-là qu'il fait beau les voir
Répéter onze fois l'office: (*bis*)
Toujours brûlans, &c.

*

Dieu! quel coup d'œil intéreſſant!
Onze mille Saints d'une bande,
Onze mille Saintes d'un rang,
Des Cierges recevant l'offrande: (*bis*)
Toujours brûlans, &c.

*

Pas un ſeul inſtant de repos,
Entre chaque office l'on danſe:
Le Cierge en main faiſant des ſauts,
Les Vierges marquant la cadence: (*bis*)
Toujours brûlans, &c.

*

La ſainte Chandelle d'Arras
Eſt l'échantillon de ces Cierges:
Ce ſaint bout, qui ne finit pas,
Fut donné par une des Vierges: (*bis*)
Toujours brûlans, &c.

*

Avec grande dévotion
Je vous invoque, heureuſes Vierges;

Que par votre interceſſion
J'obtienne un jour un de vos Cierges : (*bis*)
Toujours brûlans, &c.

*

Ces bouts ſans fin du Paradis
Font la félicité parfaite :
O mes bonnes & bons amis
Un même bout je vous ſouhaite : (*bis*)
Toujours brûlant, &c.

13 *Août* 1784. Depuis longtems on a dit que les Etats Généraux avoient arrêté de faire préſent d'une Epée à Mr. le Bailli de *Suffren*, pour le remercier des bons & importans ſervices qu'il a rendus dans l'Inde à la République & ſervir de monument à ſa gloire. Cette épée, finie avec le plus grand ſoin, enrichie de diamans & qu'on évalue à 150,000 livres, a été apportée ici par des Députés de la République, qui l'ont, aujourd'hui, à heure convenue, offerte au Général françois. Ils ont été en grande cérémonie, rue de Tournon, à l'hôtel où il demeure. Quatre caroſſes formoient le cortege : l'Epée ſe voyoit ſeule dans un, puis les Députés des Etats Généraux, puis l'Ambaſſadeur, puis leur Suite. Les fanfares & les trompettes ont ſuccédé, & tout ce jour a été un jour de triomphe dans l'hôtel de Mr. de *Suffren*.

13 *Août* 1784. Tout fait ſpectacle dans ce pays-ci. C'eſt aujourd'hui le donjon de

Vincennes, ouvert au public, qu'on s'empresse d'aller visiter. Il est décidé que la destination n'en sera plus la même, & l'on va en faire des magasins, C'est à qui bénira Mr. le Baron de *Breteuil*, & l'on ne cesse de répéter ses louanges à mesure qu'on parcourt dans tous ses détails cette horrible demeure.

13 *Août* 1784. Dans *Zémire & Azor* on trouve cette ariette, Scene IV. du second Acte:

Plus de voyage qui me tente,
Je veux mourir vieux, si je puis
Je ne serai plus qu'une plante,
Et je prends racine où je suis.
Passe encor pour aller sur terre,
C'est un plaisir quand il fait beau;
Passe encor pour aller sur l'eau,
Quoique je ne m'y plaise guere:
Mais voyager sur les nuages,
Et voir là-bas, là-bas, là-bas
La terre s'enfuir sous ses pas!
Cela dégoûte des voyages:
La tête tourne d'y penser,
Je ne veux plus recommencer.

Le Public malin qui semble chercher toutes les occasions de mortifier le Duc de *Chartres*, un jour qu'il assistoit à cette piece depuis l'aventure de son Ballon de *Saint-Cloud*, n'a pas manqué d'y trouver une allusion parfaite, d'applaudir à tout rompre & de se tourner vers la loge du Prince qui, après avoir voulu faire bonne contenance,

n'a pu y tenir & s'en est allé. On crioit en même tems *bis*, mais l'acteur n'a pas osé recommencer.

14 *Août* 1784. L'on attend toujours avec impatience le Mémoire de Mr. *Saussaye*, Receveur des impositions de la ville de Paris, en réponse à celui du Sr. *Alexis du Pasquier* de saint Genix en Savoie. Outre la conversation très-mordante, par laquelle celui-ci, à la requisition fictive du premier, lui rapportant tout ce qu'on en dit dans Paris, fait une satyre vive de sa morgue, de son faste, de ses mœurs; il y a des développemens de tour de bâton sous ces mots: *Récréation*, *Mémoire*, *Modération*, *Décharge*, *Délais*, *Frais*, faisant verser à flots l'or & l'argent des contribuables dans la caisse du Receveur, qui méritent une refutation particuliere dont ne sont pas embarrassés ceux qui connoissent particuliérement l'intégrité & l'honnêteté de l'accusé. On assure même que la Chambre des Comptes, qui convient avoir mis fort légérement les scellés chez lui, va les lever.

14 *Août* 1784. *Florine* est une mauvaise piece de Mr. *Imbert*, jouée aux Italiens en 1780 sans succès, & qu'il s'est avisé de remettre avec quelques corrections le samedi 7 de ce mois. Les Journalistes de Paris, voués à cet Auteur, ont eu la basse complaisance pour lui d'annoncer que *Florine* avoit été fort bien reçue. Le Parterre in-

digné, hier à la seconde représentation en a presque hué tout le second Acte, au point qu'on ne croit pas qu'elle reparoisse.

Ce même jour on a joué la premiere représentation d'une comédie en un Acte & en Vers, ayant pour titre: *l'amour à l'épreuve.* Cette nouveauté peu neuve, quant au fond, n'a point été mal reçue. On la dit de Mr. *Faure*, Secrétaire de Mr. le Duc de *Fronsac.*

14 *Août* 1784. On est fort content au Palais du début du nouvel Avocat général, Mr. *Pelletier de Saint-Fargeau*, qui a déjà donné de l'humeur à Mr. *Seguier.* 1o. Il ne lit point ses Plaidoyers & les débite de mémoire. 2o. Il n'hésite point, il ne s'en rapporte point à la prudence de la Cour, mais il se décide & a toujours un avis à lui. Enfin il ne demande point de retard ni de délais, comme fait souvent le premier Avocat général; & dernièrement il a porté la parole dans toutes les causes où il a été invité de le faire.

15 *Août* 1784. Mr. *Morand*, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine, Membre de l'Académie des Sciences & déjà Pensionnaire de la Classe d'Anatomie, vient de mourir. C'étoit un savant qui, jeune encore, avoit de profondes connoissances, mais qui n'auroit jamais eu la réputation du Chirurgien *Morand*, son pere.

15 *Août* 1784. C'est Mr. le Prince de *Condé*, Gouverneur de *Bourgogne*, qui le

23 & le 24 Juillet a posé au nom du Roi, en présence des Elus généraux des Etats, à Châlons sur Saône, à Saint Jean de Losne & à Saint-Symphorien, la premiere pierre de la premiere Ecluse de chacun des trois Canaux de *Charolois*, de *Bourgogne* & de *Franche-Comté*.

16 *Août* 1784. Extrait d'une Lettre d'Agde, du 8 Août....., „ Notre Port, très-intéressant par sa situation, à cause du Canal de *Languedoc*, qui fait la jonction des deux mers, se combloit en partie depuis quelques années à son embouchure par l'affluence des sables qu'y apportoit la mer. Les Etats envoyerent ici l'année derniere Mr. *Groignard*, si renommé par les preuves qu'il a données en ce genre à Toulon.

Cet habile homme a imaginé de prolonger les jettées avec des caisses à peu près dans le genre de celles de *Cherbourg*. Le Sr. *Poncet*, Constructeur du Roi, chargé de l'exécution, a commencé son travail le 9 Juin dernier par une caisse qui a été lancée avec succès & avec beaucoup de pompe, après avoir été bénie par notre Evêque. Cette opération n'a duré qu'une minute & demie.

Cette caisse a été placée le.. Juillet, par les soins de Mr. *Groignard*, en présence des Etats de la Province. L'année prochaine, on en construira deux autres, & successivement le nombre suffisant, jusques à 200 toises en avant dans la mer. "

16 *Août*

16 *Août* 1784. La Compagnie des Actionnaires de l'entreprise des *Eaux de Paris*, commence à prendre quelque consistance. Elle a tenu le 10 de ce mois une assemblée solemnelle & elle a trouvé qu'elle pouvoit sur ses produits établir annuellement un Dividende. En conséquence on commence à délivrer des actions.

16 *Août* 1784. Madame *Mara*, cette célébre Cantatrice, dont on a parlé dans le tems, est revenue dans Paris, & avoit attiré un monde très-brillant hier au concert spirituel, où elle a été accueillie avec transport.

Mr. *Crosdill* a partagé l'admiration du Public sur le Violoncelle, instrument sur lequel il a fait supporter deux sonates, espece de merveille pour les oreilles françoises. On sait que c'est un genre très froid, & abandonné depuis longtems pour les concerts.

16 *Août* 1784. Extrait d'une Lettre de Berlin du 1er. Août...... „ Le *Porte-feuille historique* est un Journal Allemand qui s'imprime ici & contient quelquefois des détails historiques, assez curieux & assez exacts sur les cours du Nord, sur leurs établissemens civils & militaires, sur leur état actuel, &c. "

17 *Août* 1784. Le travail de Mr. le Baron de *Cormerai* ne paroîtra pas encore cette année, comme on s'en flattoit. Il est immense. Cet infatigable calculateur s'en oc-

cupe depuis dix ans. Il a trente-cinq Commis sous ses ordres. Il faut se rappeller qu'il s'agit de la suppression des Traites, & de rendre le sel & le tabac marchands. Mr. de *Calonne*, qui auroit fort à cœur de voir exécuter ce grand projet sous son Ministere, encourage l'auteur & lui continue le traitement de 60,000 livres, accordé par ses prédécesseurs. Mr. de *Cormerai* veut embrasser aussi les Corvées dans son Plan & soulager d'autant le Peuple en cette partie.

17 *Août* 1784. C'est décidément aujourd'hui que doit danser le Sr. *Vestris* fils. On a choisi *Atis*, parcequ'il n'y paroît qu'au dernier Ballet, & que le tumulte qu'on prévoit ne pourra du moins empêcher l'Opéra. Ce Danseur, de son côté, s'attend à une forte cabale contre lui & en a soudoyé une en sa faveur. On veut que sa famille & lui aient acheté jusques à 200 billets de parterre.

Au reste, pour calmer un peu les mécontens, ses parens, amis & partisans affectent de dire qu'il n'a été en prison ni pour avoir manqué à la Reine, ni pour avoir manqué au public; que Mr. le Baron de *Breteuil* l'a puni seulement pour être contrevenu au Réglement, dont un article porte que tout Acteur, Chanteur, Danseur, &c. hors d'état de jouer ne se montrera point au spectacle. En outre, ils publient des Certificats de Chirurgiens & autres gens de l'art qui, après avoir visité le Sr. *Vestris*, au moment de sa

détention, attestent que s'il eût dansé alors, il se fut mis hors d'état de paroître de plus d'un an.

17 *Août* 1784. En rendant compte de la séance publique de l'Académie Royale des Sciences du 21 Avril dernier, on a déja parlé du Mémoire de Mr. d'*Aubenton*, où il démontre la possibilité d'*améliorer les laines de France, au point de suppléer aux laines étrangeres dans nos Manufactures de draps fins.* Mr. le Contrôleur général, attentif à tout ce qui peut augmenter la richesse réelle de l'Etat, a jugé ce Mémoire digne de la plus grande publicité, & en conséquence a voulu qu'il fût imprimé à l'imprimerie royale, & répandu avec profusion.

En effet, la fabrique du premier drap de laine superfine du crû de la France, est un événement important pour les Manufactures & pour le Commerce. Les moyens donnés par Mr. d'*Aubenton* pour faire croître des laines superfines, d'après de longues expériences, sont faciles & peu dispendieux, & l'épreuve de ses laines dans la fabrication du drap, comparé avec le drap de laine d'Espagne, fabriqué en France, a tourné absolument à l'avantage du premier. L'ouvrier y a reconnu plus de force & de nerf, avec la même finesse à l'œil & la même douceur au toucher. Ce drap a plus de rapport avec ceux que les Anglois fabriquent; il sera durable comme celui-ci, résistera mieux

à la pluie que le drap fabriqué avec des laines d'Espagne, & fera d'un meilleur débit dans le commerce du Nord. On peut encore le rendre aussi souple & aussi moëlleux que le drap d'Espagne.

La durée de cette amélioration, au surplus, est déjà prouvée par seize ans d'expériences sur les laines de *Roussillon.*

18 *Août* 1784. Le Sr. *Vestr'Allard* a en effet dansé hier, & l'on avoit fort heureusement choisi, pour le faire paroître, le dernier Ballet d'*Atis*, car il n'auroit pas été possible de jouer, tant le tumulte étoit violent & tant il a duré. Lorsque ce danseur a paru, les mécontens ont crié: *à genoux! à genoux!* & n'ont point cessé de le siffler & de le huer pendant tout le tems qu'il est resté en scene. Ses partisans, au contraire, applaudissoient à tout rompre, avec des *bravo*, des *bravissimo* qui ne finissoient pas. Il y avoit tant d'acharnement de part & d'autre qu'il en est résulté des rixes particulieres, & que pour mettre le *holà*, la garde a été obligée d'arrêter plusieurs personnes. Du reste, le Sr. *Vestr'Allard* ne s'est point déconcerté; il a soutenu tout ce bruit à merveille & a vérifié ce qu'on avoit dit que son talent s'étoit encore perfectionné durant son séjour à Londres: il a dansé mieux que jamais.

19 *Août* 1784. Le Grand Conseil, depuis son rétablissement a toujours été tra-

caſſé par les Parlemens de Province, car celui de Paris le tourmente le moins. Tout recemment les Parlemens de Dijon & de Bordeaux ont fait contre lui des actes d'hostilité qui ne peuvent ſe tolérer. Le premier a décrété de priſe de corps un Religieux qui n'étoit pas de ſa compétence & ſous la ſauve-garde de ce Tribunal. Le ſecond a jugé une cauſe évoquée de droit par la Loi du Prince au Grand Conſeil, ſur laquelle il avoit déjà prononcé. Il a caſſé le Jugement de ce Tribunal & a rendu un Arrêt tout oppoſé.

Les Chefs du Grand Conſeil ont eu recours au Garde des ſceaux; ils lui ont repréſenté qu'il falloit abolir le Grand Conſeil, ou venger ces attentats. Il a promis une Déclaration.

19 *Août* 1784. Le Prince *Henri de Pruſſe*, ſur lequel on ne comptoit plus, eſt enfin arrivé. Il loge rue de Richelieu, à l'hôtel de la *Chine*, & non chez le Miniſtre du Roi ſon frere. Il doit aller demain à l'opéra, où l'on joue *Chimene*, par ordre.

19 *Août* 1784. Extrait d'une Lettre de Montpellier du 10 Août...... „ *Pierre Richer de Belleval* a été le reſtaurateur de la Botanique dans les Ecoles de cette ville. Il a employé toute ſa fortune à la recherche des plantes du Bas-Languedoc & à un ouvrage de botanique très étendu qu'il s'étoit propoſé de publier. Un grand nombre de

gravures en cuivre, faites avec une exactitude inconnue avant lui, & qui existent encore, devoient entrer dans cet ouvrage. On a de lui en outre plusieurs écrits imprimés sur cette science.

La ville de Montpellier lui doit l'établissement de son jardin Royal des Plantes, qu'il fut chargé de construire par ordre de *Henri IV*, en 1598, c'est-à-dire 28 ans avant la fondation de celui de Paris. La disposition de ce jardin, qui peut passer pour un modele, est une preuve non équivoque des connoissances de son fondateur en ce genre.

La même science a depuis été cultivée ici par des hommes célebres, Mrs. *Magnol*, *Riffole*, *de Sauvages*, Membres de notre Société Royale, qui a publié leurs Eloges. *Richer de Belleval* étant mort avant l'établissement de cette Compagnie, cet honneur a manqué à sa mémoire. C'est pour réparer ce défaut que Mr. *Bouffonnet* fils, un des Membres de la Société Royale, lui a remis 300 livres qu'il destine à l'Eloge de *Richer de Belleval*, sujet d'un Prix extraordinaire qu'elle propose au concours, & qui sera proclamé à son assemblée publique, pendant la tenue des Etats de Languedoc en 1785.

20 *Août* 1784. L'auteur de *la Poupée parlante*, oubliée depuis un an, ramene la curiosité du public par un nouveau phénomene. C'est un *Ventriloque*. Tout le monde sait ce que c'est que cette espece d'hommes rares,

doués du talent particulier de parler sans ouvrir la bouche, & sans qu'on puisse reconnoître à aucun signe de leur visage que ce sont eux qui font la conversation. Celui-ci est un des plus merveilleux, en ce que c'est un homme octogénaire, qui conserve cette faculté depuis l'âge de trente ans qu'elle s'est développée chez lui. Il vient de Portugal; il prend dans ses bras un automate, qu'il suppose être un enfant malade. Le *Ventriloque* en est le pere; l'enfant s'éveille, se plaint & ses accens déchirent l'âme. Le pere parvient à l'égayer; il se forme un dialogue entre eux deux qu'il exécute seul. La voix du Ventriloque est très-forte & celle du petit interlocuteur semble être d'un enfant de trois ans.

La scene du Ventriloque terminée, on porte l'automate à une corde, sur laquelle il danse & exécute à peu près tous les tours d'usage parmi les bateleurs.

20 *Août* 1784. Enfin les Commissaires chargés par le Roi de l'examen du *Magnétisme animal* ont terminé leur rapport, & il doit être incessamment imprimé par ordre du Roi à l'Imprimerie-Royale. Il faut se rappeller que c'est chez le Docteur *Deslon* qu'ils ont dû faire leur examen, & que le Docteur *Mesmer* prétend que celui-ci ne professe pas sa doctrine véritable & dans toute sa sublimité. Quoi qu'il en soit, ils déclarent le *Magnétisme animal*, une invention illusoire, vaine & funeste.

21 *Août* 1784. Hier, il s'étoit rendu encore beaucoup de monde à l'opéra, pour voir ce qui se passeroit à l'égard du Sr. *Vestr'Allard*; mais la garde étoit tellement renforcée que les battoirs ont pu l'applaudir en toute liberté & sans contradiction. On jouoit *Chimene*, & comme on avoit ajouté *par ordre*, on s'étoit imaginé que la Reine y viendroit. Mais c'étoit pour le Prince *Henri*, frere du Roi de *Prusse*, qui a été accueilli ainsi que le méritoit ce héros. On lui a trouvé avec peine l'air fatigué, usé, cassé.

21 *Août* 1784. On a déjà parlé de l'explosion du Docteur *Bertholet* de la Faculté de Médecine de Paris & de l'Académie Royale des Sciences. Il a donné son avis sur le *Magnétisme animal* d'une façon non équivoque & très-précise, par une Déclaration datée du 2 Mai & consignée dans la *Gazette de santé*, où il dit formellement, qu'après avoir fait plus de la moitié du cours de Mr. *Mesmer* du mois d'Avril 1784, après avoir été admis dans les salles des traitemens & des crises, où il s'est occupé à faire des observations & des expériences, il déclare *n'avoir pas reconnu l'existence de l'agent nommé par Mr. Mesmer: Magnétisme animal*; avoir jugé la doctrine qui lui a été enseignée durant le cours, *démentie par les vérités les mieux établies sur le systême du monde & sur l'économie animale*, & n'avoir rien apperçu dans les convulsions, les spasmes & les crises pré-

tendus, produits par les procédés *Magnétiques*, qui ne dût être entierement attribué à *l'imagination*, *à l'effet méchanique des frictions sur des parties très-nerveuses.....* Enfin il termine par regarder la doctrine du *Magnétisme animal*, & la pratique à laquelle elle sert de fondement, comme *parfaitement chimériques*.

22 *Août* 1784. Ceux qui sont curieux de connoître par approximation la population du Royaume, pourront tirer des inductions du nombre des morts & des baptêmes, la Corse comprise.

En 1780.

Naissances.	Mariages.	Morts.	Professions Religieuses.	Morts en Religion.
989,306.	241,138.	914,017.	1475.	2067.

En 1781.

970,406.	236,503.	881,138.	1400.	1968.

On voit par-là aussi que le nombre des professions religieuses, non seulement n'est pas en proportion des morts, mais décroît sensiblement d'une année à l'autre.

23 *Août* 1784. Lorsqu'on a rendu compte de la premiere représentation des *Danaïdes* & surtout du poëme, on a cité l'avertissement de l'auteur des paroles, où il dit s'être beaucoup aidé d'un poëme manuscrit Italien sur le même sujet, de Mr. *Cassabigy*, Conseiller honoraire de S. M. Impériale, Roya-

le & Apostolique. Celui-ci, piqué vraisemblablement d'une mention aussi légere, a écrit au rédacteur du Mercure une Lettre datée de *Naples* le 25 Juin 1784, où il se plaint & fait toute l'histoire assez curieuse, & de son *Hypermnestre* & de ses relations avec le Chevalier *Gluck*; où il parle d'ailleurs de l'art en homme très-instruit & qui l'a médité profondément.

A l'égard de la tragédie lyrique en question, voici ce qu'il raconte. Ce fut en 1778 & après le grand succès d'*Orphée* & d'*Alceste*, dont les poëmes viennent aussi originairement de Mr. *Cassabigy*, que Mr. *Gluck* le sollicita de lui adresser une *Hypermnestre*, dont il lui avoit parlé. Le Chevalier *Gluck* la reçut au mois de Novembre de la même année, & ce n'est qu'après un silence de quatre ans & au mois de Février dernier que son auteur apprit que cette tragédie lyrique alloit être jouée sur le Théâtre de Paris, avec une musique en partie du Chevalier *Gluck* & en partie de Mr. *Salieri*, qui y avoit travaillé sous la direction de ce grand maître.

Dans l'intervalle le poëte avoit fait des changemens à sa piece. Il la fit mettre en musique par Mr. *Millico*, non moins célebre chanteur que compositeur & la fit exécuter avec succès à la cour de Naples.

Comme on avoit disposé de sa tragédie à son insçu, il craignit qu'on ne la fit imprimer de même & sans ses corrections; il se

détermina à la publier au mois de Février dernier.

Mr. de *Caffabigy* entre ensuite dans la discussion des défauts reprochés par le rédacteur du *Mercure*, aux *Danaïdes*, qui ne sont autre chose que son *Hypermnestre*, & il établit très-bien qu'il les a fait disparoître dans la tragédie Italienne, ou que les défauts sont du traducteur françois. C'est à Mr. le Bailly du *Rollet* à répondre & à se tirer de-là.

23 *Août* 1784. Le Tribunal des Maréchaux de France, bien loin de prononcer de plus amples peines contre le Vicomte de *Noë*, pour ne s'être pas représenté après le délai d'un mois accordé, n'a pas jugé la contumace & a arrêté un sursis.

On prétend 1°. Qu'il a eu peur du Parlement. 2°. Que le Roi étonné lui-même des coups multipliés & vigoureux que le Tribunal frappoit contre le Maire de *Bordeaux*, a dit qu'il ne dérangeroit pas désormais si légérement l'ordre légal. 3°. Que *Monsieur* a dit au Maréchal de *Lévi* son Capitaine des Gardes, que le Jugement du Tribunal dans cette affaire étoit un *Jugement de Vandales*.

Quoiqu'il en soit, c'est à la dénonciation de Mr. d'*Eprémesnil* que le Vicomte de *Noë* a véritablement l'obligation d'avoir arrêté le Tribunal, & surtout au soin qu'a eu ce Magistrat de la répandre dans Paris par la voie de l'impression. Cet écrit a tellement soulevé l'opinion publique & éclairé sur l'atrocité

de la sentence & de la conduite du Tribunal, qu'il a été effrayé lui-même & que la cour n'a osé soutenir la suite de son entreprise.

23 *Août* 1784. On parle depuis longtems d'une *Sémiramis*, dont Mr. *Salieri* a composé la musique. Il y a tout à parier encore que cette tragédie est prise de celle de Mr. de *Cassabigy*, envoyée dès 1778 au Chevalier *Gluck*, & que ce musicien l'avoit engagé de composer pour lui. Il l'approuva beaucoup d'abord, & s'apperçut ensuite qu'elle ne s'adaptoit point aux acteurs qui brilloient alors sur la scene lyrique.

23 *Août* 1784. Mr. *de Seize* a continué au Châtelet sa premiere & sa seconde replique avec le même succès. Vendredi dernier il a gagné sa cause en totalité, &, ce qui est sans exemple, le Lieutenant-civil lui a adressé un compliment en pleine audience.

24 *Août* 1784. Mr. de *Cassabigy*, après avoir défendu son *Hypermnestre*, attaque le Chevalier *Gluck* dans la partie la plus sensible, car il prétend que si ce grand homme a été le créateur de la musique dramatique, il ne l'a pas créée de rien; c'est-à-dire que c'est Mr. de *Cassabigy* qui l'a rendu ce qu'il est. Il n'est pas musicien, mais il a beaucoup étudié la déclamation. On lui accorde le talent de fort bien réciter les vers, particulierement les tragiques, & surtout les siens. Il y a vingt-cinq ans qu'il a pensé que la seule musique convenable à la poësie drama-

tique, & furtout pour le dialogue & pour les airs que les Italiens appellent d'*azione*, étoit celle qui approcheroit davantage de la déclamation naturelle, animée, énergique; que la déclamation n'étoit en elle-même qu'une mufique imparfaite; qu'on pourroit la noter, fi l'on avoit des fignes en affez grand nombre, &c.

Plein de ces idées, Mr. de *Caffabigy* arriva à Vienne en 1761. On lui propofa d'y faire jouer fon *Orphée*, & l'on lui donna le Chevalier *Gluck* pour muficien. Celui-ci n'étoit pas alors compté parmi les grands maîtres. Le poëte lui fit part de fes idées; il lui nota par des fignes les traits les plus faillans, & fuppléa par des notes au furplus. C'eft fur un pareil manufcrit que l'Allemand compofa fa mufique...... Mr. de *Caffabigy* en fit autant depuis pour *Alcefte*.

24 *Août* 1784. Le Comte de *la Porte d'Anglefort*, dont on a eu occafion de parler plufieurs fois, & l'un des Argonautes du Ballon de Lyon, vient de périr d'une maniere finiftre. Il avoit accompagné le Prince de *Naffau* à *Conftantinople*, où l'on fait qu'il eft allé. Le Prince, en faifant ce voyage, a voulu rechercher fi le *Niefter* étoit navigable depuis *Kaminick* jufques à la *Mer Noire*. Le Comte *d'Anglefort* l'accompagnoit; il étoit allé feul à la découverte, lorfqu'effrayé à la vue de Cofaques qu'on avoit envoyés pour le chercher, dans l'inquiétude

où l'on étoit de lui : il les prit pour des *Haydamaques* ou bandits, voulut les éviter par la fuite & se noya.

Il étoit, ce semble, destiné à périr d'une maniere violente. A Cancale, il sauva une frégate du Roi & fut dans le plus grand danger. Il se distingua à l'attaque de *Jersey*. A l'*Orient*, un soldat le perça de part en part d'un coup de bayonnette ; ce qui fit courir le bruit anticipé de sa mort. Il étoit à Gibraltar sur l'une des batteries flottantes, & l'on peut se rappeller quel danger il a couru à Lyon.

24 *Août* 1784. Comme *Diderot* n'étoit d'aucun Corps littéraire en France, son panégyrique ne sera vraisemblablement prononcé dans aucune Académie : il n'y a d'ailleurs plus de Nécrologe. Pour suppléer à ce silence général, on va donner ici une courte notice des principaux traits de sa vie.

Il étoit né à *Langres*, en 1713, d'un coûtelier aisé & qui lui fit faire ses études aux Jésuites de cette ville. Ceux-ci l'avoient déjà déterminé à entrer dans l'Ordre & à partir pour le Noviciat à l'insçu de ses parens. Son pere, averti la veille, le retira du college. Le jeune *Diderot* étoit aussi tonsuré, mais son pere ne voulant pas le laisser prendre même l'état ecclésiastique, le destinoit à exercer sa profession : l'enfant y répugna & on l'envoya finir ses études à Paris. Ensuite, selon l'usage, on le plaça chez un Procureur. Il avoit encore moins

d'attrait pour la chicane & continuoit à s'occuper de Littérature. Son pere l'apprit, cessa de payer sa pension, parut l'abandonner & ne reçut son fils en grace que dix ans après, à l'époque de son mariage. *Diderot* fut forcé de vivre de ses ouvrages. Tout le monde les connoît, mais surtout l'*Encyclopédie*: ce monument, tout imparfait qu'il soit, est celui de sa gloire. Trente mille exemplaires de ce livre, répandus dans les deux mondes, ne laisseront jamais périr la mémoire de son principal éditeur.

Le *Système de la Nature*, qui lui est assez généralement attribué, lui donna beaucoup d'inquiétude, lors de son explosion. Il se tint à Langres, & avoit des émissaires à Paris qui l'instruisoient de ce qui se passoit. Au moindre mouvement contre lui, il étoit disposé à glisser en pays étranger.

Cet auteur joignoit deux qualités qu'on trouve rarement ensemble, parcequ'elles sont opposées & s'excluent le plus souvent: le raisonnement & l'imagination. C'est ce qui le rendoit également propre à la philosophie, aux hautes sciences & aux lettres. Il étoit bien supérieur en cette derniere partie à son collegue d'*Alembert*, qui manquoit absolument d'imagination. Il paroît décidé que l'un & l'autre sont morts dans leur façon de penser sur la religion, en quoi ils ont toujours été parfaitement d'accord.

25 *Août* 1784. Relation de la séance

publique, tenue aujourd'hui, jour de *saint-Louis*, par l'Académie françoise pour la distribution des Prix.

L'arrivée d'un Prince étranger, venu depuis peu dans cette capitale & qui n'a pas voulu manquer cette occasion de voir l'Académie françoise assemblée, est un événement heureux, qui a donné encore beaucoup d'ardeur pour s'y trouver & à rendre la séance très-brillante. Elle étoit déjà illustrée par la présence de Madame la Duchesse de *Chartres*, prenant le plus vif intérêt à l'un des candidats couronnés, Mr. de *Florian*.

Le Directeur & le Vice-Directeur étant absens, c'est Mr. *Marmontel*, le Secrétaire, qui a rempli seul toutes ces fonctions. Il a d'abord annoncé que le prix de prose, remis il y a deux ans, étoit décerné cette année à Mr. *Garat*. *Le sujet étoit l'Eloge de Fontenelle.*

Il est d'usage qu'un Académicien fasse à l'Assemblée la lecture de l'ouvrage couronné; mais tous Messieurs présens étant vieux, cacochymes, mauvais lecteurs, Mr. de *la Harpe* seul auroit pu la faire. Le *Lauréat*, déjà mécontent de la maniere dont cet Académicien avoit rendu & annoncé un de ses écrits, anecdote dont on a parlé dans le tems, a demandé la permission de lire lui-même. L'Académie a eu peine à souffrir cette innovation. Enfin on lui a accordé la liberté qu'il sollicitoit à *titre d'encouragement*.

Cet

Cet Eloge de *Fontenelle* eſt ſi long qu'il auroit laſſé les poumons les plus vigoureux ; mais le zele paternel a ſoutenu dans ſon entrepriſe Mr. *Garat* qui, au ſurplus, a très-mal lu. Sa modeſtie étoit cependant encouragée par de fréquens applaudiſſemens.

Le ſujet du diſcours étoit d'autant plus difficile à traiter, au gré de ceux qui l'ont bien examiné, qu'il le paroît peut être moins au premier coup d'œil; qu'il a déjà été ébauché en détail de mille manieres, & qu'il y a des façons de penſer très-oppoſées entre les Littérateurs ſur le compte du héros, qu'on s'accorde pourtant à regarder comme un auteur original, dont les ouvrages forment époque dans l'hiſtoire littéraire.

Quantité de partiſans de Mr. *Garat* ont jugé ſon diſcours admirable. Ils y ont trouvé des vues fines, des penſées brillantes, des expreſſions tantôt neuves, tantôt fortes. Il a montré, ſuivant eux, *Fontenelle* ſous tous les aſpects, & manifeſté, pour ainſi dire, tous les ſecrets de ſon eſprit & de ſa philoſophie. D'autres ont été plus loin; ils y ont découvert facilement ce qui caractériſe tout ce qui eſt ſorti de ſa plume; un philoſophe qui penſe avec jugement & qui écrit avec imagination; du bel eſprit qui, par un accord infiniment rare, ne nuit point à l'énergie ni à la profondeur des idées & qui donne de l'éclat à ſon ſtyle, ſans rien ôter de la vérité de l'expreſſion. Si cet Eloge a

paru long à quelques-uns, ce n'eſt pas en appréciant l'effet qu'il a produit, mais en meſurant la durée de la lecture.

Les critiques prétendent au contraire, que les applaudiſſemens n'ont été rien moins qu'unanimes; que beaucoup d'auditeurs les ont démentis, à raiſon de l'entortillage & du néologiſme qu'ils ont remarqués en certains endroits. Ils blâment ſurtout le morceau où le panégyriſte loue la naïveté & les graces des *Idylles de Théocrite* & les *Bucoliques de Virgile*, pour exalter enſuite des Eglogues métaphyſiques de *Fontenelle*; enfin, à les en croire, la maniere du peintre eſt pauvre, meſquine; il eſt ſtérile dans ſon abondance, petit dans ſa gigantomachie & très-mauvais ſinge du modele qu'il a voulu rendre: il manque enfin de ce goût qui fait ſe meſurer & s'arrêter. De-là les fréquens baîllemens, qui mêloient leurs murmures peu ſonores aux battemens de mains des enthouſiaſtes. Comme le diſcours eſt imprimé, chacun peut le prendre & juger entre ces deux avis.

La lecture de l'ouvrage de Mr. *Garat* avoit abſorbé tant de tems, que Mr. *Marmontel* n'a fait qu'annoncer un autre *Eloge de Fontenelle* de Mr. *le Roi*, ancien Commiſſaire de la Marine, avec une mention honorable, mais ſans *Acceſſit*. On avoit flatté l'auteur qu'on liroit publiquement le morceau de ſon ouvrage, qui eſt le parallele de *Fontenelle* & de *Voltaire*, ce qui n'a pas eu lieu.

Le Secrétaire a dit ensuite que Mr. le Chevalier de *Florian* avoit mérité le prix de poësie, dont le sujet avoit été laissé libre. Celui choisi par ce candidat étoit une Eglogue tirée de la Bible, intitulée: *Ruth & Booz*, invention assez bisarre, mais dont l'objet est facilement saisi par l'épilogue adressé à Mr. le Duc de *Penthievre.*

Il regne dans l'ouvrage de Mr. de *Florian*, du sentiment, de l'ingénuité, & en général le ton du genre. Ce dernier vers de l'envoi au Prince a été très applaudi:

Vous n'épousez point *Ruth*, mais vous l'avez pour fille.

Quelque vrai que soit cet Eloge, il a paru fade, étant prononcé devant Madame la Duchesse de *Chartres*, présente.

Après cette Eglogue, il a été lu des morceaux d'une autre qui, d'un aveu unanime, méritoit le prix du génie, s'il y en avoit eu un à décerner. Du reste elle peche contre les premieres regles de la versification, ce qui est prouvé par des *hiatus* & d'autres fautes pareilles qui ont rebuté les juges. Le sujet est *le Laboureur parmi ses enfans.* Le poëte destinoit aux pauvres l'argent du Prix. L'auditoire a vivement pressé le Secrétaire de déclarer son nom. Il a montré le Billet cacheté où il étoit renfermé. On l'a prié de rompre le cachet. Il étoit prêt à se rendre, lorsque ses confreres, plus rigides & plus scrupuleux, lui ont re-

préſenté que ce ſeroit enfreindre les loix de l'Académie. Alors Mr. *Marmontel* a ſeulement ajouté, qu'on croyoit l'auteur mort.

Il a été fait mention d'un troiſieme Prix à décerner dans cette aſſemblée: *le Prix de Vertu.* Le Secrétaire s'eſt contenté de dire qu'on l'avoit accordé à la Dame *le Gros*, marchande merciere, qui le méritoit d'autant plus, qu'elle ne l'avoit ni prétendu ni eſpéré. Malgré ſa ſanté délicate & ſa fortune médiocre, elle n'a ceſſé pendant trois ans de ſe donner toutes ſortes de ſoins pour venir au ſecours d'un particulier, dont elle avoit appris par haſard les longues infortunes. Tel eſt le récit ſuccint qu'a fait Mr. *Marmontel* & qu'il auroit dû étendre beaucoup plus.

Quoi qu'il en ſoit, la Dame *le Gros* eſt venue recevoir la médaille, aux acclamations de toute l'aſſemblée. Ceux qui n'étoient pas préſens ne manqueront point de demander: eſt-elle jolie? Et on leur repondra qu'elle eſt fort laide; qu'ils auroient dû s'en douter, la beauté & la vertu allant rarement enſemble.

Le reſte de la Séance s'eſt paſſé en annonces.

1o. L'Eloge de *Louis XII*, *Pere du Peuple*, eſt propoſé pour le Prix d'Eloquence de l'année prochaine.

2o. C'eſt au premier Janvier prochain qu'eſt fixée l'époque où les Diſcours deſtinés à concourir au prix pour l'*Eloge de d'Alembert* doivent être remis.

3°. En 1786 on décernera le Prix destiné au meilleur ouvrage de *Morale élémentaire* & remis encore une fois, afin de laisser le tems aux candidats de traiter avec toute la maturité nécessaire une matiere aussi importante. Ils pourront concourir jusques au premier Mai de la même année.

26 *Août* 1784. Comme l'Ordre des Avocats n'a point de Greffe, ni de Régistre, ni d'Historien; qu'il ne conserve rien par écrit, il faut consigner ici l'anecdote concernant le nouveau Membre du Barreau de Paris, Me. *de Seize.*

Quand le Lieutenant-civil eut prononcé le Jugement, il lui dit: *de Seize, avez vous quelque autre cause?* Celui-ci lui répondit que non. Le Magistrat reprit: *de Seize* (& il avoit alors son bonnet à la main, qu'il mit sur sa tête & s'assit) puis il continua en ces termes: „ la Capitale est le centre des „ lumieres & des talens, elle accueille tou„ jours avec plaisir dans son sein les sujets „ qui se sont distingués dans les Provinces „ par des succès: c'est vous témoigner, „ Monsieur, avec quelle satisfaction la Cour „ vous a entendu, & combien elle desire „ vous voir fixé au Barreau de Paris".

Me. *de Seize* étonné de ce compliment sans exemple, & étourdi, répondit qu'il ne pouvoit reconnoître en ce moment une faveur aussi signalée de la Cour que par son respect & son silence.

Il eſt à obſerver que ce mot de *Cour* qui eſt l'attribut diſtinctif des Tribunaux ſouverains, par un Privilege ſpécial & unique, eſt auſſi conſacré pour le Châtelet.

Me. *de Seize* étant allé rendre ſes devoirs au Lieutenant-civil & le remercier, ce Magiſtrat l'accueillit de la maniere la plus flatteuſe, lui dit qu'il avoit héſité à lui faire ſon compliment, parce que ce n'étoit pas un homme comme lui qui avoit beſoin d'encouragement; mais qu'il avoit cru cependant que cela lui feroit plaiſir.

26 *Août* 1784. Mr. *Chabert*, le Directeur actuel de l'école vétérinaire, n'oublie rien de ce qui peut illuſtrer de plus en plus un établiſſement auſſi utile & unique en ce genre. Il a obtenu du Gouvernement que le dimanche 5 Septembre, on y ouvriroit un Cours gratuit d'Anatomie, des proportions & des allures des animaux, en faveur des jeunes gens qui ſe deſtinent aux arts d'imitation.

C'eſt Mr. *Vincent*, Profeſſeur royal à l'école vétérinaire, Penſionnaire de S. M. qui ouvrira le Cours.

26 *Août* 1784. Les comédiens Italiens doivent jouer aujourd'hui pour la premiere fois *Memnon*, comédie nouvelle, en trois actes, mêlée d'ariettes. La muſique eſt de Mr *Raguier*, les paroles ſont de Mr *Guichard*. Cependant un autre auteur eſt venu mettre oppoſition à la repréſentation de cette comé-

die, sous prétexte que c'étoit un larcin que Mr. *Guichard* lui avoit fait. Les Acteurs embarrassés l'ont prié de ne pas insister & de ne pas arrêter cette piece au moment où elle alloit être donnée, sauf à lui à faire ensuite toutes les réclamations qu'il voudroit. Comme cet auteur, qu'on nomme Mr. *Plaisant*, a une autre piece reçue & qu'il a intérêt de ménager les comédiens, il s'en est tenu à sa déclaration.

27 *Août* 1784. Avant-hier on a exposé, suivant l'usage, les sept Tableaux des Eleves de l'Académie de Peinture qui ont paru les plus dignes de concourir pour aller à *Rome*. Le sujet étoit pris de l'Ecriture Sainte; c'est *la Cananéenne*. Quoique tous ces Tableaux soient en général bien faits, un d'eux a paru l'emporter infiniment sur les autres & être au dessus de toute concurrence. Mais le Directeur & les anciens s'y sont opposés. Ils sont convenus que ce jeune peintre en histoire valoit déjà mieux qu'eux tous; ils ont objecté seulement qu'il étoit à craindre qu'on ne se prévalût de cet exemple pour accorder ensuite à la faveur, ce qui cette fois n'auroit été accordé qu'au mérite. Au surplus, il faut attendre jusqu'au 28 de ce mois, qui est le jour du jugement définitif.

L'auteur de ce tableau si vanté & si digne de l'être est Mr. *Drouais*, le fils du fameux peintre de Portraits & petit-fils aussi d'Académicien. Mais ce jeune homme est fait

pour ſurpaſſer ſes ayeux. Il n'a que vingt ans; il jouit déjà de vingt mille livres de rente, & ce n'eſt que par une paſſion pour ſon talent & par l'amour de la gloire qu'il travaille. Il ne peut qu'aller très-loin avec ce noble aiguillon & les heureuſes diſpoſitions dont la nature l'a doué.

27 *Août* 1784. Rien de ſi mauvais que la piece de *Memnon*. Dès le ſecond Acte, elle a été très-mal accueillie, & au troiſieme, les auteurs dégoûtés avoient déjà levé le ſiege de la table où ils étoient aſſis; la toile alloit tomber, lorſque le Public les a forcés de revenir.

La muſique n'eſt point mal faite; il y a des choſes agréables, mais point aſſez pour que le compoſiteur n'ait pas été entraîné dans la chûte du poëte. On a jugé que ce coup d'eſſai de Mr. *Raguier* méritoit un meilleur poëme.

27 *Août* 1784. Il y a déjà beaucoup de fermentation dans l'Ordre des Avocats contre Me. *de Seize*; cependant il s'y eſt pris de façon à déſarmer l'envie, ſi c'étoit poſſible. Le dernier jour de ſon triomphe au Châtelet, comme on l'entouroit, on le preſſoit, on l'applaudiſſoit, on vouloit ſavoir ſon nom, ſon âge; on vouloit le voir: il s'eſt échappé de cette foule d'admirateurs & eſt allé trouver ſon Avocat adverſe, Me. *Hardouin*, qui, ſeul en un coin, gémiſſoit ſur la perte de ſa cauſe. Me. *de Seize* l'a embraſſé & lui a dit

qu'il

qu'il feroit plus heureux une autre fois, & qu'on devoit lui rendre la justice qu'il avoit défendu sa cause avec tout le zele & tout le talent possibles. „ Pour vous, mon „ confrere, " lui a répondu Me. *Hardouin*: „ vous n'aviez pas besoin de gagner la vôtre „ pour triompher."

La maison de Madame *Helvetius*, mere de Madame la Comtesse d'*Andlau*, qu'on fait être un bureau de bel-esprit, retentit de toutes parts des louanges de Me. *de Seize*, & cette société philosophique & littéraire desire déjà de l'initier parmi elle.

28 *Août* 1784. Le Prince *Henri de Prusse* est ici sous le nom de Comte d'*Oels*. En conséquence il ne porte aucun Ordre, aucun attribut distinctif. Il accueille fort les gens de lettres & en a déjà eu plusieurs à sa table, entre autres Mr. *Baculard d'Arnaud*, qui a résidé longtems à Berlin. Ce Prince, en passant par Neufchâtel, a visité l'Abbé *Raynal*, qui y demeure actuellement & l'a eu à dîner aussi. Les Muses françoises ont dû le célébrer par reconnoissance, & voici un madrigal du Marquis de *Fubvy*:

Cette faveur si douce à recevoir
Dès longtems par moi fut prédite:
Puisque les dieux venoient nous voir,
Mars nous devoit une visite.

28 *Août* 1784. Le Mémoire justificatif de Mr. *Saussaye*, suivi d'une Consultation

des 31 Juillet & 4 Août 1784, signée de dix des plus fameux Jurisconsultes du Palais, étoit prêt depuis ce tems. Il alloit paroître, lorsque les Commissaires de la Chambre des Comptes se sont transportés chez lui, pour vérifier sur ses Régistres tous les articles relatifs aux chefs d'accusation intentée contre lui par son délateur. L'opération est finie; tout s'est expliqué par les procédés qu'il a développés dans son Mémoire; il a répondu à tous les interrogats qui lui ont été faits; il a représenté toutes les pieces demandées; il a donné tous les éclaircissemens qu'on a desirés, & les scellés sont levés.

Mr. *Saussaye*, qui avoit cru devoir différer jusques à ce moment pour rendre compte en même tems au public des suites de cette opération, publie aujourd'hui son Mémoire, dont Me. de *Bonnieres* est effectivement l'auteur.

29 *Août* 1784. L'académie de peinture assemblée hier, a couronné sans difficulté & avec les plus grands éloges Mr. *Drouais*, mais n'a donné aucune suite à la délibération de l'admettre sur le champ comme Agréé. Les jeunes gens, ses camarades, plus enthousiastes & moins susceptibles des mouvemens de la jalousie, l'ont reporté en triomphe jusques chez lui. Ils avoient préparé des flambeaux, & ce cortege flatteur étoit le plus beau spectacle qu'on pût voir, également honorable & pour le héros & pour

les éleves qui lui rendoient cet hommage. Les Anglois nous envieront sans doute une pareille scene.

29 *Août* 1784. *Mémoire à consulter & Consultation pour le Sr. Saussaye, Receveur des Impositions de la ville de Paris, contre le Sr. du Pasquier.* Tel est le titre du Mémoire annoncé.

Il commence par un précis des faits qu'on y restitue dans leur vérité. Non-seulement le Sr. *du Pasquier* avoit donné une quittance définitive de ses appointemens, mais d'une gratification pour ouvrages extraordinaires. Tout cela s'étoit passé en 1783, avant un voyage que ce Commis devoit faire dans son pays. A son retour, il a voulu rentrer dans les Bureaux de Mr *Saussaye*, che lequel il étoit remplacé, & c'est sur son refus que le 18 Juin dernier il l'a assigné en payement d'une somme considérable.

Mr. *Saussaye* étant allé en campagne, après avoir rejetté des prétentions aussi absurdes, le Sr. *du Pasquier* va trouver, au refus d'un premier Avocat, Me. *Martin de Marivaux*, contre lequel Mr. *Saussaye* avoit été obligé de porter plainte autrefois; ce qui avoit failli déjà le faire rayer du Tableau. Ce Jurisconsulte enfante bientôt le libelle qui l'a fait proscrire par ses confreres, mais non sans avoir fait plusieurs tentatives, afin d'effrayer la femme de Mr. *Saussaye* pendant son absence, en exigeant jusques à 50,000

livres, pour que le prétendu Mémoire ne se répande pas dans le public. Rien de plus ignoble & de plus honteux pour un Avocat, que le détail des différentes gradations de ce marché, suivant lequel il est réduit enfin à moins de deux mille écus.

Ensuite, Mr. *Saussaye* discutant article par article les plus petits détails intérieurs de sa vie privée y répond modestement & prouve que tout est fausseté ou exagération dans le récit fastueux de son ennemi.

Il entre enfin dans la discussion des six chefs d'accusation & les refute complettement. Tout ce que l'on en peut inférer, c'est que les formes de la comptabilité pourroient être perfectionnées & que la Chambre des Comptes devroit peut-être soumettre à la sagesse du Roi des observations sur l'insuffisance de ces formes.

Dans la Consultation les Jurisconsultes établissent parfaitement que l'accusation intentée contre le Sr. *Saussaye* a tous les caracteres de la calomnie, & que les Tribunaux ne peuvent punir avec trop de sévérité le Sr. *du Pasquier* son auteur, qui, sans titre, sans raison, méchamment & à dessein de nuire, s'est érigé en inquisiteur de la conduite du Sr. *Saussaye*.

On s'est étendu sur cette affaire particuliere plus qu'on n'auroit fait, si elle n'étoit la matiere des entretiens de tout Paris, où un financier inculpé produit toujours une grande sensation.

29 *Août* 1784. Le *Mercure de France*, qui se tourmente sans cesse pour s'améliorer, & qui, depuis son existence, n'a pu encore parvenir, non-seulement à se perfectionner, mais à se faire supporter à un certain point, quelque métamorphose qu'il ait subie, en prend encore une nouvelle aujourd'hui. Il s'érige en *Cour d'amour*. Outre l'*Enigme* & le *Logogryphe*, son appanage ordinaire, il proposera aussi de tems en tems des questions d'amour, qu'on pourra rendre en quatre, six ou huit vers. Pour commencer, il en fait une très-neuve: „ Lequel de ces deux mal-
„ heurs est le plus cruel pour un Amant,
„ la mort ou l'infidélité de ce qu'il aime?"

30 *Août* 1784. Extrait d'une Lettre de Vienne du 15 Août....

La liberté de conscience dans les Etats Autrichiens a fait espérer celle de la presse. Un observateur a compté 1172 ouvrages sur ces matieres, publiés dans cette ville depuis dix-huit mois. De ce nombre 879 lui ont paru mauvais, & 293 raisonnables.

30 *Août* 1784. On ne cesse de parler de Mr. *Germain Drouais*, qui n'a décidément que vingt ans & demi. Il a d'abord été éleve de Mr. *Brenet*, sous lequel il a appris la correction du dessin; mais ce Professeur sage & froid s'accordoit mal avec l'enthousiasme du jeune Artiste, qui est passé ensuite à l'école de Mr. *David*, d'un genre plus analogue au sien.

Mr. *Drouais* avoit concouru dès l'an passé, & son tableau auroit été certainement couronné; mais mécontent de son ouvrage il ne voulut pas le produire & le déchira. Heureusement on en a retrouvé les morceaux, on les a recollés & l'on assure que Mr. *d'Angiviller* les conserve comme très précieux, surtout depuis le succès de son auteur.

31 *Août* 1784. *Jésus-Christ* allant du côté de *Tyr* & de *Sidon*, une femme Cananéenne vint se jetter à ses pieds & le supplia d'avoir pitié de sa fille qui étoit possédée du démon. Il ne lui répond rien. Ses Disciples, touchés de la douleur de cette femme, intercedent pour elle. Alors le Christ lui dit: „ On „ ne donne point le pain des hommes aux „ chiens." Elle repart: „ il est vrai, Sei- „ gneur, mais on leur en laisse ramasser les „ miettes. Femme," ajoute-t-il en ce moment „ votre foi vous a sauvée. Levez-vous, „ allez-vous-en: vous trouverez votre „ fille guérie."

Tel est le sujet du Tableau de Mr. *Drouais*, tiré du Nouveau Testament, *Evangile selon saint-Matthieu*, Chapitre XV.

Le jeune Artiste a choisi l'instant le plus intéressant de cette scene, le plus propre à développer son génie par l'expression des passions diverses dont les acteurs sont agités.

Le Christ est au milieu du Tableau debout & dans ce calme profond qui caractérise la

Divinité. Il repousse de la main droite la Cananéenne, à ses pieds, à genoux, éplorée & dans l'état du plus grand désespoir. Il a le visage tourné vers ses Disciples, entre lesquels Saint-Pierre se remarque, l'intercédant vivement en faveur de la suppliante. Derriere la Cananéenne, est un grouppe de ses concitoyens, ennemis naturels du peuple Juif & indignés de son action. Un grouppe du côté opposé termine le Tableau; il est dans l'éloignement & l'on le juge un assemblage de curieux. Le fond est enrichi de tous les accessoires les plus propres à le bien garnir, & qui annonçent les approches d'une grande ville.

Ainsi trois Personnages éminens dans cette superbe composition & qui fixent principalement l'attention du spectateur. *Jésus-Christ*, que le Peintre a eu l'art d'annoblir, ce qui n'est pas commun. La *Cananéenne*, infiniment intéressante par la beauté de sa figure, par sa douleur & par son attitude: enfin, le *Saint-Pierre*, vieillard vénérable, d'une nature, on ne peut mieux choisie, & dont les instances auprès de son Maître, pleines de confiance, sont accompagnées du respect convenable, sans rien perdre de leur force.

L'ordonnance répond à cette superbe composition: elle est nette, facile & tout-à-fait bien entendue. Si l'on examine ensuite les figures du côté du dessin, il est digne

des Maîtres les plus renommés; c'est la pureté de *le Sueur*: les pieds & les mains surtout sont d'une correction rare. Les draperies sont étonnantes; c'est un méchanisme de l'art & communément le fruit d'un travail consommé, & l'on ne peut concevoir que dès son premier ouvrage, l'artiste ait acquis ce dégré d'intelligence. Elle brille principalement dans les effets du clair-obscur, dont il posséde déjà la magie. Il est enfin coloriste & rien d'essentiel ne manque à ce chef-d'œuvre, car la critique y a bien découvert quelque petit défaut dans plusieurs points; mais on sait que rien de ce qui sort de la main des hommes ne peut être parfait. A vingt ans & demi, qui en pourroit faire autant?

31 *Août* 1784. Il paroît constaté que Mr. d'*Entrecasteaux* a été arrêté à Lisbonne le 17 Juillet, comme il y débarquoit d'un bâtiment où il s'étoit introduit sous un nom étranger. Il a dû être ramené à Aix, de concert avec la Cour de Portugal. Son projet étoit, dit-on, de se ménager une occasion de passer en Turquie & d'y prendre le turban. Malgré la vigilance avec laquelle on a exécuté l'Ordre du Roi pour réclamer partout ce fameux coupable, on prétend que le crédit l'emportera & qu'il ne sera pas exécuté. On commence déjà par répandre le bruit qu'il n'y a pas contre lui de preuves suffisantes: bruit qui ne s'accrédite pas sans dessein.

31 *Août* 1784. Outre le Rapport dont on a parlé concernant le *Magnétisme animal*, on vient d'en imprimer un séparé, ayant pour titre: *Rapport des Commissaires de la Société Royale de Médecine, nommés par le Roi pour faire l'examen du Magnétisme animal*, imprimé par ordre de Sa Majesté: ce qui paroît multiplier les êtres, mais est la suite de la division entre la Faculté & la Société Royale, & du refus sans doute des Membres de la premiere de communiquer avec ceux de la seconde.

Ce Rapport-ci, daté du 16 Août, imprimé à l'Imprimerie Royale aussi, n'a que 39 pages *in* 4°. Il est, du reste, parfaitement d'accord avec le premier sur la nécessité de la proscription de la nouvelle doctrine.

1er. *Septembre* 1784. Mr. *Tissard*, jeune officier aux gardes, est amateur des arts & des sciences; il a des connoissances & cherche avec ardeur à les augmenter. Il s'est rendu disciple du Docteur *Mesmer* & est devenu enthousiaste de sa doctrine, qu'il s'est imaginé posséder assez pour la pouvoir exercer. En conséquence, dans une terre de la Comtesse de *Rouvre*, sa mere, il magnétise & attire des malades de dix lieues à la ronde. Comme il n'auroit point de lieu assez vaste dans le château pour établir le bacquet mystérieux & contenir la foule, il a pris un grand arbre dans son parc pour agent de son influence; il a attaché aux branches

une infinité de cordes & de ficelles secondaires; chacun s'en adapte à l'endroit souffrant & ce spectacle seul est propre à attirer une affluence de curieux; c'est la scene des convulsions renouvellée: le tombeau de saint *Médard* n'opéra jamais plus de merveilles, ou ne causa plus de folies. Parmi les malades qui accourent à l'arbre divin, il y a beaucoup de pauvres & de mendians. Ceux-ci sont hébergés pendant tout le tems du traitement dans une grange, où l'on leur donne du pain, de la soupe, quelques légumes & quelquefois du vin. Ce qui ne contribue pas peu à leur guérison. On fournit aussi des emplâtres aux blessés, des médicamens aux fébricitans: dans le nombre il en est sur qui ces secours operent & l'on attribue au Mesmérisme ce qui n'est que la suite de la bonne nourriture ou des remedes ordinaires. Mais le gros public n'y regarde pas de si près, il ne discute rien & l'on crie au miracle.

Le Maréchal Duc de *Biron*, enchanté d'avoir dans son régiment un jeune militaire aussi charitable, aussi instruit & aussi merveilleux, en parle & le vante à tout le monde. Il a excité l'empressement de Mr. le Comte d'*Oëls*, & lundi dernier 30 Août il l'a mené à Beaubourg, théâtre de ces prodiges, qui n'est qu'à six lieues de Paris environ. Le Docteur *Mesmer* n'a pas manqué de s'y trouver: on a magnétisé le héros; mais il

n'a rien fenti. Du refte, il ne s'eft point expliqué dans le canton fur fa façon de penfer à cet égard; feulement il n'a point paru fort enchanté.

1er. *Septembre* 1784. Ce qui rend le triomphe de Mr. *Drouais* plus brillant, c'eft qu'outre le premier Prix qu'il a remporté, l'Académie dans fon affemblée du 28 a jugé fes concurrens prefque tous dignes de la couronne & elle a multiplié fes récompenfes; enforte qu'il y a eu deux premiers & deux feconds Prix.

Louis *Gauffier*, de Rochefort, âgé de 21 ans, éleve de Mr. *Taraval*, a eu le premier Prix, mis en réferve en 1779.

Les deux feconds ont été accordés à Guillaume *le Thierre*, de la Guadeloupe, âgé de 24 ans, éleve de Mr. *Doyen*, & à Louis *Riviere* de Paris, éleve de Mr. *Suvée*.

Le fujet du Prix de Sculpture étoit *Jofeph vendu par fes freres*. Il a été auffi traité fupérieurement, au point que l'Académie a également décerné un Prix de plus en ce genre.

Le premier a été remporté par Mr. *Chaudet* de Paris, âgé de 21 ans, éleve de Mr. *Gois*. Comme il eft pauvre, fon maître en parlant de fon mérite au Comte de *Vaudreuil*, engageoit ce Seigneur à folliciter auprès de Mr. d'*Angiviller* un fupplément de penfion pour ce jeune homme. „ Qu'eft-il „ befoin d'en parler au Directeur," a répon-

du Mr. de *Vaudreuil*: „ ne puis-je pas le „ faire moi-même.” Et en même tems il est convenu d'accorder de sa bourse 200 livres de pension à Mr. *Chaudet* pour chacun des quatre ans qu'il doit rester à Rome. Il en a sur le champ remis les fonds à Mr. *Gois*.

Les deux seconds Prix de Sculpture ont été décernés, l'un à Henri-Victor *Rognier* de Besançon, âgé de 26 ans, éleve de Mr. *Boizot*, & l'autre à Jean-Jacques *Oger*, âgé de 22 ans, éleve de Mr. *Pajou*.

2 *Septembre* 1784. Le neveu de Mr. *Taraval*, après avoir remporté en 1782 le premier Prix de Peinture à 16 ans & demi, vient de mourir en Italie dans les efforts d'une croissance extraordinaire. Quelqu'un, à ce sujet, disoit à Mr. *Gauffier*, qui a cette année obtenu le second premier Prix dans le même genre: „ vous êtes délicat, mé- „ nagez-vous, n'allez pas mourir aux lieux „ où vient de périr votre camarade! — *Ah!* „ *n'importe*, dit-il, *il est beau de mourir* „ *à Rome*.” Il faut se rappeller que ce voyage est une suite du Prix.

2 *Septembre* 1784. Il paroît que d'abord le gouvernement, pour l'examen du Magnétisme animal, n'avoit nommé le 12 Mars dernier que quatre Médecins de la Faculté de Paris; les Docteurs *Borie*, (qui étant mort dès le commencement des séances, a été remplacé par Mr. *Majault*) *Sallin*, *d'Ar-*

cet & *Guillotin*; que ceux-ci ont demandé d'associer à leurs travaux cinq membres de l'Académie des Sciences, & qu'on leur a donné Messieurs *le Roi*, *Bailly*, *de Bory*, *Lavoisier*, & *Franklin*, dont ils ont fait leur Président. Quant aux membres de la Société Royale, on a vu qu'ils avoient fait bande à part. Cette Commission a durée plusieurs mois & n'a fini que le 11 Août dernier.

La question à décider rouloit sur l'existence & l'utilité du Magnétisme animal.

Le Rapport commence par une courte exposition de la Doctrine du Magnétisme animal, extraite des ouvrages imprimés de Mr. *Mesmer*. Après la théorie déduite, on en trouve l'application à l'économie animale, telle que l'a fait le Docteur *Deslon*, qui s'étoit engagé à en prouver l'existence & l'utilité. Non-seulement il ne l'a pas fait au gré des Commissaires; mais ces Messieurs, dans un Comité tenu chez Mr. *Franklin* le 19 Juin, l'ont amené à reconnoître l'imagination pour un grand agent du Magnétisme animal, & le seul suivant les Commissaires, qui, par des expériences multipliées, regardent comme démontré que l'imagination sans Magnétisme produit des convulsions, & que le Magnétisme prétendu sans l'imagination ne produit rien. Ils ont par conséquent conclu d'une voix unanime, que rien ne prouve l'existence du fluide du Magnétisme animal, encore moins son utilité; *que les*

crises dont ils ont été témoins, ne sont dûes qu'à des causes étrangeres; ils finissent par déclarer que les attouchemens, l'action répétée de l'imagination pour produire des crises peuvent être nuisibles; que le spectacle de ces crises est également dangereux à cause de l'imitation dont la nature semble nous avoir fait une loi; & que, ultérieurement & par une suite de cette loi, tout traitement public où les moyens du Magnétisme seront employés, ne peut avoir à la longue que des effets funestes.

Tel est le résultat du Rapport des Commissaires qui, malgré sa longueur de 86 pages in 4°. se lit avec intérêt, à cause de l'importance de la matiere, & avec plaisir à raison des faits curieux qu'il contient. Il est d'ailleurs composé avec beaucoup de méthode & d'ordre, & écrit avec clarté, simplicité, noblesse & élégance.

3 *Septembre* 1784. Les Etats généraux de Bourgogne ont arrêté dans leur assemblée du vendredi 6 Août que: „ sur ce qu'il a „ été observé aux trois Ordres des Etats „ généraux que le Chevalier de *Charitte*, „ Capitaine des vaisseaux du Roi, pendant „ la derniere campagne de guerre en Amé„ rique, avoit commandé le Vaisseau *la* „ *Bourgogne* avec la plus grande distinction; „ que pendant la journée du 12 Avril 1782, „ il avoit déployé la plus haute valeur, „ les manœuvres les plus savantes & les

„ plus hardies ; ayant conſtamment couvert
„ de ſon feu pluſieurs des vaiſſeaux du Roi,
„ & n'ayant quitté le combat qu'à la nuit : &
„ que ſa conduite avoit inſpiré tant d'eſtime
„ & d'admiration aux Généraux Anglois, les
„ Lords *Rodney* & *Hood*, & à tous les Offi-
„ ciers de l'armée ennemie, qu'ils avoient
„ expreſſement chargé un Officier françois
„ fait priſonnier dans cette journée, d'aller
„ porter leurs complimens au Capitaine du
„ *Vaiſſeau Noir*, ne connoiſſant encore que
„ la bonne conduite du Chevalier de *Cha-*
„ *ritte*, & ignorant ſon nom & celui de
„ ſon vaiſſeau : que ces complimens flatteurs
„ lui avoient été faits au Cap-François,
„ chez le Sieur de *Bellecombe*, Gouverneur
„ de Saint Domingue, en préſence des Of-
„ ficiers de terre & de mer des armées fran-
„ çoiſe & eſpagnole ; que cet hommage
„ honorable & le ſuffrage de l'armée an-
„ gloiſe avoient été conſignés dans la gazet-
„ te de la Jamaïque en date du mois de
„ Mai ſuivant. " Les Etats ont décrété de charger les Elus de leurs remercimens au Chevalier de *Charitte*, pour la gloire que le vaiſſeau *la Bourgogne* a acquiſe ſous ſes ordres.

3 *Septembre* 1784. La deſcription du traitement par le Magnétiſme animal eſt ſans doute un des articles les plus curieux de l'ouvrage des Commiſſaires.

Ils ont vu au milieu d'une grande ſalle,

une caiſſe circulaire, faite de bois de chêne & élevée d'un pied ou d'un pied & demi, que l'on nomme le *baquet*; ce qui fait le deſſus de cette caiſſe, eſt percé d'un nombre de trous, d'où ſortent des branches de fer, coudées & mobiles. Les malades ſont placés à pluſieurs rangs autour du baquet & à ſa branche de fer, laquelle, au moyen du coude, peut être appliquée directement ſur la partie malade: une corde paſſée autour de leurs corps les unit les uns aux autres; quelquefois on forme une ſeconde chaîne en ſe communiquant par les mains, c'eſt-à-dire, en appliquant le pouce entre le pouce & l'index de ſon voiſin: alors on preſſe le pouce qu'on tient ainſi; l'impreſſion reçue à la gauche, ſe rend par la droite, & elle circule à la ronde.

Un *piano forte* eſt placé dans un coin de la ſalle, & l'on y joue différens airs ſur des mouvemens variés; on y joint quelquefois la voix & le chant. Il eſt à obſerver que le Docteur *Meſmer* ſe ſert d'un *harmonica*, inſtrument compoſé de verres remplis plus ou moins d'eau, dont le ſon eſt infiniment doux & même affadiſſant.

Tous ceux qui magnétiſent, ont à la main une baguette de fer, longue de dix à douze pouces.

C'eſt par tous ces inſtrumens ou moyens, conducteurs du Magnétiſme, qu'on opere & produit les criſes diverſes. Les uns touſ-

ſent,

sent, crachent, sentent quelque légere douleur, une chaleur locale, ou une chaleur universelle, & ont des sueurs; d'autres sont agités & tourmentés par des convulsions, dont le nombre, la durée & la force sont également extraordinaires: après on tombe le plus souvent dans l'assoupissement.

Il y a une salle matelassée & destinée aux malades tourmentés des convulsions, où l'on les jette: on l'appelle *la Salle des Crises*.

Pendant ces convulsions, il s'établit des sympathies. On voit des malades se chercher exclusivement, & en se précipitant l'un vers l'autre, se sourire, se parler avec affection & adoucir mutuellement leurs crises. Tous sont soumis à celui qui magnétise; ils ont beau être dans une stupeur apparente, sa voix, un regard, un signe les en retire. On ne peut s'empêcher de reconnoître, à ces effets constans, une grande puissance qui agite les malades, les maîtrise & dont celui qui magnétise, semble être le dépositaire.

Il y a cependant des malades qui sont calmes, tranquilles & n'éprouvent rien.

Les Commissaires terminent leur Mémoire par une Note fort longue, où ils préviennent l'objection que leur conclusion porte sur le Magnétisme animal en général, au lieu de porter seulement sur le Magnétisme pratiqué par Mr. *Deslon*.

Ils répondent également à celle que pourroit faire Mr. *Mesmer*, que n'ayant suivi & connu que la doctrine & la méthode de Mr. *Deslon* qu'il a déjà renié pour son disciple; leur proscription ne peut embrasser les siennes.

1°. Les Principes de Mr. *Deslon* sont les mêmes que ceux renfermés dans les 27 Propositions que Mr. *Mesmer* a rendues publiques par la voie de l'impression en 1779.

2°. Mr. *Deslon* a été pendant plusieurs années disciple de Mr. *Mesmer*. Il a vu constamment pendant ce tems employer les pratiques du Magnétisme animal, & les moyens de l'exciter & le diriger. Mr. *Deslon* a lui-même traité des malades devant Mr. *Mesmer*: éloigné, il a opéré les mêmes effets que Mr. *Mesmer*. Ensuite rapprochés l'un & l'autre ont réuni leurs malades, & par conséquent en suivant les mêmes procédés, la méthode que suit aujourd'hui Mr. *Deslon* ne peut donc être que celle de Mr. *Mesmer*.

5 *Septembre* 1784. La Faculté de Médecine de Paris, par un Décret du 24 Août qu'elle a publié, s'est hâtée d'adopter le Rapport de ses membres dont on a rendu compte: elle les qualifie d'*illustres* & ceux de l'Académie des Sciences de *doctes*; elle donne d'une voix unanime & avec une vive satisfaction les plus grands éloges à leur travail, à leur sagacité & à leur doctrine, qui fut toujours la sienne, qu'elle n'a cessé

d'enseignèr & de recommander, toutes les fois qu'il a été question de cette méthode, que plusieurs particuliers désignent sous la dénomination aussi fausse que ridicule de *Magnétisme animal* & qu'ils avoient commencé de vanter & de mettre en usage. La conclusion prononcée au nom de la Faculté est signée du Doyen *Pourfour du Petit* & de six autres Docteurs.

5 Septembre 1784. Il s'étoit répandu que des coups de vent furieux avoient détruit les caisses coniques, coulées à Cherbourg, ainsi que celles encore sur la greve. Ce bruit étoit fort exagéré; la mer a en effet endommagé le cône prêt à être coulé; mais il sera facile de le racommoder. Quant à ceux déjà placés, celui qui n'étoit rempli qu'aux deux tiers, a été jetté sur le côté, mais l'autre est resté inébranlable. Cet accident ne dérangera rien à la suite des travaux.

6 Septembre 1784. Extrait d'une Lettre de Besançon du 28 Août..... Tandis que notre Parlement crie misere, nous le laissons murmurer & nous bénissons notre ancien Commissaire départi, qui a vu terminer enfin une salle de spectacle dont il avoit voulu embellir cette ville. Il l'avoit fait ordonner par Arrêt du Conseil en 1776, & elle a été exécutée sous ses ordres, sur les dessins & la conduite du fameux *le Doux*, dont le nom seul fait l'éloge. Elle est d'un

genre abſolument neuf, bâtie en pierres; ſculptée, dorée en or fin & cependant d'un enſemble plus harmonieux, plus élégant que riche & ſuperbe, tel qu'il convient à la Province. Quoique l'artiſte paſſe en général pour ne point épargner la dépenſe, il s'eſt piqué d'économie en cette occaſion; elle ne coûte, tout compris, que 160,000 livres.

L'ouverture de cette ſalle, dont je laiſſe la deſcription technique aux architectes, a été ménagée juſques au moment où le Prince de *Condé* a honoré cette ville de ſa préſence; ce feroit peut-être le cas de vous donner ici un journal des fêtes exécutées pour ſon Alteſſe; mais je hais les longs détails & d'ailleurs on en a adreſſé un au Mercure de douze pages in folio. Je vous y renvoye.

6 *Septembre* 1784. Le Sieur *Meſmer* ne ſe regarde pas comme battu, malgré les deux rapports faits & la foule d'ouvrages où ſa doctrine eſt combattue & proſcrite. Il a préſenté au Parlement une Requête qu'on dit fort bien faite, où il ſe plaint que les Commiſſaires ont jugé de ſa doctrine par celle du Sr. *Deſlon*, qui ne connoît que très imparfaitement ſa maniere d'opérer; il demande que devant tels Commiſſaires que la Cour voudra nommer, il ſoit procédé à l'examen du *Meſmériſme.*

7 *Septembre* 1784. L'Académie Royale des Sciences a eu le bonheur de voir le ſamedi 4 de ce mois, Mr. le Comte d'*Oëls*

venir affifter à fa féance; où Mr. le Marquis de *Condorcet* l'a complimenté au nom de la Compagnie par un difcours d'apparat d'une éloquence ferme & noble : il y a eu en outre une lecture de neuf Mémoires, dont le feul curieux étoit celui de Mr. *Bailly*; il contenoit des *Réflexions fur le Magnétifme animal*, matiere à la mode, ce qui la rend plus piquante. Celui de Mr. *le Roi fur l'Electricité* a pu encore intéreffer l'illuftre étranger.

7 *Septembre* 1784. Les Commiffaires de la Société Royale de Médecine pour l'examen du Magnétifme animal étoient les Docteurs *Poiffonnier*, *Caille*, *Mauduyt* & *Andry* : leur rapport n'eft ni auffi bien écrit, ni auffi détaillé, ni auffi clair que celui des premiers Commiffaires; il eft plus difcuté en gens de l'art.

Du refte, la Société dans la féance du 24 Août a adopté les conclufions du Rapport en entier & a arrêté que fa délibération à cet égard feroit adreffée à tous les Corps de Médecins, & à tous fes Affociés & Correfpondans.

8 *Septembre* 1784. La nouvelle Encyclopédie trouve déjà des adverfaires & tombe dans des erreurs fi palpables que le zele des critiques s'enflamme. C'eft ainfi que l'article *Efpagne* a excité celui d'un fujet de ce royaume. C'eft un certain abbé *Cavanilles* qui, étranger jufques alors à la Littératu-

re, ou du moins à l'art d'écrire, dans une indignation patriotique a pris la plume & repoussé l'insulte faite à la nation Espagnole, qu'on représente comme une nation moralement paralydée. Pour mieux refuter l'ignorant historien, il offre le tableau des richesses de l'Espagne dans la Littérature, les Sciences & les Arts, & donne une nomenclature très étendue, très précieuse & très neuve à cet égard. Il convient que l'article auroit été bon à l'égard des Espagnols du XVII^e. siecle. On ne peut que louer la vivacité qu'il met dans cette querelle, où il venge sa patrie.

Cette réfutation excite l'empressement du public pour connoître l'auteur de l'article.

9 *Septembre* 1784. Les freres *Robert* ne se découragent point: ils annoncent que vers le milieu de ce mois ils feront à Paris une nouvelle tentative pour s'élever & se diriger dans leur aërostat de Saint Clou. Sans doute M^r. le Comte d'*Oëls* est l'objet de cette nouvelle fête, & quelque pension en sera la récompense.

9 *Septembre* 1784. L'Académie françoise se conformant à l'intention de l'auteur de l'églogue du *Patriarche*, ou *le vieux laboureur*, a souscrit au vœu du Sieur *Demonville*, son imprimeur, qui lui a proposé de rendre public l'extrait de cet ouvrage lu dans son assemblée & d'en laisser le bénéfice aux pauvres.

Cette Compagnie, dans son assemblée du

30 Août, a prolongé jusques au premier Juin 1785 l'époque où les discours destinés à concourir au Prix de l'Eloge de d'*Alembert* doivent être remis.

9 *Septembre* 1784. Un *Précis historique de la vie de Madame la Comtesse du Barri, avec son Portrait*, imprimé dès 1774, ne nous tombe que dans le moment sous la main: ce bavardage n'est pas tout-à-fait aussi mauvais que les Mémoires de la Comtesse *Dubarré* dont on a parlé dans le tems: il y a quelques faits, la plupart défigurés, il est vrai, & noyés dans une foule de réflexions insipides. Le pamphlet est d'ailleurs très écourté, n'ayant pas en tout 93 pages. Ce Précis est surtout tiré des papiers anglois & Dieu sait combien de coqs-à-l'âne il en doit résulter! Il devient absolument nul depuis *les Anecdotes sur la Comtesse du Barri*; il ne contient rien d'exact qui ne soit dans celui-ci. Le portrait de l'héroïne qu'on voit à la tête, est ce qu'il y a de mieux. Il est parfaitement ressemblant.

10 *Septembre* 1784. Extrait d'une lettre de Constantinople du 10 Août...... On aura bien de la peine à civiliser les Turcs & à leur donner le goût du savoir & de la lecture; tout cela est trop opposé au despotisme; voici une anecdote récente, qui vous prouvera combien le gouvernement cherche au contraire à entretenir ici les peuples dans l'ignorance.

Il se faisoit à Vienne une gazette en langue grecque, pour l'usage des particuliers de cette nation, résidans dans les provinces voisines; c'étoit une tournure adroite prise pour y faire pénétrer insensiblement quelques lumieres. Elle avoit passé jusques à Constantinople & les Turcs commençoient à la lire, lorsqu'un ordre du Grand-Seigneur en a prohibé l'entrée.

10 *Septembre* 1784. Le Discours prononcé par Mr. le Marquis de *Condorcet*, Secrétaire de l'Académie royale des Sciences, à l'ouverture de la Séance du 4 de ce mois, est imprimé. Il soutient à la lecture l'opinion qu'on en a conçue: c'est un éloge peut-être un peu trop emphatique de la Philosophie & des Philosophes. A en croire l'Orateur, ce sont ceux-ci qui guident même les Souverains aujourd'hui & résolvent les grandes questions intéressant le bonheur public; il n'est pas jusques à l'art de la guerre qui ne leur soit soumis & dont ils ne dirigent les opérations du fond de leur cabinet: de-là les grandes liaisons des héros avec les sages.

Mr. de *Condorcet*, après avoir fait voir les obligations infinies que les maîtres de la terre ont aux philosophes, disculpe ceux-ci des accusations intentées contre eux, surtout du reproche qu'on leur fait de méconnoître les distinctions établies dans la société & de réserver uniquement leurs hommages aux talens & aux vertus. Tout

Tout cela étoit préparé pour amener l'éloge du Roi de Prusse & du héros présent, dans lequel il admire la réunion si rare d'une activité qui ne laisse ni perdre un instant, ni échapper une occasion, avec une sagesse consommée, qui dans la conduite d'une guerre entiere n'offre pas même l'apparence de la plus légere faute.

Le motif ultérieur du Secrétaire étoit de payer encore un tribut de reconnoissance à son maître & son bienfaiteur d'*Alembert*, qui comblé des bontés du Prince assistant à l'assemblée, honoré de sa familiarité, eût servi mieux que lui d'interprête à l'académie, que l'illustre Etranger cherche envain dans cette foule de Philosophes rassemblés & dont il ne trouve plus que les monumens de ses vertus & de son génie.

10 *Septembre* 1784. On a donné mardi sur le théâtre lyrique pour la premiere fois un ouvrage annoncé depuis longtems; c'est un opéra en trois actes ayant pour titre *Diane & Endymion*. Les paroles sont de Mr. le Chevalier de *Liroux*, grand amateur de musique, & que personne jusques à présent ne soupçonnoit être poëte. Quant à la musique, elle est du fameux *Piccini*. Mr. de *Liroux* a totalement interverti la fable connue, & n'a pas réussi pour sa part. Le musicien n'a pas eu non plus son succès ordinaire & sauf un air applaudi avec transport, tout le reste a paru froid, comme le sujet. Il y a beau-

coup de Ballets, qui font honneur à leur chorégraphe, le Sieur *Gardel*.

11 *Septembre* 1784. Le Docteur *Mesmer* trouvant de tous côtés les accès des journaux de France fermés pour lui, a cru devoir faire imprimer sourdement sa Requête pour l'envoyer à ses adeptes, avec une espece de Lettre circulaire, datée de Paris le 31 Août 1784, où il se plaint de cette dénégation de justice qu'il éprouve de toutes parts; sous le titre de *Lettre de Mr. Mesmer à Mr. le Comte de C****, qu'on croit être Mr. le Comte de *Chatellux*, de l'Académie françoise & l'un des plus ardens enthousiastes du Mesmérisme.

11 *Septembre* 1784. Les Comédiens Italiens ont joué pour la premiere fois mardi dernier *Fanfan & Colas*, comédie en un acte & en prose tirée d'une fable de l'Abbé *Aubert*, du petit nombre de celles qu'on dit excellentes. Quoi qu'il en soit, soit à raison du fond heureux, soit à raison des changemens, la piece a eu un succès étonnant & fort rare à ce théâtre. On en sera moins surpris cependant, lorsqu'on saura qu'elle est de Madame de *Beaunoir* & à cet enthousiasme on reconnoîtra la galanterie françoise.

11 *Septembre* 1784. L'Académie royale des Sciences vient de perdre un de ses membres les plus distingués en la personne de Mr. de *Cassini de Thury*, Maître des comptes &

Directeur de l'Observatoire. Il avoit trouvé dans son zele le moyen de faire jouir, avant sa mort, la nation de la carte géographique du royaume; ouvrage important, à la perfection duquel un demi-siecle paroissoit devoir à peine suffire; il l'avoit exécuté en moins de trente années. Il venoit de paroître sous le titre de *Description géometrique de la France.* Messieurs *Perronnet*, *Camus*, de *Montigny*, &c. avoient été ses coopérateurs.

12 *Septembre* 1784. Le Docteur *Mesmer* dans sa *Requête à Nosseigneurs Nosseigneurs de Parlement, en sa Grand' Chambre*, se plaint que les Commissaires nommés pour aller constater chez le Sieur *Deslon* les effets d'une découverte & d'une méthode, dont il est l'inventeur, aient osé déclarer généralement que cette méthode n'existe pas, & que la méthode employée pour en faire usage est dangereuse. Cependant, depuis que le Sieur *Deslon* s'est déclaré possesseur de la doctrine du Magnétisme animal, il n'a cessé de protester contre l'usage ou l'abus que ce mauvais singe pourroit en faire, notamment en trois occasions.

1°. Au mois d'Octobre 1782, lorsque le Sieur *Deslon*, pendant que le Sieur *Mesmer* étoit absent, déclara dans une assemblée de sa Faculté, qu'il opéroit sur les malades d'après les principes du Magnétisme animal, & produisant quelques guérisons qu'il disoit

avoir faites en usant des procédés qui résultent de ces principes, demanda des Commissaires pour vérifier ces guérisons; le Sr. *Mesmer* écrivit le 4 Octobre 1782 une Lettre imprimée depuis, au Docteur *Philip*, alors Doyen de la Faculté, pour désavouer Sieur *Deslon*, comme son élève.

2°. Le 13 *Décembre* 1782, à l'occasion des Lettres insérées au Journal de Paris où l'on s'efforçoit d'assimiler le Sieur *Deslon* à son maître, il écrivit & fit insérer dans le même Journal une Lettre où il s'attache à tracer une ligne de démarcation si invariablement déterminée, qu'il ne fut plus possible désormais de les confondre.

3°. Ayant appris que, sans égard pour les loix protectrices de la propriété, sur la demande du Sieur *Deslon*, solemnellement inculpé par lui, il avoit été nommé des Commissaires pour aller examiner dans les traitemens de ce disciple ignorant les avantages & les désavantages de la doctrine du Magnétisme animal, il écrivit au mois de Juin à Mr. *Franklin*, premier Commissaire, & lui représenta dans les termes les plus énergiques, combien il étoit non seulement injuste, mais absurde, d'aller former chez un sectateur qu'il désavouoit, l'opinion qu'il falloit avoir d'une doctrine dont il est l'auteur.

Mr. *Mesmer* a en même tems envoyé à Mr. le Baron de *Breteuil* une copie de sa

Lettre à Mr. *Franklin*, afin de donner à sa réclamation toute la force & toute l'authenticité dont elle pourroit être susceptible.

En conséquence de ces protestations réitérées que le Sieur *Deslon* ne connoît qu'imparfaitement sa doctrine & qu'il est hors d'état de l'enseigner, le Sieur *Mesmer* en demande acte, & attendu l'importance de sa doctrine, il supplie la Cour de nommer tels Messieurs qu'il lui plaira de choisir, par devant lesquels il sera autorisé de se retirer, à l'effet de soumettre à leur examen un plan qui renfermera les seuls moyens possibles de constater infailliblement l'existence & l'utilité de sa découverte, pour, le dit plan remis à Mr. le Procureur Général & communiqué à la Cour, être par Mr. le Procureur Général pris les conclusions qu'il jugera convenables, & par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra.

12 *Septembre* 1784. Après des audiences solemnelles, où même a assisté en partie Mr. le Comte d'*Oëls*, qui a été complimenté par Me. *Treilhard*, qui plaidoit pour le tuteur des enfans de Madame la Princesse de *Guemenée* contre le Vicomte de *Choiseul*, ce grand procès a été jugé le 7 de ce mois sur les conclusions de Mr. l'Avocat Général *Seguier*, & le testament de la Duchesse de *Praslin* a été annullé.

12 *Septembre* 1784. Il passe pour constant que la Grand' Chambre avant de se séparer a eu égard à la Requête de Mr. *Mesmer* &

a nommé des Commissaires, afin de suivre ses traitemens.

13 *Septembre* 1784. Par la Requête du Docteur *Mésmer* il paroîtroit qu'en 1781 le Roi auroit déjà nommé Mr. *Bochard de Saron*, Président du Parlement, Mr. le Comte d'*Angiviller*, les Sieurs de *Montigny* & d'*Aubenton*, de l'Académie des Sciences, pour suivre avec les Sieurs *Berget*, *Grandclas*, *Lorry* & *Mauduit*, Médecins, le traitement des malades qui seroient soumis au Magnétisme animal. Il n'ajoute pas, pourquoi cette commission n'a pas eu lieu.

13 *Septembre* 1784. Vers le commencement de Mars dernier, on a trouvé à quelque distance de Caën, un jeune homme âgé d'environ 17 ans, parlant un idiôme qui n'a encore été ni reconnu, ni compris par aucun de ceux qui ont vu ce jeune étranger. Mr. *Feydeau de Brou*, Intendant de Caën, crut devoir faire part de cette découverte au gouvernement & le fit partir pour Paris le 25 du même mois d'après les ordres qu'il reçut.

Le Sieur *la Rive*, Comédien françois, ayant eu connoissance de ce jeune infortuné, en parla à sa troupe; elle saisit l'occasion d'un acte de bienfaisance & lui assura par une délibération unanime, une pension de 03 livres par mois.

Cet enfant devenu célebre, a depuis été présenté successivement à tous les Ministres.

Madame la-Ducheſſe de *Bourbon* a demandé qu'on le lui amenât; c'eſt aujourd'hui la merveille qu'on va voir.

L'Abbé *Aubert* a répandu dans ſa feuille du 8 une notice très détaillée en plus de quatre pages, petit caractere, où il entre dans les plus grands détails ſur cet étranger myſtérieux.

En diſcutant bien les faits, les notions qu'il donne ſur lui-même & les contradictions qu'impliquent les idées qu'on en conçoit d'après ſes ſignes; bien des gens qui réfléchiſſent & combinent, le ſoupçonnent un impoſteur, qui ſe joue du public & du gouvernement. Le tems éclaircira cette conjecture.

On le voit actuellement chez la Dame *Billard*, marchande de galons, rue ſaint Honoré, au coin de la rue du Roule.

13 *Septembre* 1784. Mr. de *Fleury*, l'Ex-Miniſtre des finances, qui vivoit depuis longtems avec Madame de *Fontpertuis*, femme d'un Conſeiller au Parlement, fort mauvais ſujet, étant devenu libre par la mort de celui-ci de ſatisfaire le vœu de ſon cœur, l'a épouſée depuis quelque tems avec toute la ſolemnité requiſe.

14 *Septembre* 1784. Les Commiſſaires nommés par le Parlement pour examiner le remede du Docteur *Meſmer*, ſont les Docteurs *Bouvard*, *Maloët*, *Coſnier* & *Thierry*, tous de la Faculté de Médecine; Meſſieurs

Tenon & *Maret*, Chirurgiens, & Meſſieurs *le Sage* & *Cadet*, Chymiſtes. On prétend déjà que ces Meſſieurs ne veulent pas accepter.

14 *Septembre* 1784. A peine parle-t-on des Remontrances du Parlement, dans l'affaire de Mr. de *Noë*, quoiqu'elles ſoient déjà préſentées. Le Roi a promis de s'occuper de cette affaire. On aſſure ſeulement que ces Remontrances ſont très bien faites.

Sa Majeſté a enfin répondu auſſi à l'égard du Grand-aumônier & de l'affaire des Quinze-vingts: on ſe flattoit que les Remontrances vigoureuſes de la Compagnie à ce ſujet auroient un meilleur ſort que les précédentes; mais le Roi a approuvé la conduite du Cardinal de *Rohan* & a défendu au Parlement de ſe mêler en rien de cette querelle.

14 *Septembre* 1784. C'eſt au dimanche 19 que les freres *Robert* ont fixé leur expérience, qu'ils annoncent avec une confiance extrême dans leurs moyens de direction qui conſiſtent dans des rames. Ils parlent de leur aëroſtat comme modelé ſur celui de Saint Clou; mais n'étant pas le même & amélioré encore dans ſa configuration plus favorable à leur projet.

15 *Septembre* 1784. Le ſujet du Prix d'architecture pour cette année étoit un Lazareth compoſé de pluſieurs corps de bâtimens deſtinés à recevoir les perſonnes qui arrivent à différentes époques, à loger celles qui pa-

roissent en santé, isolées de celles suspectées de maladies.

Il devoit y avoir des édifices pour la garnison, l'état-major, l'infirmerie & la chapelle; des logemens pour les ecclésiastiques, médecins & chirurgiens, pour la pharmacie, les cuisines & le service; enfin de vastes magasins pour le dépôt de différentes marchandises.

Les édifices principaux devoient contenir des salles, des promenoirs à couvert, plusieurs dortoirs communs, & quelques logemens pour des personnes distinguées.

L'espace donné étoit de 200 toises sur 200 toises.

Pour composer ce projet en esquisse exactement arrêtée, les éleves surveillés, comme on l'a déjà observé l'an passé, n'ont que douze heures. Il n'ont d'autre préparation que la dictée, sans autre instruction & conseil que ceux donnés par le Programme, & il ne leur est pas permis d'y hasarder aucune espece de changement.

C'est dans la séance du lundi trente Août que l'Académie a procédé au jugement des prix. Le premier a été donné au Sieur Auguste *Hebert*, éleve de Mr. *Peyre* le jeune, & le second au Sieur Jean-Charles-Alexandre *Moreau*, éleve de Mr. *Trouard*.

Il est peu d'exemples d'une pareille supériorité dans les productions des éleves d'architecture; & les trois Arts peuvent égale-

ment ſe glorifier d'excellens ſujets dans chaque genre. Auſſi a-t-on fait les mêmes folies pour le Sr. *Hebert* qu'on avoit faites pour le Sieur *Drouais* & le Sieur *Chaudet*. Les camarades de celui-ci à leur tour, l'ont porté en triomphe dans la ſalle d'architecture. Ils l'ont enſuite couronné de lauriers, promené dans les diverſes places de nos Rois, puis chez Meſſieurs *Vien* & *Peyre* le jeune, qui ont été ſucceſſivement ſes maîtres, & enfin l'ont dépoſé au ſein de ſa famille.

15 *Septembre* 1784. Il s'eſt tenu le ſept de ce mois une aſſemblée des Actionnaires de l'entrepriſe des eaux de Paris *par les machines* à feu, dans laquelle les Adminiſtrateurs ont rendu compte des preuves ſignalées de la protection que le Roi vient d'accorder à cette entrepriſe, & des moyens d'encouragement que Mr. le Contrôleur général a obtenus des bontés de Sa Majeſté en faveur d'un établiſſement ſi utile aux beſoins & à la ſalubrité de cette capitale.

Le Bureau de la Compagnie eſt chez Meſſieurs *Perier*. Du reſte, il a été lu dans la ſéance publique de la Société royale de Médecine du 31 Août, le jugement porté par la compagnie, d'après l'examen & le rapport de ſes Commiſſaires, ſur la nature des eaux fournies par ces machines, qu'elle a déclarées très ſalubres.

Les Directeurs de cette machine viennent déjà d'établir dans l'un des quartiers de cette

ville plusieurs bouches de regards d'eau qui s'ouvrent tous les jours, à l'effet de fournir le volume d'eau nécessaire pour former un courant rapide, qui rendra les rues plus propres & l'air plus salubre.

En conséquence Ordonnance de Police du 24 Août, qui détermine les préparatifs nécessaires de balayement & de déblayement, pour laisser jaillir en liberté ces eaux & en recueillir le fruit.

15 *Septembre* 1784. La Bibliotheque du Roi a été enrichie depuis peu de cinq manuscrits orientaux très rares, provenant de la Bibliotheque d'un Mr. *le Grand*, interprête du Roi dans le Levant, pendant environ 38 ans, & mort vers le milieu de Juillet. Ce don étoit d'avance consigné dans une lettre à Mr. *Bejot*, garde des manuscrits du Roi, en date du 17 Août 1779, où le défunt annonçoit ses intentions.

Mr. *le Grand*, du reste, étoit un savant homme, mais modeste, qui n'a fait imprimer de son vivant qu'une traduction de l'Arabe, ayant pour titre, *Controverse sur la Religion Chrétienne & celle des Mahométans*. Elle est dialoguée à la maniere de *Socrate*, raisonnant avec des Sophistes.

L'original Arabe, manuscrit très rare, n'étoit point compris dans ceux légués, & a été acheté à la vente des livres de Mr. *le Grand*, pour la Bibliotheque du Roi.

16 *Septembre* 1784. Extrait d'une Lettre

de Bordeaux du 11 Septembre...... Ce n'eſt que dans ce moment que je puis vous tenir une parole en vous envoyant l'arrêté que vous déſirez, il eſt du 23 Juillet.

„ Ce jour, toutes les chambres aſſemblées, „ pour procéder à la réception de Maître „ de *Cazaux* en la charge de Conſeiller-lay „ en ſa Cour; un de Meſſieurs a dit que le „ Sieur *Dudon* fils étoit dans la ſéance pour „ remplir les fonctions de Procureur Géné- „ ral; que c'étoit la premiere fois qu'il „ paroiſſoit aux chambres aſſemblées; que „ ſi l'on l'y laiſſoit ſans faire un acte con- „ ſervatoire, on pourroit en induire que la „ Cour approuve ſa réception; que dans ces „ circonſtances il lui paroît indispenſable de „ renouveller les proteſtations contre l'illé- „ galité de la réception du Sieur *Dudon* & „ notamment contre ſa préſence; que ce „ parti eſt d'autant plus néceſſaire qu'il ſer- „ vira à détruire *de fauſſes aſſertions qu'on a* „ *cherché à répandre & qu'on a eu l'indécence* „ *de faire conſigner dans les papiers publics.*"

Mr. le Premier Préſident, ainſi que les autres Meſſieurs qui ne connoiſſent pas des affaires du Sieur *Dudon*, s'étant retirés, eue Délibération.

„ La Cour a renouvellé ſes proteſtations „ contre la réception du Sieur *Dudon* & „ notamment contre ſa préſence en la Cour, „ & néanmoins par les mêmes motifs qui „ ont porté la Cour à ſtatuer ſur les con-

„ clusions par écrit du Sieur *Dudon* & espé-
„ rant toujours de la justice & de la bonté
„ du Seigneur Roi qu'il répondra favorable-
„ ment aux Remontrances que le Parlement
„ a eu l'honneur de lui adresser à ce sujet,
„ & sans entendre nullement reconnoître la
„ réception dudit Sieur *Dudon*, il a été dé-
„ cidé qu'il sera tout de suite procédé à la
„ réception de Mr. de *Cazaux*, sur les
„ conclusions du Sieur *Dudon* fils."

Je sais qu'on a fait passer à Mr. *Luzac* qui dirige si judicieusement la gazette de Leyde, cet acte conservatoire & fait pour le venger, en lui prouvant que les Remontrances, sinon unanimes, avoient suivant l'usage passé à la pluralité & par conséquent étoient le vœu de la Compagnie.......

16 *Septembre* 1784. On assure que les Remontrances dans l'affaire de Mr. de *Noë* sont de la plus grande force; on les dit imprimées, mais très rares.

On veut que les Remontrances concernant l'affaire des Quinze-vingts en amenent de plus vives; que tout cela soit concerté pour éclairer la religion du Roi & surtout de la Reine, qui protege, dit-on, le Cardinal & qu'au fond il soit joué.

On ne regarde pas non plus comme finie l'affaire des Bénédictins: outre que le Parlement persiste à vouloir juger l'appel comme d'abus, c'est que le Conseil lui-même est fort embarrassé sur la maniere de la terminer, ou

de replâtrer du moins toutes les sottises qu'il a fait faire, & le nouveau régime, si cela ne se peut autrement, tôt ou tard sera sacrifié.

17 *Septembre* 1784. On sait aujourd'hui que l'auteur de la piece du *vieux laboureur* qui a si fort intéressé le public à la séance de l'Académie françoise le jour de la saint Louis, est Dom *Gerard*, Religieux de l'Abbaye des Trois-fontaines; Ordre de Citeaux. Il étoit bibliothécaire de sa maison & en effet est mort. Il cultivoit avec succès les mathématiques, la physique, l'astronomie; il avoit des connoissances très étendues dans l'histoire & la géographie. Il a laissé un poëme manuscrit en sept ou huit chants sur *l'humanité*. On assure que cette piece est remplie de beautés & de fautes, comme la premiere. Il étoit d'une santé misérable; le sommeil lui étoit à peu près inconnu depuis vingt ans. Il se promenoit presque toutes les nuits dans un vaste corridor & composoit au milieu de ses souffrances. Quoique né d'une famille honnête du Barrois, il n'avoit été élevé qu'au milieu des forêts & s'étoit formé lui-même. Ceux qui le connoissoient, disent un bien infini de son caractere; ils exaltent sa modestie, sa douceur, sa bienfaisance. Ils font regretter infiniment de n'avoir pas connu cet homme de lettres, ce savant, ce philosophe, dont le cœur valoit encore mieux que l'esprit.

17 *Septembre* 1784. Les Arts viennent de perdre Mr. *l'Epicié*, Peintre du Roi, Professeur en son Académie de Peinture & de Sculpture, dont nous avons plusieurs fois entretenu le public; & le Sieur *Caprou*, ancien premier violon du concert spirituel qui y brilloit autrefois & avoit épousé la niece de *Piron*.

17 *Septembre* 1784. Le nouveau Prevôt des marchands paroît avoir le désir de se signaler dès le commencement de son administration municipale: il a déterminé Mr. le Baron de *Breteuil* comme Secrétaire d'Etat au département de Paris & Mr. de *Calonne*, Contrôleur général, comme dispensateur des fonds, à visiter avec lui les halles aux grains & aux farines, celles aux fruits & légumes, celle au poisson, celle aux draps & toiles, & la nouvelle qu'on construit dans l'ancien emplacement de la Comédie Italienne destinée aux dépôt & vente des cuirs. Ils étoient accompagnés de tous les gens de l'art nécessaires & l'on s'est occupé des moyens de procurer plus de salubrité & d'air dans le quartier où sont réunies toutes ces halles, le plus peuplé en même tems & le plus fréquenté de Paris, dont il occupe le centre.

17 *Septembre* 1784. Une piece intitulée *le Bienfait anonyme*, jouée l'année derniere avec un succès très équivoque ou plutôt absolument tombée, a reparu depuis avec

des changemens qui lui ont concilié le public. Quoiqu'elle ne soit encore que très médiocre, elle alloit comme tant d'autres. On a dit alors qu'elle rouloit sur un des beaux traits de la vie de *Montesquieu*, ignoré de sa propre famille & que le hasard fit découvrir il y a quelque tems.

Les Comédiens françois informés que Mr. le Baron de *Secondat*, le fils de ce grand homme, étoit à Paris, députerent la semaine derniere deux acteurs de leur troupe pour l'inviter à assister à la septieme représentation indiquée au samedi 12 de ce mois.

Sa présence réveilla merveilleusement & les acteurs, qui jouerent avec une chaleur prodigieuse, & le public, dont l'enthousiasme s'exalta au plus haut dégré. Cette petite charlatanerie fit monter la piece aux nues, & dans ce moment d'effervescence elle peut être poussée fort loin.

18 *Septembre* 1784. La piece de *Fanfan & Colas* est dans le genre bourgeois, ce que *la Comtesse de Givry* est dans le genre héroïque; mais, uniquement consacrée à l'excellente moralité qui en doit résulter pour la correction d'un enfant gâté, elle offre une suite continuë de tableaux naïfs & touchans, de scenes pathétiques qui attachent & attendrissent jusques aux larmes le grand nombre des spectateurs. Deux jeunes garçons en sont les principaux héros & en forment les contrastes charmans: ces rôles sont remplis

par

par deux actrices, M^lle. *Carline* & Madame *Raymond.* La premiere a plu singuliérement par l'aimable gaucherie qu'elle a mise dans le rôle de *Colas*, & la seconde par les nuances fines de celui de *Fanfan.* On conçoit que ce dernier est l'enfant gâté; au moment de sa résipiscence elle s'est trouvée mal réellement hier à la quatrieme représentation. Il a fallu l'emporter du théâtre, ce qui a fait connoître au public que ce n'étoit plus un jeu. Il a attendu patiemment qu'elle fût en état de reprendre; mais on est venu annoncer que cela ne seroit pas possible: le Parterre cependant n'a pas voulu sortir qu'il n'eût eu de meilleures nouvelles & ce n'est que, lorsqu'on lui a appris que Madame *Raymond* étoit en état d'être transportée chez elle, qu'il a vuidé la salle sans murmure, quoique la comédie n'ait pu être finie.

18 *Septembre* 1784. Depuis longtems on parloit d'une Parodie du *Mariage de Figaro* à jouer par les Italiens. Il paroît qu'en effet il leur en a été présentée une sous le titre de *la folle Soirée* le 14 Juillet dernier; mais les personnalités dont elle est remplie, en ont fait proscrire la représentation. On assure que c'est un cadre piquant, où l'auteur qu'on ne nomme point encore, a fait mouvoir tout ce qu'il a trouvé de répréhensible dans l'ouvrage critiqué.

18 *Septembre* 1784. Il a débuté hier à l'opéra une Demoiselle *Dozon*, dans le rôle

de *Chimene:* c'est le premier sujet sorti de la nouvelle école, qu'a institué pour le théâtre lyrique Mr. le Baron de *Breteuil.* Elle a été formée au chant par le Sieur *Laïs* & à la déclamation par le Sieur *Molé:* à en juger sur un tel essai, cette école sera d'une grande utilité. A une excellente prononciation Mlle. *Dozon* joint déjà beaucoup de méthode, du goût & une sensibilité rare... Elle a eu le plus grand succès & depuis Mlle. *Arnoux* & Madame *Cohendé* on n'en a point vu d'aussi brillant. Il est à remarquer qu'elle n'avoit encore joué nulle part; ce qui augmente l'admiration.

19 *Septembre* 1784. Extrait d'une Lettre de Montreuil sur Mer du 14 Septembre..... Puisque les charades sont si à la mode dans votre capitale, ce que je juge par les journaux qui en sont remplis, vous ne devez pas être étonné qu'on s'en amuse en province. En voici une charmante & très juste d'une petite Demoiselle, fille de Mr. de *Boisrobert*, Chevalier de Saint Louis, qui faisant lui-même très bien des vers, en a inspiré le goût à la jeune personne:

De mon premier crains le dommage,
Et cache mon second le plus qu'il se pourra;
Et si mon tout est ton partage,
Je plains l'objet qui t'aimera.

Vous trouverez mon éloge placé, quand vous saurez le mot qui est *volage.*

19 *Septembre* 1784. On confirme que le coup de vent éprouvé à Cherbourg vers le 15 d'Août si violent qu'on ne se ressouvient pas d'en avoir ressenti de semblable, même aux équinoxes, n'a fait qu'endommager un peu la seconde caisse coulée, non encore entiérement achevée, & encore plus la troisieme qui étoit sur le rivage, mais sans nuire en rien à la premiere, totalement remplie; ce qui confirme l'excellence du projet. Mr. le Maréchal de *Castries* qui, en sa qualité de Ministre de la Marine, a visité les travaux de ce port, en a été extrêmement satisfait.

Cette grande entreprise sera certainement continuée: on ne coulera plus de caisses cette année, & on ne fera que préparer dans différens endroits celles qu'on voudra placer le printems & l'été prochain. Quand il y en aura dix à douze de coulées, on est bien assuré qu'elles seront capables de résister à tous les efforts.

On travaille aussi avec la même ardeur à rétablir tous les mouillages de la Manche, sur les côtes de Normandie & de Picardie. Plus de 7000 hommes sont occupés au Port du Havre, qui dans deux ans sera en état de recevoir des vaisseaux de 50 canons. A Honfleur & à Dieppe il en entrera d'un tonnage plus grand, que ceux qui y sont arrivés jusques à présent.

19 *Septembre* 1784. L'expérience des

freres *Robert* a eu lieu aujourd'hui dans le jardin des Tuilleries, où il n'y avoit pas à beaucoup près la foule qu'on y vit l'an passé le 1er. Décembre à celle de Mr. *Charles.* Le public lassé d'être dupe & sachant qu'on voit aussi bien en dehors qu'en dedans, s'étoit répandu dans les environs du jardin.

Le Sieur *Valet* avoit rempli le samedi la *Caroline* avec un appareil fort ingénieux & de la plus grande simplicité, de maniere que l'opération n'avoit duré que trois heures.

Après les signaux donnés, le Ballon a été conduit de la grande allée à l'estrade construite sur le bassin qui fait face au château. Les quatre cordes ont été tenues par le Maréchal de *Richelieu*, le Maréchal de *Biron*, le Bailli de *Suffren* & le Duc de *Chaulnes.*

Messieurs *Robert* freres sont montés dans leur char à midi, avec le Sieur *Colin-hullin*, leur beau-frere & le troisieme voyageur.

Du reste, on ne sait où ils ont été descendre; mais ils n'ont paru tenir aucunes des promesses qu'ils avoient faites sur leur maniere de se diriger, ils avoient bien des aîles en forme de parasol qui ont servi à les faire pirouetter sur eux-mêmes, sans qu'ils aient jamais pu se soustraire à la direction du vent.

20 *Septembre* 1784. L'Empereur vient de défendre les contrefactions de livres imprimés dans ses Etats; il permet, au contraire, celle de livres étrangers.

20 *Septembre* 1784. L'affaire de Madame la Marquise de *Cabris* la jeune, contre la Dame de *Lombard*, Marquise Douairiere de *Cabris*, occasionne toujours de nouveaux Mémoires. On en compte déjà trois de celle-ci. Il en paroît un recent de la premiere en réponse au dernier, suivi d'une Consultation de Me. de *Beau-Séjour*, son Avocat, en date du 26 Juillet. Ce *Factum* n'est précieux que par des éclaircissemens plus amples qu'il contient sur son frere le Comte de *Mirabeau*, à l'égard de qui tout intéresse.

20 *Septembre* 1784. Extrait d'une Lettre de Francfort du 3 Septembre... L'ex-jésuite *Frank*, confesseur de l'Electeur Palatin, vient de prêcher publiquement à Munich contre les Franc-maçons, dont il y a plusieurs branches ou systêmes dans cette ville. Dans le sermon ils étoient désignés sous le nom de *Judas d'aujourd'hui*, & la division de ce morceau d'éloquence étoit *Judas le traitre*, *Judas le pendu*, *Judas le damné.* Vous voyez que la philosophie & le bon goût n'ont pas encore fait de grands progrès dans ces contrées......

21 *Septembre* 1784. L'Ordre des Avocats, avant de se séparer, a prononcé définitivement sur le sort de Me. *Prévôt de Saint Lucien.* Comme il est venu à résipiscence, qu'il a avoué sa faute & imploré l'indulgence de ses confreres, on en a usé à son égard & il n'a été interdit que pour trois mois;

punition qui devient nulle, puisqu'elle commence précisément au tems des vacances.

Au contraire, Me. *Martin de Mariveaux*, quoiqu'il ait déclaré ne plus vouloir exercer la profession d'Avocat, a affecté d'adresser depuis cette déclaration à tous ses confreres deux nouveaux Mémoires signés de lui, très violens contre Mr. *Sauffaye*, dans la même affaire, objet de la dénonciation faite à l'Ordre contre ce membre calomniateur.

21 *Septembre* 1784. La composition de la Thériaque dite d'*Andromaque*, nom de son inventeur, Médecin de *Néron*, qui en a le premier administré à cet Empereur, est un spectacle curieux pour les amateurs d'histoire naturelle & de chymie, d'autant plus qu'il est rare & ne se renouvelle que tous les six ou sept ans. Il a lieu au college de pharmacie, où se rassemblent tous les apothicaires de Paris. L'ouverture s'en fait avec beaucoup d'appareil.

Le lundi 13 de ce mois, Mr. le Lieutenant général de Police, Mr. le Procureur du Roi, des Députés de la Faculté de Médecine au nombre de dix, s'y sont rendus pour assister à l'ouverture, qui est précédée, accompagnée & suivie de discours.

Sur plusieurs tables longues l'on voit sous des bocaux les 65 drogues entrant dans la composition de ce remede, dont quelques-unes très cheres. Pendant quinze jours de suite que dure cette élaboration, on recom-

mencé la démonstration qui est publique autant de fois.

C'est de-là que tous les apothicaires de Paris & de France tirent la *Thériaque* dont ils font le débit, & quand elle est sur le point de finir, on recommence la même opération, avec la même pompe.

22 *Septembre* 1784. Mr. le Baron de *Breteuil* voulant absolument que l'opéra ne soit plus à charge au Roi, a imaginé de rendre ses tributaires les autres spectacles, ou plutôt d'augmenter le tribut qu'ils lui payoient déjà. La comédie Italienne qui ne lui donnoit que 30,000 livres, en donnera 40,000 livres. Les *Variétés amusantes*, & l'*Ambigu comique*, n'ayant pas voulu consentir à l'arrangement nouveau, leurs Directeurs sont dépossédés & ces deux spectacles sont réunis dans la main de deux nouveaux qui offrent ensemble 65,000 livres. Les autres spectacles & même ceux de province seront taxés à proportion.

22 *Septembre* 1784. Mr. l'Abbé *Baudeau*, intriguant avide de faire parler de lui, a imaginé, on ne sait trop pourquoi, d'exciter le zele de quelques bons citoyens & s'est fait charger de recevoir leur argent pour une souscription dont l'objet est d'élever un cénotaphe à tous les braves militaires qui n'ont eu, dans la derniere guerre, que les flots pour sépulture. Il doit faire les démarches auprès du Ministre pour obtenir

son agrément, demander & rassembler les projets & les devis des artistes, entre lesquels il sera établi un concours, soit pour la beauté du dessin, soit pour le rabais du prix.

Il s'agit au fond d'une grande table de bronze, qui contiendra les noms, surnoms, qualités & grades militaires des officiers tués à la mer, accompagnée d'accessoires en marbre qui doivent caractériser ce monument.

22 *Septembre* 1784. On lisoit aujourd'hui place des victoires sur la porte de M. M. *Robert* dont on étoit fort inquiet, le Bulletin suivant :

„ Les freres Robert sont arrivés le même „ jour de leur départ au château de Beu„ vry, près Bethune, chez Mr. le Prince „ *de Ghistelles* à 6 heures 40 minutes de „ l'après-midi, à 50 lieues environ de Pa„ ris. Ils sont descendus très doucement „ & sans accident." Au bas l'on avoit ajouté ces deux mauvais vers :

A présent on peut croire à Medée, à Jason,
Graces aux deux *Robert* étonnant la raison.

22 *Septembre* 1784. La Faculté de Médecine de Paris, depuis les deux rapports authentiques concernant le magnétisme animal, cessant d'user d'indulgence envers le Docteur *Deslon*, a prononcé irrévocablement sur le sort de ce membre réfractaire & a rendu le troisieme & dernier décret de radiation contre lui.

23 *Sep-*

23 *Septembre* 1784. Messieurs *Robert* avec leur beau-frere sont arrivés hier à Paris & ont rapporté le Procès verbal de leur descente parfaitement conforme à ce qu'on en a dit.

Par un concours de circonstances singulieres, Mr. le Prince de *Ghistelles* qui vraisemblablement est aussi un peu physicien, venoit de donner le dimanche 19 le spectacle d'un aërostat à ses vassaux; lorsqu'ils ont vu paroître la *Robertine*: c'est ainsi qu'on nomme la machine de MM. *Robert* d'une configuration nouvelle. On les a invités de descendre: l'approche d'un moulin ayant paru les gêner, ils ont fait agir des machines en forme de rames & ont décrit un quart de cercle pour tomber au milieu de la plaine. L'embarras de leur machine les a obligés de la vuider pour entrer au château.

23 *Septembre* 1784. L'Académie royale des Sciences vient de perdre encore un de ses membres en la personne du Comte de *Milly*. Il étoit premier Lieutenant honoraire des Suisses de la garde de *Monsieur* Frere du Roi, Mestre de camp de Dragons & Chevalier de l'Ordre royal & militaire de Saint Louis. Du reste, c'étoit un médiocre savant & un pauvre homme.

23 *Septembre* 1784. Dans l'extrait du Registre des scellés apposés dans la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, après décès, on a été surpris de trouver au Journal de

Paris du lundi 20: „ Le 17, révocation „ de Procuration donnée par Mr. *Pierre* „ *Augustin Caron de Beaumarchais*, au Sieur „ *Claude Vincent Cantini*, Chef de ses Bu„ reaux & son Caissier."

Beaucoup de gens ont regardé seulement cette annonce comme l'effet d'une petite gloriole de ce parvenu, bien-aise de faire voir qu'il avoit un Chef de Bureaux; mais des gens plus fins soupçonnent que c'est un préliminaire pour ne pas tenir son engagement de fournir sans autre délai cette automne à ses souscripteurs les Oeuvres de *Voltaire*, dont, indépendamment des belles éditions annoncées en 1780, il a depuis répandu les *Prospectus* de huit autres éditions de tout prix, toute espece, tout format; ce qui lui a fait toucher encore beaucoup d'argent. Harcelé de différens côtés, on dit qu'il répand déjà le bruit que ce Caissier l'a volé & a mangé l'argent des souscripteurs.

24 *Septembre* 1784. En vertu des projets de salubrité, de propreté & d'embellissement de Paris, sur lesquels se sont conciliés Mr. le Baron de *Breteuil*, le Lieutenant de Police & le nouveau Prévôt des Marchands, il a été dressé des Lettres patentes du Roi, données à Versailles le 21 Août & enrégistrées au Parlement le 3 Septembre, dont l'objet est de construire une autre *Halle à la Marée & à la Saline*, sur le terrein appellé

la Cour des miracles, aux petits Carreaux & environs.

En conséquence la Halle actuelle de cette espece, avec les bâtimens, les échoppes & autres accessoirts en dépendans, seront supprimés & démolis; elle servira de Halle à la vente en gros des denrées & comestibles qui se vendoient rue de la Feronnerie & aux environs & gênoient & infectoient tout ce canton; & la Halle au bled ancienne servira à la vente en détail.

Au milieu de celle-ci il sera construit une fontaine.

24 *Septembre* 1784. On a imprimé l'*Exposé des expériences qui ont été faites pour l'examen du Magnétisme animal*, lu à l'Académie des Sciences, (en présence de Mr. le Comte d'*Oëls*) par Mr. *Bailly*, en son nom & au nom de Messieurs *Franklin*, *le Roi*, *de Borry*, *Lavoisier*, le 4 Septembre 1784.

Ce Mémoire, dans lequel l'auteur expose avec beaucoup de clarté & de méthode les vues qui ont dirigé les recherches des Examinateurs & les résultats que leurs travaux ont produits, est en outre un morceau d'éloquence remarquable, où il peint avec la plus vive énergie le pouvoir de l'imagination; on y retrouve un savant écrivain, digne, en même temps, d'être membre de l'Académie françoise, qui a amené fort adroitement l'Eloge du Prince devant lequel il parloit.

25 *Septembre* 1784. On continue de visiter le *Donjon de Vincennes*, cette prison royale qui depuis 600 ans qu'elle existe, voit pour la premiere fois une foule de curieux la parcourir en liberté. Elle ne désemplit point de monde. Lors de la fête du lieu, un spéculateur en finance offrit à celui qui la montre deux cents écus des petits bénéfices que lui vaudroit la générosité du public ce jour-là seul : celui-ci refusa le marché.

On y remarque d'abord les chambres des prisonniers, sauf les cachots où l'on ne pénetre point, au nombre de dix-huit ; elles deviendroient amusantes ou du moins intéressantes, si les murailles pouvoient y parler, c'est-à-dire, si l'on y pouvoit lire tout ce que les prisonniers ont écrit en différens tems ; mais tout cela est biffé & effacé. On y trouve cependant encore des noms étrangers, qui annoncent que ces chambres n'ont pas toujours été occupées par des François.

Dans ces chambres ne sont point comprises les pieces du milieu, servant de passage pour aller aux quatre tours qui flanquent le corps de logis principal, & de promenade aux prisonniers alternativement.

De ces vastes pieces ou galetas, l'une étoit la cuisine autrefois, la seconde paroît avoir été la chambre de la question. On y voit encore à côté de la cheminée un siege de pierre, où le prisonnier étoit assis, & deux anneaux de fer scellés dans la muraille &

servant à l'attacher au besoin. Une autre est renommée comme ayant recelé dans son sein le grand *Condé*.

De la cuisine on passe dans une espece de cachot à rez-de-chaussée qui fait frémir : à la lueur du jour qui y pénetre foiblement, on découvre contre la muraille un lit de pierre creusé, où l'on jettoit un peu de paille, sur laquelle couchoit la malheureuse victime qu'il renfermoit. Des anneaux de fer se correspondant en dessus & en dessous, indiquent que leur usage devoit être de le garotter. A ses pieds & de suite se voit une lunette pour ses besoins, le seul endroit de ce cachot où ses liens lui permettoient de s'étendre.

Le Donjon proprement dit, espece de lanterne très étroite au sommet de la tour, est encore remarquable par la chaleur brûlante & le froid rigoureux qu'y devoit éprouver tour à tour celui qui l'habitoit.

Du reste, la plupart des chambres sont moins grandes que celles de la Bastille, mais plus gaies, presque toutes jouissant du soleil & d'une vue plus agréable, à mesure qu'elles sont plus élevées.

Une chapelle étoit essentielle en pareil lieu : on y pénetre par trois cellules, toutes fermées d'une double porte, dans chacune desquelles se plaçoit un prisonnier. La chambre même de l'aumônier inspire la tristesse. On lit au dessus *Carcer Sacerdotis*. Ce qui paroîtroit

annoncer que tant qu'il exerçoit cette fonction, il ne pouvoit communiquer au dehors.

L'escalier à noyau, fort étroit, composé de marches hautes & à chaque étage intercepté par des portes très rigoureusement fermées, a 265 marches. Il conduit à une platte-forme d'un travail superbe par sa propreté & par sa solidité, où l'on jouit d'une vue immense & d'une variété délicieuse, qui fait oublier toutes les horreurs par où l'on a passé.

25 *Septembre* 1784. Le *Barbier de Seville* a été traduit en Italien & ajusté en opéra comique, de façon que le fameux *Paesiello* y a adapté une musique de sa composition. Mr. *Framery*, en possession d'enrichir la comédie Italienne de ces ouvrages étrangers, a de nouveau parodié celui-ci en françois, de façon à nous faire jouir de la musique. C'est dans cet état qu'il a été joué à la cour, mais avec un succès médiocre; ensorte que les Italiens en sont peu engoués: d'ailleurs les comédiens françois s'opposent à la représentation d'un ouvrage qui leur appartient, où il y a peu de changemens & où le parodiste a souvent conservé le texte original.

26 *Septembre* 1784. La Chambre des vacations dès le 10 Septembre s'est hâté de rendre un Arrêt qui supprime *Très humbles & très respectueuses Remontrances du Parlement de Paris à l'occasion de la procédure suivie & des jugemens rendus par les Maréchaux de*

France, *contre le Vicomte de Noë*, *Maire de Bordeaux*.

Cet Arrêt, ſuivant le but du dénonciateur, a appris au public que ces Remontrances étoient imprimées & elles en deviennent très recherchées.

26 *Septembre* 1784. Vers le milieu du mois d'Août les Sieurs *Defennes* libraire au Palais royal, & *Jobard* marchand de livres, furent arrêtés, comme accuſés d'avoir vendu *le Diable dans un Bénitier*. D'après les perquiſitions faites chez eux par les Commiſſaires *Chenon* pere & fils le 17 Août, ils ont été convaincus d'avoir fait le commerce de livres prohibés: en conſéquence un Arrêt du Conſeil du 4 Août interdit le premier dans ſes fonctions de Libraire à Paris & déclare le ſecond incapable de les exercer nulle part dans le Royaume & d'être reçu Libraire. Tous deux ſont en même tems condamnés à une amende de 1000 livres chacun. Quoique leur ordre de liberté ſoit expédié aujourd'hui, ils ſont écroués à l'hôtel de la force pour cette amende & ne pourront ſortir qu'ils n'y aient ſatisfait.

26 *Septembre* 1784. Le Sieur *Racot Grandval*, ancien acteur de la comédie françoiſe, qui avoit eu dans ſon tems beaucoup de réputation, vient de mourir âgé d'environ ſoixante-treize à ſoixante-quatorze ans.

27 *Septembre* 1784. Dans ce renouvellement de fureur pour les Ballons, on eſt

sans doute surpris de ne point voir figurer Mr. *Charles* & de n'en plus entendre parler. On en donnoit pour raison qu'il étoit devenu fol, & malheureusement ce bruit qui court depuis plusieurs mois n'est que trop vrai. On ne désespere pourtant pas de sa guerison.

Cet accident a sans doute rallenti le projet qu'on avoit annoncé de lui élèver un monument sur le Bassin des Tuilleries. L'amour-propre de ce navigateur aërien y avoit d'abord mis un obstacle par la difficulté qu'il avoit élevée au sujet de Mr. de *Montgolfier*, dont le nom étoit inscrit sur l'esquisse avant le sien. Dans l'intervalle on a fait rougir le gouvernement de la puérilité d'un pareil trophée & il n'en est plus du tout question.

27 *Septembre* 1784. Le lundi 13 Septembre il s'est présenté à l'assemblée de la comédie françoise quatre concurrens, tous quatre ayant composé une piece pour célébrer la centénaire de *Corneille*, mort en 1684. On parle d'une de ces pieces d'un jeune homme de 20 ans, qui a été reçue par acclamation & avec transport. Plusieurs des membres du comité comique ont présumé que le jeune homme de 20 ans n'étoit que le prête-nom du Sieur de *la Harpe*: tant ils ont trouvé de beaux vers dans l'ouvrage; mais on sait qu'il faut se défier du jugement de ces histrions.

27 *Septembre* 1784. Mr. l'Abbé *Mical* continue à montrer au public ses deux têtes

parlantes : mais comme il n'est point intriguant, qu'il est isolé, sans parti formé, sans cabale, qu'il n'a point soudoyé de prôneurs, qu'il n'a point capté la bienveillance des journalistes, on parle peu de cette méchanique, l'admiration générale des physiciens. En effet, quelqu'imparfaite que soit encore sa machine, celui-ci a résolu le problême que depuis *Archimede* jusques à *Vaucanson* l'on avoit jugé insoluble.

Ces deux têtes sont de grandeur naturelle, très bien faites; elles sont dorées, ce qui est de mauvais goût. On les voit à côté l'une de l'autre sur une espece de petit théâtre, au bas duquel est à découvert le buffet de tous les ressorts qui les font mouvoir au moyen d'une manivelle. Dans les quatre phrases qu'elles articulent successivement & en imitant à l'extérieur le mouvement des lèvres; il est des mots qu'elles ne prononcent pas parfaitement, des lettres qu'elles mangent en entier; leur son de voix est rauque, leur articulation lente; & malgré tous ces défauts, elles en disent assez pour qu'on ne puisse se refuser à leur accorder le don de la parole.

Le pourtour de la scene, qui se passe sous un riche baldaquin supporté par quatre colonnes, est très décoré.

C'est Mr. l'Abbé *Mical* qui a travaillé de ses mains tous les détails de son superbe ouvrage. Il avoit autrefois composé deux

figures d'*Anette* & *Lubin* jouant de la flûte & pouvant exécuter pendant 24 heures de suite des morceaux de musique toujours variés. On lui a fait un scrupule de ces figures nues &, contre l'ordinaire, ce savant mécanicien a brisé son ouvrage, objet de scandale. On en voit encore des débris au pied de son nouveau spectacle.

On ne conçoit pas comment Mr. le Comte de *Haga*, pendant son séjour dans cette capitale, n'a pas daigné visiter Mr. l'Abbé *Mical* & son cabinet; ce spectacle étoit bien digne d'attirer la curiosité d'un Prince aussi instruit, aussi ami des arts & aussi avide de voir & de connoître.

L'Académie des Sciences fait un si grand cas de Mr. l'Abbé *Mical*, que le 19 Septembre de l'année derniere, jour de l'expérience de la Montgolfiere lancée en présence du Roi à Versailles, cette compagnie ayant été invitée de s'y trouver par députation, les six députés voulurent avoir avec eux cet abbé, l'introduisirent au milieu d'eux dans le cabinet du Roi & Sa Majesté ayant demandé quel il étoit, on lui dit que c'étoit l'auteur des têtes parlantes.

28 *Septembre* 1784. Le Sr. de *Beaumarchais* accoutumé à mystifier le public, avoit poussé l'audace jusques à s'ériger en bienfaiteur de l'humanité & proposé une institution patriotique en faveur des pauvres meres nourrices dont il se faisoit le chef. Il devoit y emplo-

yer tout fon *Figaro*. La lettre contenant fes idées, très obfcure comme tout ce qu'il compofe, inférée au Journal de Paris du 15 Août, n'avoit pas produit tout l'enthoufiafme qu'il efpéroit & encore moins l'argent des foufcripteurs dont il s'offroit d'être le banquier. On en avoit ri dans le public & fon plan de bienfaifance prétendue étoit oublié. Il ne lâche pas volontiers prife. Il annonce aujourd'hui que, fur l'invitation faite aux comédiens françois par l'auteur du *Mariage de Figaro* & accepté par eux avec empreffement, la cinquantieme repréfentation de cette piece fera donnée le famedi deux Octobre au profit des pauvres meres qui nourriffent, fuivant le projet annoncé. Du refte, il promet aux perfonnes généreufes qui voudront bien fe faire connoître en réuniffant leurs bienfaits au prix rigoureux du fpectacle, qu'elles feront infcrites au nombre des bienfaiteurs de fon affociation.

On conçoit facilement que le but du Sieur de *Beaumarchais*, qui au fond s'embarraffe fort peu des pauvres meres nourrices, de leurs marmots & de l'humanité fouffrante entiere, a regardé ce moyen comme un véhicule pour ramener le public à fa piece qui commence à foiblir un peu du côté de la recette. Beaucoup de gens s'imaginent qu'il y joindra quelque fcene, au moins quelques couplets relatifs à la nouvelle circonftance & la fureur recommence en effet pour retenir des loges.

28 *Septembre* 1784. Le Docteur *Mittié*, membre de la Faculté de Médecine de Paris, ayant ouï chanter une gouvernante dont il venoit de faire l'acquisition, fut si émerveillé de sa voix, qu'il voulut la faire entendre des gens de l'art & instruire de façon à pouvoir entrer à l'opéra: elle s'y refuse, sous prétexte qu'elle est trop âgée; mais lui annonce qu'elle a une sœur beaucoup plus jeune & dont l'organe est encore plus beau. Elle lui propose de la faire venir de son village. Le Docteur y consent & ce sujet rare en effet est Mlle. *Dozon*, qui en quinze mois a appris à parler, à marcher, à déclamer, à chanter & fait l'étonnement des connoisseurs, quoiqu'elle ne soit pas aussi merveilleuse qu'on l'avoit annoncée; elle est maigre, petite, laide, noire, mais ne manque point de physionomie sur la scene & a d'ailleurs une intelligence, une sensibilité qui doit la rendre bientôt la premiere actrice du théâtre lyrique, d'autant plus qu'elle est fort jeune, puisqu'elle n'a que dix-sept ans. Elle a déja par dessus Madame *St. Huberty*, qui prononce fort mal, une articulation nette; de maniere qu'on ne perd pas un mot de ce qu'elle chante: elle a beaucoup de mémoire & apprend actuellement des rôles dans sept opéra différens. Ce qui lui doit promettre des succès soutenus, c'est qu'elle aime beaucoup son talent & jusques à présent s'y livre toute entiere.

Elle a continué dimanche pour la seconde fois son début, retardé par une indisposition légere.

29 *Septembre* 1784. Messieurs le Chevalier de *Seine* & de *Forges*, dont on ne parloit plus depuis leur espece de capitulation, suivant laquelle ils avoient été soustraits au supplice qu'ils s'étoient mis dans le cas de subir, reviennent de nouveau sur la scene & ont donné cette nuit une alarme plus vive que la premiere fois.

Par une indulgence extrême, ces deux gendarmes transférés à la prison de la Conciergerie, y jouissoient de la même liberté qu'à l'Abbaye, y voyoient des filles, y donnoient des repas. Hier au soir après avoir bien fêtoyé leurs amis & même les guichetiers, ils se sont présentés, armés de nouveaux pistolets d'arçon, pour se faire ouvrir les portes de la prison, ont tué un premier guichetier, ont griévement blessé le second & par le même moyen alloient passer le troisieme guichet, lorsqu'on a appellé du secours. Ils se sont ainsi trouvés enfermés entre deux guichets, & pour éviter qu'ils ne fissent usage des armes qu'ils avoient, on a imaginé de faire établir une pompe par en haut, qui a joué si fortement qu'en peu de tems ils se sont vus submergés & ont demandé grace: on leur a mis les fers aux pieds & aux mains & leur Procès s'instruit au Bailliage du palais.

Du reste, là Police s'est déjà emparée des rues nouvelles & du derriere de ces maisons, qui étant toutes ouvertes en cette partie, lui deviennent de fait soumises en totalité.

30 *Septembre* 1784. La révolte arrivée dans l'Université, lors de la composition pour les Prix, a mérité l'attention du Parlement qui, en conséquence, a rendu le 7 de ce mois un Arrêt, portant réglement à ce sujet.

Comme les vétérans semblent avoir été les chefs d'émeute, il est ordonné qu'ils seront séparés des autres écoliers en Rhéthorique & qu'il sera établi dans chaque Faculté deux Prix pour eux seuls, auxquels ils pourront concourir, quelque âge qu'ils aient.

Que du reste nul étudiant ne sera dorénavant admis à la composition pour les Prix de l'Université, qu'à la charge de n'avoir point au 23 Juin de chaque année, savoir, en sixieme douze ans, en cinquieme 13 ans, en quatrieme 14 ans, en troisieme 15 ans, en seconde 16 ans, & en Rhéthorique 17 ans.

1er. *Octobre* 1784. Comme l'opéra de *Diane & Endymion* est tombé, ou du moins retiré après quelques représentations, il est inutile d'entrer dans aucun détail sur cet ouvrage réprouvé du public, à moins qu'on ne le reprenne.

1er. *Octobre* 1784. Un Mr. *Campmas*, qui se dit Ingénieur privilégié du Roi & leurre le public depuis près d'un an d'expériences qu'il

qu'il doit faire en machines aërostatiques, annonce enfin que la sienne aura lieu dans le courant de ce mois. Il l'appelle *Diligence Aërienne* & prétend qu'elle a été vérifiée par des personnes célebres & éclairées, qui ont été chargées de l'examiner.

Cette voiture a la forme d'une tour qui a 60 pieds de hauteur: elle est accompagnée de moyens de direction & doit être montée de six personnes.

Comme le principal objet est d'avoir de l'argent, il annonce d'avance différens bureaux de recette où l'on pourra prendre des billets.

2 *Octobre* 1784. Extrait d'une Lettre d'Evreux du 25 Septembre. . . . . Je ne sais pourquoi les papiers publics n'ont pas fait mention de la fête que notre Evêque a eu l'honneur de donner à Mesdames *Adelaïde* & *Victoire* dans sa maison de plaisance qu'on appelle *Condé*. C'est à la fin d'Août qu'elle a eu lieu: le prétexte en a été le mariage de huit filles dont les dots ont été fournies en partie par Mesdames, en partie par l'Evêque & autres protecteurs bienfaisans. Le Prélat avoit rassemblé tous les parens prochains & éloignés de ces filles au nombre de cent, qu'il a régalés tous dans son parc; ce qui faisoit un coup-d'œil charmant dont Mesdames ne pouvoient pas s'arracher. Il y a eu des chansons très spirituelles, dont le refrein étoit en l'honneur de Mesdames &

qui répétées dans l'éloignement produisoit un effet très heureux.

Mesdames ont été si satisfaites de ces fêtes qui ont duré trois jours, qu'elles veulent y revenir, & le Prélat évalue qu'il lui en a coûté pendant ces trois jours 60,000 livres au moins. On ne doute pas qu'une bonne Abbaye tirée du Porte-feuille de Mr. d'*Autun* ne dédommage notre Evêque de cette dépense. Vous savez qu'il est *Narbonne-Lara* en son nom, & il doit l'honneur qu'il a reçu au crédit qu'a la Duchesse de Narbonne sur l'esprit de Madame *Adelaïde*. Le singulier, c'est que Mr. le Duc de *Narbonne* ni l'Abbé de *Narbonne* n'étoient à ces fêtes.

2 *Octobre* 1784. On apprend qu'en Normandie le bois est si rare qu'on y construit à la hâte un canal pour le transport de cette denrée & qu'il doit être navigable à la toussaint, époque où Rouen est menacé de manquer de bois. Il est très vrai que l'hiver dernier on y a coupé par nécessité les arbres du Cours, superbe promenade qu'il a fallu sacrifier au besoin du moment.

3 *Octobre* 1784. Hier il s'est trouvé à la 50eme. représentation du *Mariage de Figaro* presqu'autant de monde qu'à la premiere. L'auteur y avoit ajouté en effet quelques couplets relatifs à la circonstance, d'une grande platitude: ce qui n'a pas empêché qu'on ne les applaudît avec transport & qu'on ne criât *bis*.

3 *Octobre* 1784. Depuis que le Parlement a cessé ses démarches à l'occasion de Mr. de *Mions*, le courroux du Monarque s'est calmé, la Lettre de cachet a été levée & l'exilé a eu permission de revenir à Paris, où il s'est rendu il y a déjà quelque tems. Du reste, aucune satisfaction sur le fond & cet événement ne sert qu'à consolider un impôt illégal & vexatoire que les Magistrats par leur pusillanimité & leur silence, malgré son défaut d'enrégistrement, ont semblé reconnoître d'une façon indirecte & tacite.

3 *Octobre* 1784. Mr. de *la Tour*, ce peintre de portraits au pastel, si renommé autrefois & qui employe aujourd'hui à des actes de bienfaisance le fruit de ses travaux, ne se borne pas à sa patrie seule, il a fondé un Prix pour l'Ecole de Paris; c'est une demi-figure à peindre d'après le modele, au moins de grandeur naturelle.

L'Académie Royale de Peinture & de Sculpture dans son assemblée du deux de ce mois, c'est-à-dire, hier, satisfaite des efforts de ses éleves a cru devoir partager ce Prix. Le Sieur *Riviere*, qui a obtenu cette année un des seconds Prix de Peinture, a été nommé par le premier scrutin, & le Sieur *Duvivier* par le second. Ils sont tous deux éleves de Mr. *Suvée*.

4 *Octobre* 1784. Comme tout ce qui a rapport au Sieur de *Beaumarchais* devient piquant, il faut conserver malgré leur pla-

titude, les trois couplets dont on a parlé hier & qui servent de preuve combien ce poëte au cœur aride, aux entrailles seches, est incapable d'exprimer le moindre sentiment. Après le premier couplet chanté du Vaudeville ordinaire, *Suzanne* & le Sieur *Figaro* se sont fait des mines & la premiere a commencé sur le même air, en s'adressant au public :

Pour les jeux de notre scene
Ce beau jour n'est point fêté,
Le motif qui vous ramene
C'est la douce humanité :
Mais quand notre Cinquantaine
Aux bienfaits sert de moyen,
Le plaisir n'y gâte rien.

Ensuite *Figaro* a chanté :

Nous heureux cinquanténaires
D'un hymen si fortuné,
Rapprochons du sein des meres
L'enfant presque abandonné ;
Faut-il un exemple aux peres ?
Tout autant qu'il m'en naîtra,
Ma *Suzon* les nourrira.

Suzanne a repris :

Mon ami, je ne sais guere
Quel devoir sera plus doux,
Comme épouse & comme mere,
Mon cœur les remplira tous.
Entre l'enfant & le pere

Je partagerai l'amour ;
Et chacun aura son tour.

Enfin l'on a invité *Bridoison* à donner du sien ; il a fait plusieurs charges, puis a bien voulu déclarer son avis en cette maniere :

Que d'plaisir on trouve à rire
Quand on n'voit du mal à rien !
Que d'bonheur on trouve à s'dire :
L'on m'amuse & j'fais du bien !
Que d'bel'choses on peut écrire
Contre tant d'joyeux ébats !
Nos criti..... iques n'y manq'ront pas.

4 *Octobre* 1784. Le procès concernant la rebellion & le meurtre arrivés à la Conciergerie, s'est instruit par devant le Lieutenant général du Bailliage du Palais ; il s'est trouvé un troisieme acteur impliqué dans l'aventure. C'est un nommé *Jaquin*. Il étoit ce qu'on appelle dans les prisons *Servante* des Guichetiers. C'est un prisonnier moins coupable & le plus susceptible de sortir bientôt, que ceux-ci s'attachent & auquel ils donnent une certaine confiance pour les aider dans leurs fonctions. Les Sieurs *Desaignes* & de *Forges* l'avoient gagné & il étoit convenu de les seconder ; ce que le rôle qu'il jouoit lui donnoit la faculté de faire mieux qu'un autre. Voici maintenant ce qui est constaté juridiquement.

Ils ont été tous trois dûment atteints & convaincus d'avoir formé le complot de

s'évader à mains armées de la Conciergerie, & à cet effet le Sr. *Desaignes* de s'être procuré par une personne qu'il a dit lui être inconnue, cinq pistolets de demi-arçons, trois quarterons de poudre à tirer & vingt-deux balles; de les avoir distribués; savoir, deux pistolets au Sr. *Desforges*, avec les munitions nécessaires, & un seul de même au nommé *Jaquin*, & d'avoir gardé pour lui les deux autres pistolets & le restant de la poudre & des balles: tous trois, pour l'exécution de leur complot le mardi 28 Septembre vers les neuf heures du soir ont voulu forcer les portes, ont tiré plusieurs coups de pistolet, dont un a porté sur un guichetier & l'a grièvement blessé; un autre, quoique dirigé sur le guichetier, a porté sur *Jaquin*, l'un des accusés, & un autre sur un second Guichetier mort de la blessure le lendemain matin.

Le bruit général est ce soir qu'ils ont été condamnés tous trois par le Bailliage le 1er. Octobre, à être rompus vifs & que la Chambre des Vacations vient de confirmer le jugement.

4 *Octobre* 1784. On a cité dans le tems l'inscription latine imaginée par l'Abbé *Boscovitz* pour être mise sur la Pompe à feu & tout le monde a jugé ce distique par son élégance & sa précision, digne de le disputer aux inscriptions de Santeuil: un Mr. *Guidi*, Censeur Royal & spécialement le Censeur du

Journal de Paris, a traduit ainsi le distique de l'Abbé *Boscovitz* :

Ici par un accord nouveau
Entre l'onde & le feu la paix est rétablie;
Du citoyen l'espérance est remplie
Et c'est le feu qui donne l'eau.

Quiconque rapprochera ces deux inscriptions, jugera sans peine combien la françoise est inférieure à la latine. C'est une nouvelle preuve que notre langue est infiniment moins propre que l'autre au style lapidaire.

5 *Octobre* 1784. Si la piece de *Corneille aux Champs-Elysées* en un acte & en vers libres, exécutée hier aux François a été jugée la meilleure de celles présentées à l'aréopage comique, il faut que les autres soient bien mauvaises. On ne conçoit pas que les comédiens aient pu soupçonner un instant de Mr. de la *Harpe*, cet ouvrage d'écolier également défectueux & dans le plan & dans la marche & dans la versification. Quand on auroit voulu tourner en ridicule le pere de la tragédie en France, on n'auroit pu s'y prendre mieux, sauf le Sieur *Molé* qui, chargé du rôle de *Voltaire*, a eu l'art d'en faire une véritable caricature.

Les comédiens étoient si fort engoués de cette piece, que sur le manuscrit envoyé à la Police ils avoient mis une espece de note de recommandation, où ils disoient

que l'ouvrage étoit l'essai d'un candidat tout jeune, sur lequel ils fondoient les plus hautes espérances & qu'on ne pouvoit trop encourager. Voilà les juges du théâtre.

5 *Octobre* 1784. Mr. l'Abbé *Raynal* avoit fait entrer un de ses neveux dans la marine marchande; ce jeune homme a eu occasion d'aller dans l'Inde, où il s'est poussé & distingué d'une maniere à se faire estimer de Mr. de *Suffren*. Blessé dangereusement dans un combat, ce Général l'a vu en cet état & a reçu en quelque sorte son testament de mort. Ce brave homme lui a demandé en grace d'interposer ses bons offices auprès du Roi pour que son oncle revînt dans sa patrie, & l'on assure que Mr. de *Suffren* a si bien tenu sa parole que l'Abbé *Raynal* est déjà rentré dans le Royaume.

6 *Octobre* 1784. L'Arrêt contre les malheureux condamnés à la roue, dont on a parlé, portoit que *Desaignes*, l'un d'eux, regardé comme le chef & le conducteur du complot, seroit préalablement appliqué à la question ordinaire & extraordinaire, pour avoir par sa bouche la révélation de ses complices & la vérité d'aucuns des faits résultans du procès relativement à la personne qui avoit fourni les pistolets & les munitions.

Desaignes effrayé de l'appareil seul de la question, hier matin a déclaré que c'étoit la maîtresse de Milord *Massarenne*, l'un des prisonniers de la Conciergerie, qui lui avoit

avoit passé les armes, la poudre & les balles: que les pistolets lui étoient parvenus dans de grands & longs pains: on est allé chercher cette courtisanne; elle a, dit-on, tout avoué & a été décrétée sur le champ de prise de corps.

Tous trois ont subi leur supplice avec une affluence de spectateurs, telle qu'on n'en a point vu depuis *Damiens*. Montés à l'hôtel de ville, ils se sont plaints qu'on n'ait point voulu leur accorder leur grace, tandis que la justice avoit fermé les yeux sur le crime de *la Touche* & de *Loquin*, auquel le leur n'étoit point comparable, puisque le meurtre qu'ils avoient commis ne l'avoit été que pour défendre leur liberté, n'avoit rien d'atroce, de deshonorant & de dangereux en soi pour la société.

Il est certain que des personnes de la plus haute considération s'étoient intéressées pour eux & que la Reine même avoit demandé leur grace; que le Roi étoit assez disposé à la clémence, mais que c'est Mr. de *Vergennes* & Mr. de *Castries* qui ont fait envisager à Sa Majesté la nécessité de faire un exemple en pareil cas, sans quoi il n'y auroit plus de sûreté dans les prisons.

Desforges a envoyé chercher une fille nommée *Saint Ange*, qu'il aimoit & qui est arrivée fort effrayée. Il l'a rassurée & lui a dit qu'il n'avoit pu résister au désir de la voir pour la derniere fois & il a en même

tems demandé au juge la permiſſion de lui donner une bague qu'il avoit au doigt. Dès le ſoir même, cette courtiſanne, afin de diſſiper ſans doute l'impreſſion qu'auroit pu donner contre elle dans le public la nouvelle bientôt divulguée de ſon *Mandat* à l'hôtel de ville, s'eſt rendue au Palais Royal & s'y eſt promenée ſous les galeries.

Du reſte, *Deſaignes* & *Desforges* n'ont point voulu écouter les confeſſeurs; ils ſe ſont tournés vers les bourreaux & leur ont dit: „ c'eſt à vous à qui nous avons affaire". Ils maudiſſoient un Dieu qui les laiſſoit périr, lorſqu'il laiſſoit échapper au ſupplice de vrais ſcélérats, des hommes couverts d'opprobre & d'infamie, le fléau & l'exécration de la ſociété.

Quant à *Jaquin* déjà bleſſé grièvement, il étoit preſque mort & l'on a pris pour réſipiscence ſon anéantiſſement total.

Les ſpectateurs plaignoient ſurtout *Desforges*, dont l'extrême jeuneſſe avoit été abuſée par *Deſaignes*; qui d'ailleurs, lorsqu'il vit l'impoſſibilité de s'échapper auroit voulu ſe brûler la cervelle & en avoit été détourné par ſon camarade comptant ſur ſes reſſources. Outre cette premiere lâcheté, on reproche à *Deſaignes* d'y avoir joint celle plus grande de trahir la perſonne qui lui avoit fourni les armes.

Tel eſt le récit qui occupe Paris en cet inſtant.

6 *Octobre* 1784. C'est à Saint Geniez, assez vilain lieu dans la Rouergue près Rhodès, qu'est l'Abbé Raynal dans une sorte d'exil. Il ne peut, dit-on, s'en écarter, & le Roi a mis pour autre condition qu'il s'y tiendroit tranquille ; qu'il n'écriroit point, ou du moins ne feroit rien imprimer. Du reste, on lui a donné cet endroit pour séjour, parce que c'est le lieu de sa naissance & qu'il y a sa famille.

6 *Octobre* 1784. C'est par un Arrêt du 6 Septembre, que le Parlement avoit ordonné qu'il seroit nommé des Commissaires pour suivre la méthode curative du Sieur *Mesmer* & en rendre compte à la Cour.

Ce ne sont plus ceux qu'on a nommés d'abord, soit qu'ils n'aient été que désignés, soit qu'ils aient refusé comme on l'a dit. Voici ceux fixés par Arrêt de la Chambre des Vacations du 21 Septembre.

Quatre Médecins.

Messieurs *Thierry*, *Cosnier*, *Paulet* & *Montabour*.

Deux Chirurgiens.

Veret & de *Bussac*.

Deux Apothicaires.

Follope & *de la Cour*.

7 *Octobre* 1784. Depuis longtems on parloit d'un projet donné par les Fermiers généraux pour empêcher la contrebande énorme qui se fait dans Paris : il consistoit

M 6

à former autour de cette capitale une muraille qui l'enfermeroit en entier & où il n'y auroit d'entrée que par des grilles sur les grands chemins. On en plaisantoit, on en rioit comme d'une absurdité, comme d'une folie. Ce projet sans doute n'a pas paru tel au gouvernement & surtout à Mr. de *Calonne* qui, ayant fort à cœur de faire un excellent bail, accorde à ces Traitans tout ce qu'ils estiment pouvoir favoriser leur entreprise.

En conséquence dès le mois de Mai on a vu décharger sur les Boulevards neufs du côté de l'hôpital vingt mille voitures de pierres & de moëllons & l'on a su que le projet étoit passé au Conseil & alloit s'exécuter pour essai depuis la riviere jusques aux Invalides. Il s'est alors élevé des murmures considérables; de grands Seigneurs ayant des hôtels & des maisons de plaisance en cette partie ont formé des oppositions à l'exécution. Depuis ce tems elle étoit restée en suspens & l'on se flattoit qu'elle n'auroit peut-être pas lieu. Mais il y a environ trois semaines qu'on y a mis des ouvriers & les travaux sont commencés. C'est un Sieur *Pecoul*, architecte, maître maçon entrepreneur, qui est à la tête.

7 *Octobre* 1784. Une perte récente encore que les Sciences viennent de faire, c'est celle de Mr. de *Bernieres*. Quoiqu'il ne fût pas de l'Académie, il méritoit bien

' d'en être. Il s'étoit distingué en dernier lieu par ses batteaux insubmersibles.

7 *Octobre* 1784. Quoique le tribunal des Maréchaux de France ait suspendu ses poursuites contre le Vicomte de *Nbl*, l'affaire n'est point finie & même tout récemment son frere l'Evêque de Lescar vient d'être exilé dans son diocese pour avoir mis trop de chaleur dans ses discours & dans ses démarches & avoir défendu son frere plus que *fraternellement*, suivant l'expression d'une lettre du Ministre à ce Prélat.

8 *Octobre* 1784. Depuis quelque tems les Fermiers généraux, pour gagner davantage sans doute & faire passer plus impunément tout le mauvais tabac que la difficulté d'en avoir leur a fait prendre durant la guerre, ont imaginé de le faire raper exclusivement à l'hôtel & dans leurs autres manufactures & de l'envoyer en poudre non-seulement aux débitans de Paris, mais dans les Provinces les plus éloignées.

Déjà en 1782 le Parlement de Grenoble avoit fait brûler du tabac de cette espece comme gâté & pernicieux: dans le même tems le Parlement d'Aix en avoit fait autant. Le Fermier général *Augeard* y avoit été envoyé & n'avoit pu disconvenir du fait, mais avoit vérifié que la fraude provenoit des débitans & même des entreposeurs. Les mêmes plaintes viennent de se renouveller en Bretagne & le Parlement de Rennes a

rendu un Arrêt en conséquence. *Mais* le Gouvernement qui ne veut pas que les Parlemens s'immiscent dans les affaires ministérielles, a cassé par Arrêt du Conseil celui de cette Compagnie.

C'est un Mr. de *la Haute*, Fermier Général à la tête de cette partie, qui s'obstine à soutenir le systême du tabac rapé, quoique les chymistes conviennent qu'il est impossible que sans les plus grandes précautions il puisse se conserver agréable & sain, longtems enfermé en cet état.

8 *Octobre* 1784. Extrait d'une lettre de Lille du 30 Septembre..... Vous avez été bien surpris, dites-vous, de voir le Matérialisme, le Déisme & l'Athéisme percer jusques dans ce pays-ci, jadis le siége de la bigoterie & de la superstition, & non moins étonné de la modération du Parlement de Douai qui, par Arrêt du 16 Juillet s'est contenté de faire lacérer & brûler par l'exécuteur de la haute justice un écrit où le Procureur Général dans son Requisitoire se plaint de retrouver les principes impies & absurdes des auteurs du livre de *l'Esprit* & celui de *la Nature*. La sagesse des Magistrats excite votre curiosité & vous me demandez ce que c'est que le pamphlet dont il s'agit & quel est le sujet? Voici l'anecdote.

Le 31 Janvier dernier il a été exécuté à Marchiennes le nommé *Lacqueman*, du village de Beuvry, comme coupable de parri-

cide. Un anonyme, grand enthousiaste, sans doute, de la philosophie moderne, a voulu se distinguer & a envoyé aux petites affiches de Lille connues sous le nom de *Feuilles de Flandre*, une lettre datée du 21 Février, adressée à Mr. *Desessarts*, membre de plusieurs Académies, auteur du *Journal des Causes Célèbres*, par M. *** Avocat de la résidence de Douai; où rendant compte de la cause intéressante de *Lacqueman*, il glisse la doctrine abominable dont le résultat est, „ que „ c'est à la seule organisation, à la constitu„ tion physique & particuliere de chaque „ être, qu'il faut rapporter la cause des „ grands vices, comme des grandes vertus; „ que le tempéramment est le principe créa„ teur des facultés morales: qu'ainsi l'hom„ me est enchaîné dans tout ce qu'il fait, par „ des loix auxquelles il ne peut se soustrai„ re"...... Le Rédacteur des *Feuilles de Flandre* a eu la facilité ou la bêtise d'insérer cette lettre en forme de Supplément au No. 70 du 30 Mars: quoique le plus coupable en quelque sorte, il paroit qu'il n'éprouvera pas les poursuites qu'il devroit craindre & qu'il n'y aura aucune recherche ultérieure afin de découvrir l'anonyme que désavoue hautement Mr. *Desessarts*: & sans doute, il y a quelques années, nos Magistrats n'auroient pas été si tolérans.

9 *Octobre* 1784. Mr. le Bailly du *Rollet* dans une lettre du 3 Septembre adressée au

Mercure de France, n'a pas manqué de répondre à celle de Mr. *Cassabigy* dont on a rendu compte, & non seulement de se défendre, mais encore le Chevalier *Gluck* & Mr. *Salieri*. Toute cette querelle consiste dans des dits & redits fort ennuyeux & qu'il est inutile de répéter. Il suffit d'observer que malgré ses plaisanteries le poëte françois ne renverse pas bien victorieusement les assertions du poëte Italien & qu'il reste toujours beaucoup de louche sur ce procès peu intéressant au fond.

9 *Octobre* 1784. Comme tout ce qui concerne les ouvrages de Mr. de *Beaumarchais* devient intéressant; voici de plus amples éclaircissemens sur son *Barbier de Seville* composé en musique, dont on n'a dit qu'un mot.

Mr. *Paesiello* a mis en effet en musique à Petersbourg cette comédie traduite en Italien. La partition en parvint en France l'année derniere & Mr. *Framery* fut chargé d'en parodier les morceaux de musique pour les unir au dialogue de Mr. de *Beaumarchais*. L'ouvrage fut fini au mois d'Août; mais ne fut pas exécuté à Fontainebleau suivant sa destination. Quelque tems après Mr. *Moline* traduisit cette même piece en vers lyriques avec du récitatif, il destinoit son ouvrage au grand opéra où il n'a pas été joué non plus.

Depuis on a demandé à Mr. *Framery* sa

parodie telle qu'il l'avoit arrangée, pour le théâtre de la Reine à *Trianon*. Les comédiens Italiens l'ont apprise sous les yeux de Mr. de *Beaumarchais*, qui les a exercés au dialogue; tandis que le parodiste leur faisoit répéter la musique. Enfin la piece a été jouée le 15 Septembre & ce qui en confirme le peu de succès, c'est que Mr. *Framery* avoue que sa partition n'est point gravée & que l'incertitude du nombre des amateurs l'a empêché de s'en occuper.

10 *Octobre* 1784. *Le Diable dans un Bénitier* & la métamorphose du Gazetier Cuirassé en mouche; ou tentative du St. Receveur, Inspecteur de la police de Paris, Chevalier de Saint Louis, pour établir à Londres une Police, à l'instar de celle de Paris.

Dédié à Mr. le Marquis de *Castries*, Ministre & Secrétaire d'Etat au Département de la Marine, &c.

Revu, corrigé & augmenté par Mr. l'Abbé *Aubert*, Censeur Royal, par Pierre le Roux, Ingénieur des grands chemins.

Tel est le titre déjà très obscur du libelle annoncé & qui perce depuis quelque tems dans cette capitale, quoiqu'avec beaucoup de peine. Il est précédé d'une caricature fort singuliere & n'a que 158 à 159 pages.

10 *Octobre* 1784. Me. *Linguet* a encore été obligé de changer de correspondant; ce qu'il annonce dans son dernier No. Celui qui avoit succédé au Sieur *le Quesne*, anony-

me & dont le Sieur *de Montbines* n'étoit que le prête-nom, s'étoit encore rendu coupable, non de vol aussi considérable que le prédécesseur, mais il grapilloit; c'est l'expression de l'annaliste; en conservant le même agent onéraire, il s'est donné pour substitut honoraire un Mr. l'Abbé *Tabouet*, qui se qualifie d'Avocat.

Au reste, ce journaliste est toujours tracassé par son Censeur; son No. 85 a tardé trois mois à paroître. On exigeoit des cartons que Me. *Linguet* s'obstinoit à ne pas mettre & il l'a emporté; on dit même que Mr. de *Vergennes* a donné des ordres pour qu'on ne fût pas difficile à son égard. Toutes ces tracasseries l'arrierent & il n'en est encore qu'au No. 86 qui vient de paroître.

10 *Octobre* 1784. Voici une chanson adressée à une jeune Demoiselle que son *Jaloux* tient dans un esclavage, qui sans doute a excité l'indignation du poëte. Comme elle est sur l'*air du Vaudeville de Figaro*, elle est fort à la mode; elle est d'ailleurs très ingénieuse & très bien faite: on l'a dit d'un Mr. *Antoine*, Sculpteur en bâtiments.

Je voudrois venir moi-même,
Vous rendre hommage en ce jour:
Mais un Monsieur qui vous aime,
Vous enferme à double tour.
Hélas! dans ma peine extrême
Que du moins mon billet doux
Puisse arriver jusques à vous!

Envain l'on cache une fille
Aux regards des damoiseaux,
Pour peu qu'elle soit gentille
De quoi servent les barreaux?
L'Amour à travers la grille
Vole au gré de son désir,
Subtil comme le zéphir.

Est-il de retraite sûre
Contre cet enfant aîlé?
Il veut faire sa capture
De celle qu'on tient sous clé:
Oui, l'Amour dans la serrure,
Habile à commettre un vol,
Introduit le rossignol.

11 *Octobre* 1784. *Le Diable dans un Bénitier* roule sur une tentative prétendue du Ministere de France pour établir à Londres une police à l'*instar* de celle de Paris. Il est divisé en chapitres ou paragraphes au nombre de onze, précédés d'une introduction.

Dans celle-ci le libelliste commence par établir le systême de notre gouvernement, fâché de voir sur la terre quelque pays libre, parvenu à corrompre, à asservir tous les autres, sauf celui d'Angleterre. Ce n'est pas qu'il n'ait fait plusieurs fois de nouveaux essais pour cela, entre autres en dernier lieu; mais ils n'ont jamais réussi.

Le premier Paragraphe contient la mission d'un nommé d'*Anouilh*, espion envoyé à

Londres par le Marquis de *Castries* pour veiller sur les siens qu'il suspectoit de trahison durant la guerre & de faire avorter tous ses projets. Ce d'*Anouilh* aussi infidele que les autres, mange l'argent qui lui avoit été confié & revient sans avoir rien fait. Le Ministre mécontent se plaint au Sieur *Receveur*, Inspecteur de Police, Chevalier de Saint Louis, qu'il charge de l'arrêter & d'examiner sa conduite. Détention de d'*Anouilh*, il s'obstine à ne rien avouer. *Receveur* envoye à Londres *Barbier* son Commis, qui s'abouche avec le Sieur *Morande*, auteur du *Gazetier Cuirassé*. Tout cela se passoit vers Noël 1782. *Barbier* conjointement avec cet acolyte découvre la trahison & la friponnerie de d'*Anouilh*, obligé de rendre gorge.

Au second Paragraphe *Receveur* dont on est fort content, est chargé de la mission plus délicate & plus importante qu'on développe aujourd'hui. Elle remonte à l'histoire de *Jaquet*. On en a parlé dans le tems; il faut se la rappeller. Le libelliste veut que ce soit *Receveur* qui, envoyé en Hollande vers le mois de Juillet ou d'Août 1781, ait découvert les imprimeurs du petit roman de *Jaquet*, en ait tiré les noms des auteurs & colporteurs, soit venu en enlever à Bruxelles une partie, puis de retour à Paris y ait arrêté le Chevalier de *Launay* & *Jaquet*. Il certifie que le premier a été étranglé à la Bastille; il ignore le sort du second; mais le bruit de sa

mort répandu par méprise a donné lieu à l'anecdote, sujet de la brochure.

Un Inspecteur de la police, nommé *Goupil*, arrêté il y a quelques années pour prévarication dans son métier & enfermé au donjon de Vincennes, désespérant d'en sortir s'étoit jetté dans un puits. On attribue cette aventure à *Jaquet*. Un ami de celui-ci, dépositaire du manuscrit de ses pamphlets qui avoit toujours menacé de les faire imprimer, si l'on lui ôtoit la vie, crut le moment venu de venger sa mort. Il va trouver le Sieur *Boissiere*, libraire de Londres, imprimeur connu de ces sortes d'ouvrages; cela fit bruit, la Cour de Versailles s'alarma & désira faire retirer les manuscrits avant qu'ils fussent imprimés. De-là la seconde & plus importante mission de *Receveur*, sous le nom du Baron de *Livermont*.

Portrait & histoire du Comte *du Moustier*, Ministre Plénipotentiaire à Londres lors du traité entamé par Mr. *Gerard de Reynneval*. Ils occupent tout le troisieme Paragraphe & ce membre du Corps Diplomatique est peint sous les couleurs les plus ignobles & les plus odieuses.

Dans le 4eme. Paragraphe, l'auteur du *Gazetier Cuirassé*, sur lequel on a jetté les yeux pour en faire un suppôt de Police, est admis & reçu. Un certain *Godard*, auteur de l'*Espion Chinois*, de l'*Espion François à Londres*, & donné à *Receveur* pour adjoint &

pour interprête, joue son rôle dans cette burlesque & affreuse cérémonie.

Au cinquieme, il est question du *New Daily Advertiser* du 27 Mars 1783, où l'on donne avis de l'arrivée des espions françois, mais en dépaysant le public sur leur compte. Un Mr. de *la F.....* y va plus franchement & répand un pamphlet intitulé *le Tocsin*, ou Avis à toutes personnes & surtout aux étrangers que *Receveur* & sa bande sont arrivés de Paris pour enlever les auteurs des trois brochures, *les Passetems d'Antoinette*; *les Amours du Visir V-s.*; *les petits soupers de l'hôtel de Bouillon*. Démarches du Comte *du Moustier* & de *Receveur* auprès de *Boissiere*, Libraire de Saint James-Street: ils ne réussissent pas.

On trouve dans le 6eme. Paragraphe la gradation de la fortune de *Receveur*, aujourd'hui Chevalier de Saint Louis, ayant le Brevet de Colonel.

Le 7eme. contient les suites des négociations de *Receveur*, qui n'eurent pas plus de succès. Il fait conjointement avec Mr. *du Moustier* un plan de police qu'ils présentent à Milord *Shelburne*, dont l'objet étoit de détruire surtout la liberté de la presse. Excellent Mémoire en réponse à cette réquisition de la Cour de France.

Les Paragraphes huit & neuf ne sont qu'une suite du même sujet, enrichie du récit des turpitudes de *Morande*, de *Godard* & autres subalternes.

Des bavardages & un dîner de *Philidor* rempliffent le dixieme, peu intéreffant & affez plat.

Enfin au onzieme & dernier arrive Mr. le Comte d'*Adhémar*, Ambaffadeur du Roi à Londres, qui fentant la dignité de fa place ne veut pas fe compromettre par de honteufes relations & renvoye toute cette canaille en France.

12 *Octobre* 1784. Extrait d'une Lettre de Touloufe du 4 Octobre 1784...... Un Arrêt du Confeil, fans que le bled foit venu dans les marchés au taux fixé par la Loi qui eft de 15 livres le feptier, qui n'eft encore qu'à dix, pour défendre l'exportation, a jugé à propos de le faire. Le Parlement, confervateur des Loix & furtout fait pour veiller aux intérêts & à la police de la Province, a fuppofé que la religion du Roi avoit été furprife & en conféquence a défendu qu'on s'oppofât à l'exportation, fous les peines les plus rigoureufes, jufques à ce que Sa Majefté eût été inftruite & fe fût expliquée; en même tems il a écrit au Roi pour lui rendre compte de fa conduite & des motifs de fa réfiftance. Nouvel Arrêt du Confeil plus foudroyant que le premier, qui caffe celui du Parlement. Cette Compagnie a prévu tout & arrêté qu'au cas qu'il arriveroit quelque chofe d'intéreffant relativement à fon Arrêt, les Chambres feroient affemblées, malgré le tems de Vacations,

C'est au 8 que la Séance est indiquée & nous attendons avec impatience ce qu'ordonneront nos Magistrats.

12 *Octobre* 1784. Mr. de *Beaumarchais* n'a pas fortement excité la commisération des spectateurs, ensorte que la représentation de la *Cinquantaine* n'a pas rendu beaucoup au-delà d'une chambrée complette qui est de 5400 livres environ ; celle-ci n'a monté qu'à 6200 livres, dont le Comte d'*Oëls* seul a donné 300 livres. Quoiqu'il en soit, cette représentation a valu à l'auteur l'épigramme suivante, d'autant plus cruelle qu'en paroissant ne porter que sur la morale de la piece, elle rappelle des anecdotes affreuses qu'on lui reproche :

Rien de bon ne vient des méchans,
Leurs bienfaits sont imaginaires :
Tel *Beaumarchais* à nos dépens
Fait des charités meurtrieres ;
Il paye du lait aux enfans
Et donne du poison aux meres.

12 *Octobre* 1784. Les Remontrances du Parlement au sujet du Vicomte de *Noë*, arrêtées les Chambres assemblées le mardi 31 Août, établissent d'abord & circonscrivent les deux genres d'autorité très distincte qu'exercent les Maréchaux de France ; l'un à la Connétablie où ils ont un Tribunal, où l'on voit des gradués, un ministere public, un greffe, des audiences ; & l'autre chez

leur

leur Doyen, où ils ne tiennent qu'une assemblée, où aucun des caracteres extérieurs d'un tribunal ne se rencontre & auquel les loix refusent ce nom. C'est cependant cette assemblée qui a jugé, condamné, cité ensuite un des sujets du Roi, pour subir ce jugement rendu sans compétence & sans instruction.

Le Parlement, suivant les erremens de la dénonciation de Mr. *d'Epremesnil*, établit l'historique de l'affaire, justifie l'accusé & dans le fond & dans la forme, & développe dans la plus grande étendue toutes les monstruosités de la conduite des Maréchaux de France, qu'il ménage cependant personnellement & dont il loue le zele, en plaignant & éclairant leur aveuglement. Les patriotes trouvent ces Remontrances trop foibles, surtout contre le Doyen, le Maréchal de *Richelieu*, juge & partie.

13 *Octobre* 1784. *La Brouette du Vinaigrier*, comédie de Mr. *Mercier* en trois actes & en prose, étoit imprimée depuis longtems. Les Comédiens Italiens qui cherchent à se faire un fonds en ce genre, avec l'agrément de l'auteur sans doute se sont emparés de l'ouvrage & l'ont joué hier pour la premiere fois. Il a produit beaucoup plus d'effet qu'on ne s'en feroit douté à la lecture. Il faut l'attribuer en partie au talent nouveau du Sieur *Perigny*, qui par son jeu soutenu, naturel, plein d'onction, a singuliérement

annobli le rôle du Vinaigrier & l'a rendu intéreſſant d'un bout à l'autre.

Ce Drame eſt marqué au coin de l'originalité de tous ceux de Mr. *Mercier*, qui les tire de la foule ordinaire : ils rendent ſon théâtre unique : il y regne auſſi ce manque de goût, qui en produit tous les défauts ; tels que des bizarreries, des longueurs, des trivialités, de la morale déplacée : s'il n'eſt pas le poëte des gens de la cour & du grand monde, il eſt celui des bonnes mœurs, de l'honnêteté & des partiſans de la vertu rigide.

Une qualité précieuſe de cette comédie, c'eſt qu'elle eſt gaie en beaucoup d'endroits ; qu'il y a du vrai comique de ſituation & qu'elle prête également à celui du jeu des acteurs & ſurtout du principal.

A la fin on a demandé l'auteur, ſuivant l'uſage : le Sieur *Perigny* eſt venu & après des applaudiſſemens infinis, témoignage du contentement du Parterre, il a annoncé que la piece étoit de Mr. *Mercier*, abſent depuis quelques années de Paris & réſidant à *Lauſanne*. On prétend qu'un conte qui ſe trouve dans le Recueil intitulé *le gage touché*, a fourni le fonds de la piece.

13 *Octobre* 1784. Depuis qu'on a appris la détention de Mr. d'*Entrecaſteaux* à Lisbonne, on ne dit pas qu'il ſoit encore revenu en France. On aſſure même que ſa tranſlation ſouffre des difficultés ; que la Reine de

Portugal, avant de le livrer; veut qu'on lui ſoumette les pieces originales du procès, afin qu'elle puiſſe juger par elle-même, ou faire juger par ſon Conſeil, ſi l'accuſé eſt dans le cas d'être réclamé. On conçoit que cette formalité qui bleſſe la dignité de la Cour de France, doit ſouffrir des difficultés & l'on ne doute pas que la famille du coupable n'agiſſe puiſſamment pour les rendre interminables.

13 *Octobre* 1784. Samedi 9 les Comédiens Italiens devoient jouer trois pieces : *les deux jumeaux de Bergame*, *les femmes & le ſecret*, & *la Colonie*. Ils commencerent par ſupprimer la premiere; à la ſeconde ils ſubſtituerent *la fauſſe magie*, & pour la troiſieme ils vinrent annoncer que ce ſeroit M^lle^. *Leſcot* qui remplaceroit M^lle^. *Colombe* indiſpoſée. Le Parterre déjà très mécontent entra dans une fermentation violente & déclara qu'il ne vouloit point M^lle^. *Leſcot*, qu'il vouloit M^lle^. *Burette*. L'acteur qui avoit annoncé, répondit que celle-ci n'y étoit pas, & ſans s'embarraſſer des clameurs, l'on commença *la Colonie*. Alors le Parterre furieux fit un tel bruit que jamais on ne pût continuer: on fit entrer des alguaſils dans ſon ſein, on en arrêta pluſieurs & l'on en conduiſit ſept perſonnes au corps de garde. Cette rigueur n'ayant point appaiſé le tumulte qui croiſſoit, les comédiens céderent enfin; ils demanderent au public quelle piece il vouloit, & jouerent

l'Epreuve Villageoise défirée. On eft fâché que le Parterre qui s'étoit bien montré jusques-là, ait eu la lâcheté de laiffer jouer avant qu'on lui eût rendu les camarades enlevés & qui ne furent relâchés qu'après le Spectacle.

14 *Octobre* 1784. On connoît actuellement fans aucun doute deux des concurrens pour la *Centénaire* de *Corneille*, outre l'anonyme auteur de celle qui a été jouée. L'un eft Mr. *Artaud*, auteur déjà de la *Centénaire de Moliere*, & l'autre Mr. le Chevalier de *Cubieres*, qui eft allé à Rouen faire exécuter fon ouvrage. On fait que cette ville eft la patrie de *Corneille*, ce qui pouvoit y rendre la piece plus intéreffante: auffi paroît-il qu'elle y a eu du fuccès.

14 *Octobre* 1784. Hier treize on devoit jouer aux François la tragédie d'*Orefte* de *Voltaire*; quand le Parquet a vu le Sieur *Saint Prix* fe préfenter pour faire ce rôle, il s'eft écrié qu'il ne vouloit point de cet acteur, que *la Rive* eût à le faire. *Saint Prix* ne s'eft point décontenancé; il a harangué le public & a dit qu'il rempliffoit cet emploi, parce que le Sieur *la Rive* étoit malade, lorfqu'il avoit été queftion de remettre cette tragédie: le Parquet fatisfait de cette explication l'a laiffé continuer.

14 *Octobre* 1784. En blâmant fort l'auteur du *Diable dans un Bénitier*, de la licence extrême avec laquelle il injurie & décrie

plusieurs Ministres anciens ou nouveaux & autres gens en place, on ne peut s'empêcher de lui reconnoître quelque talent. Il a de la gaîté, de la tournure, du sarcasme, & plusieurs morceaux de son ouvrage, s'il est entierement de lui, sont très bien faits, tels que le Mémoire en réponse à la requisition prétendue de la Cour de France. Il paroît plus instruit que ses confreres; sa diatribe a plus de suite & d'ensemble que n'en ont communément ces sortes de rapsodies. Il l'a nourrie de beaucoup de détails curieux, de faits, d'anecdotes. Malheureusement le peu de vrai qu'elle contient, y est étouffé sous un monceau de calomnies. On juge par quelques exemples combien il est peu exact à vérifier ce qu'il apprend. Il appelle Président du Parlement *Maupeou*, Mr. de *Goezman*, qui n'a jamais été que Conseiller; il place en Bourgogne la famille de *Jaquet* qui est en Franche-Comté; il fait enfermer *Goupil* pour un libelle contre la Princesse de *Guemenée*, que personne ne connoît; il ne veut pas que cette Princesse & son mari aient fait banqueroute, &c. Toutes ces erreurs qu'il étoit aisé d'éclaircir, font suspecter sa véracité à l'égard d'anecdotes plus difficiles à approfondir.

C'est surtout contre Mr. de *Vergennes* & Mr. *le Noir* que la passion du libelliste se manifeste d'une maniere si effrénée & si absurde, qu'il ne conserve aucune vraisem-

blance dans ses récits & dans ses assertions. Mr. de *Sartines*, Mr. le Maréchal de *Castries*, Mr. *Amelot* ne sont pas mieux traités.

15 *Octobre* 1784. Le Tabac, objet de luxe dans son principe, fut apporté en France en 1560. Il est devenu par l'habitude une espece de besoin de premiere nécessité, pour le plus grand nombre des citoyens.

Cette plante commença à fixer l'attention du gouvernement sous *Louis* XIII en 1626; mais en payant les droits auxquels elle étoit assujettie par le tarif, on pouvoit en faire le commerce librement. Une Loi qui intervint au mois de Septembre 1674, interdit ce commerce aux particuliers & en réserva au Roi la vente exclusive. Cette Loi rigoureuse inflige la peine des galeres aux malheureux surpris en contravention, qui ne peuvent payer une amende de 1000 livres : les femmes sont condamnées au fouet.

Cette denrée forme aujourd'hui une branche considérable des revenus de l'Etat. La Ferme du Tabac fut, en 1680, réunie aux autres Fermes du Roi, & comprise dans le Bail qui en fut passé à *Claude Boutet*; ce fut durant ce bail que *Louis* XIV fit, par son Ordonnance des Fermes du 22 Juillet 1681, un Réglement sur le Tabac.

Depuis longtems les Fermiers généraux ne débitoient en France que du Tabac de Virginie; c'est le meilleur. Il y avoit à

cet effet un Traité avec l'Angleterre, qui nous le fournissoit en tems de guerre, comme en tems de paix. Depuis la révolution de l'Amérique ce Traité a été annullé ; les Américains eux-mêmes occupés de la guerre dont le théâtre étoit spécialement dans cette province, n'ont pu y suppléer & malgré la paix ce pays est encore trop dévasté pour subvenir à nos besoins. Le Maryland qui produit du Tabac inférieur, a partagé notre approvisionnement avec la Virginie. On a eu recours à des mixtions pour l'améliorer ; de-là des résultats souvent funestes & les plaintes arrivées dans les différens tems dont on a parlé. Celles de Bretagne sont très sérieuses, elles ont nécessité une Ordonnance de Police du 11 Septembre dernier, & un Arrêt du Parlement en Vacation le 15 du même mois, objet de la cassation annoncée.

15 *Octobre* 1784. Extrait d'une Lettre de Rouen du 12 Octobre...... C'est le premier Octobre qu'on a exécuté ici la *Centénaire* du Chevalier de *Cubieres* en l'honneur de Corneille, notre compatriote. Il y a peu d'action ; elle consiste en trois Muses, *Melpomene*, *Thalie* & *Polymnie*, qui, conduites par *Apollon*, posent chacune une couronne sur la tête de ce grand poëte. L'intermede est terminé par des couplets que chaque personnage chante à son tour. On flagorne ici comme ailleurs le Parterre,

qui n'y est pas moins sensible; il a fait répéter en conséquence le couplet suivant, dans la bouche d'*Apollon* lui-même:

Trois divinités du Parnasse
Pour l'hommage le plus brillant
Viennent à l'envi sur ma trace
De récompenser le talent:
C'est peu d'avoir un diadême,
Ces trois couronnes sur le front;
J'en réclame une quatrieme
Que vos suffrages donneront.

On a trouvé du reste la piece bien écrite; on en jugera mieux à la lecture, car elle n'est point encore imprimée. L'auteur étoit à la premiere représentation, il a été demandé vivement & à plusieurs reprises; mais il n'a point daigné se montrer. Il est parti de cette ville après la quatrieme, lorsque son succès a été bien constaté.

16 *Octobre* 1784. C'est ordinairement vers ce tems-ci, c'est-à-dire vers la fin de l'année, que la cupidité des folliculaires s'évertue & qu'ils imaginent des titres bizarres pour exciter la curiosité des amateurs. C'est ainsi qu'il s'annonce en ce moment un nouveau journal sous le titre de *Calypso*, ou les *Babillards*, par une société de gens du monde & gens de lettres. D'après le *Prospectus* raisonné de cet ouvrage, d'un genre absolument rare, il sera tout à la fois politique, moral, littéraire, sérieux, comique:

que: il traitera à fond du commerce; il n'aura nul rapport avec tous les journaux connus & il sera rédigé par un *Club*, dont les divers membres connoissent toutes les langues de l'Europe.

17 *Octobre* 1784. Ce qui se passe au 4eme. paragraphe du *Diable dans un Bénitier* est le sujet de l'Estampe relative à ce titre allégorique. On y voit le Plénipotentiaire de France assis dans un fauteuil, présidant à la cérémonie de l'initiation de l'auteur du *Gazetier Cuirassé* aux mysteres de la police. Il s'aguenouille & fait son abjuration entre ses mains. Il prête le serment de trahison, d'espionnage & donne sa foi de Boheme. *Receveur* le montre à *Godard* & à ses autres suppôts, comme leur digne camarade. On apporte en conséquence le collier de l'ordre: une roue suspendue à une corde de chanvre de six lignes de diametre; une croix de Saint André, sur laquelle un malheureux semble prêt à expirer; une croix de Saint Louis attachée à une chaîne; deux bagues en forme de menottes; tels sont les attributs de l'Ordre dont *Receveur* est Grand-maître. Il lui applique à l'instant sur la nuque un grand coup de pincette; *Godard* lui passe la corde au cou; un autre lui met les menottes &c. Ces dernieres circonstances ne sont qu'indiquées dans l'explication. Le reste de l'Estampe est parsemé de pamphlets dont on lit les titres.....

Tout cela donne parfaitement l'explication du titre *le Diable dans un bénitier*; c'est le Sieur *Morande*, auteur de libelles, forcé au silence par cette agrégation & même à la poursuite de ses confreres.

17 *Octobre* 1784. On continue à s'entretenir de Mlle. *Dozon*, plus étonnante à mesure qu'on entre dans les détails de son éducation. Ce n'est que vers le milieu du mois de Juin dernier que, préparée & disposée par le Sieur *Laïs*, qui le premier a connu les dispositions de ce rare sujet, elle a été présentée à l'école du chant; & l'on va voir avec quel soin on y travaille les éleves, & la foule de maîtres qu'on y trouve.

Le Sieur *Deshayes* lui donnoit des leçons de danse.

Le Sieur *Donnadieu*, fameux maître d'armes, formoit son corps à des mouvemens plus libres, plus faciles, plus assortis à la scene.

Le Sieur *Molé* lui enseignoit les principes de la déclamation & de l'action théâtrale.

Les Sieurs *la Suze* & *Pillot* enfin lui dévoiloient l'art d'associer le chant à l'action théâtrale.

Le merveilleux, sans doute, c'est qu'en aussi peu de tems Mlle. *Dozon* ait su profiter de ces différentes leçons, sans les confondre & faire des progrès dans chaque genre.

18 *Octobre* 1784. Extrait d'une Lettre de Rennes du 10 Octobre,..... Nos nez

sont à la veille de jeûner & un Arrêt du Conseil veut absolument qu'ils trouvent bon du tabac qui est détestable & funeste. Il prétend que le Parlement qui n'a pas le nez si fin que la Cour, ne doit pas s'y connoître.

C'est ainsi qu'on a cassé l'Arrêt de notre Chambre des Vacations, confirmant une Ordonnance de Police concernant la distribution du tabac pour toute la province & qui enjoint aux Juges de faire des descentes dans les entrepôts, magasins & manufactures de tabac.

Sur les Procès-verbaux du tabac saisi, il a été constaté que c'est *une masse compacte, semblable à des morceaux de terre glaise qu'on tire d'une carriere, susceptible de se paitrir entre les doigts; tant le tabac dont elle est formée, a été mouillé par l'eau salée ou l'eau de mer & l'apprêt, & pressé dans des barils, ayant une odeur aigre & desagréable, produite par la fermentation.*

De pareils abus n'auroient point lieu si le tabac étoit envoyé en carottes; mais l'adjudicataire général n'y trouveroit pas un si grand profit: le tabac en carottes n'est pas susceptible d'une aussi grande quantité d'eau que celui débité en poudre, qui provient le plus ordinairement des saisies faites sur les fraudeurs.

C'est un Mr. de *Saint Hilaire*, fermier-général de tournée, je crois, qui a porté le

feu dans cette affaire. Au lieu de se concilier avec les Magistrats pour examiner d'où venoit l'abus, comme avoit fait en 1782 à Aix & à Grenoble, son confrere *Augeard*, qui avoit eu cette mission, il a mis en jeu l'autorité ministérielle & provoqué l'Arrêt du Conseil de cassation, aussi absurde que ridicule.

19 *Octobre* 1784. Dans la feuille du 24 Septembre les journalistes de Paris s'expriment ainsi au sujet de la course de Mrs. *Robert*: ,, Nous donnerons, sous peu de ,, jours, le détail du plus beau voyage aërien ,, qui ait encore eu lieu jusques à présent, ,, & que les observations des voyageurs ,, doivent rendre le plus intéressant".

Depuis ce tems il n'a rien paru sur cet objet; il n'a nulle part été question des freres *Robert*, on ne les a vus en aucun endroit. Le Marquis de *Ghistelles*, frere du Prince de *Ghistelles*, chez lequel ils sont descendus & dont ils ont été si bien accueillis, à Paris depuis quelques jours est allé pour les voir; il n'a pu y parvenir: il leur a écrit, ils ne lui ont point répondu.

D'après ces circonstances, on craint qu'ils ne soient devenus fols comme Mr. *Charles* & qu'on ne soit occupé à les traiter.

19 *Octobre* 1784. Les Sieurs *Alban* & *Vallet*, Directeurs de la manufacture du gas inflammable établie à Javel, qui ont perfectionné l'art de le former & de remplir les

aërostats, de quelque grandeur qu'ils soient, dans tel délai qu'on peut désirer, ont aussi fait leur spéculation de bénéfice sur la nouvelle découverte & ce sera vraisemblablement la plus utile.

Ils ont construit une machine aërostatique sous les auspices du Comte d'*Artois*, dont, avec la permission de Son Altesse Royale, elle porte le nom, les armes & la livrée, & ils sont encouragés par la bienveillance du Baron de *Breteuil* & de Mr. de *Calonne*. Cet aërostat est une *Charlotte* ou *Robertine* de 38 pieds de diametre; on y a adapté une gondole en osier solidement établie. Elle contiendra quatre personnes, indépendamment de deux conducteurs, qui seront l'un à la proue, l'autre à la poupe. Deux cordes attachées à l'équateur du ballon recouvert d'un filet, retenues & guidées à terre, mettront les voyageurs dans le cas de n'aller qu'à la hauteur où ils voudront, de s'étendre, de descendre & de remonter à volonté. Cet aërostat sera sous une remise couverte, toujours prêt à partir au gré de ceux qui se présenteront. Ce joujou, espece de roue de fortune pour ceux qui ne chercheront qu'à s'amuser, sera un observatoire ambulant pour les savans, les géographes, les dessinateurs, les physiciens, les astronomes, qui desireront faire des expériences ou des découvertes.

Du reste, ces artistes se flattent que les

cordes mêmes seront bientôt inutiles ; ils disent avoir trouvé une manœuvre dont ils ont fait l'expérience sur un bâteau, avec laquelle on aura un moyen d'aller en avant & en arriere, de monter & de descendre sans perdre de gaz.

19 *Octobre* 1784. On confirme que le Roi achete Saint Clou pour la Reine, qui commence à se dégoûter du petit Trianon. On en fixe toujours le premier achat à six millions & l'on y ajoute deux cens mille francs d'épingles pour Madame la Duchesse de *Chartres*.

Par une bizarrerie fort singuliere, cette maison royale n'est qu'une maison de plaisance sous la directe & seigneurie de l'Archevêque de Paris, appellé Duc de Saint Clou. On parle de transférer cette Duché-pairie laïque sur Conflans, maison de campagne de ce Prélat.

20e *Octobre* 1784. Le public s'empresse de voir & d'acheter aujourd'hui une estampe nouvelle, représentant un monstre, dont voici l'histoire.

„ Ce monstre a été trouvé au Royaume „ de Santa-Fé, au Pérou, dans la Province „ du Chily, dans le Lac de Fagna, qui est „ dans les terres de Prosper-voston : il en „ sortoit la nuit pour dévorer les cochons, „ les vaches & les taureaux des environs. „ Sa longueur est de onze pieds ; la face „ est à peu près celle d'un homme ; la bou-

„ che eſt auſſi large que la face : elle eſt
„ garnie de dents de deux pouces de lon-
„ gueur. Il a deux cornes de 24 pouces
„ de long, qui reſſemblent à celles d'un tau-
„ reau : les cheveux pendent juſques à terre ;
„ les oreilles ont quatre pouces & ſont
„ ſemblables à celles d'un âne. Il a deux
„ aîles, comme celles de chauve-ſouris ;
„ les cuiſſes & les jambes ont 25 pouces :
„ il a deux queues, l'une très flexible,
„ dont il ſe ſert pour ſaiſir ſa proie ; l'autre
„ qui ſe termine en fleche, lui ſert à tuer :
„ tout ſon corps eſt couvert d'écailles. Ce
„ monſtre a été pris par une quantité d'hom-
„ mes qui lui avoient tendu des pieges dans
„ leſquels il tomba : il fut environné de
„ filets & conduit vivant au Vice-Roi, qui
„ parvint à le nourrir avec un bœuf, vache
„ ou taureau par jour, qu'on lui donna
„ avec trois ou quatre cochons, dont on
„ dit qu'il eſt friand. Le Vice-Roi a déjà
„ envoyé des ordres ſur toute la route par
„ terre, pour qu'on ait l'attention de pour-
„ voir au beſoin de ce précieux monſtre,
„ en le faiſant marcher par étape juſques au
„ golphe de Hondouras, où il ſera embarqué
„ pour la Havane, de-là aux Bermudes,
„ de-là aux Açores : en trois ſemaines il
„ débarquera à Cadix, d'où on l'amenera
„ petit à petit à la famille royale. On
„ compte prendre la femelle pour en perpé-
„ tuer l'eſpece en Europe : elle paroît être

„ celle des Harpies; qu'on avoit regardée
„ jusques ici comme un animal fabuleux."

20 *Octobre* 1784. Extrait d'une Lettre de Bordeaux du 16 Octobre...... Il se répand ici la copie d'une Lettre adressée aux habitans de cette ville par le Pere *Hervier*, Bibliothécaire des grands Augustins à Paris. Elle est datée de Bordeaux le 30 Septembre, chez Madame la Présidente de *Vertamont*.

A l'en croire, venu pour prêcher l'Evangile dans cette capitale, on l'a forcé d'être médecin en faisant valoir la sublime découverte du *Magnétisme animal*. Il a eu les succès les plus heureux. De-là des honneurs & des persécutions infinis: il s'attendoit à ces dernieres. Les bienséances de son état ont obligé ce thaumaturge d'écarter la foule qui se précipitoit sur ses pas avec trop d'impétuosité & de n'opérer ses merveilles qu'à la campagne.

Dès que le Pere *Hervier* a su que des Docteurs instruits par son Maître *Mesmer* pouvoient le remplacer & fonder une école à Bordeaux, il a songé à se retirer & à reprendre les fonctions de son état. Sur les sollicitations de personnes distinguées, il a cependant été obligé de les accompagner aux eaux de Bagnieres; mais il songe très sérieusement à retourner dans sa solitude & sans retour.

De tous les reproches qu'on lui a faits dans les lettres anonymes, libelles & chan-

sons, il n'est sensible qu'à un : c'est le seul qu'il veut refuter. On l'accuse d'avoir fait une fortune immense. Il a presque toujours refusé un salaire honnête, & si quelqu'un regrette son argent, il est prêt à le lui rendre. Il n'a même accepté de rétribution que pour rouler plus promptement en carosse au secours des malades & subvenir aux besoins des pauvres. Il leur donnera tout ce qui lui reste, si l'*on ne réclame dans la huitaine*. Il rentrera dans son cloître ses mains pures & nettes.

Tels sont les adieux que nous fait ce double charlatan........

21 *Octobre* 1784. Les Etats de Provence ont remis à Mr le Bailly de *Suffren* la médaille qu'ils lui avoient décernée.

On y voit d'un côté son portrait avec ces mots : *Pierre-André de Suffren Saint-Tropès, Chevalier des Ordres du Roi, Grand' Croix de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem, Vice-Amiral de France.*

Au revers, une couronne de lauriers fermée, avec les armes de la Province, contenant cette inscription :

Le Cap protégé;
Trinquemale pris;
Goudelour délivré;
L'Inde défendue;
Six combats glorieux.
Les Etats de Provence
Ont décerné
Cette Médaille.
M. D. CC. LXXXIV.

21 *Octobre* 1784. Les plaintes élevées dans différentes Provinces du Royaume sur les qualités des tabacs pulvérisés dans les manufactures, ont été si violentes qu'il a été décidé d'y rémédier & sans défendre à l'adjudicataire des fermes de continuer d'approvisionner de tabacs rapés & préparés dans les manufactures les différens bureaux & débitans par lui établis & commis, d'y mettre plusieurs conditions.

1o. De veiller avec le plus grand soin à ce que les tabacs choisis de la meilleure qualité reçoivent dans les manufactures toutes les préparations nécessaires, pour qu'ils puissent être vendus au public par les débitans, sans mélange ni addition quelconque.

2o. De multiplier ses atteliers de rapage autant qu'il sera nécessaire, & de maniere que les transports ne se fassent jamais à plus de trente lieues de distance; comme aussi d'apporter le plus grand soin dans le choix de ses préposés.

3o. De tenir tous les entrepôts suffisamment approvisionnés de tabac en carotte de la meilleure qualité, pour que les consommateurs qui voudroient en acheter & le faire raper chez eux, puissent se satisfaire à cet égard & aient la liberté du choix.

Tel est l'objet d'un Arrêt du Conseil qu'on annonce.

22 *Octobre* 1784. Depuis plusieurs années

on parloit d'un opéra comique à grande prétention, que Messieurs *Sedaine* & *Gretry* devoient faire jouer sur le théâtre italien, ayant pour titre *Richard Cœur de Lion*: enfin cet ouvrage tant attendu est parvenu à son dégré de maturité & a été exécuté hier sous la désignation d'une comédie en trois actes, en prose, mêlée d'ariettes. C'est le pendant d'*Aucassin* & *Nicolette*; en voici le sujet.

Richard Cœur de Lion, Roi d'Angleterre, revenu vainqueur des Sarrasins en 1192, & faisant alors la guerre au Duc d'Autriche, s'engagea imprudemment dans un voyage d'Allemagne: malgré la précaution qu'il avoit prise de se travestir, il fut reconnu & arrêté par son ennemi qui le fit enfermer. Sa détention resta ignorée de toute l'Angleterre. Le Royaume étoit dans la plus grande consternation, lorsque *Blondel*, poëte François & ami de *Richard*, entreprit de retrouver ce Roi malheureux. Ce jongleur employe toutes les ressources de son esprit & de son talent pour gagner ceux qui peuvent lui donner quelques renseignemens sur l'objet de ses recherches, ou de le servir dans ses projets & parvient enfin à réussir.

Les deux premiers Actes ont été fort applaudis; ils sont remplis d'intérêt: le troisieme est plus que médiocre & le dénouement surtout ne répond pas à l'intrigue. Quand cet ouvrage aura subi les changemens qu'il mérite, on en parlera plus au long.

Le Sieur *Philippe* qui fait le rôle du Roi *Richard*, dès qu'il a paru ſur la ſcene n'a pu déployer ſon organe ordinaire à cauſe d'un enrouement qui lui eſt ſurvenu tout à coup. Le Parterre commençoit à témoigner ſon mécontentement & à le huer, lorſque cet acteur a pris le parti de le haranguer, de lui rendre compte de ſon accident, de proteſter de ſa bonne volonté & de réclamer ſon indulgence : malgré ſon organe rauque il a été applaudi à tout rompre, durant le reſte du ſpectacle. Cet accident a privé le public d'un air ſuperbe, qui eſt, dit-on, très bien chanté par cet auteur.

22 *Octobre* 1784. Il y a plus d'un mois qu'on n'entendoit plus parler du Sr. *Blanchard*, qui ſe propoſoit de paſſer la mer pour venir en France au plus tard vers le 20 Septembre. Depuis ce tems il s'eſt raviſé & voici l'annonce de Londres du 12 Octobre......
„ Samedi prochain 16 du courant, le Sieur
„ *Blanchard*, accompagné de Mr. *Sheldon*,
„ Démonſtrateur d'anatomie, doit s'élever
„ dans ſon *bateau volant*, auquel il a adapté
„ des aſles faites ſur un nouveau principe ;
„ ſes obſervations l'ayant mis à portée de
„ perfectionner les moyens de direction
„ qu'il a imaginés. Le Sieur *Blanchard* ſe
„ propoſe, ſi le vent n'eſt pas trop fort,
„ de faire des évolutions ſur la ville de
„ Londres, avant de s'en éloigner."

Les places ſont fixées à Londres à une

demi-guinée pour les chambres de l'hôtel d'où il partira, & à cinq schelins pour la cour; ce qui fait environ 12 livres & 6 livres de notre monnoye: on voit que Messieurs les Anglois sont magnifiques en tout.

23 *Octobre* 1784. Extrait d'une Lettre de Versailles du 20 Octobre.... . Rien n'est plus vrai: Mr. *Bourdon*, premier Lieutenant des gardes de la porte, a été fait depuis peu Chevalier de Saint Louis, & c'est le premier officier du corps qui ait eu cet honneur depuis qu'on l'a institué sur un pied militaire. Aussi a-t-il fêté cette cérémonie avec beaucoup d'éclat & invité à un repas d'apparat tous les Chevaliers de Saint Louis de son espece, qui se sont trouvés dans cette ville. On assure qu'il y en avoit jusques à soixante.

23 *Octobre* 1784. Quoique l'on assure que des officiers françois venant de la Havane disent avoir vu le monstre annoncé & qu'on ajoute qu'on le croit déjà arrivé en Espagne, son existence n'est rien moins que constatée, & il est plus certain encore que les papiers Espagnols n'en font aucune mention. Aussi n'a-t-on rapporté la relation de ce monstre, relation péchant également contre la géographie, la physique & le bon sens, que pour faire voir à quel point on se joue de la crédûlité publique, à quel point l'homme est ami du merveilleux & s'en laisse imposer par les romans les plus absurdes.

Au reste, les gravures de ce monstre sont multipliées à l'infini dans cette capitale; on le voit partout, il y en a d'enluminées, de fort bien faites & de très cheres.

23 *Octobre* 1784. Mr. *Campmas* qui avoit annoncé son expérience aërostatique pour le 20 environ de ce mois, apprènant que le public commençoit à s'impatienter, le rassure par une lettre insérée au Journal de Paris, où il dit qu'il ne recule que pour mieux sauter; qu'il a 40 ouvriers travaillant journellement & il donne le détail des occupations du plus grand nombre: rien de plus plaisant que cette description, qui a toute l'emphase d'une gasconnade.

24 *Octobre* 1784. Depuis longtems on annonçoit un spectacle qui devoit s'établir au Palais Royal, il a eu lieu hier pour la premiere fois. La troupe s'intitule les *Petits Comédiens* de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Comte de *Beaujolois*. Ils ont joué trois pieces, *Momus Directeur de Spectacle*, Prologue avec ses agrémens; *il y a commencement à tout*, Proverbe en un Acte, mêlé de Vaudevilles, & *la Fable de Promethée*, mise en action, ornée de chant & de danse. Les deux premieres ont paru détestables, la derniere a eu le plus grand succès.

25 *Octobre* 1784. Lettre du Pere Hervier aux Bordelois: Messieurs, je suis venu prêcher l'Evangile au milieu de vous. La sublime découverte du *Magnétisme animal*

m'a procuré le bonheur de vous être utile dans un autre genre. Je voulois me borner à la prédication; vous m'avez forcé à devenir votre médécin. Les succès les plus heureux ont encouragé mon zele & augmenté vos désirs.

Seul possesseur dans votre ville du secret de la Nature, le plus important pour l'humanité, j'ai été tout à la fois l'objet des plus glorieux empressemens & des plus noires persécutions. Je m'y attendois; & une fois ma détermination prise de guérir publiquement vos malades, je me suis affermi contre les séductions de la flatterie & les terreurs de la contradiction.

L'évidence des vérités dont je suis le dépositaire, a fortifié ma confiance & nourri mon intrépidité.

Les bienséances de mon état m'ont engagé dans la suite à m'éloigner de la foule qui se précipitoit sur mes pas avec trop d'impétuosité. Je me suis retiré à la campagne, pour céder à des impressions respectables. Je n'ai reparu de tems en tems que pour donner les plus pressans secours à des malades dont je m'étoit chargé.

Dès que j'ai su que des médecins instruits par le Docteur *Mesmer* pouvoient me remplacer, j'ai voulu abandonner la médecine de la nature, pour reprendre les fonctions de mon état. Des personnes distinguées, que j'avois eu le bonheur de retirer des portes

de la mort, ont désiré que je les accompagnasse aux eaux de Bagnieres; je n'ai pu me refuser à leurs vœux.

Maintenant qu'une nouvelle école de physique & de médecine est établie dans votre ville, content d'y avoir contribué, je vais rentrer dans la solitude, d'où le bien de l'humanité m'a fait sortir pour un tems. Je voudrois y retourner avec la douce satisfaction, non-seulement de vous avoir été utile, mais, s'il étoit possible, agréable à tous.

Si quelqu'un croit avoir des raisons de se plaindre de moi, je suis prêt à lui faire justice & à lui prouver les nobles sentimens qu'il exigera. Je n'ai pu répondre à tous les honneurs dont vous m'avez comblé; je suis assuré de votre indulgence, si vous faites attention aux circonstances singulieres qui m'ont environné. Je n'ai pas été le maître de suivre le penchant de mon cœur.

De tous les reproches qu'on m'a faits dans les lettres anonymes, libelles, chansons, je n'en connois qu'un qui exige une réponse.

La soif de l'or deshonore un Prêtre. La Médecine est un sacerdoce, qui demande presqu'autant de désintéressement que celui des autels. On m'accuse d'avoir fait une fortune immense en l'exerçant dans votre ville. Je puis, comme Saint Paul, vous prendre tous à témoins que j'ai refusé de la plupart un salaire honnête; & si quelqu'un regrette

regrette la reconnoissance dont il m'a honoré, je suis disposé à lui rendre le prix qu'il a daigné mettre à mes soins. Je n'ai accepté de récompense que pour être en état de multiplier mes secours, en me faisant transporter plus promptement chez mes malades, & pour fournir aux besoins de ceux qui manquoient du nécessaire. Le peu qui me reste, servira à cet usage, si l'on ne le réclame pas dans la huitaine. Je rentrerai dans mon cloître les mains pures & nettes, avec la satisfaction de vous avoir fait tout le bien qui étoit en mon pouvoir. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Messieurs, &c.

25 Octobre 1784. Il paroît que le Conseil a eu peur en effet de la fermentation occasionnée en Bretagne par le mauvais tabac rapé ; en conséquence, de concert sans doute avec les Fermiers généraux, il a été rendu le 16 un Arrêt concernant la vente & le débit du tabac, qui impose en effet les restrictions annoncées.

On commence par excuser les Fermiers généraux, par louer même leur zele d'avoir cherché à prévenir les fraudes des distributeurs de la denrée qui, pour augmenter leurs bénéfices, y mêloient des corps étrangers, souvent d'une espece nuisible à la santé des consommateurs, en prenant le parti de ramener la main-d'œuvre du rapage ou du moulinage aux manufactures établies à cet

effet; d'où il résultoit même une économie intéressante pour les consommateurs moins aisés, qui ne supporteroient point les frais de la revente.

Cependant on ne peut s'empêcher de convenir que le changement opéré dans la préparation des tabacs destinés à la consommation journaliere n'a pas produit tout l'effet qu'on en devoit attendre; mais par une tournure fort singuliere, on attribue à des cabales des débitans mêmes espérant de faire abandonner un nouveau régime si contraire à leurs intérêts, les plaintes appuyées de motifs assez spécieux pour déterminer les Cours des Aides des Provinces, où elles se sont élevées, à les approfondir & à ordonner à cet effet des visites & des vérifications.

On se plaint que ces visites & vérifications, proscrites par un grand nombre d'Arrêts du Conseil, aient l'inconvénient d'inspirer de l'inquiétude aux consommateurs, & de suspendre les ventes au préjudice d'une portion très intéressante des revenus de Sa Majesté.

Enfin l'on avoue que ces plaintes étoient fondées, que des parties de tabac en poudre étoient avariées, soit par la négligence de la manipulation, soit par un transport trop éloigné. C'est pour y remédier qu'on a pris les précautions annoncées, & laissé le choix du tabac rapé ou en carotte aux consommateurs.

26 *Octobre* 1784. Le Roi a fait écrire par Mr. le Baron de *Breteuil* une Lettre circulaire à tous les Evêques résidans actuellement à Paris, qui leur enjoint de se retirer, chacuns, dans leur diocese & de s'y tenir. Sa Majesté ajoute que s'ils ont des affaires qui les obligent de venir ici, Elle entend qu'ils lui en rendent compte avant, & Elle jugera si leur présence y est effectivement nécessaire.

Cette Lettre écrite déjà depuis plusieurs jours a fort scandalisé *Nosseigneurs*. Ils ne contestent point au Roi le droit de police sur eux; mais ils trouvent qu'on n'a pas suivi le protocole de ces sortes d'ordres & qu'on les traite bien lestement. En conséquence ils n'ont point encore obtempéré & ils attendent une explication ultérieure.

26 *Octobre* 1784. L'ouverture de la Salle du spectacle des comédiens de bois de Mr. le Comte de *Beaujolois*, s'est faite presque avec autant d'affluence que celles de comédies italienne & françoise. Cette Salle est charmante, mais petite. Il y a vingt-deux banquettes dans le parquet, deux rangs de onze loges chacun, quelques loges grillées & des intervalles pour des spectateurs debout; ensorte qu'elle peut contenir environ 800 personnes. L'orchestre des musiciens est spacieux & le théâtre d'une étendue convenable, même pour le jeu des machines d'opéra.

De plein pied au parquet sont deux chauffoirs, dont l'un en galerie & l'autre en sallon quarré; ils sont décorés avec autant de goût que de noblesse, & meublés très élégamment.

L'orchestre est excellent; les marionettes sont bien faites & ont assez de vérité, sauf ces vilains fils d'archal qui les font mouvoir par en haut, dont le spectateur voit chaque différent mouvement & qui ôtent toute l'illusion.

Il paroît que les Directeurs de ce Spectacle n'ont point encore eu la précaution de s'attacher aucun poëte, ensorte que les deux premieres pieces sont d'une platitude rare & sans la plus légere teinture du théâtre. On ne sait où ils ont pris le petit opéra de *Prométhée*; mais, outre que le fond en est bien entendu, la versification réguliere, noble & harmonieuse, l'exécution a paru surprenante; des décorations fraîches, des changemens rapides & multipliés, des vols, des descentes de dieux, des nuages, des tonnerres, en un mot tout ce qui distingue le théâtre lyrique, s'y retrouve presque avec la même perfection; même des voix mélodieuses. Quant aux Ballets, ils sont dessinés par de petits enfans des deux sexes, qui ont encore besoin d'étude & de pratique.

Les deux premieres pieces avoient été si mal reçues, tellement sifflées & huées, que les directeurs & les acteurs étoient déconcertés

& qu'il a fallu quelque chose d'aussi excellent pour calmer la fermentation & exciter les applaudissemens: ce qui prouve cependant combien les Directeurs sont dénués de secours, c'est que malgré la réprobation générale, ils ont été obligés de jouer encore avant-hier & hier le *Prologue* & le *Proverbe*; sans pouvoir y substituer rien de mieux.

26 Octobre 1784. On a cité dans le tems l'inscription latine de l'abbé *Boscovitz* pour la pompe à feu de Messieurs *Perrier*; on en a rapporté depuis la traduction en vers françois par Mr. *Guidi*. C'est un sujet sur lequel les amateurs s'exercent à l'envi.

Mr. *Trochereau* de *la Berliere*, ancien Commissaire de la Marine, des Académies de Rouen & d'Orléans, s'est aussi évertué; il a réduit en un seul vers le distique de l'abbé *Boscovitz*.

Sequana, Vulcanusque novo dant fœdere lymphas.

Un autre amateur a cru lui donner plus de justesse, de précision & de vivacité par le pentametre suivant:

Fœdere dant Lymphas ignis & unda novo.

27 Octobre 1784. Depuis longtems on a vaguement annoncé la formation de la nouvelle *Société Philantropique*, mais elle s'est toujours jusques à présent tenue & cachée dans les ombres du mystere; elles se diffi-

pent avec le tems & voici ce qu'on en fait de plus poſitif.

Elle doit ſon origine à ſept citoyens *zélés*, qui bientôt en enrôlerent d'autres; elle s'eſt élevée ſucceſſivement juſques au nombre de vingt & elle le paſſoit au commencement de cette année.

La Société nomme annuellement un Préſident, deux Vice-Préſidens, un Secrétaire & un Tréſorier. Cette année c'eſt Mr. le Duc de *Charoſt*, qui occupe la premiere place.

En outre on choiſit chaque année un Comité de quelques membres; il a pour objet de recevoir les demandes, d'examiner les beſoins, de préparer les ſecours à certain nombre d'octogénaires, d'enfans aveugles-nés & de pauvres femmes en couche.

Du reſte, ces Meſſieurs prétendent que par une merveille rare, l'union la plus parfaite exclut de la ſociété tout eſprit de domination & de prépondérance.

Le nombre des malheureux ſecourus par la Société ſe montera pour l'année prochaine à 24 octogénaires, au lieu de douze; celui des aveugles-nés eſt de douze, & elle commencera en 1785 à fournir une ſomme de 48 livres à vingt-cinq femmes de pauvres ouvriers enceintes, qui auront les conditions requiſes.

27 *Octobre* 1784. Tout ce qui tient au Sr. de *Beaumarchais* eſt, ce ſemble, fait pour exciter du bruit & du ſcandale. On a déjà

rendu compte comment la comédie françoise s'opposât à ce que la comédie italienne jouât son *Barbier de Seville*, mis en musique; comment Mr. *Framery*, parodiste de la musique de Mr. *Paësiello* est en différend avec Mr. *Moline*, autre parodiste. Aujourd'hui c'est un Mr. *Weneck* qui réclame la propriété de l'ouvrage, en qualité de substitut du musicien original, revêtu d'un Privilege du Roi au nom de Mr. *Paësiello* au sien & en ayant déjà fait copier les rôles & les parties pour l'opéra de Paris. En sorte que le théâtre lyrique semble aussi avoir des prétentions à l'ouvrage & vouloir le jouer à l'exclusion du théâtre italien.

27 *Octobre* 1784. Après 34 ans Mr. *Marmontel* s'est avisé de rajeunir la tragédie de *Cléopâtre* & de la ramener sur la scene très améliorée: la premiere représentation étoit déja annoncée sur l'affiche pour le samedi 16 de ce mois: on devoit l'exécuter avant à Versailles & essayer le goût de la cour; on ignore quel obstacle est survenu; mais l'ouvrage est renvoyé loin, car l'annonce a disparu totalement.

28 *Octobre* 1784. Extrait d'une Lettre de Saint Germain en Laye du 19 Octobre.... Mr. le Maréchal Duc de *Noailles*, notre Gouverneur, qui tenoit autrefois ici le plus grand état, qui aimoit beaucoup les Dames de notre ville, leur donnoit des spectacles, des bals, des fêtes de toute espece, vit au-

jourd'hui comme le particulier le plus modeste. Il s'occupe uniquement de son *jardin à l'angloise*, pour lequel le Roi, outre la premiere concession très considérable qu'il lui a faite dans la forêt de Saint Germain, limitrophe de son terrein, vient d'en accorder encore une moindre, mais de plusieurs arpens. Il est grandement question d'une superbe riviere qui fait l'ornement principal de ces sortes de jardins; elle est formée du superflu des eaux des fontaines de Saint Germain. C'est ce qui a fourni matiere à l'inscription suivante de Mr. *Trochereau de la Berliere*, homme de lettres qui s'est retiré dans ces cantons, qui s'y adonne à l'agriculture & a formé lui-même un jardin de botanique superbe. Voici son idée assez heureuse à mon gré:

Nympha urbana prius fieri nunc rustica gaudet.

28 *Octobre* 1784. On annonce un ouvrage plus fort que le *Portier des Chartreux*, ayant pour titre *la Conversion du Comte de Mirabeau.* Il est enrichi de dix estampes dans le même genre.

29 *Octobre* 1784. Tandis qu'on décrie & bafoue le Docteur *Mesmer* de toutes les manieres, ses partisans ne cessent d'opposer à ce déchaînement les marques du respect & de l'admiration dont ils sont pénétrés pour lui. C'est ainsi que le graveur le Grand vient de mettre en vente le portrait de ces étran-

étranger, dessiné d'après nature par Mr. *Pujos*. On lit au bas ces vers de Mr. *Palissot* :

Le voilà ce mortel dont le siecle s'honore,
Par qui sont replongés au séjour infernal
Tous ces fléaux vengeurs que déchaîna Pandore ;
Dans son art bienfaisant il n'a point de rival,
Et la Grece l'eut pris pour le Dieu d'Épidaure.

29 *Octobre* 1784. C'est la Reine qui par une Lettre très affectueuse écrite à Mr. le Duc d'*Orléans* lui a marqué connoître trop bien son attachement envers la famille Royale pour douter un instant qu'il hésitât à faire au Roi le sacrifice de son château de Saint Clou & à le vendre à Sa Majesté, comme le lieu estimé par la Faculté le plus propre à la santé & à l'éducation physique de Mr. le Dauphin.

En conséquence le marché a été conclu samedi dernier.

La Reine a écrit depuis à Mr. le Chevalier de *Mornay*, Gouverneur de Saint Clou, âgé de 84 ans, que l'intention du Roi étoit qu'il conservât sa place & continuât ses fonctions. Mr. de *Mornay*, en témoignant à la Reine toute sa reconnoissance de ses bontés, lui a demandé la permission de se retirer ; il a dit qu'attaché à la Maison d'*Orléans* depuis 80 ans, son desir étoit de mourir auprès de ses anciens maîtres.

Mr. le Duc d'*Orléans* extrêmement sensible à cette marque de zele, a écrit à Mr. de

Mornay, qu'il pouvoit lui demander tout ce qu'il voudroit.

29 *Octobre* 1784. Le cours des petites Lettres dont on a désolé pendant plusieurs années Mr. l'Evêque d'Autun, semble interrompu & l'on le croit même totalement cessé depuis qu'on a éventé la mine d'où partoient ces fréquentes & cruelles explosions. Ce silence confirme les soupçons qu'on avoit sur l'Evêque d'Arras & ses coopérateurs. On sait que le premier a perdu le procès qu'il avoit contre le Ministre de la feuille & que celui-ci, que son rival accusoit indirectement de simonie, a été pleinement vengé par l'Arrêt qui fait retomber les frais sur l'autre & le condamne aux dépens. Mr. d'Arras est furieux & s'il osoit, il n'épargneroit certainement pas Mr. d'Autun; mais sa propre conservation l'oblige d'être prudent, aujourd'hui qu'il est démasqué.

30 *Octobre* 1784. *Monsieur* est un Prince rempli de connoissances, d'esprit & de finesse; dans l'inaction où le réduit son rôle, pour s'amuser il s'occupe quelquefois à mystifier le public. C'est ainsi qu'on lui attribue l'imagination des sabots élastiques; le correspondant de Lyon n'étoit que le prête-nom de Son Altesse Royale auprès des crédules journalistes de Paris. Aujourd'hui l'on croit également ce Prince auteur de la relation du monstre prétendu. Il y a mêlé exprès beaucoup d'absurdités pour

mieux prouver combien il eſt aiſé d'en impoſer aux ſots & aux ignorans qui forment le grand nombre & ſubjuguent quelquefois les gens moins aiſés à duper. Ce point de vue philoſophique eſt bien digne de la ſageſſe de *Monſieur.*

30 *Octobre* 1784. On peut ſe rappeller la ſuppreſſion des échoppes qui a eu lieu depuis quelques mois dans la plupart des rues de Paris, ce qui a mis dans l'embarras de ne ſavoir où ſe réfugier nombre d'étaleurs & de gagne-petits. Par un Arrêt du Conſeil du 4 de ce mois il eſt queſtion de reſtreindre encore la tolérance à cet égard: Mr. l'Abbé *Baudeau*, Conſeil de Mr. le Duc de *Chartres* & le directeur de ſes finances dans la partie économique, a fait une ſpéculation ſur cet événement. Dans l'impoſſibilité où eſt le Prince de continuer ſon gros corps de bâtiment à l'entrée du jardin du Palais Royal, dont le periſtile ſeul étoit commencé; il a imaginé de former dans l'eſpace entre les parties de colonnes déjà élevées à une certaine hauteur, une eſpece de foire perpétuelle. En conſéquence il a trouvé un Entrepreneur qui s'eſt chargé de faire conſtruire à ſes frais dans cet eſpace pour un tems donné, une quantité de petites boutiques à louer à ſon profit, par ces forains, en rendant à Son Alteſſe Séréniſſime une certaine ſomme, ſur laquelle on varie encore. Ce coup-d'œil ne ſera pas magnifique; le

revenu sera médiocre; mais dans la détresse il faut tirer parti de toutes ses ressources.

31 *Octobre* 1784. Tout le monde connoît le discours qui a remporté le prix de l'Académie de Berlin sur la question de *l'universalité de la langue françoise* par Mr. le Comte de *Rivarol*. Un Mr. le Chevalier *Jouin de Saureuil*, auteur d'un ouvrage intitulé: *Anatomie de la langue françoise*, qu'il a composé originairement en anglois & qu'il se propose de traduire en françois, attaque aujourd'hui l'auteur du Discours couronné. Dans une lettre à Mr. le Baron de *Bernstorff* du Musée de Paris, en date de Paris le 1er. Août, il prétend, après avoir accordé beaucoup d'éloges à cette dissertation généralement estimée, qu'elle auroit besoin d'être traduite en françois. Cette attaque ironique a vivement piqué l'amour-propre de Mr. le Comte de *Rivarol*, qui a riposté & il faut voir ce que deviendra cette guerre littéraire.

1er. *Novembre* 1784. Les choses vraies ne sont pas toujours vraisemblables & c'est la vraisemblance plus que la vérité qu'il faut chercher dans une piece de théâtre. C'est par où peche essentiellement l'opéra comique de *Richard cœur de Lion*; quelque fondé qu'il soit sur un fait historique, comme il paroît absurde, tous les moyens employés par l'auteur y participent & ne peuvent obtenir de créance: quoi qu'il en soit, voici la marche de l'ouvrage.

Un François nommé *Blondel*, l'un des plus célebres Troubadours, troupe à laquelle s'étoit agrégé le Roi *Richard*, qui honoroit ce confrere d'une amitié particuliere, se met en tête de découvrir ce Monarque dont on ignore le sort. Il ne trouve rien de difficile, il n'est effrayé d'aucun obstacle, d'aucun danger.

Il parcourt dives pays, après avoir eu la précaution, âfin de mieux réussir, de se faire passer pour un aveugle. Il arrive dans un village d'Allemagne ; il charme tous les habitans par ses chansons; il fait danser toutes les filles avec son violon. Il y avoit auprès de ce village un château fort, où l'on enfermoit les prisonniers. *Blondel*, on ne sait pourquoi, soupçonne & se persuade que *Richard* y est. La circonstance d'une Lettre qu'on lui propose de déchiffrer, quoiqu'aveugle & inconnu de celui qui la présente, lui donne le secret d'une intrigue amoureuse entre le gouverneur de ce château & la fille d'un Anglois refugié dans ce canton; chez qui, par un autre hazard non moins extraordinaire, loge *Marguerite*, Comtesse de Flandre, amante de *Richard*, qui voyage aussi pour le chercher. Telle est l'exposition dont est composé le premier Acte; sauf quelques détails étrangers à l'intrigue, que Mr. *Sedaine* y a répandus pour le mieux remplir & y jetter quelque gaieté.

Au fecond Acte, *Blondel* perfuadé que le Roi eft dans le Fort, va chanter au pied de la Tour le commencement d'une Romance compofée autrefois par ce Prince, en l'honneur de *Marguerite*; cette voix connue & chérie frappe *Richard* qui, pour fe faire connoître, chante à fon tour & continue la Romance. Le Troubadour françois eft transporté de joie de voir fon preffentiment accompli, quand tout à coup il eft arrêté par les gardes & entraîné en prifon. C'eft ce qu'il defiroit; il demande à parler au Gouverneur à l'inftant & pour affaire preffée. Il eft introduit devant lui. Il joue le rôle du confident de la jeune perfonne, à laquelle ce militaire demandoit un rendez-vous dans fon billet & le lui affigne. Il n'a plus alors de peine à perfuader au Gouverneur que tout ce qu'il a fait, n'eft qu'une rufe pour s'introduire fans éclat auprès de lui & remplir fa miffion. Cet officier admire fa fineffe & le renvoie avec une récompenfe.

Blondel, pourfuivant fon-deffein, commence le troifieme Acte par une entrevue avec *Marguerite* & une reconnoiffance. Il lui communique fa précieufe découverte, & ils travaillent de concert à la délivrance du prifonnier. Ils mettent dans leurs intérêts le pere de la jeune perfonne qu'aime le Gouverneur. Une fête que donne exprès la Princeffe, caufe un tumulte qui fert de prétexte à l'amant, introduit par le poëte françois,

d'avoir une entrevue secrete avec sa maîtresse. Surpris à ses pieds par le pere, il n'a d'autre ressource pour l'obtenir en mariage & se tirer lui-même d'affaire, que de consentir à la délivrance du prisonnier, sollicitée avec la plus vive ardeur par la belle *Marguerite* qui intervient & met le comble à son embarras. Il faut avouer que ce dénouement n'est ni noble, ni ingénieux. Comme la seconde représentation de la piece qui n'a eu lieu que samedi 31, avoit été retardée pendant longtems, on se flattoit que Mr. *Sedaine* auroit profité de ce répit pour le changer & l'améliorer; mais faute de ressource ou de bonne volonté, il n'en a rien fait.

1er. *Novembre* 1784. Mr. *Cartault*, ancien premier Commis de la Marine, mort il y a quelques jours, avoit pour le calcul un goût, ou plutôt une passion qui est fort rare. Il avoit calculé les logarithmes des nombres jusqu'à 250 mille. Le manuscrit en deux volumes in folio est entre les mains de Mr. de *la Lande*, qui doit le déposer à l'Académie des Sciences, de même que celui de Mr. *Robert*, Curé de Toul, qui contient les logarithmes des sinus pour toutes les secondes.

Mr. de *la Lande* ayant eu connoissance du talent de Mr. *Cartault*, lui proposa des calculs plus utiles, mais pour lesquels il falloit une patience peu commune. *Halley*, célebre astronome d'Angleterre, avoit publié plus

de mille obſervations de la lune & il les avoit comparées avec ſes tables; il étoit utile de les comparer avec les tables nouvelles de *Mayer*. Mr. *Cartault* s'en chargea, & il en eſt fait mention dans la *Connoiſſance des temps de* 1774, page 281. Si ces calculs & d'autres ſemblables ſe trouvent dans les papiers de Mr. *Cartault*, il eſt à déſirer qu'on les remette entre les mains des aſtronomes qui peuvent en faire uſage.

2 *Novembre* 1784. Depuis longtems on ſe plaignoit qu'on laiſſât tomber en ruine l'Obſervatoire, ce monument élevé par *Louis* XIV à la gloire & à l'avancement de l'aſtronomie. Il paroît que *Louis* XVI entrant dans les vues du Monarque fondateur, veut relever cet établiſſement & le rendre plus utile. En conſéquence Sa Majeſté vient d'ordonner la conſtruction de trois inſtrumens capitaux qui manquoient à l'Obſervatoire, ſavoir: un grand corps de Cercle mural de ſept pieds de rayon, un Equatorial de ſeize pouces de diametre, & un Cercle entier de dix-huit pouces de rayon.

A l'avenir, à compter du 1er. Janvier 1785, il y aura trois Eleves qui, ſous les yeux & l'inſpection du Directeur, ſuivront conſtamment le cours général des obſervations, en tiendront regiſtre & partageront entre eux les veilles, de maniere qu'à tous les inſtants du jour ou de la nuit il y ait, à l'Obſervatoire Royal, un obſervateur prêt

à faire les obfervations de toute efpece qui fe préfenteront. Le Roi a pourvu à ce qu'il foit formé peu à peu une collection complette de livres d'aftronomie, de forte qu'il y ait à l'Obfervatoire une Bibliotheque en ce genre, où les favans puiffent trouver tout ce qui y aura rapport.

2 *Novembre* 1784. On confirme de plus en plus que c'eft le Prince augufte dont on a parlé, qui eft l'auteur de la relation du monftre prétendu. On ajoute que c'eft une allégorie qu'il a imaginée relative au *Magnétifme animal*, dont une carricature où l'on repréfente le Docteur *Deflon* avec une tête d'âne & une queue de finge, a fait naître l'idée à Son Alteffe Royale.

3 *Novembre* 1784. L'achat que le Roi vient de faire de Saint Clou, au moment où l'on femble craindre une rupture, raffure les politiques & leur fait préfumer qu'elle n'aura pas lieu; ils fondent leurs conjectures fur le caractere connu de Sa Majefté: il paroît conftant aujourd'hui que depuis longtems Elle avoit eu le goût le plus vif pour Rambouillet; mais qu'Elle y avoit réfifté pendant tout le tems de la guerre & ne s'eft déterminée à en faire l'acquifition qu'à la paix. Ils en concluent que fon goût pour l'économie & la crainte de furcharger les peuples l'auroient également détournée aujourd'hui d'acheter Saint Clou & de faire plufieurs autres dépenfes de cette efpece non néceffitées.

3 *Novembre* 1784. On eſt très effrayé d'un Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 25 Septembre dernier, qui révoque les Arrêts du Conſeil des 29 Juillet & 21 Octobre 1749, portant Réglement pour la taxe du bois de chauffage à Rouen & ordonne qu'il y ſera vendu à prix libre de gré à gré. On craint, vû la diſette de cette denrée de premiere néceſſité, qu'il n'en réſulte un monopole & peut-être des révoltes qui en ſont la ſuite ordinaire.

4 *Novembre* 1784. Il paroît des *Obſervations ſur les deux Rapports de Meſſieurs les Commiſſaires nommés par Sa Majeſté pour l'examen du Magnétiſme animal.* Tel eſt le titre d'un écrit in 4°. de 31 pages de Mr. *Deſlon.* Il eſt daté de Paris le 6 Septembre.

Ce Maître prétend y démontrer que pour juger de l'exiſtence & de l'utilité du Magnétiſme, Meſſieurs les Commiſſaires ſe ſont écartés de la marche qu'il leur avoit tracée & convenue avec eux.

Que des expériences qu'ils ont faites, il ne réſulte que des preuves négatives.

Que ces expériences même, pour qu'on en pût conclure quelque choſe, auroient dû être répétées, parce que l'action de ce fluide, ainſi que celle de l'aimant, n'eſt pas uniforme.

Que les effets avoués par Meſſieurs les Commiſſaires, & ceux ſurtout éprouvés par eux-mêmes, ſuppoſent une cauſe.

Qu'enfin cette cauſe ne pouvant être, ni l'attouchement, ni l'imitation, ni l'imagination, tous les effets produits ſous les yeux de Meſſieurs les Commiſſaires, appartiennent au Magnétiſme.

Tel eſt le réſumé de cette eſpece de diſſertation, dont toutes les parties ne ſont rien moins que ſolidement prouvées.

On peut en extraire quelques faits plus intéreſſans à conſerver.

Mr. *Deſlon* veut que la prohibition du Magnétiſme animal ſoit impoſſible aujourd'hui que Mr. *Meſmer* a fait 300 Eleves; que lui *Deſlon* a inſtruit 160 Médecins, ſans compter une infinité d'autres perſonnes parvenues par leurs propres études, ou par des lumieres communiquées, à connoître & pratiquer cette méthode.

Parmi les 160 Médecins qu'a inſtruits Mr. *Deſlon*, il y a eu 21 membres de la Faculté de Médecine de Paris.

A l'apparition du premier rapport des Commiſſaires, la Faculté s'eſt aſſemblée extraordinairement. Elle a voulu exiger que les Médecins Magnétiſans abandonnaſſent par écrit, non-ſeulement la pratique du Magnétiſme animal, mais encore leur croyance.

L'amour de la paix a porté dix-ſept de ces Docteurs à promettre de quitter toute pratique magnétique; mais ils ont refuſé d'en reconnoître la fauſſeté, d'autant qu'ils avoient ſigné l'affirmative dans les mains de

Mr. *Deſlon*, ſuivant la méthode de ce Profeſſeur de n'admettre perſonne à l'inſtruction, qui n'ait d'abord reconnu l'exiſtence de l'agent.

Enfin Mr. *Deſlon* confirme le bruit qui avoit couru depuis longtems que Mr. *Meſmer* vouloit le traduire en juſtice. En effet la procédure a commencé par le premier acte uſité, par une aſſignation que convient avoir reçue le diſciple. Enſuite dans une Lettre à Mr. *Franklin*, Mr. *Meſmer* déclare avoir renoncé à cette action. Ainſi le Procès eſt reſté-là.

Au ſurplus, Mr. *Deſlon* avoue que Mr. *Meſmer* ne lui a jamais confié ſes principes; il eſt parvenu à ſe faire une Doctrine, qui lui eſt propre, qui n'eſt peut-être pas la meilleure, mais qui ſatisfait ſon eſprit & le guide utilement dans ſes procédés.

4 *Novembre* 1784. La ſeconde repréſentation de *Richard cœur de lion*, retardée juſques au ſamedi 31 Octobre, a été beaucoup mieux exécutée que la premiere fois. On y a d'abord corrigé dans le coſtume un anachroniſme effroyable, en ce que *Richard cœur de lion* y paroiſſoit décoré de l'ordre de la Jarretiere, inſtitué ſeulement environ 150 ans après. Le ſecond Acte ſurtout, le plus intéreſſant, a produit encore plus d'impreſſion par un enſemble parfaitement bien entendu. Du reſte, l'auteur qu'on s'imaginoit occupé, comme on a dit, à rendre la

marche de la piece plus rapide & plus claire, par la suppression d'incidens étrangers qui ne font que l'embarrasser, fort indocile de son naturel aux cris du public, ne l'a point raccourcie. Quoiqu'il en soit, il s'est appuyé sur la variété & l'agrément des situations qu'elle contient; la musique vive & piquante dont l'inépuisable Mr. *Gretry* les a embellies, ne contribue pas peu à leur effet.

Le rôle le plus brillant, sans contredit, c'est celui de *Blondel*, charmant, pétillant d'esprit & de gajeté d'un bout à l'autre. Il est délicieusement rendu par le Sieur *Clairval*. Cette production ne peut qu'ajouter à la réputation des deux compositeurs.

4 *Novembre* 1784. Le Concert Spirituel du jour de la Toussaint a été remarquable par une production françoise très-applaudie; malgré le dégoût général des partisans de la musique étrangere. C'est un *in exitu* de Mr. *Desormery*: cet ouvrage, plein de beautés, a excité les plus vifs applaudissemens & fait frémir les cabales diverses de *Gluckistes*, de *Piccinistes*, de *Sacchinistes*, &c. Il paroît que le musicien a plus de vocation pour le genre des motets que pour les pieces à ariettes, où il n'a pas encore obtenu un succès aussi marqué.

Le Sieur *le Fevre*, musicien des gardes françoises, a aussi débuté dans la clarinette, & fait honneur à Mr. *Michel*, son maître.

5 *Novembre* 1784. La Société royale de

Médecine se glorifie beaucoup d'avoir vu dans son sein le Comte d'*Oëls*, le premier illustre étranger qu'elle ait eu occasion de célébrer. C'est le 26 du mois dernier que ce Prince a daigné honorer de sa présence une assemblée de ce corps. Aussi le Secrétaire *Vicq d'Azyr* n'a-t-il pas manqué de témoigner au Comte d'*Oëls* sa satisfaction par un discours prononcé à l'ouverture de la séance, assez adroit en ce qu'il y prétend avoir trouvé le modele de la Société dans un comité de Médecins à Berlin, dont les travaux s'imprimoient dès 1722. Il vient par une transition assez heureuse à l'éloge du héros, d'un général dont le juge le plus respectable a dit ce qu'on ne peut appliquer à nul autre, qu'il n'a pas commis la faute la plus légere dans ses longs & glorieux exploits.

5 Novembre 1784. Le Comte d'*Oëls*, qui avoit pris congé de Leurs Majestés & de la famille Royale le 31 du mois dernier, ne doit pas tarder à quitter Paris; mais avant de s'éloigner il doit aller à Sainte Assise, chez Madame de *Montesson*, & chez le Prince de *Condé* à Chantilly.

Ce Prince a été successivement complimenté par toutes les Académies. Celle des Belles-Lettres l'a fait par l'organe de son Secrétaire Mr. d'*Acier*. Mais comme elle est peu en recommandation, cette séance n'a pas excité grand bruit; elle a eu lieu le 7 Septembre.

L'Académie françoise est celle qui ait le moins accueilli ce héros. Outre que le jour de la Saint Louis aucun de ses membres ne lui adressa de compliment, c'est qu'après la séance ce Prince s'étant rendu dans la salle des Académiciens resta isolé & assez embarrassé de sa personne, sans que ces Messieurs l'entourassent & l'entretinssent, y parussent faire la moindre attention.

5 Novembre 1784. Enfin Messieurs *Robert* rompent le silence & publient un *Mémoire sur les expériences aërostatiques* faites par eux, où ils prennent le titre d'*Ingénieurs Pensionnaires du Roi.* Ils démentent par-là le bruit qui avoit couru sur leur compte; du moins il en résulte que leur accident n'a pas été long. Par une mention qu'ils font de quelques expériences de Mr. *Charles*, assez récentes, ils nous apprennent encore indirectement que celui-ci, dont l'état fâcheux avoit été malheureusement mieux constaté, ou du moins beaucoup plus annoncé & répandu, est revenu dans son état naturel.

6 Novembre 1784. C'est à la querelle élevée entre Mr. le Baron de Breteuil & Mr. l'Evêque de l'Escar qu'on attribue la lettre circulaire adressée aux Evêques en date du 16 Octobre. On sait que Mr. de *Noë* fit beaucoup de résistance aux insinuations de ce Ministre qui cherchoit à lui adoucir l'ordre de Sa Majesté; qui lui conseilla d'abord, comme de son propre mouvement,

de faire cesser par son absence les impressions fâcheuses qu'il excitoit; qui, poussé à bout, lui déclara enfin qu'il n'y avoit pas moyen de reculer, puisqu'il lui parloit au nom du Maître. Ce que ne voulut pas croire le Prélat, qu'il n'eût vu l'ordre par écrit.

On a vu de tems en tems des injonctions du Procureur général aux Evêques de se retirer dans leur Diocese respectif; injonctions dont ils ne faisoient pas grand cas: mais on assure qu'une pareille Lettre du Roi aussi précise est sans exemple au fond & dans la forme. Plusieurs Evêques ont eu peine à y obtempérer. Ils ont fait des représentations, mais inutilement & ils sont à peu près tous partis aujourd'hui.

Bien des gens estiment encore que leur résidence ne sera pas longue; qu'on veut les tenir écartés, pour les empêcher de se réunir & de cabaler jusques au tems de l'assemblée décimale du clergé, qui doit avoir lieu au mois de Mai prochain & est très-importante par les matieres à y traiter.

6 *Novembre* 1784. Depuis longtems on avoit annoncé au théâtre Italien une piece encore engendrée du *Mariage de Figaro*, sous le titre des *Amours de Cherubin*, comédie nouvelle en trois actes & en prose, mêlée de musique & de vaudevilles. On avoit dit ensuite qu'elle avoit été arrêtée à la Police & l'on désespéroit de la voir jouer.

Elle

Elle a enfin eu lieu avant-hier; tout ce qui tient à l'original de tant de mauvaises copies suffit pour mettre Paris en rumeur. Aussi cette représentation avoit attiré une grande affluence. On s'imaginoit trouver une parodie critique du *Mariage de Figaro* & l'on a été indigné que l'auteur, soit mutilation, soit respect, soit crainte, n'ait pas osé se permettre le plus léger coup de patte. En outre le titre annonçoit au moins de la gaieté, le genre de l'intrigue l'exigeoit; le Parterre n'a point vu son attente frustrée sans en témoigner son mécontentement & il en a résulté un tumulte si considérable qu'on peut regarder la piece comme tombée.

Une pareille chûte peu commune à ce théâtre n'en est que plus humiliante pour le poëte, connu déjà par plusieurs pieces agréables qu'on y avoit accueillies favorablement. Il s'agit de Mr. *Desfontaines*.

7 *Novembre* 1784. C'est Mr. *Vigé* qui le premier, tandis que le *Mariage de Figaro* occupe encore la scene françoise avec tant d'avantage, y a osé risquer une comédie. Il a fait jouer hier pour la premiere fois *la fausse Coquette* en trois actes & en vers. Il est vrai qu'il étoit appuyé par une puissante cabale. Comme il est frere de Madame *le Brun* qui tient une espece de bureau d'esprit où va toute la cour, il n'a pas eu de peine à recruter des *battoirs*. Ce nouvel ouvrage est dans le genre des *Aveux difficiles* du même auteur: peu d'action & beaucoup de

madrigaux. L'intrigue de celle-ci a le mérite d'être claire, si c'en est un, parce qu'elle est plus nulle. Il faut voir si son succès se soutiendra.

7 *Novembre* 1784. Extrait d'une Lettre de Grenoble du 28 Octobre.... Si vos Docteurs de Paris s'égaient sur les Docteurs *Mesmer* & *Deslon* & sur leur doctrine, les nôtres ne sont pas moins plaisans. Voici l'épigramme d'un Médecin de cette province, faite sur le champ, après avoir lû le Rapport de Messieurs les Commissaires nommés par le Roi, pour l'examen de cette vieille erreur renouvellée :

Le Magnétisme est aux abois,
La Faculté, l'Académie,
L'ont condamné tout d'une voix
Et l'ont couvert d'ignominie.
Après ce jugement bien sage & bien légal,
Si quelqu'esprit original
Persiste encore dans son délire,
Il sera permis de lui dire,
Crois au Magnétisme..... Animal!

Vous voyez que nous nous connoissons aussi dans le Dauphiné en calembours & que nous savons les admirer.

8 *Novembre* 1784. Les faiseurs de distiques continuent à s'exercer. Chacun se dispute à qui fournira la meilleure inscription pour la pompe à feu. On en a rapporté plusieurs latines, en voici d'autres françoises qui ne sont que des traductions des premieres.

Un anonyme a rendu ainsi celle de l'Abbé *Boscovits*.

Le Dieu du feu s'accorde avec le Dieu des eaux,
Et la flamme en ces lieux jette l'onde à grands flots.

Un autre s'exprime avec plus de précision & moins d'harmonie :

Ici l'onde & le feu font un accord nouveau,
C'est le feu qui nous donne l'eau.

Un Mr. de *la Mesenquere* a composé un distique latin que nous n'avions pas encore rapporté. Il mérite d'être excepté de la foule des autres que nous avons laissé à l'écart. Le voici :

Hic pugnæ immemores conspirant ignis & unda
Ipsa urbi attonitæ flamma ministrat aquas.

Ce distique a plu à Mr. de *Sancy* qui aime le genre & l'a fait passer de la sorte dans notre langue :

Ici du feu, de l'eau, la guerre est terminée ;
La flamme donne l'onde à la ville étonnée.

8 *Novembre* 1784. Quelqu'un sans doute des Prélats mécontens de se voir obligés de résider dans leur diocese a fait ou fait faire une espece de parodie de la Lettre ministerielle de Mr. le Baron de *Breteuil*, où l'on en critique le fond & la forme. On dit cette plaisanterie assez platte ; cependant elle a un certain cours à raison du moment & des grands personnages qu'elle concerne.

8 *Novembre* 1784. Extrait d'une Lettre de Lyon du 1er. Novembre..... C'est le 21 Septembre qu'est décédé en cette ville l'avocat dont vous vous informez, Me. *Prost*

de Royer, des Académies de Lyon, des Arcades, de Bordeaux, &c. Du Barreau il étoit passé à des places distinguées, il avoit été successivement Administrateur des hôpitaux, Echevin, Président du tribunal du commerce, Lieutenant général de Police, Provincial des Monnoyes.

Entre ses ouvrages littéraires on distingue une *Lettre sur le Prêt à intérêt* qu'il publia en 1763; elle plut assez à Mr. de *Voltaire* pour qu'il permît de l'insérer dans ses Oeuvres & elle a servi de base à tous les traités ou écrits qui ont paru depuis sur la même matiere.

Il mit au jour après ce premier écrit un ouvrage *sur la Municipalité de Lyon* & un *Projet d'établissement d'un Bureau de Nourrices*, qu'il eût la satisfaction de voir exécuté. Il avoit d'abord lu ce projet à notre Académie & l'assemblée avoit fondu en larmes.

Au moment de sa mort il travailloit à régénérer le grand *Dictionnaire de Brillon*: il étoit à la veille de livrer au public le cinquieme volume. Il est à espérer que son confrere Mr. *Riolz*, qu'il s'étoit associé, continuera ce travail.

Mr. *Prost de Royer* étoit un savant plus connu des étrangers que des nationaux. Il étoit en correspondance avec plusieurs de sa classe. Aussi les illustres voyageurs qui ont visité la France depuis plusieurs années, n'ont pas manqué de le voir à leur passage dans cette ville. L'Empereur, le Comte du

Nord, l'Archiduc, le Roi de Suede, le Maréchal Potosky, tous l'ont accueilli avec distinction. En dernier lieu Mr. le Comte d'*Oëls* ne lui permit pas de le quitter durant son séjour.

9 *Novembre* 1784. Extrait d'une Lettre de Versailles du 7 Novembre..... Dernierement il y avoit à dîner chez Madame d'*Herveley* que vous savez être née sujette de l'Empereur, un Capitaine Autrichien & un gros Négociant Hollandois. Après le repas ces deux personnages se mirent à causer ensemble sur la rupture éventuelle entre la Cour de Vienne & les Etats généraux. Le premier demande à l'autre ce qu'il pouvoit opposer aux quatre-vingts mille hommes que la Hollande étoit à la veille de voir armer contre elle? „ Notre courage", dit le républicain „ nos facultés, notre sang. — „ Voilà des sentimens bien Romains," reprend l'Autrichien; „ mais aujourd'hui ce „ sont les gros bataillons qui gagnent les „ batailles, font la guerre ou la paix.... Eh „ bien!" repart son adversaire: „ nous „ avons beaucoup d'argent, plus que l'Em„ pereur; avec ce secours nous acheterons „ ses troupes. Puis, après tout," continue-t-il: „ qu'est-ce que votre Maître? „ C'est un homme qui b.... toujours & ne „ dé***** jamais." Propos grossier, sans doute, mais énergique, en ce qu'il caractérise à merveille la politique d'un Prince qui a déjà roulé dans sa tête plusieurs projets de

guerre, & les a vus tous avortés, faute de les avoir assez digérés.„

9 *Novembre* 1784. On a découvert que la comédie de *Richard Cœur de Lion* étoit tirée d'un recueil de fabliaux, publié il y a trois ou quatre ans par Mr. *le Grand d'Aussy*, que tout l'épisode de *Blondel* étoit absolument postiche; aucun historien n'en fait mention, & la captivité de ce Roi très réelle ne fournit rien qui puisse fonder le merveilleux du fond, qui n'est qu'une pure fable; ce qui rend la piece encore plus absurde dans son intrigue.

10 *Novembre* 1784. Mr. de *la Place* est aussi entré en lice pour concourir aux inscriptions de la pompe à feu de Messieurs *Perrier*; il a traduit ainsi le distique de Mr. l'Abbé *Boscovitz*:

Ici, chers citoyens, par un accord nouveau,
Vos vœux sont exaucés: le feu vous donne l'eau.

10 *Novembre* 1784. On compte deja dix appels comme d'abus de la part des Bénédictins opposés au régime actuel. C'est le fameux Mr. *Piales* qui les soutient de sa doctrine, de ses principes & de ses raisonnemens lumineux.

11 *Novembre* 1784. Extrait d'une Lettre de Beauvais du 31 Octobre...... Une statue équestre de *Louis* XIV, ouvrage de *Girardon*, destinée pour la place de Vendôme, ayant été jugée trop petite, fut donnée par ce Monarque au Maréchal de *Bouflers* qui la fit transférer dans sa terre de Boufiers. Le

Comte de *Crillon*, propriétaire aujourd'hui de cette terre, a trouvé qu'un auſſi beau morceau étoit déplacé dans un endroit ſolitaire de ſon parc; il a demandé que la Statue fût transférée dans cette ville pour y être admirée d'un plus grand nombre de François. Le Roi y a donné ſon agrément.

Les ouvriers prépoſés à la conduite de ce monument, quoiqu'en grand nombre & avec beaucoup de peine, n'ont pu lui faire faire que deux lieues en onze jours, la ſtatue ne pouvant avancer qu'à l'aide de cabeſtans. On compte qu'elle peſe 28 à 30 milliers; à quoi il faut ajouter encore environ dix milliers, tant pour le char, que pour les pieces énormes dans leſquelles elle eſt aſſujettie.

Les écoliers du college & des penſions qui partageoient avec les habitans l'impatience de poſſéder un monument ſi cher, profiterent du jeudi 7 de ce mois, jour de congé, pour ſe rendre ſur les onze heures du matin à une lieue & demie de cette ville, au hameau appellé Saint Maurice, où étoit la ſtatue: par un pur mouvement de zele ils prierent l'Entrepreneur d'abandonner les cabeſtans & de leur livrer les cordages. Ils étoient environ deux cens, petits comme grands: tous employerent leurs forces, avec tant d'intelligence & de ſuccès, que, ſans les ordres précis de l'Intendant de la laiſſer à quelque diſtance de la ville, ils l'y euſſent fait entrer & l'auroient amenée ſur la place, le même

jour à cinq heures & demie du soir. Il se calcule que chacun, l'un portant l'autre, avoit déplacé une masse d'environ 200 livres pesant.

11 *Novembre* 1784. Les Etats de *Hollande* ayant exigé de leurs Conseillers committés un Rapport exact de la véritable situation des frontieres, arsenaux, magasins, &c. ceux-ci ont obéi, & cet Etat authentique a mis dans un jour parfait la mauvaise Administration des Chefs. Comme un tel Rapport a percé, est, dit-on, imprimé, & qu'on en voit à Paris des exemplaires, fort rares, il est vrai, les partisans de la Maison d'*Orange* le traitent de libelle; ils gratifient de crime de haute-trahison sa publication dans la circonstance présente. Les rédacteurs des gazettes nationales s'en étant emparés & ayant commencé l'insertion du Rapport dont il s'agit, ont reçu défenses de continuer. Toutes ces difficultés ne font qu'exciter la curiosité des politiques de Paris, avides de connoître cette piece intéressante & fidele; mais c'est envain que beaucoup l'ont cherchée jusqu'à présent.

11 *Novembre* 1784. Extrait d'une Lettre de Londres du 28 Octobre...... Un certain *Elias Abesès*, Grec de naissance, ayant acquis par un long séjour & par des places de confiance à Constantinople, des notions dérobées au public sur divers usages de cet Empire & du serrail, les avoit rassemblées dans un manuscrit qu'on vient de traduire

en Anglois, ſous le titre de *The preſent ſtate of Ottoman Empire : l'Etat préſent de l'Empire Ottoman.*

Suivant cet ouvrage, le nombre des eſclaves ou femmes du Grand Seigneur actuel eſt de 1600: chacune a ſon lit à part: le nombre dépend de la volonté ſeule du Sultan regnant. *Selim* en avoit 2000 & le Sultan *Mahomet* ſeulement 300. Elles vivent dans la partie la plus retirée du ſerrail, dont un côté a vue ſur les jardins, & l'autre ſur la mer de Marmora. Depuis que le Czar *Heraclius* n'envoye plus de la Géorgie le tribut des filles, ce ſont des pirates qui recrutent pour le ſerrail; ils cherchent à les prendre en Circaſſie; ils les choiſiſſent fort jeunes, dès qu'elles annoncent de la beauté. On leur enſeigne à broder, à danſer, à chanter; elles n'ont perſonne pour les ſervir: ce ſont les jeunes qui ſervent les plus anciennes.

La jalouſie eſt extrême parmi ces femmes & le Grand Seigneur n'a le droit d'appeller à ſon lit une des eſclaves qu'aux jours de fêtes extraordinaires; autrement elles courent grand riſque pour leurs jours. La jalouſie des favorites ſous le regne d'*Achmet*, fit empoiſonner 150 de ces femmes qui avoient eu le bonheur de s'attirer les regards du Grand Seigneur, les jours non permis...... Au reſte, cet ouvrage ſera bientôt traduit en François & vous amuſera.

12 *Novembre* 1784. Extrait d'une Lettre de Toulouſe du 15 Octobre...... L'affaire

dont vous me parlez eſt déjà vieille, elle a été jugée le 29 Juillet dernier. En voici le ſujet.

Vous ſavez que la deſtruction des Jéſuites en France a laiſſé un grand vuide pour toutes les Ecoles & notamment dans cette ville, à l'égard de la Théologie. Le Parlement y ſuppléa par un Arrêt du 7 Novembre 1765 & enjoignit aux quatre Profeſſeurs conventuels des Auguſtins, des Carmes, des Cordeliers & des Bernardins, d'ouvrir leurs écoles & d'y faire des leçons publiques. Il faut obſerver que ces Profeſſeurs étoient déjà néceſſairement Membres de l'Univerſité.

Cependant neuf ans après les Sieurs *Pigeon*, *Barthe* & *la Roque*, jaloux des Réguliers, prétendirent les exclure de cet enſeignement public: l'un d'eux, le Sieur *la Roque*, eſſaya de prouver que leurs rivaux n'avoient eu autrefois que le droit d'enſeigner les Religieux de leurs ordres: Me. *Jamme*, ſi célebre par la défenſe de Mr. *Damade*, prit en main la cauſe des Profeſſeurs réguliers; il releva avec beaucoup de clarté & de force les aſſertions du Profeſſeur *la Roque* & le terraſſa abſolument.

12 *Novembre* 1784. Relation de la ſéance publique de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, tenue aujourd'hui pour ſa rentrée d'après la Saint Martin.

La Compagnie s'étant épuiſée ſans doute pour la ſéance publique tenue extraordinaire-

ment le 7 Septembre dernier, cette séance-ci a été fort maigre.

Mr. d'*Acier* l'a ouverte, en déclarant que l'Académie entre les piéces qui avoient concouru pour le prix à décerner dans cette séance, n'en avoit trouvé aucune qui en fut digne. Ce sujet étoit énoncé ainsi: *Examiner quel fut l'état du commerce chez les Romains, depuis la premiere Guerre Punique jusqu'à l'avenement de Constantin à l'Empire.*

Il a dit ensuite que l'Académie proposoit pour le sujet du Prix qu'elle doit délivrer à Pâques 1786, de comparer ensemble *Zoroastre, Confucius & Mahomet, & les Siecles où ils ont vécu.*

Après ces annonces, il a lu l'Eloge de Mr. l'Abbé *Guasco*, Académicien libre. Il étoit né en 1712 d'une famille Piémontoise & distinguée. Il fut de bonne heure affligé de la vue & les soins qu'on prit pour la lui conserver, lui firent perdre absolument un œil. Celui qu'on avoit négligé comme trop incurable fût le seul au contraire qui lui restât. Destiné à l'état ecclésiastique, l'Abbé *Guasco* étudia en Théologie à Turin. Il s'y éleva dans ce tems une querelle à peu près semblable à celle qu'on a vu naître tout récemment à Toulouse; les Professeurs séculiers de cette science attaquerent les Réguliers sous lesquels le jeune de *Guasco* faisoit son cours, ils les taxerent d'enseigner une doctrine erronée; leurs Ecoliers furent

interrogés sur leur foi & n'eurent pas de peine à détruire la calomnie.

L'Abbé de *Guasco* sorti de cette épreuve, se répandit dans le monde, parut à la cour de Turin & déploya un si grand mérite qu'il inspira de la jalousie à son pere. Pour s'y soustraire, il vint en France & s'établit à Paris. Il s'y lia bientôt avec le célebre Président de *Montesquieu* & y acquit d'autres amis distingués dans les Lettres & dans les Sciences. Mr. d'*Acier* fait une description particuliere des talens qu'avoit cet étranger pour la conversation, dont il possédoit la pantomime au plus haut dégré. Cette pantomime est principalement affectée aux Italiens, à qui leur vivacité ne leur permet pas de rien dire sans y mêler beaucoup de gesticulation qui, bien ou mal placée, peut & doit produire des effets bien différens.

Mr. l'Abbé de *Guasco* savoit les langues, il avoit de grandes connoissances dans les antiquités & dans les arts. Durant son séjour en France il concourût plusieurs fois pour les Prix de l'Académie des Belles-Lettres & fut toujours couronné, ce qui lui valut enfin l'honneur d'y être admis en 1749.

Mr. d'*Acier* passe rapidement sur les ouvrages du défunt, peu connus & que sans doute il ne connoissoit pas assez bien lui-même pour entrer à cet égard dans de grands détails; il assure seulement que leur auteur avoit fait des progrès si considérables dans notre langue, qu'on s'apperçoit rarement, en les

lisant, qu'il soit étranger : du reste peu de détails sur les mœurs, sur la vie, sur le caractere de l'Abbé de *Guasco*. Aucune saillie, aucune plaisanterie, aucune anecdote, aucun mot philosophique rapporté dans cet Eloge.

La circonstance la plus singuliere de la vie de l'Abbé de *Guasco*, c'est que le séjour de la ville de Tournay ne convenant point à sa santé, il avoit pris le parti de retourner en Italie ; mais d'essayer avant du climat de chaque ville pour juger celle où il seroit le mieux : il est mort durant cet essai en 1781, & l'Académie a été plusieurs années à ignorer cette perte, ensorte qu'il se trouve encore dans l'Almanac Royal de 1784 & qu'elle ne lui a payé qu'à cette époque le tribut tardif dû à sa mémoire.

Après cet Eloge Mr. de *Rochefort* a lu le premier. C'est un second *Mémoire sur Menandre*, où il établit avec le même art des rapprochemens, la même finesse d'inductions, que *Plaute* peu soupçonné jusques à présent d'avoir tiré parti du Poëte Grec, lui a beaucoup d'obligation & s'en est approprié quantité de choses. Il en cite pour exemple le *Miles Gloriosus*, traduit ordinairement sous le titre du *Soldat fanfaron*. Il fait une assez grande analyse de l'ouvrage, il le décompose & pousse la preuve de ce qu'il avance jusques à la démonstration.

Du reste, il loue *Menandre* du talent qu'il avoit dans ses pieces de donner aux specta-

teurs le plaisir du ridicule, sans employer les ressources d'une odieuse malignité. Il fait voir enfin qu'*Apollodore* fut de tous les poëtes comiques, celui qui sçût le mieux imiter la maniere de *Menandre* & qui approcha le plus de sa perfection. Chemin faisant, il continue de repandre des préceptes & d'excellentes vues sur l'art; il donne quelques légers coups de pâtte au Sieur de *Beaumarchais* qui, sans être ni *Menandre*, ni *Plaute*, ni *Moliere*, amuse ou du moins fait courir tout Paris depuis six mois.

A cette lecture a succédé celle d'un Mémoire de Mr. de *Guignes*, ne contenant autre chose que des *Observations sur le dégré de certitude des Eclipses rapportées par Confucius dans son ouvrage* intitulé *Tchun-t-Sceou, depuis l'an 720 jusques en 495 avant Jésus-Christ.*

Son organe ne lui permettant pas de lire lui-même, il a emprunté celui de son confrere, Mr. *Anquetil*, à la voix de *Stentor*, mais qui, ne sachant pas la ménager, avec les meilleures choses fatigue & ennuye souvent l'auditoire; ce qui étoit encore plus inévitable en cette occasion où le sujet étoit par lui-même très didactique & très sec. En général l'auteur, infatigable adversaire des Chinois, les déprime le plus qu'il peut. Il prétend que les Eclipses dont *Confucius* fait mention dans son ouvrage, ne peuvent servir à établir la certitude de l'histoire de ce peuple, parce qu'on ne connoît pas assez le calendrier qu'il a suivi; qu'on n'y trouve

pas aſſez de détail pour les calculer & qu'elles ne ſont rapportées que relativement à l'aſtrologie, à laquelle les *Chinois* ont été adonnés de tout tems, comme ils le ſont encore à préſent. Il en conclut la nullité de leur aſtronomie, la plus ancienne de l'univers, mais qui, faute de méthode & de points certains, ne pourroit que faire tomber dans des erreurs conſidérables. Les Chinois ſont dans les Sciences comme les oiſeaux, qui depuis l'origine du monde conſtruiſent leur nid de la même maniere, ſans aucune amélioration; connoiſſant preſque tous les Arts avant les Européens, ils n'y ont pas fait le plus léger progrès & ils ſont encore au premier dégré de leur enfance.

Le quatrieme *Mémoire ſur la Paleſtine* de Mr. l'Abbé *Guenée*, débité par le même Lecteur auroit éprouvé le même ſort, ſi ſon auteur, excédé du mauvais ton de Mr. *Anquetil*, n'avoit pris le parti de lui arracher le cahier &, malgré la foibleſſe de ſon organe, d'en achever la lecture.

L'infatigable défenſeur du Peuple Juif & de tout ce qui lui appartient, dans ſa diſſertation, qu'il a beaucoup abrégée à cauſe du tems, ou plutôt dont il n'a lu que la derniere partie, continue à prouver invinciblement, que la *Paleſtine conſidérée principalement par rapport à ſa fertilité, depuis l'entrée des Croiſés en* 1099 *juſques à la conquête de Selim en* 1317, bien loin d'être une terre ſtérile & de malédiction, a toujours été une

terre abondante & de promiſſion. Il expoſe les principaux objets de ſa culture, les anciens qui s'y conſervoient encore, ceux qui avoient diſparu, & les nouveaux introduits à cette époque. On connoît la clarté, la méthode, la ſimplicité pure & noble des ouvrages de l'académicien, avant qu'il fût de cette compagnie, & certes il n'a pas dégénéré depuis.

Mr. de *Keralio* a terminé la ſéance par la lecture du ſecond *Mémoire ſur les loix & uſages militaires des Romains.* Son objet devoit être un examen critique de quelques points de ces loix, des principaux changemens qu'elles ont éprouvés, & des effets de ces changemens. Auſſi, obligé de beaucoup étrangler ſon ouvrage pour cette ſéance, malheureuſement il n'en a embraſſé que la partie la plus ennuyeuſe concernant les détails de la Légion Romaine, qu'il a diſſéquée dans toutes ſes diviſions & ſous-diviſions.

Cette fois la matiere manquant aux lecteurs, on a levé la ſéance avant l'heure ordinaire de ſortir; les écoliers académiciens ont eu un quart-d'heure de claſſe de moins, & ſe ſont empreſſés d'en profiter.

12 *Novembre* 1784. Mr. *Desfontaines* a remis en un Acte ſa piece des *Amours de Cherubin*, & eſpere la faire paſſer ainſi. La ſeconde repréſentation eſt annoncée pour dimanche, 14 de ce mois.

Fin du vingt-ſixieme Volume.

AUG 12 1921